This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

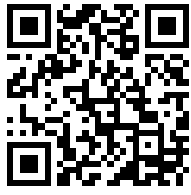

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

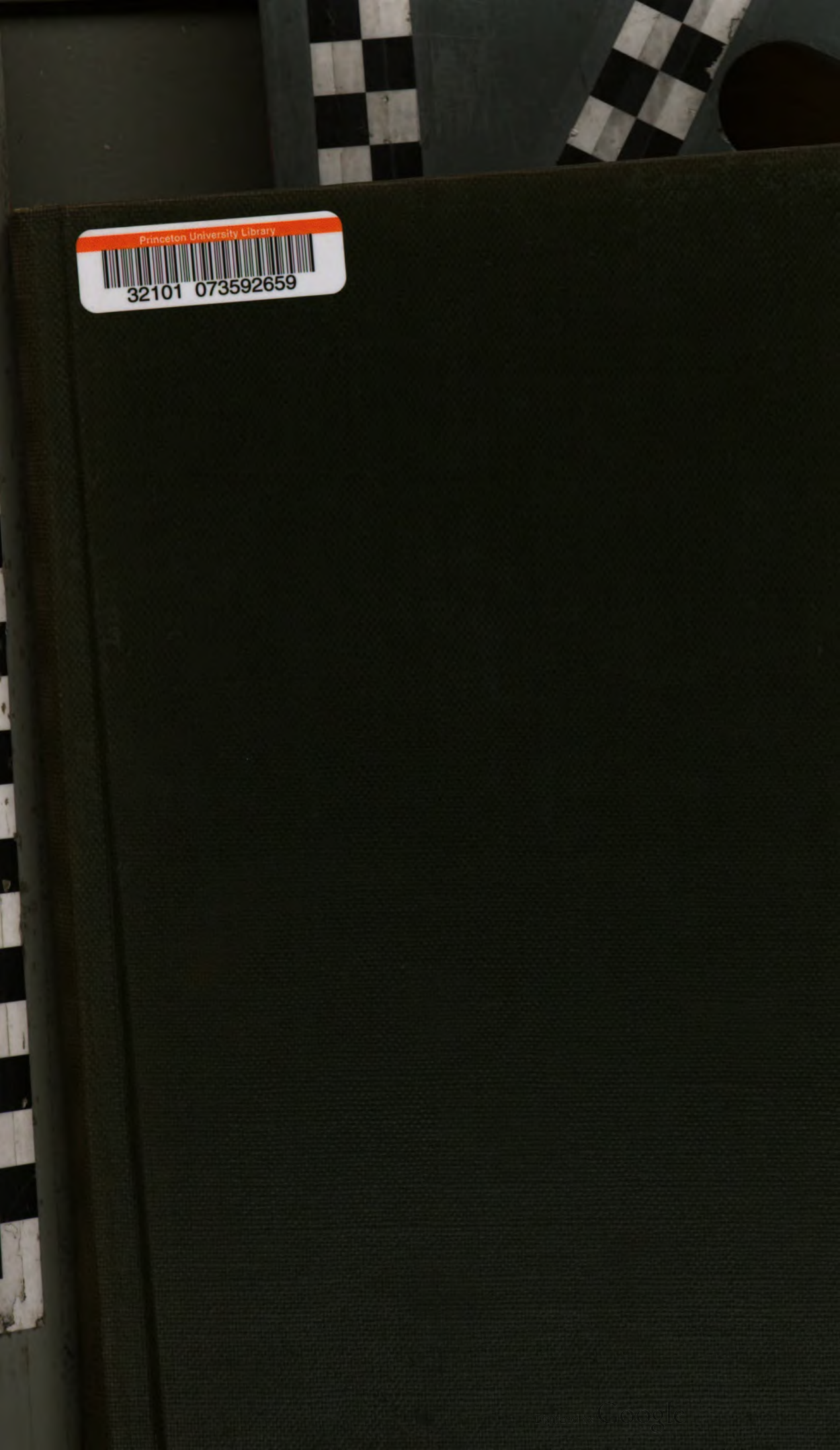
Princeton University Library
32101 073592659

1505
.268
v.21-22

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

21e Année. N° 1 Janvier-Février-Mars 1914.

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Fondée par Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE

Dirigée par Ed. MAREUSE et Jean RABUTAUX

SOMMAIRE :

Etat des Inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières (Supplément 1909-1913), p. 5. — Comte de Saint-Pol : Extraits de la correspondance d'une Famille noble de province pendant le XVIIIe siècle (*suite*), p. 15. — Louis Caillet : Une rixe à Lyon en 1365 (Récit anecdotique tiré d'un document judiciaire), p. 45. — Lucien Gillet : Nomenclature des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'histoire de Paris et qui ont été exposés depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels (*suite*), p. 61. — Chronique, p. 73.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE E. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1914

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DU NORD

SERVICES RAPIDES

ENTRE

Paris, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège

6 services rapides entre Paris et Londres. — *Trajet en 6 h. 45. — Traversée maritime en 1 heure.*
Départ de Paris-Nord : 0 h. 30 ; 8 h. 25 ; 9 h. 50 ; 12 h. ; 14 h. 30 ; 16 h. ; 21 h. 20.
Départ de Londres : 9 h. ; 10 h. ; 11 h. ; 14 h. 50 ; 16 h. 30 ; 21 h.

6 express sur Bruxelles. — *Trajet : 3 h. 50.*
Départ de Paris-Nord : 7 h. ; 8 h. 10 ; 12 h. 35 ; 16 h. 05 ; 19 h. 10 ; 23 h. 15.
Départ de Bruxelles : 8 h. 21 ; 8 h. 57 ; 13 h. 01 ; 18 h. 03 ; 18 h. 15 et 0 h. 07.

3 express sur La Haye. — *Trajet : 7 h. 1/2.*
Départ de Paris-Nord : 8 h. 10 ; 12 h. 35 ; 23 h. 15.
Départ d'Amsterdam : 8 h. 40 ; 13 h. 45 ; 20 h.
— Et Amsterdam. — *Trajet : 8 h. 1/2.*
Départ de La Haye : 9 h. 36 ; 14 h. 39 ; 20 h. 57.

5 express sur Francfort-sur-le-Mein. — *Trajet : 12 heures.*
Départ de Paris-Nord : 7 h. 50 ; 13 h. 45 ; 18 h. 20 ; 22 h. ; 23 h. 15.
Départ de Francfort : 10 h. 01 ; 18 h. 09 ; 1 h. 01 (luxe) et 1 h. 44.

5 express sur Cologne. — *Trajet : 7 h. 29.*
Départ de Paris-Nord : 7 h. 50 ; 13 h. 45 ; 18 h. 20 ; 22 h. et 23 h. 15.
Départ de Cologne : 4 h. 41 ; 7 h. 56 ; 9 h. 10 ; 15 h. 12 ; 16 h. 19 et 22 h. 52.

4 express sur Hambourg. — *Trajet : 15 h. 19.*
Départ de Paris-Nord : 7 h. 50 ; 13 h. 45 ; 18 h. 20 ; 22 h. et 23 h. 15.
Départ de Hambourg : 7 h. 39 ; 14 h. 45 et 23 h. 14.

5 express sur Berlin. — *Trajet : 15 h. 31.*
Départ de Paris-Nord : 7 h. 50 ; 13 h. 45 ; 18 h. 20 ; 22 h. et 23 h. 15.
Départ de Berlin : 8 h. ; 13 h. ; 21 h. 26 et 0 h. 18.

2 express sur Saint-Pétersbourg. — *Trajet : 46 heures. — Par le Nord-Express, bi-hebd. : 42 heures.*
Départ de Paris-Nord : 13 h. 45 et 22 h. ou 23 h. 15.
Départ de Saint-Pétersbourg : 19 h. 05 et 23 h.

1 express sur Moscou. — *Trajet : 60 heures. — Par le Nord-Express, hebd. : 53 heures.*
Départ de Paris-Nord : 22 h. ou 23 h. 15.
Départ de Moscou : 14 h.

2 express sur Copenhague, Stockholm et Christiania. — *Trajet : Copenhague, 26 heures ; Stockholm, 43 heures ; Christiania, 49 heures.*
Départ de Paris-Nord : 13 h. 45 et 22 h. ou 23 h. 15.
Départ de Stockholm : 10 h. 27 et 20 h. 30.
Départ de Copenhague : 12 h. 55 et 0 h. 00.
Départ de Christiania : 7 h. 44 et 17 h. 45.

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

Fondée en 1895 par Bournon et F. Mazerolle

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

E. MAREUSE ET JEAN RABUTAUX

DIRECTEURS

21e ANNÉE. — 1914

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE E. CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1914

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTAT DES INVENTAIRES

DES ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES

ET HOSPITALIÈRES

SUPPLÉMENT 1909-1913

La *Correspondance historique* et *archéologique* a publié en 1908 l'*Etat des Inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières*. Ce recueil avait besoin, après un délai de cinq ans, d'être mis à jour. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, grâce à l'obligeance de M. Henri Stein, conservateur adjoint aux Archives Nationales, qui a bien voulu nous communiquer les documents et revoir les épreuves ; nous l'en remercions bien vivement.

CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

FONDS ANCIENS

Archives civiles

A. Actes du pouvoir souverain et domaine public.
B. Cours et juridictions.
C. Administrations provinciales.
D. Instruction publique, sciences et arts.
E Féodalité, communes, notaires et familles.

737490

Digitized by Google

E supplément. Fonds conservés dans les communes.
F. Fonds divers se rattachant aux archives civiles.

Archives ecclésiastiques

G. Clergé séculier.
H. Clergé régulier.
H supplément. Fonds conservés dans les hospices.
I. Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques; cultes non catholiques.

FONDS MODERNES

K. Lois, ordonnances et arrêtés.
L. Administration du département, des districts, des cantons. Fonds révolutionnaires.
M. Personnel et Administration générale.
N. Administration et comptabilité départementales.
O. Administration et comptabilité communales.
P. Finances.
Q. Vente des biens nationaux et séquestre.
R. Guerre et Affaires militaires.
S. Travaux publics.
T. Instruction publique, sciences et arts.
U. Justice.
V. Cultes.
X. Etablissements de bienfaisance.
Y. Etablissements de répression.
Z. Affaires diverses.

CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

AA. Actes constitutifs et politiques de la commune.
BB. Administration communale.
CC. Impôts et comptabilité.
DD. Propriétés communales. Travaux publics.
EE. Affaires militaires, marine.
FF. Justice, procédure, police.
GG. Cultes, instruction et assistance publique.
HH. Agriculture, industrie, commerce.
II. Documents divers, inventaires, objets d'art, etc.

Digitized by Google

CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES

A. Actes de fondation.
B. Titres de propriétés.
C. Matières ecclésiastiques en général.
D. Inventaires.
E. Administration.
F. Registres d'entrée et de sortie.
G. Papiers et registres des institutions succursales.
H. Papiers et correspondances diverses.

ALLIER

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série S, Répertoire numérique (18 pages), par M. Pierre Tuillier. — 1911.

HAUTES-ALPES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série E (articles 1 à 249) (Mandement et marquisat de Savine), 1348 pages, par M. l'abbé Paul Guillaume. — 1910.

Série H (art. 1 à 60, etc.) (Abbaye de Boscodon), par M. l'abbé Paul Guillaume. — 1913.

ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série C* (20 pages), par MM. Henri Moris et Michel Baracchi. — 1912.

Répertoire numérique. *Série H* (12 pages), par M. Henri Moris. — 1913.

Répertoire numérique. *Série Z*, Consulat de France à Nice (8 pages) par MM. Henri Moris et Michel Barucchi.— 1912.

ARDENNES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série M* (24 pages), par M. A. Semer. — 1913.

Série Q (36 pages), par M. Paul Laurent. — 1911.

Digitized by Google

ARIÈGE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série H* (6 pages) par M. Edmond Pélissier. — 1913.

Série N, par M. Edmond Pélissier. — 1913.

AUDE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Etat sommaire.

Série S (80 pages), par M. Joseph Poux. — 1911.

BOUCHES-DU-RHONE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série G* (2e fascicule). Bureau des finances du clergé de Provence (30 pages), par MM. Maurice Raimbault et Raoul Busquet. — 1911. (3e fascicule). Archevêché d'Aix (26 pages), par les mêmes. — 1910.

Série U (18 pages), par M. Raoul Busquet. — 1910.

Série V (20 pages), par M. Raoul Busquet. — 1910.

CANTAL

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série L (Administration du département, des districts et des cantons), par MM. Gabriel Esquier et Ernest Delmas. 1911.

Répertoire numérique. *Série S.* Administration du département, des districts et des cantons (32 pages), par M. Ernest Delmas, 1910.

CHARENTE-INFÉRIEURE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série V* (30 pages), par M. Millot.— 1913.

Série X (20 pages), par M. Millot — 1911.

Digitized by Google

CHER

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série E (supplément, t. Ier, art. 1 à 65), par M. Alfred Gandilhon. — 1913.

Série Q (54 pages), par M. Alfred Gandilhon. — 1910.

CORRÈZE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Séries K* et *L* (28 pages), par M. Georges Mathieu. — 1912.

Répertoire numérique. *Séries A, B, C, D, E, E* suppl., *G et H* (26 pages), par M. Georges Mathieu. — 1912.

Série Q (24 pages), par M. Georges Mathieu. — 1913.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Tulle, Brive, Ussel, Argentat, Treignac, Meymac, par MM. Auguste Petit et Georges Mathieu. — 1911.

CORSE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série L* (12 pages), par M. André Touranjon. — 1912.

COTE-D'OR

ARCHIVES COMMUNALES

Dijon, Série B (supplément) registres paroissiaux d'état-civil, par M. Charles Oursel. — 1910.

DORDOGNE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série T* (4 pages), par M. G. Lavergne. — 1913.

Série V (4 pages) par M. G. Lavergne. — 1913.

Digitized by Google

DOUBS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série L* (342 pages), par M. Maurice Pigallet. — 1912.

Série V (14 pages), par M. Maurice Pigallet. — 1910.

ARCHIVES COMMUNALES

Besançon, Série BB, par MM. Max Prinet, Just Berland et Georges Gazier, 1912.

Clerval, par MM. Maurice Pigallet et A. Dornier, 1910.

Montbéliard, archives antérieures à 1793, par M. Julien Mauveaux, 1910.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Montbéliard, par M. Julien Mauveaux, 1910.

DROME

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série V* (16 pages), par M. Borne. — 1912.

EURE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série V* (8 pages), par M. Robert Anchel. — 1909.

GARD

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Archives civiles. Série E, t. IV. Notaires (suite et fin), (432 pages), par M. Bligny-Bonchurand. — 1909.

GIRONDE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. Fonds des eaux et forêts de Guienne (8 B) (18 pages), par Jean Barennes. — 1912.

Minutes notariales et terriers de la garde-note (3 E) 38 pages)

Digitized by Google

par MM. C. Chauvet, J. Barennes, sous la direction de J. A. Brutails. — 1913.

GIRONDE

ARCHIVES COMMUNALES

Bordeaux (Période révolutionnaire (1789-an VIII), t. II et III, par M. Gaston Decaunès-Duval. — 1910-1912.

HÉRAULT

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Saint-Pons, par M. Sahuc. — 1910.

LOIRE-INFÉRIEURE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série Q* (32 pages), par M. Léon Maître. — 1911.

LOIRET

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série K* (16 pages), par M. Jacques Soyer. — 1912.

LOT

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série V* (6 pages), par M. V. Fourastié. — 1913.

LOZÈRE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série Y* (4 pages et couverture), par M. Cl. Brunel. — 1913.

Série C (32 pages et couverture), par M. Cl. Brunel. — 1910.

Séries O et P (12 pages et couverture), par M. Cl. Brunel.— 1911.

Série Q (20 pages et couverture), par M. Cl. Brunel. — 1910.

Séries K et *L* (32 pages et couverture), par M. Cl. Brunel, 1912.

Digitized by Google

MANCHE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série H (art. 4301 à 8000, abbayes de Fontenay, Hambye et Lessay), par M. François Dolbet. — 1912.

Répertoire numérique. *Série G* (40 pages), par M. Paul Le Cacheux. — 1913.

Série U (4 pages), par M. Gustave Eury. — 1913.

Série V (36 pages), par M. Gustave Eury. — 1912.

MARNE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série V* (14 pages), par M. J. Berland, avec la collaboration de M. A. Thuillier. — 1911.

MEURTHE-ET-MOSELLE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série E supplément. — Arrondissement de Nancy, 1re partie, par M. Emile Duvernoy, 1912.

MEUSE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série N* (8 pages), par M. Léon Thévenin. — 1911.

Série R (8 pages), par M. P. d'Artois de Jubainville. — 1911.

Série S (8 pages), par M. Léon Thévenin. — 1910.

Série T (8 pages), par M. Léon Thévenin. — 1910.

Série V (8 pages), par M. Léon Thévenin. — 1910.

Série X (8 pages), par M. Léon Thévenin. — 1911.

MORBIHAN

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série E supplément (art. 1 à 807 ; table générale). — 1911.

Digitized by Google

NORD

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série L* (212 pages), par M. Max Bruchet. — 1911.

ORNE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série D* (8 pages), par M. Max Fazy, avec le concours de M. Aman Louis Gueutier. — 1911.

Série O (60 pages), par M. Max Fazy, avec le concours de MM. Aman Louis Gueutier et Albert Leconte. — 1911.

Série V (24 pages), par M. Max Fazy, avec le concours de M. A. Gueutier.

PAS-DE-CALAIS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série H (art. 2012-3212), abbaye de Saint-Vaast, par M. Déprez, 1911.

Répertoire numérique. *Série K* (78 pages), par M. R. Louis sous la direction de M. Eugène Déprez. — 1912.

Répertoire numérique. *Série V* (68 pages), par M. A. Lavoine sous la direction de M. Eugène Déprez [s. d].

HAUTE-SAONE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série T* (12 pages), par M. Auguste Eckel. — 1912.

Série V (4 pages), par M. Auguste Eckel. — 1911.

Série Y (4 pages), par M. Auguste Eckel. — 1911.

HAUTE-SAVOIE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série N* (8 pages), par M. J. Serand. — 1913.

Série R (4 pages), par M. J. Serand. — 1913.

Série U (4 pages), par M. J. Serand. — 1911.

Série Y (4 pages), par M. J. Serand. — 1912.

Digitized by Google

SAVOIE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoires numériques. Fonds sarde (1814-1860) et fonds de l'annexion de 1860 (30 pages), par Gabriel Pérouse. — 1913.

ARCHIVES COMMUNALES

Arrondissement d'Albertville, par M. Gabriel Pérouse. — 1911.

SEINE-ET-MARNE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série V* (14 pages), par M. Adolphe Hugues. — 1910.

SEINE-ET-OISE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série C* (54 pages), par M. André Lesort avec la collaboration de M. A. Monira. — 1912.

Série L (art. 1 à 115), par M. Couard. — 1911.

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Séries C* et *D* (20 pages), par M. J. Vernier. — 1912.

Série T (36 pages), par M. J. Vernier. — 1908.

Série V (48 pages), par MM. P. Chevreux et J. Vernier. — 1907.

Archives civiles, séries C et D, table générale par M. J. Vernier. — 1910.

ARCHIVES COMMUNALES

Le Hâvre, par M. Ph. Barbey. — 1912.

DEUX-SÈVRES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série K* (8 pages), par M. Séverin Canal. — 1912.

Série V (8 pages), par M. Séverin Canal. — 1913.

Digitized by Google

SOMME

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Tome VI. Archives ecclésiastiques, série G (nos 1170 à 3044) 640 pages. — 1910.

ARCHIVES COMMUNALES

Amiens, Série FF (1 à 702), par M. Georges Durand. — 1911.

TARN-ET-GARONNE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série L* (8 pages), par M. Latouche. — 1912.

Série Q (16 pages), par MM. Maisonobe et Imbert. — 1910.

Série V (4 pages), par M. Latouche. — 1912.

VENDÉE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique. *Série V* (4 pages), par M. E. Gabory. — 1910.

VOSGES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série S (28 pages), par M. Adolphe Garnier sous la direction de M. André Philippe. — 1912.

Série V (12 pages), par M. André Philippe. — 1910.

YONNE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Série L, par M. Charles Porée. — 1911.

Digitized by Google

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

D'UNE

FAMILLE NOBLE DE PROVINCE

Pendant le XVIII^e^ siècle

(*Suite*)

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 9 septembre 1745.

..... Nous sommes icy à la veille de voir élire un empereur contre nostre gré, et nous ne pouvons pas sçavoir quelles seront les suites de la démarche que font en cette occasion les principaux princes de l'Empire ; en attendant, nous sommes toujours à peu près dans la mesme position, et la saison me paroist bien avancée pour que les ennemys fassent aucune entreprise de conséquence.....

LA FARE.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 13 septembre 1745.

..... Nous sommes toujours à peu près dans la mesme position et touchons au moment de l'élection qui doit se faire aujourdhuy, et pourrons l'apprendre ce soir ou demain matin par une grande réjouissance que l'armée de la reine d'Hongrie (1) prépare et pour laquelle depuis trois jours elle

(1) Marie-Thérèse, reine de Hongrie, épouse de François, duc de Lorraine.

Digitized by Google

est occupée à ranger son artillerie dans un lieu convenable pour qu'aucun coup ne nous échape...

LA FARE.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 20 septembre 1745.

..... Vous aurés sans doute déjà appris l'élection du Grand-Duc (1) qui fut faite le 13. Il partit hier de son armée pour aller à Aschaffembourg attendre la reine de Hongrie, et est je crois très occupé de son couronnement, que l'on annonce pour le plus tard pour le 4 d'octobre, jour de sa feste. Si M. de Traun, sur qui roule à présent le commandement de l'armée, veut entreprendre quelque chose, il fera apparement bientost un mouvement qui nous indiquera ses projets, qui ne me paroissent pas pouvoir être considérables, la saison estant déjà bien avancée, et d'ailleurs croyant que la fin de nostre campagne dépendra plus de ce qui se passe dans les cabinets des différens princes, que des opérations militaires.....

LA FARE.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 23 septembre 1745.

..... Pour nous, il ne nous paroist pas encore que l'élection ait déterminé les ennemys à faire aucun mouvement militaire; ils sont occupés de l'arrivée de la reine d'Hongrie et des préparatifs du courronnement qu'ils voudroient bien faire ce mois cy si ils pouvoient, mais qui sera peut-estre remis jusqu'au 4 d'octobre, jour de la feste du Grand-Duc ; ainsi, si nous rentrons dans nostre coquille à peu près dans ce tems-là, ce sera le deffaut de subsistances qui nous y conduira, et il y a apparence que nous y serons fort tranquiles jusqu'au tems qu'il conviendra de séparer l'armée.....

LA FARE.

(1) François, duc de Lorraine, empereur d'Allemagne sous le nom de François I.

Digitized by Google

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 27 septembre 1745.

..... Toutes celles (les nouvelles) qui nous viennent de l'armée ennemie depuis deux ou trois jours, ne parlent que de l'arrivée de la reine d'Hongrie, qu'elle a dû coucher à Hanau le 23 et arrivée de bonne heure le 24 à Francfort pour estre témoin le 25 de l'entrée du Grand-Duc en qualité de Roy des Romains ; mais on m'assura hier qu'elle avoit été obligée de s'arrester à Würtzbourg, se trouvant très fatiguée du voyage et mesme un peu incommodée, vu l'estat de grossesse où elle se trouve.....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 4 octobre 1745.

J'ay receu ce matin, Monsieur, et en mesme tems les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 23 et le 25 du mois passé avec les nouvelles qui y estoient jointes dont je vous suis très obligé, mais je suis étonné que, le 25, vous ne sçussiés aucune particularité d'une bataille que l'on prétend qu'il y a eu sur le Pô, où une lettre de Milan du 21 dit que les ennemys ont perdû 7.000 hommes au passage de cette rivière, et nous environ 4.000; vous sçavés sans doute maintenant ce qui en est, mais nous n'en avons point eu de confirmation depuis trois jours que nous avons eu cette nouvelle par la Suisse.

Pour ce côté cy, il n'y a rien de nouveau, sinon qu'il passe pour constant depuis quelques jours que la reine d'Hongrie, après le courronnement qui a dû se faire aujourd'huy, doit revenir à Heidelberg et prendre par Heilbron le chemin du Danube et s'y embarquer, vû qu'elle est grosse de plus de 7 mois, parce qu'elle évitera par là de très mauvais chemins qu'elle auroit eû jusqu'à Lintz. Elle a fait donner un florin à tous les soldats de son armée et quatre francs, argent d'Allemagne, aux bas officiers.

La Fare.

Digitized by Google

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 11 octobre 1745.

..... Pour ce côté cy, nous sommes toujours dans l'inaction et attendons quelles suites aura la bataille que le Roy de Prusse a encore gagné en Bohême le 30 du mois passé ; j'en joins icy le détail que nous avons receû il y a 4 jours.

Détail de la bataille gagnée par le Roy de Prusse (1) à Braunitz, le 30 septembre 1745.

« Le 29, le Roy de Prusse ayant appris que le prince Charles (2) estoit marché avec toute son armée au nombre de près de 60.000 hommes pour s'approcher de Trautenau, avoit résolu de marcher le 30 pour couvrir les forces qui lui restoient dans la dite place ; ce prince apprit pendant la nuit la nouvelle que les ennemys marchoient à luy ; il fit battre la générale et se mit en mouvement, ayant envoyé reconnoistre l'ennemy par quelques escadrons d'hussars et de cavalerie qui le rencontrèrent à la portée du canon et commencèrent à se charger avec l'ennemy. Le Roy apprit alors que toute l'armée autrichienne estoit là ; il s'avança et voyant que son aisle droite prestoit en quelque façon le flanc aux ennemys, il luy fit faire une espèce de rond et marcha avec son aisle gauche sur la droite des ennemys qui commença d'abord à la canoner ; mais elle n'en fut pas plustost aux mains avec cette droite qu'elle la culbuta entièrement, l'obligeant de se retirer avec grande confusion derrière la gauche, pendant que cette gauche s'avançoit sur nostre droite qui n'estoit pas encore toute arrangée. Le Roy fit avancer trois bataillons de grenadiers qui soutinrent pendant une demi-heure toutes les forces des ennemys, ce qui donna le tems à nostre droite de se mettre en ordre et de battre entièrement la gauche des ennemys ; on les poursuivit plus de trois quarts de lieue, ils voulurent tenir ferme près du village de Nimerstadt, mais le régiment de Bornstadt tomba si à propos sur ce gros des ennemys qu'il en sabra une grande quantité, et prit les régiments de Damnits et de Bareith prisonniers ; ont leur prit aussy beaucoup d'estendars et toute leur artillerie. Ce fut à

(1) Frédéric II, roi de Prusse surnommé le Grand.
(2) Charles, prince de Lorraine, général des troupes impériales.

Digitized by Google

quatre heures du soir que le Roy dépêcha du camp M. de Mollendorff, un de ses adjudans; alors le détachement Leuald qui ne s'estoit point trouvé à la bataille non plus que celuy de Damnitz et Winterfeld arrivant, le Roy s'en servit pour suivre l'ennemy.

Il y a eu 3.000 morts de leur part et autant de prisonniers; du costé des Prussiens on compte 500 morts parmy lesquels est le prince Albert, frère de la reine régnante; personne autre de distinction, 1.200 blessés dont les plus considérables sont le général Blankensée, et les colonels Blankenburg et Dohna. Le prince Ferdinand et le comte de Schmettau le sont tous deux légèrement. On attend les suites où il ne peut manquer d'y avoir encore nombre de prisonniers, on prétend que le Roy n'avoit pas plus de 24 à 25.000 hommes contre cette nombreuse armée autrichienne. En un mot, c'est une bataille des plus complète et des plus glorieuse pour ce prince.

« La bataille s'est donnée à Braunitz, près de Studentz, et l'ennemy s'est retiré en grande confusion à Arnau ; on est à sa poursuite. Le major Vedel des gardes et les colonels Forckad et Volcke sont blessés. »

Suite de la lettre du 11 octobre 1745.

La Reine d'Hongrie doit rester à Francfort jusqu'au 17, à ce que l'on dit, pour tacher apparement de déterminer la diette et les cercles à se déclarer en sa faveur dans les circonstances où elle se trouve; on prétend aussy que les Hollandois et les Hanovriens doivent reprendre dans quelques jours le chemin de chés eux, et il y a toute apparence que nous ne serons pas longtemps sans en estre instruis.....

LA FARE.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 14 octobre 1745.

..... Nous sommes toujours dans la même position ; les ennemys ont fait partir hier deux régimens de cavalerie et quatre d'infanterie pour aller en Bohême; ils ont pris la route de la vallée du Necker ; on dit que les Hollandois doivent se metre en marche vers le 18 au plus tard pour retourner dans leur païs...

LA FARE.

Digitized by Google

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 18 octobre 1745.

..... Pour ce côté cy, le Grand-Duc et la reine d'Hongrie revinrent avant-hier à Heidelberg et ont continué hier leur route pour Ulm, où ils doivent s'embarquer le 20, pour retourner à Vienne ; ils ont fait avant leur départ un détachement pour la Bohême sous les ordres du général Grünn, composé de 14 escadrons et de 9 bataillons.....

LA FARE.

Lettre du même au même

Au camp de Spire, le 3 novembre 1745,

C'est uniquement, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous marquer que, y ayant tout lieu de compter que l'armée se séparera incessamment et que je pourray me rendre à Paris du 15 au 20 de ce mois, je vous prie de ne plus prendre la peine de m'envoyer les nouvelles, parceque je seray à la source... Il faudra m'adresser vos lettres à la Cour où je fais actuellement ma résidence. Les Hollandois sont depuis dimanche en mouvement pour retourner chés eux, mais les Hanovriens se sont de nouveau aprovisionné de fourages jusqu'au 10 ; ainsi il ne s'agit que de 24 heures de plus ou de moins, et on peut regarder nostre campagne comme totalement finie. J'ay, etc.

LA FARE.

Lettre du maréchal de Biron au marquis de Jovyac

A Paris, ce 17e aoust 1745.

Rien de plus honnête, Monsieur, que les marques éclatantes que vous me donné de la joye que vous avé eut en faisant retentir dans les montagnes du Vivarès le bruit du canon de Joviac. Je voudrois pouvoir vous en remercier à Paris où je serois très aise de vous voir et de vous dire moy même que je désireray tant que je vivray, vous prouver que

Digitized by Google

personne n'a l'honneur d'être plus parfaitement que je le suis, Monsieur, etc.

Le Maréchal duc de Biron (1).

Lettre du maréchal de Maillebois au marquis de Jovyac

Au camp de S.-Salvador, ce 17 octobre 1745.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avé fait l'honneur de m'écrire de Montélimart, le 8 du courant. On ne peut être plus sensible que je le suis à la part que vous voulés bien prendre à mon succès (2) et au compliment que vous me faite. Je vous prie de m'accorder la continuation de ces sentimens.....

Le Maréchal de Maillebois.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac

A Valence, le 22 octobre 1745.

Vous êtes si bien informé de tout ce qui se passe, que nous ne sçaurions rien vous rendre. Vous avés à vos gages tous lés nouvelistes du monde ; et pas un évènement qui vous échape. Je suis de votre avis au sujet du Roi de Prusse, la perte de sa cassete ne lui coûtera pas un soupir ; et je dirois de lui tout le contraire d'un poète qui vouloit que la gloire ne vînt qu'après force écus. *Virtus ante nummos.* Votre relation est, d'après la gasete de Paris. Rien n'est plus beau que cette victoire. Dans les mains des héros, le petit nombre n'y fait rien. Ils trouvent en eux-mêmes des ressources de conseil, d'arrangement, d'ordre, de valeur, qui valent mieux que ces grands corps dont la multitude fait la force. Croiés vous que la Reine de Hongrie se hazarde a envoier son armée partie en Bohême et partie en Italie ; et qu'elle ait fait assés de progrès dans l'esprit des cercles, pour espérer qu'ils défendent l'Empire, tandis qu'elle portera la guerre ailleurs ? Aura-t-elle de l'argent de l'Angleterre au milieu des troubles de ce royaume, et sans ce secours est-elle bien en état d'avoir sur

(1) Charles-Armand de Gontaut, marquis, puis duc de Biron, maréchal de France (1734, (A. d. F. et d. J., deux lettres).

(2) Le maréchal de Maillebois avait, le 27 septembre, gagné la bataille de Bassignana contre le duc de Savoie.

Digitized by Google

pied en tant d'endroits de puissantes armées ? Toute la face de l'Europe offre un vaste champ aux idées des politiques ; et il semble qu'on puisse disputer pour et contre avec autant de fondement d'un côté que de l'autre..... Vous a-t-on parlé d'un tableau historique que M. de Valence (1) vient de faire faire ? C'est une suite des médailles de tous nos Rois au bas desquels est la figure de Louis XV qui en est le soixante-cinquième, avec ce vers :

Omnis in hunc cumulata fuit tot gloria Regum

qui veut dire que toute la gloire des Rois ses prédécesseurs rejaillit sur lui, et qu'elle y est comme à son comble. Le tout est du dessin et du goût de M. de Valence, et paroit très bien exécuté. J'ai, etc.

DAURELLE (2).

Année 1746.

Sommaire : Détails concernant la guerre en Flandre.

Lettre de M. d'Inguimbert, jésuite, au marquis de Jovyac.

Paris, 28 janvier 1746.

..... J'ai remis le mémoire de M. le marquis de Chabrillant au père d'Orival qui écrit l'histoire de Louis XIII et de Louis XIV ; ces deux règnes seront à la suite de l'histoire du père Daniel et ne feront pas un ouvrage séparé..... L'embarquement n'est ny fait ni prez à faire ; les nouvelles les plus fraîches de Flandre sont celles-ci, on les mande de Versailles au père Pérusseau, confesseur du Roy. Le 28, sur trois colonnes, marchèrent quarante mille hommes : la 1e colonne sous les ordres de M. de Saxe, la 2e sous ceux de M. de Clermont-Gallerande, et la 3e sous ceux de M. de Phelippe. On passa la Dendre heureusement, et le 29 on fit l'investissement de Bruxelles dont la garnison est de 14 mille hommes qu'on

(1) Alexandre Millon, évêque de Valence.

(2) Antoine d'Aurelle, abbé de Saint-Félix (1745), puis vicaire général et doyen du chapitre de Valence, vivait encore en 1791. Cette note est due à Monsieur le chanoine Jules Chevalier, professeur à Romans (Drôme) (A. d. F. et d. J., cinquante-trois lettres).

Digitized by Google

compte avoir prisonniers de guerre....; on compte être maître de cette place avant le 3 février, les marches et contre marches de nos troupes ont tellement fatigué les Hollandois que 5 mille homme sont désertés.....

D'INGUIMBERT (1).

Lettre du marquis de La Fare au même.

Versailles, 14 février.

..... Nous n'avons rien icy de nouveau que la victoire remportée en Ecosse par le prince Edouard (2) sur les Anglois, et l'arrivée de M. de Wassnar que l'on dit fort prochaine, les états généraux ayant demandé des passeports pour luy il y a déjà plusieurs jours.....

LA FARE.

Lettre du comte de Saint-Florentin au marquis de Jovyac.

Versailles, 26 février 1746.

J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy de la manière dont vous vous êtes conduit dans l'affaire de Vernoux. Sa Majesté m'en a paru très satisfaite et elle me charge de vous le témoigner.

SAINT FLORENTIN (3).

Lettre de l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, 11 avril 1746.

..... Vous avez dû recevoir son mandement (4) au sujet de la prise de Bruxelles. Celle d'Asty est venue bien mal à propos pour contrebalancer la joie de ce premier avantage. Qu'en dites-vous, Monsieur ? croiés vous que ce soit là un jeu ? Et

(1) Jésuite et professeur au collège de Louis-le-Grand à Paris (A. d. F. et d. J., quatre lettres).

(2) Charles-Edouard Stuart. La bataille dont il est ici question est celle de Falkirk (21 janvier 1746).

(3) Louis Phelypeaux, comte de St-Florentin, ministre (A. d. F. et d. J. deux lettres).

(4) De l'évêque de Valence.

Digitized by Google

ne trouvés-vous pas, si c'en est un, qu'il passe le badinage ? J'entends sur tout cela des raisonnements si crochus, que j'en suis dans un véritable dépit. Ceux qu'on tient à Paris sont bien différens ; et nos généraux ne seroient pas trop aises de se le voir répétés. Tel pouroit paroître aux spectacles qui n'y exciteroit pas des acclamations fort agréables, et n'y feroit seurement pas le second tome du maréchal de Saxe (1).

Vous avés sçu tout ce qui s'est passé à son occasion. Les grâces l'ont couronné de leurs propres mains, et se sont vu applaudies de tous les spectateurs. Il étoit bien juste qu'elles traitassent au mieux leur héros. Il ne lui manque plus que de nous procurer une bonne paix, et il ne tiendra seurement pas à lui qu'il n'y force les puissances belligérantes. On assure que la Reine d'Espagne est furieuse contre nous ; et que c'est bien tout ce que poura faire la douce éloquence du maréchal de Noailles, que de la ramener ; nous verrons à quoi tout ceci aboutira.....

DAURELLE, vicaire général.

Lettres du marquis de La Fare au même.

Versailles, ce 29 avril 1746.

..... Le Roy part le deux may de grand matin ; je seray régulier à vous donner de mes nouvelles pendant la campagne dès qu'il se passera quelque chose de nostre costé qui en pourra valoir la peine.....

Maubeuge, le 15 juin 1746.

..... M. de Brison me joignit hier icy, et demain nous devons nous rendre tous au camp devant Mons. La pluye continuelle qu'il fait depuis le jour de Saint Médard a retardé l'arrivée des convoys d'artillerie, moyennant quoy, si nous pouvons ouvrir la tranchée le 18 ou même le 19, nous n'aurons pas perdû nostre tems ; je seray exact à vous faire part du détail du siège.....

Au camp sous Mons, le 11 juillet 1746 (au matin).

Depuis la lettre que je vous écrivis hier, la capitulation a été signée ; la garnison consistante en 6 bataillons autrichiens,

(1) Hermann-Maurice, comte de Saxe, maréchal de France (1744).

Digitized by Google

6 hollandois, un régiment de dragons hollandois et cent hussards, est prisonnière de guerre : M. le prince de Hesse et M. de Nava ne le sont pas, et tous les officiers et soldats conservent leurs équipages ; la garnison doit sortir après-demain, 13 de ce mois.

Charleroy sera investy demain d'un costé par M. de Ségur et de l'autre par M. de Lautrec ; le reste de l'armée y marchera apparement au plus tard le 14 et ira coucher le premier jour au camp des Estines.

Il sera décidé aujourd'huy si on entreprendra le siège de Saint-Guislain ; si il a lieu, je crois que j'en seray chargé.

Au camp devant St-Guislain, le 22 juillet 1746.

La tranchée a esté ouverte la nuit du 21 au 22 sur la rive droite de la Haisne ; on en a fait 6 à 700 toises et la teste a est portée environ à 120 toises de l'ouvrage qui est au bord de la rivière ; les ennemis ont tiré une cinquantaine de coups de fusil, qui n'ont blessé personne.

Cette tranchée, malgré le mauvais temps, ne laisse pas d'estre assez praticable.

Nuit du 22 au 23.

On a fait la nuit dernière 150 toises de sape ; la teste est sur le boud de la flaque, à 45 à 50 toises de l'ouvrage avancé nommé fort de France. On n'a eu pendant ce travail que cinq hommes blessés, et hier un lieutenant de Mailly qui estoit aux travailleurs de jour, a eu le poignet fracassé par un biscayen ; on transporte actuellement deux petits mortiers tout près de la teste de sape.

Ce qui est le plus difficile est de conduire le canon dans un terrain aussy étroit et environné d'inondations de toutes parts.

Au camp devant St-Guislain, le 25 juillet 1746.
Nuit du 24 au 25.

On a fait cette nuit une communication en branches tournantes sur la digue qui aboutit à l'ouvrage dont on s'est emparé hier ; le logement dans cet ouvrage et celuy sur sa berme ont esté perfectionnés, et on a rasé la redoute à machycoulis dont les décombres nous incommodoient lorsque le canon de l'ennemy y donnoit.

On a aussi commencé à travailler à deux batteries de canon et à une de mortiers dans l'épaisseur du pearapet

Digitized by Google

de l'ouvrage. Il n'y a eû qu'un homme tué et quatre blessés.

Au camp devant S[t] Guislain, le 25 juillet 1746.

M. le comte de Faudoas s'empara hier à 10 heures du matin de l'ouvrage qu'on ne comptoit attaquer que la nuit suivante ; il y avoit dedans un sergent et 20 hommes dont neuf furent pris, 2 tués ; les autres se sauvèrent ; on se logea sur la berme de l'ouvrage, et on fit un nid de pie dans la corne gauche, ayant la redoute à machycoulis dans son centre : on n'a eût à cette attaque ou au logement que 5 hommes tués et 14 blessés.

Au camp devant Charleroy, le 30 juillet 1746.

Je suis party de Saint-Guislain assés brusquement, Monsieur, et estant arrivé icy le 28 vers midy, je fus tout de suite à la tranchée qui s'ouvroit ce jour-là ; je n'en suis revenû qu'hier au soir assés tard et....

La Fare.

Lettre de M. de La Devèze, commandant en Languedoc, au même.

Montpellier, le 22 aoust 1746.

Je suis très sensible, mon cher de Jovyac, à toutes vos attentions. J'ay reçu votre dernière relation sur ce qui s'est passé en Italie ; j'y ai vu avec grand plaisir tout ce que M. le maréchal de Maillebois a fait dans cette occasion ; rien ne me surprend de la part d'un général aussi brave que lui ; j'ai été ravis encore d'avoir apris que M. son fils s'y est aussi distingué.....

La Devèze.

Lettre de M. d'Inguimbert, Jésuite, au même.

A Paris, le 23 aoust 1746.

..... Vous sçavés le retour de M. le prince de Conty, les différentes marches de M. de Saxe en Flandre ; on ne doute pas qu'il n'en veuille à Namur qu'il seroit beau de surprendre ; nous sommes à Gemblours, bon camp, appelé par ceux du pays le camp des poltrons, mais Mazi, où sont les ennemys et

Digitized by Google

où nous aurions pu être, vaut encore mieux. Nous avons des troupes à Hui dans le pays de Liège, à 7 lieues de Namur. Les dernières nouvelles de ce pays-là disent qu'on va faire faire un mouvement général à toute nostre armée, que tout marchera jusqu'à M. de Lovendal (1), et que les postes pourroient bien être interrompues pour ménager un secret inviolable. On dit que le prince Édouard n'est plus en Écosse, les Anglois l'ont manqué de quelques heures ; la dame chez qui il s'estoit caché fut prise 20 (*déchiré*) après le départ du prince ; elle est à Londres. Le secrétaire Murrey a, dit-on, donné la liste de tous les partisans de la maison de Suart en Écosse et en Angleterre ; on dit qu'il y avoit quatre cens seigneurs anglois. Sur cette découverte, on a arrêté quantité de gens qui ne s'attendoient nullement à l'être, entre autres un seigneur de la maison de Stuart qui vivoit à Londres. Voilà les choses presque désespérées de ce côté là ; Dieu y mette la main.

D'INGUIMBERT.

Lettre du maréchal marquis de La Fare au même.

A Paris, le 1er novembre 1746.

Je suis infiniment sensible, Monsieur, à la part que vous voulés bien prendre à la grâce que le Roy vient de me faire en m'honnorant du bâton de maréchal de France.....

Le Maréchal DE LA FARE.

Lettre de M. d'Inguimbert, Jésuite, à la marquise de Jovyac.

A Paris, au collège Louis-Le-Grand, 30 décembre 1746.

..... J'ai mis plus haut dans cette lettre ce qui peut regarder le dessin que vous avés de faire tonsurer [votre fils] le cadet ; je luy en ai parlé, toujours en luy disant que vous le laissiés libre de faire ce qu'il voudroit, et que, comme il convient,

(1) Ulric-Frédéric-Woldemar, comte de Lowendal, maréchal de France (1747).

Digitized by Google

vous ne prétendiez point le gêner.... Je luy ai donné jusqu'aux Rois à me dire son sentiment ; j'ai voulu luy laisser ce temps pour faire une neuvaine au bon ange, et pour consulter son directeur.... Le premier habit neuf qu'on lui fera.... il faudra le luy faire violet avec un bouton d'or doublé de soye ; ainsi sont mis les abbés de Castellane, de Cussé, de La Galaisière, de Broglie, etc., qui sont dans ce collège.....

D'INGUIMBERT.

Certificat pour le marquis de Jovyac.

Pierre-Paul de Clerc de La Devèze, lieutenant général, commandant en Languedoc, certifions... que M. le marquis de Jovyac a donné des preuves de son zèle pour le service du Roy.... à maintenir l'ordre et la tranquilité, particulièrement dans les troubles excités en 1728 par Jacques Courty dit Bimbarade et autres bandits..., comme aussy dans l'émeute causée à Vernoux en 1745 par les religionnaires à l'occasion de la capture du nommé des Hubats, prédicant, où il nous a pareillement suivy.....

Donné à Nîmes, le 25 décembre 1746.

LA DEVÈZE.

Année 1748.

Sommaire : Lettre concernant les protestants. — Recherches généalogiques pour l'entrée au Chapitre de Poussay.

Lettre de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac.

Valence, le 23 juillet.

..... On s'attend à apprendre bientôt des banqueroutes ; et on dit que ce ne peut être autrement, dès que la paix laissera voir le fond des choses. On vient de prendre de ces côtés-cy le sr du Perron (1), proposant (2), qu'on tient étroitement

(1) Arnaud dit La Plaine et Duperron, natif du Vivarais, proposant, fut alternativement catholique et protestant suivant les circonstances de sa vie qui fut très mouvementée. Il mourut le 4 mai 1750.

(2) Proposant, jeune théologien de la religion protestante qui étudie pour être pasteur.

Digitized by Google

resserré. C'est une autre espèce de guerre qui va recommencer de plus belle lorsque l'autre aura cessé. Il est étonnant que rien ne puisse contenir nos Religionaires, et bien triste de les faire poursuivre. Ce qu'il y a parmi eux de riches ne court point après les assemblées ; c'est un tas d'ignorans, instruits par des hommes qui ne sont guères moins ignorans qu'eux. Ce proposant qu'on vient d'arrêter en est la preuve ; et on assure que Des Noyers, que l'on cherchoit au lieu de lui, n'est pas plus éclairé. Mgr de Valence se porte à merveille ; il est encore à Paris pour quelque temps. Dès que les chaleurs seront un peu relâchées, il compte d'aller passer quelques jours à Saint-Benoît, d'où il rentrera dans son diocèse.....

DAURELLE, vicaire général.

Lettre de la marquise de Mézières (1) *à Philippe des Essars* (2) *à Montreuil-sur-Mer.*

Mirecourt en Lorraine, 3 août 1748.

Voylas un moy que je vous avés écris, Monsieur, et riens nest plus avancés que sy la chose ne vous intéressez pas ny votre nom. Vos anfans et neveux aurons grand resons un jour de vous reprocher tamps de negligance pour des chose sy precieuse pour les familles, car enfiens la bontés et lansientés des nesance sont souvant hutilles pour la fortune,

(1) La marquise de Mézières, d'une vieille famille lorraine, mère de la princesse de Montauban, sollicitait l'entrée dans le chapitre noble de Poussay, près Mirecourt, de l'une de ses nièces, dont j'ignore le nom, mais qui descendait par les femmes des des Essars. Il fallait prouver les seize quartiers de noblesse de cette jeune personne, et madame de Mézières dut faire quantité de démarches auprès de la famille des Essars à ce sujet. (A. d. F. et d. J., deux lettres). Voir *Les Gouverneurs de Montreuil-sur-mer de la maison des Essars, 1581-1620*, par M. Roger Rodière. Abbeville, imp. Lafosse, 1900.

(2) Philippe des Essars comptait parmi ses ancêtres : Pépin des Essars, qui contribua en 1358 avec Jean Maillard à débarrasser Paris d'Etienne Marcel et de ses partisans ; Pierre des Essars, chevalier, tué en 1346 à la bataille de Crécy ; Pierre des Essars, grand bouteiller de France, décapité en 1421. André Louis Edouard, marquis des Essars, mort en son château de Francières le 4 septembre 1871, fut le dernier représentant mâle de cette maison. Voir *Correspondance de la famille des Essars, contribution à l'histoire de la Révolution*, par le comte de Saint-Pol. Abbeville, imp. Paillart, 1903.

Digitized by Google

et ne se demontre rehellement et sant ecivoque que par les titre auriginos ; tout le reste nest regardés que comme des fables. Voylas vos titre retrouvés ; saisissez vous en : illes plesant que ce soit une étrangères qui ne vous est ny parante ny alliés ny de votre conésance qui ce démènes depuis six an pour trouver cest titre, et qui na encore reçue nulles satisfactions que des injures souvant. Ma niesse ma bien de lobligations, car je ne suy pas née endurante ny acoutumés à estre négligés. Enfiens tachons à finir les preuves des des Essars ; six années de recherche est une beilles pasiance.....

OGLETHORPE Marquise de MÉZIÈRES.

Année 1749

Sommaire : Mesures prises contre un officier.

Lettre du maréchal de la Fare au marquis de Jouyac

A Versailles le 3 mars 1749.

..... A l'égard de M. le chevalier de Pampelone vostre parent, j'en ay parlé sur le champ à M. le maréchal de Belleisle, qui m'a dit sur son compte des choses si graves que je ne serois point étonné qu'il luy arrivât non seulement d'estre cassé, mais que ce fut sans ressources, si on n'y adjoint pas mesme des punitions plus fortes, car M. le maréchal de Belleislle m'a assuré que les officiers de son corps, instruits de ses mauvaises manœuvres à plusieurs reprises, avoient résolu de le chasser, en cas qu'il ne fût pas cassé...

Le maréchal DE LA FARE.

Année 1750

Sommaire : Nomination d'une abbesse à Avesnes (Artois).

Lettre du prince de Soubise au marquis André de Monchy (1)

Compiègne, ce vendredy 10 [juillet 1750].

Le Roy vient de nommer madame de Monchy à l'abbaye

(1) **André**, marquis de Monchy, seigneur de Francières, né en 1705, mort en 1782, fut le dernier descendant mâle de sa maison. Une partie de

Digitized by Google

d'Avesnes. Je me presse, Monsieur, de vous annoncer cette bonne nouvelle ; Sa Majesté a eu la bonté de me la dire en sortant de son travail avec M. de Mirepoix (1). Madame votre sœur (2) doit cette grâce à son mérite, et à l'amitié des dames qui composent ce chapitre. Permettez-moi, Monsieur, de partager votre satisfaction, et de vous prier de rendre justice aux sentiments distingués avec lesquels je suis...

Le prince DE SOUBISE (3).

Année 1751

Sommaire : Lettre d'un jeune militaire.

Lettre d'un enfant de Jovyac à la marquise de Jovyac

Au camp d'Albestat, 14 octobre 1751.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

On nous a fait baraqué ; nous nous ennuyons bien, car nous y gelons de froit ; il faut que nous allions chercher le bois à une lieu et demi et le fourrage à cinq lieux ; ils crèvent beaucoup de chevaux de froit et j'ai bien peur pour les nôtres. Il y a deux jours qu'il est parti 20 batalions et 14 escadrons pour aller joindre le prince de Soubise, et M. de Monbrun en est ; pour nous autres nous ne sçavons ce que nous deviendrons ; les princes partirent hier pour Paris.....

DESPLAN DE JOVIAC.

la correspondance qu'il eut avec plusieurs personnages marquants à été publiée. Voir *Les seigneurs de Francières*, par le comte de Saint-Pol, Abbeville, imp. Paillart, 1913.

(1) Jean-François Boyer, évêque de Mirepoix, directeur de la feuille des bénéfices, membre de l'Académie française, né en 1665, mort en 1755.

(2) Marie-Jeanne de Monchy, fille du seigneur de Francières, abbesse d'Avesnes (1750).

(3) Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinoy, maréchal de France (1758), le vaincu de Rosbach. (A. d. F. et d. J., 24 lettres).

Digitized by Google

Année 1753

Sommaire : Renseignements sur les querelles du Clergé avec le Parlement.

Lettres de M. d'Aurelle au marquis de Jovyac

A Valence, le 11 janvier 1753.

..... Je n'espère pas que nous puissions avoir notre prélat avant Pâques. Il est à Paris dans un grand tourbillon ; et il a besoin de toute sa sagesse pour se soutenir sur un terrain si glissant. Nous serons bien sa caution, vous et moi, qu'il n'y fera pas un faux pas. La réponse du Roi à la grande députation a été assez ferme. La voici telle que je l'ai reçue : « La connoissance que j'ai voulu prendre par moi-même de l'affaire pour laquelle mon Parlement a cru que les Pairs doivent être convoqués, est une preuve de l'attention que j'ai et aurai toujours de conserver dans leur intégrité les privilèges de la Pairie et des Pairs. L'évocation que j'ai faite n'a pas besoin de nouveaux ordres pour se conformer à mes volontés. Mon Parlement en est suffisament instruit par les ordres que je lui ai donnés tant verbalement que par écrit. Quant aux ordres particuliers que je trouve à propos de donner, je ne croiois pas, Monsieur, que vous eussiez osé m'en parler. » Il s'agit dans ce dernier article du transport de la Sœur Perpétue à Port-Royal, et de l'annéantissement de la communauté de filles libres. Je ne vous envoie pas le discours de M. le premier président ; je suppose que vous l'avés déjà reçu. L'arrêté du Parlement en conséquence de cette réponse a été qu'il seroit fait des remontrances, et il a nommé pour y travailler plusieurs commissaires. Ils commenceront à s'assembler le lundi 8 janvier. Vous voiés, Monsieur, que le feu ne s'éteint point.....

A Valence, le 20 janvier 1753.

..... Les remontrances n'ont point encore eu lieu ; s'en tiendra-t-on à l'esquisse ? Le feu paroit moins grand ; mais il ne faut qu'un rien pour le ranimer. Les esprits sont montés sur la contradiction, et dans un temps où la foi n'est pas bien forte il faut peu de chose pour détruire la charité.

Digitized by Google

Valence, le 16 mars 1753.

..... Mes nouvelles d'hier portent qu'à la sollicitation de MM. les cardinaux de la Rochefoucaud (1) et de Soubise, le Roi a rappelé M. l'Archevêque de Paris (2) de Lagny à Conflans. L'avis des évêques assemblés avoit été qu'on surceoiroit jusqu'à la prochaine assemblée générale de demander des billets de confession, et ce prélat a bien voulu déférer à leur avis. Il n'en a cependant rien rabbatu de son zèle, car on me marque qu'il a fait signifier *a divinis* au sieur Cerveau (3); ce qui excite une nouvelle guerre. L'huissier qui a été chargé de cette signification, sur la dénonciation que le dit sieur Cerveau en a faite aux gens du Roi, a été décrété d'ajournement personnel et cependant interdit de toutes fonctions. Députation d'ailleurs de M. le premier Président du Parlement pour représenter au Roi que l'impunité de l'archevêque ne fait que le rendre plus audacieux et qu'il est enfin nécessaire de réprimer toutes ses entreprises. On ne m'a point encore appris le succès de cette ambassade, pendant laquelle le Parlement, toujours plus acharné, a jugé par contumace le curé de Sainte-Marguerite et l'a condamné comme les autres prêtres jugés avant lui, à un bannissement perpétuel hors du royaume, confiscation de biens et tout ce que vous avés déjà vu. J'en ai reçu l'arrêt avec celui que le Parlement a encore rendu contre la lettre de l'archevêque d'Auch (4) au Roi. Le préambule de ce dernier arrêt n'est pas digne de ce corps, c'est l'essai d'un sophiste déclamateur qui écrit de passion. On pouvoit dire les mêmes choses avec plus de modération, et ne pousser pas si loin des prétentions insoutenables. On n'a jamais douté que les règles de discipline que l'Eglise fait, n'aient besoin d'être autorisées par le Prince pour pouvoir sévir contre les réfractaires, et qu'elles ne doivent avoir lieu que jusqu'au point où elles sont reçües; mais une fois acceptés, dépend-t-il des tribunaux d'en empêcher l'exécution, c'est

(1) Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, cardinal (1738).

(2) Christophe de Beaumont du Repaire, Archevêque de Paris (1746 à 1781), célèbre par ses luttes contre les Jansénistes, le Parlement et la Cour (A. d. F. et d. J., une lettre).

(3) René Cerveau, écrivain janséniste, né à Paris en 1700, mort en 1780.

(4) Jean-François de Châtillard de Montillet-Grenaud, archevêque d'Auch, 1742-1775.

Digitized by Google

la question présente qu'on élude, et qu'il faudroit cependant approfondir. Je ne dis rien des dispositions de la plus part de ceux qui disputent ; mais qu'ils mettent la main sur la conscience, est-ce bien l'amour de la religion et du bien public qui anime leur zèle ? J'en laisse juge qui voudra.

J'en étois là lorsque j'ai reçu votre lettre où il me paroit que je suis plus avancé que vous pour les nouvelles. On ne m'en donne pas de bonnes de M. le duc de Richelieu (1) ; son mal a fait les plus grands progrès et donne tout lieu de craindre. On ne semble plus redouter les Mandrins (2), mais on agit avec les mêmes précautions que si on les redoutoit. Après les fêtes on pourra bien expédier ce qu'on en tient encore dans nos prisons. On juge maintenant les petites affaires.....

A Valence, le 27 may 1753.

..... Le coup porté contre le Parlement étoit devenu nécessaire. Puisse-t-il devenir aussi avantageux à l'Eglise. Les choses en iroient certainement mieux si chacun se tenoit dans les bornes prescrites, modération qui n'est pas du siècle présent où chaque laïque s'érige en docteur. On n'a rien sçu du Parlement depuis l'enregistrement de la déclaration qui l'envoie à Pontoise. On dit que M. le prince de Conty et M. le maréchal de Noailles se portent pour médiateurs de cette affaire. Dieu veuille ramener la paix, personne ne gagne rien dans le trouble.....

A Valence, le 29 juin 1753.

..... On me marquoit de Paris qu'on espéroit un accomodement ; mais s'il est vrai, comme une personne me l'écrit, que le Parlement vienne de décréter tout le chapitre d'Orléans au sujet de la sépulture refusée à un des chanoines, les cartes vont se brouiller plus que jamais. On m'ajoute que le Roi en a paru couroucé.....

M. de Marseille (3) vient d'éclaircir par une lettre circulaire

(1) Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France (1748) (A. d. F. et d. J., deux lettres).

(2) On nommait ainsi les compagnons de Louis Mandrin dont il est parlé plus loin, année 1755.

(3) Henri-François-Xavier de Belzunce, évêque de Marseille de 1709 à 1755, connu pour son courage et son dévoûment lors de la grande peste de 1721. Ancien jésuite, il était très hostile au jansénisme et eut de longues querelles avec le Parlement d'Aix.

Digitized by Google

un fait important qui lui étoit reproché par les remontrances. Ce n'est pas le seul contre lequel on puisse s'élever. Tout y est outré ou déguisé.

M. de Valence est toujours à son abbaïe, sage spectateur de tout ce qui se passe auprès de lui, et toujours plein d'un vrai désir d'en voir la fin. La religion ne gagne rien à tous ces débats.....

DAURELLE, vicaire général.

Année 1754

Sommaire : Même sujet que l'année précédente.

Lettre de M. d'Aurelle au marquis de Jovyac

A Valence, le 15 juin 1754.

.....J'avois reçu du H^r^ (1) les nouvelles que vous me donnez, avec cette différence qu'on doit à M. le prince de Conty tout l'honneur de cette négotiation. On me marquoit que dans l'espace de huit jours ce prince avoit eu trois longues conférences avec le Roi, et que la suite on avoit été de faire venir M. le premier Président. Je n'ai rien appris de nouveau depuis, malgré l'espérance qu'on me donnoit de m'en mander l'issüe.....

DAURELLE, vicaire général.

Année 1755

Sommaire : La première partie de la présente année concerne Louis Mandrin (2), célèbre contrebandier ; la seconde contient la continuation des querelles du Clergé avec le Parlement.

Lettre de..... au marquis de Jovyac

Janvier 1755.

..... Vous me demandés des nouvelles des contrebandiers ; vous sçavés les grandes relations qu'en ont publié les nou-

(1) *Sic.* Nom abrégé, sans doute parce que l'auteur ne voulait pas qu'il fût connu, en cas d'indiscrétion postale.

(2) Louis Mandrin, né en 1725, mort sur la roue en 1755, chef de bande

Digitized by Google

velles publiques. Voicy ce que je tiens d'un maréchal de logis de La Morlière qui a toujours été à leur poursuitte : d'abord les trois corps de La Molière, Goutu (?) et Ficher furent à leur poursuitte entre Baune et Autun. Ils les attaquèrent ; ils se deffendirent comme des enragés et se retirèrent [sans] aucun mort ny blessé ils tu.... [*déchiré*], capitaine de grenadiers de Ficher, et un maréchal de logis ; ils les ont poursuivis entre la Loire et 'Alier le long des montagnes limitrofes du Velay et du Vivarès. Ces troupes arrivèrent le 30 à 2 heures à Pradelles, s'y logèrent, croyant que les contrebandiers avoient deux jours devant eux. Mandrin avec sa troupe arriva à Pradelles dans une nuit obscure, entre 10 à 11 heures du soir, ne sçachant pas que les troupes y fussent ; ils allèrent droit aux écuries des cabarets, ils les trouvèrent remplies des chevaux des houzards ; ils firent feu sur ceux qui estoient..... et ils ne cessèrent de tirer que lorsqu'ils entendirent les trompetes qui sonoient pour assembler les troupes ; ils prirent la fuite et sortirent de Pradelles. Dans ce bacanal il y a eu seulement un contrebandier blessé à la cuisse et pris avec trois de leurs chevaux. Les troupes ont eu deux ou trois hommes blessés légèrement. Là-dessus toutes les troupes se sont retirées en publiant que les contrebandiers estoient dispersés ; une partie est arrivée à Valence le 3, le reste le 5, escortant en triomphe le seul contrebandier blessé... Les gardes ont mesné à Valence six contrebandiers qu'ils avoient arresté sans armes aux frontières du Dauphiné...

Lettre de l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

A Valence, le 7 janvier 1755.

..... La crainte de Mandrin n'est pas particulière à votre ville, elle a gagné par tout ; mais le train que les choses ont pris va bientôt la faire cesser. Cette bande nombreuse d'abord avoit formé plusieurs divisions après le combat du 20 ; la partie qui avoit gagné le Beaujolois est presque toute rentrée

de contrebandiers, célèbre par son audace et la terreur qu'il inspira aux fermiers généraux. Voir *Louis Mandrin, capitaine général des contrebandiers de France*, par M. Funck-Brentano, Paris, imp. Hachette et C^ie^, 1907.

Digitized by Google

en Savoie depuis le 28. Quoique Ficher n'eût pas eu l'avantage sur ces bandits, il avoit beaucoup fait en les partageant.

L'autre partie qui avoit gagné l'Auvergne s'étoit maintenue jusqu'à la Chaise-Dieu, où les volontaires de Flandre et de Dauphiné, qui couroient après elle, l'avoient coupée et devancée à La Sauvetas en Vellay, après une légère escarmouche où il y a eu un homme tué de part et d'autre. Ils l'ont si fort déconcertée qu'elle s'est absolument rompue, chacun aiant abandonné armes et chevaux et s'étant caché ou sauvé où il a pu. Il y en a eu un qui avoit été blessé dans cette dernière affaire, qui a été trouvé deux jours après dans la maison où il s'étoit retiré, caché dans une cheminée. Il a été conduit ici par ces mêmes volontaires, dont trente ont demeuré en arrière avec M. de Lare, leur commandant, fouillant en Vivarès et Vellay les châteaux et les maisons qui peuvent avoir servi de retraite à ces coquins. Le 31 on en avoit amené deux autres nommés Bertier et Bachelars dit le Printemps, arrêtés au port de Roux entre Sarra et Tournon. On en avoit aussi arrêté quatre après l'affaire du 20 passée au village de Gunan. En voilà assez pour découvrir toutes les menées de la troupe, faire le procès aux coupables, et parvenir à faire enlever ceux qui sont hors du royaume ; nous avons eu encore d'autres nouvelles à cet égard ; mais elles sont trop incertaines et paroissent même si contraires à ce que nous sçavons de positif que je n'oserois les hazarder.

Je ne vous mande que ce qui est bien constaté. Nous regardons ceci comme les derniers efforts et les derniers soupirs de cette malheureuse troupe.....

DAURELLE.

Lettre de M. Rigaud au même.

A Villeneuve, 11 janvier 1755.

..... Vous avés apris [sans] doutte que dans le mois dernier un corps de cent cinquante hommes du régiment de La Morlière, étant à la poursuite d'une bande de Mandrains, fut au village de la Sauveta qui est entre le Puy et Pradelles, et que comptant y trouver les Mandrins firent la fouille dans toutes les maisons, qu'ils si logèrent ensuite et mirent des sentinelles

Digitized by Google

aux portes du lieu ; que les Mandrins au nombre de trente sept qui avoient été laissés deux lieues derière au village de Castarot, vinrent dans la nuit à la Sauveta, ne comptant pas d'y trouver les La Morlière, que s'étant présantés, la sentinelle qui estoit aux portes leur tira dessus, que la garde étant arrivée leur fit une décharge (*déchiré*) et tué aux Mandrains un cheval, et qu'un maréchal de logis ayant voulu courir à la proye, il lui fut tiré un coup de fusil qui le jetta par terre. Alors les Mandrins se divisèrent en trois corps : l'un gagna du cotté du pont de Saint-Jean, l'autre passa à la coste de Mayres, et deux jours après on vit ce corps, au nombre de huit ou neuf hommes, qui traversa le lieu de Thueits, leurs fusils armés, et le troisième corps gagna du cotté de Mésillac en passant à Entraigues, où par parentèze on dit qu'une personne que je ne vous nomme pas eut l'alarme au quartier.....

RIGAUD.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac.

Valence, le 23 février 1755.

..... La même nouvelle que vous marqués au sujet des contrebandiers nous est venue de Grenoble ; c'est M. Ficher qui l'a mandée de Genève avec un plan de leur route qui ne s'accorde point avec la carte, et qui paroit d'un homme peu instruit de la position des lieux. J'ai vu là-dessus des résflections d'un secrétaire de l'intendance qui détruit ce projet jusqu'au fondement, et je m'en tiens bien à son récit sur la connoissance qu'il a du moindre buisson.

Les Mandrins touchent à leur fin. Une partie est déjà jugée, et l'autre le sera chaque jour. La semaine ne passera pas qu'il n'y en eût plusieurs de rompus. Dieu leur fasse miséricorde, et leur inspire dans ces derniers moments les sentiments d'un vrai repentir.....

Valence, le 12 may 1755.

..... Il [M. Levet] a fait exécuter la semaine dernière deux jeunes gens de la compagnie de Mandrin, l'un de 17 ans qui a été pendu, et l'autre de 22, qui a été roué. Deux autres seront roués au premier jour avant le départ de nos milices. On ne

Digitized by Google

croit pouvoir mieux inspirer la terreur qu'en les faisant périr en nombreuse compagnie ; on en réserve encore pour d'autres tems.

Cette tragédie aura différens actes, et ne finira qu'avec ces misérables que la faim chasse de la Savoye, et qui se font prendre les uns après les autres..... Dans le moment on annonce la prise de Mandrin et d'un autre chef enlevés en Savoye. J'ouvre ma lettre pour vous le dire.

DAURELLE.

Prise de Mandrin.

Valence, ce 13 may 1755.

Cent dragons du régiment de La Morlière, déguisés en gardes, commandés par des aufficiers, passèrent en Savoye le samedy et le dimanche onsième may. Ce detachemant se randit au chateau de Thourris en Savoye à douze (*sic*) lieux de la frontière de France. La maison fut investie vers les dix heures du soir. Mandrin estoit couché avec sa maîtresse qui avoit été gasgniée ; il dormoit dans une chambre au second étage. Les portes furent enfoncées, et trois ou quatre de ses gens furent tués à cout d'épée. On monta prendre Mandrin à costé de sa belle, avec lui un jeune homme qu'on dit estre son lieutenant couché dans un cabinet à costé. Toujour en chemise sur une charette, l'escorte de cent dragons fouetant sans cesse les chevaux, ils sont arivés dimanche au soir aux fort Bareau, lundy à Voiron, et mardy vers les dix heures à Valence. Le lieutenant s'appelle maître Jean Saint Pierre dit Jambon, frère du magor.

Il arriva lundy à Grenoble, à M. de Marrieux, un officier de la part du gouverneur de Chambéry, qu'il est venus sçavoir si l'acte d'hostilité qu'on venoit de commettre en Savoye étoit une déclaration de guerre que le Roy de France faisoit au Roy son maître. La réponce fut que c'estoit une troupe de gardes échaufés qui, après s'être batuts, suivirent leurs gibiers et qui s'étoient égarrés jusqu'au château de Thourry.

Le courier vous apprendra le reste à son retours.

Lettre de M. de Jovyac au marquis de Vogüé, maréchal de camp, à Aubenas.

..... On me mande que Mandrin a fait une belle mort entre les mains du père Gasparini ; par ce qu'on me marque du

Digitized by Google

Montelimar, il n'est pas bien clair s'il a été étranglé avant d'estre roué ; on prétendoit que M. l'Evêque avoit obtenu quelque chose à ce sujet....

JOVYAC.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire-général, au marquis de Jovyac.

4 juillet 1755.

..... La mémoire de Mandrin n'est pas morte avec lui. On en a fait une oraison funèbre, et on l'a chanté en vers comme en prose. On a fait deux portraits de lui, l'un dans sa prison, et l'autre sur la roüe. Le premier, dit-on, vendu par son auteur, vient d'être arrêté à Crest, et l'autre a été envoyé à M. le contrôleur général. Pour l'immortaliser encore, il faut que le Roi de Sardaigne prenne son enlèvement au tragique. Il vient de rappeler son ambassadeur ; et pour l'appaiser sans doute, le Roi lui envoie en qualité d'embassadeur extraordinaire M. le duc de Nivernois. Auroit-on pu l'imaginer qu'un chef de bandits dû (*t*) jamais mettre en campagne des personnes de cette importance ?..... J'oubliois de vous dire qu'on ramena hier en Savoie avec grande pompe deux misérables arrêtés à Rochefort avec Mandrin. Ce sont deux réfugiés françois, sur lesquels il n'y a aucun grief de contrebande, mais un soupçon de désertion ; espèce de satisfaction plus publique que réelle.

[Décembre 1755].

... .. On a ammené ici depuis trois jours le nommé Manosc, rendu par le Roi de Sardaigne. C'est le second qui ait été remis, Chalcal l'aiant déjà précédé. La Savoye ne sera plus un lieu de retraite pour ces coquins dès qu'ils seront François. Il n'y a que les sujets du prince qui y seront en sûreté....

DAURELLE.

Digitized by Google

Année 1755, seconde partie.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac.

A Valence, le 7 janvier 1755.

..... Je ne vous dis rien de Paris. Nous sommes à attendre ce que le Parlement décidera contre le Chapitre d'Orléans, car l'évêque (1) est à l'abri de ses coups par l'exil auquel il a été condamné....

23 février 1755.

Votre correspondance, Monsieur, est bien établie, et vos nouvelles valent la meilleure gasete. Vous avez dû sçavoir que la réponse du Roi a été que les procédures du Parlement rouloient sur des objets trop importants pour prendre si vîte son parti, qu'il a demandé du temps pour y resfléchir encore ; et qu'il avoit renvoié à vendredy dernier pour donner sa décision. Dans cet intervalle, M. le cardinal de La Rochefoucault a été mandé à Versailles, et après une audience secrète de Sa Majesté, il s'est rendu à Conflans pour parler, dit-on, a M. l'archevêque. Le public, toujours curieux et précipité dans ses jugements, a fait bien des commentaires là-dessus, que je ne vous répéterois pas ; j'aime mieux attendre l'événement que de hasarder des conjectures souvent fausses, mais toujours incertaines ; à vous permis de faire les vôtres, qui peuvent aussi bien rencontrer que celles qu'on débite. Tout ce qui paroît bien évidemment du délai du Roi, c'est qu'il veut la paix et qu'il seroit bien charmé qu'elle vînt de M. l'archevêque....

Nous n'avons jamais douté que les canons de discipline n'aient besoin de l'attache du Roi pour avoir vigeur dans ce royaume ; c'est à l'église a les faire, et c'est à Sa Majesté à en autoriser l'exécution. Mais quand l'usage les a une fois établis, et que l'autorité du prince les a confirmés, est-il permis de les détruire sans la participation des Evêques ?

(1) Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque d'Orléans (1753-1757).

Digitized by Google

Et la question n'est-elle pas encore plus difficile à décider, lorsque ces canons de discipline ont quelque rapport aux choses de la foi, et que l'exercice est comme la pierre de touche qui distingue le catholique de celui qui ne l'est pas ? J'ai peine à croire qu'en ce cas l'autorité du Parlement doive prévaloir à celle des Evêques, juges naturels de ces matières. Pourquoi ne pas penser que des Evêques faits pour prêcher la paix ne la veuillent pas autant que des magistrats ; et qu'ils ne fussent portés à la donner si le bien de la religion et de l'Etat s'y trouvoit? Ne conviendroit-il pas, du moins, de s'expliquer avec eux et de voir sans passion et sans violence les raisons qui les ont fait agir ? C'est cet esprit de modération qu'on a d'abord perdu de vue, et, les premiers pas faits, on a mieux aimé s'enfoncer dans l'abime que de revenir en arrière..... On peut très bien sur un bon fondement bâtir un mauvais édifice, en outrant ou en ne gardant pas les justes proportions.....

Valence, 12 may 1755.

..... Nos Prélats arrivent à Paris de tous les côtés, et la plus grande partie y est déjà. Le Parlement ne cesse cependant d'agir ; et à l'occasion de certaines thèses soutenües en Sorbonne, où il a cru voir des expressions équivoques qui semblent attaquer le silence ordonné par la déclaration du 2 septembre, il a mandé le sindic de la faculté et l'a sommé de faire enregistrer la dite déclaration, à quoi il a promis de se conformer.

On parle d'un nouveau refus de sacremens fait à Meaux à des religieuses transférées de leur couvent dans un autre. Je ne sais pas bien le fond de la chose, mais si elle étoit comme on me l'a contée, je trouverois ce refus bien hazardé, et plutôt un effet d'humeur que de zèle. Je veux être mieux instruit avant que de décider. Celui qui m'écrit ajoute que le Parlement a nommé deux conseillers de chaque chambre pour examiner les affaires ecclésiastiques. Je laisse ces arrangemens à vos réflexions ; est-ce bien à des magistrats à être les sentinelles d'Israël et à s'asseoir dans la chaire de Moyse ? On dit M. le prince de Conty fort irrité contre ce corps, depuis qu'il a osé toucher à la constitution.....

4 juillet 1755.

.... M. de Mirepoix a prévenu toutes les soliscitations, et s'est pressé de profiter de sa convalescence pour donner la

Digitized by Google

dépouille de M. de Marseille. L'évêque de Glandève (1) a eu son évêché, et M. l'abbé de Bernis l'abbaie de Saint Arnoux; je ne sçai si ce n'est pas un breton qui a eu celle que ce respectable évêque avoit encore en Vivarez. M. l'abbé de Coriolis pourra être placé si on en veut faire un évêque. Dijon et Glandève sont vacans.....

N'auriez-vous donc rien sçu de la nouvelle affaire de Montpellier arrivée sur la paroisse de Saint-Anne ? Elle a occasionné deux arrêts consécutifs à deux jours d'intervalle, l'un contre le curé qui lui enjoint d'administrer, et l'autre contre les quatre grands vicaires qui leur enjoint de faire administrer, sous peine les uns et les autres de mil écus d'amande et de la saisie de leurs effets, avec ordre d'informer sur le transport si ces effets ont été déplacés. Le curé s'est enfui, la malade s'est mieux trouvée, et tout a demeuré en suspens. Les grands vicaires cependant, pour pourvoir au service de cette paroisse, ont rendu une ordonnance semblable à celle de leur évêque, qui permet à tout prêtre approuvé d'administrer les malades qu'il aura confessés. Je ne sais si ce palliatif évitera la censure du Parlement.. ..

(*A suivre*).

Comte DE SAINT-POL.

(1) Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille (22 juin 1755 à 1790).

Digitized by Google

UNE RIXE A LYON

[EN 1365]

Récit anecdotique tiré d'un document judiciaire

On sait combien nous sommes pauvres en documents nous renseignant sur les mœurs lyonnaises à la fin du XIV^e^ siècle. Aussi, cédons-nous volontiers au plaisir de publier le texte judiciaire qui suit, bien qu'il soit très long, qu'il soit rédigé en langue latine et qu'il soit amputé de plus d'un tiers par des mutilations de tout genre. Les anecdotes qu'il renferme méritent, en effet, de ne pas demeurer ensevelies dans l'oubli.

Voici les faits, tels qu'ils sont exposés par le chef de la chancellerie archiépiscopale, le notaire André de Curtinz. Le dimanche [23 février], Jean le Rosselet, armurier (1) au service de Colin de Mez, après avoir dîné en compagnie dans la maison de Durand « Bonne pile » (2), marchand de vin, se rendit à la taverne pour jouer au « *parapié* » (3). Barthélemi Ganivet (4), fourbisseur, s'y trouvait aussi. Or, ils étaient tous deux au plus mal ensemble, s'étant querellés et battus

(1) Ou Rousselet, armurier, fourbisseur, nous confirme M. Thomas. (Cf. l'italien *armeggiatore*, escrimeur, que me signale M. Nougaret.) (Cf. aussi le vieux français *armoyer* signalé par Du Cange).

(2) Bona pila : on sait que ce mot signifie pile, colonne, mortier, et aussi balle, paume. Ici, ce surnom signifie simplement « Bonne pile » (Comm. de M. Thomas).

(3) M. Henry d'Allemagne, le savant historien dont on connaît les splendides ouvrages sur les jeux, les sports et les jouets, me dit n'avoir « jamais rencontré la mention du jeu en question ». De même, M. A. Thomas, l'éminent philologue, M. Nougaret croit que ce mot est dérivé de *parer* (v. Littré : parer, terme de jeu de paume) ; il le rapproche de parepied (lyonnais). (Cf. plus loin, le texte, n° IV, début). M. Thomas se rallie à l'opinion de M. Nougaret. Evidemment, me dit-il, « le *parapié* est un jeu où l'on pare avec le pied ».

4. Ce nom signifie « *petit canif* » nous dit M. A. Thomas (Cf. le nordique « knifr ») Voir p. 343 du tome I^er^ du *Dictionnaire général de la langue*

Digitized by Google

fréquemment depuis un mois. Ganivet avait, en outre, proféré de graves menaces contre son adversaire. Jean le Rosselet, sans faire semblant de rien, se mit à jouer avec ardeur. Il était gai et bien portant. Profitant d'un moment où il était absorbé par le jeu, Ganivet se précipita sur lui, le saisit par les épaules et le jeta à terre. Là, il le frappa mortellement, lui faisant de nombreuses blessures à la tête, au cou, aux épaules et aux reins. Jean gravement atteint dut appeler à l'aide pour se relever; il pleurait de douleur. Aussi, dans sa fureur, menaça-t-il son agresseur de le percer de sa dague, s'il s'avisait de continuer. Peu de jours après, il se mit au lit, et, malgré les soins des physiciens qui lui appliquèrent de nombreux emplâtres, il expira le vendredi [28 février]. A cette nouvelle, Barthélemi Ganivet ne craignit pas de montrer publiquement sa joie. Aussi, n'y eut-il qu'une voix pour le rendre responsable de cette mort.

André de Curtinz, qui dirigeait alors la chancellerie de l'archevêque Guillaume II de Thurey, informa aussitôt contre lui. Mais Ganivet nia tout, sauf sa présence à la taverne.

Néanmoins, on le jeta en prison. Le mercredi [5 mars], il y fut interrogé par Pierre Mespin (1), huissier d'armes de Charles V et viguier de Nîmes, qui administrait le temporel de l'archevêque alors sous la main du roi. On lui lut l'acte d'accusation en *roman* et on le pria d'y répondre point par point. Jean le Rosselet persista à nier, jurant qu'il était innocent. On remit la suite du jugement au mercredi [12 mars (2)], pour permettre la production de divers témoignages. L'audience devait être présidée par Mespin ou, en son absence, par le notaire Jean Masclet de Menay. Ganivet pouvait être assisté de Barthélemi de Chissey et de Pierre de Salame, clercs. Tous les témoignages produits ce jour-là devaient être auparavant consignés par écrit et scellés. Les pièces de la procédure seraient examinées par Mespin 4 jours avant pour le cas où il serait empêché de

française, par MM. Ad. Hatzfeld et Arsène Darmesteter avec le concours de M. Antoine Thomas (Paris, Ch. Delagrave), les mots *canif* et *canivet*. On signale l'anc. pron. *ganif* qui explique *ganivet*.

(1) Nous le retrouvons en 1390 (29 mars) mentionné dans un acte relatif au Languedoc, comme chevalier et commissaire du duc de Berry. *Hist. du Languedoc* de Dom Vaissete, t. X (1885), col. 1728.

(2) A moins que ce jour-là ne fût férié.

Digitized by Google

présider l'audience. Un mémorial, contenant ces ordres et le récit de la séance du 5 mars, fut rédigé le jour même, en présence de Pierre Girerdin, de Jaquemet de Servette et de Pierre de S[t]-Michel, bourgeois de Lyon.

Le procès suivit son cours, mais Ganivet, pour empêcher la production de témoins que, sans doute, il redoutait, déposa des « défenses » ou justifications, dont le texte est malheureusement atrocement défiguré par des mutilations innombrables. Plus de la moitié de celles-ci a disparu. Les passages qui en subsistent permettent néanmoins de saisir son système de défense. Avant le dimanche [23 février], il n'avait eu que de bons rapports avec Jean le Rosselet; ce jour-là, ce dernier était tombé à la taverne en jouant au parapié, mais sans se faire aucun mal sérieux. Ganivet affirmait non seulement ne pas l'avoir touché, mais avoir été tellement éloigné de lui qu'il n'aurait pu le faire. D'ailleurs, Jean qui s'était relevé facilement avait continué à exercer son métier, à se promener, à boire, à manger, à chanter et à s'adonner à tous les plaisirs de la chair. Ainsi, le lendemain lundi, il avait été vu donnant à boire à son maître et le servant comme de coutume. Quant à la mort rapide de Rosselet, due à un étouffement provoqué par les vers et accompagné de vomissements atroces, Ganivet l'attribuait à une cause naturelle. Quelle est la valeur historique de cette justification? nous l'ignorons. Nous en retiendrons seulement que, suivant divers passages probablement exacts (1), Jean le Rosselet était un viveur et un débauché (2) et que sa mort fut une mort honteuse. On peut succomber à la débauche (3). Mais il ne faut pas oublier qu'une blessure est souvent mortelle pour les êtres adonnés aux vices. Il est fort possible, il est même probable que, malgré ses dénégations, Ganivet a frappé Jean, mais il se peut fort bien que, si celui-ci avait été sain de corps, il n'aurait pas subi cette mort horrible, que même il se serait remis de ses blessures. Le fait cité par Ganivet peut justifier cette hypothèse (4). Le lendemain lundi, on avait vu

(1) Voir parag. 1, fin.
(2) Voir parag. 2.
(3) Voir parag. 4 (fin).
(4) Il ne faut pas oublier que Ganivet niait que son adversaire fût en bonne santé avant la journée du dimanche (V. le début du document, n° III.)

Digitized by Google

Jean en train de servir son maître. Jean était donc remis de ses blessures, au moins en apparence, si vraiment il avait été frappé. Celles-ci provoquèrent sans doute le mal qui couvait depuis longtemps ; elles précipitèrent une fin peut-être inévitable (1). L'accusation relate d'ailleurs que Jean se mit au lit deux ou trois jours après seulement. On conçoit que, dans ces conditions, Ganivet ait nié avoir porté des coups suivis d'un évènement aussi tragique et dont il ne se sentait que partiellement responsable. Quoi qu'il en soit, ces défenses furent prises en considération.

C'était Pierre Girerdin qui régissait pour Pierre Mespin la jugerie de la cour séculière de Lyon, alors sous la main du roi. Il les consigna, ainsi que l'indique le mémorial analysé plus haut, dans des lettres patentes dont nous ignorons la date exacte, mais qui doivent avoir été écrites après le [5 mars 1365, vers le 12 mars]. Comme l'archevêque Guillaume II de Thurey mourut le 26 mai de cette année, qu'on lui donna coup sur coup deux successeurs (2) : Jacques de Coligny élu le 7 juin par le Chapitre (3), et Charles Ier d'Alençon qui, nommé par bulles d'Urbain V (datées d'Avignon), dès le 30 mai (4), remplaça finalement le prélat défunt (5), on pourrait croire notre document rédigé pendant cette sorte d'interrègne. La mainmise du temporel sous la main du

(1) Ganivet déclare que Jean paraissait devoir être malade de bonne heure et mourir jeune (parag. 1, fin).

(2) Et non trois, comme le dit la *Gallia Christiana* (t. IV, col. 169, n° XCVI, début) qui énumère Jacques de Coligny, Jean de Talaru et Charles d'Alençon. La *Gallia* fait mourir Guillaume de Thurey le 12 mai; elle prétend que Jacques de Coligny fut élu le 20 mai, Jean de Talaru, au début de juillet et Charles d'Alençon le 13 juillet. Cf. J. Beyssac : *Les Prévôts de Fourvière* (Lyon, P. Grange, 1908, in-4°, p. 110, l. 9).

(3) Communication de M. Beyssac. « Cette date, me déclare-t il, rend l'élection de Jean de Talaru au commencement de juillet invraisemblable. Il est très probable que les auteurs de *la Gallia* ont confondu avec l'élection qui l'appela à succéder à Charles d'Alençon, élection qui est en effet du commencement de juillet 1375, (les bulles de provisions sont du 13) ». Jean de Talaru, doyen, avait été élu, le 26 mai, vicaire général par le Chapitre avec le prévôt et Louis de Propières, le jeune. — (Cf. Beyssac, *Les Prévôts de Fourvière*, p. 110, l. 10-11).

(4) *Idem*. Ces 2 dates (7 juin et 30 mai), me dit M. Beyssac, ne doivent pas être regardées comme contradictoires. En élisant Jacques de Coligny le 7 juin, « le Chapitre maintenait son droit d'élection ; peut-être ignorait-il les nominations apostoliques, mais c'est peu vraisemblable ».

(5) On sait que, sous Charles Ier d'Alençon, en 1372, des troubles graves éclatèrent à Lyon et que son temporel fut saisi. — Voir C. Beaulieu, *Histoire de Lyon*, (Lyon, Aug. Baron, 1837), 1re édition, p. 290-293.

Digitized by Google

roi pendant ce temps semble en effet toute naturelle. Mais nous savons de source sûre que cette mainmise est antérieure de près d'un an à la mort de Guillaume et qu'elle dura plus d'un mois après la nomination de son successeur. Voici à quelle occasion le roi avait pris cette mesure. Aymon de Nièvre, lieutenant du bailli de Mâcon, « avait fait pendre », dit M. Prou (1), « un certain Robinet, clerc et notaire de la cour de Lyon, malgré les protestations de l'archevêque Guillaume à qui appartenait la connaissance de la cause. Aymon fut excommunié. L'archevêque se refusant à l'absoudre, le roi fit saisir son temporel et le cita en cour de parlement, malgré les réclamations d'Urbain V, qui voulait que l'affaire se terminât en cour romaine (2) ». Urbain V, dans une lettre du 3 juillet 1364 (Avignon), demanda au roi de cesser d'inquiéter Guillaume de Thurey (3). Le 18 septembre 1364 (Avignon), il demanda à Charles V de lever la main mise par lui sur le temporel de l'Archevêque, après et malgré sa lettre du 3 juillet (4). Il y eut de longs débats à Avignon et au Parlement à ce sujet. « Enfin, les parties s'accordèrent devant les cardinaux Gui, évêque de Porto, et Gilles, prêtre du titre de Saint-Martin-des-Monts (5). » Le 9 mars 1365, le pape écrivit d'Avignon au roi, lui demandant de faire restituer à l'archevêque son temporel (6). Le lieutenant du bailli de Mâcon (Humbert de Varey) accorda bien la main levée à la requête de l'évêché d'Autun chargé de l'administration du diocèse et à la suite de lettres « royaux », mais l'huissier royal Pierre Mespin, représentant du Parlement, protesta. Ses droits furent reconnus, le 4 juillet 1365, par un accord passé avec les vicaires généraux de l'évêque d'Autun (7). Enfin, le roi leva définitivement la main mise sur le temporel de l'archevêché de Lyon par un

(1) *Etude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V (1362-1370).* Paris (F. Vieweg, libraire-éditeur, E. Bouillon et E. Vieweg, successeurs), [Mâcon, imp. Protat, frères], 1888, in-8°, 194 p. (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique — Sciences philologiques et historiques — Soixante-seizième fascicule, p. 70, après le milieu).

(2) *Idem*, fin.

(3) *Idem*, (p. 114-115, pièce n° XXXV).

(4) *Idem*, (p. 117-118, pièce n° XXXIX).

(5) *Idem*, p. 70, fin.

(6) *Idem*, (p. 124-125, pièce n° XLVIII).

(7) *Idem*, (p. 129-131, pièce n° LV).

Digitized by Google

acte daté du 7 juillet 1365, « c'est-à-dire après la mort de l'archevêque Guillaume, et lorsqu'il eut fait donner le siège de Lyon à son cousin Charles d'Alençon (1) ». Remarquons de plus que, dans cette pièce, on ne parle pas de l'archevêque Guillaume comme d'un défunt ; l'allusion du début au dimanche [23 février], récemment passé, il est vrai, ne prouverait rien, car elle est contenue dans l'acte d'accusation relaté par les lettres patentes postérieures à ce dernier (2). Aussi, pouvons-nous, non seulement affirmer que celles-ci antérieures au 7 juillet 1365, ne le sont pas au 5 mars, mais même encore conjecturer qu'elles ont été écrites avant le 26 mai. Rien ne prouve même qu'elle soient postérieures au 12 mars.

[1365] (3). — [Après le 5 mars et avant le 7 juillet.— Presque sûrement avant le 26 mai: probablement aux environs du 12 mars]. — [Lyon]. *Lettres patentes de Pierre Girerdin, « régent la » jugerie de la cour séculière de Lyon, alors sous la main du roi, pour Pierre Mespin, (huissier d'armes du roi de France, viguier de Nîmes, et chargé de l'administration du temporel de l'archevêque Guillaume [II de Thurey], mis sous la main du roi), relatant, d'après une plainte du notaire André de Curtinz, « régent la » chancellerie de la cour séculière de Lyon, la mort de Jean le Rosselet, armurier au service de Colin de Mez, survenue le vendredi [28 février] à la suite de coups reçus au jeu du parapié, le dimanche soir [23 février], de la part de Barthélemi Ganivet, fourbisseur, qui, interrogé dans la prison le 5 mars par Pierre Mespin et ajourné au 12, produisit ce jour là (12 mars) un mémoire où il affirmait que la mort de Jean le Rosselet absolument naturelle ne résultait pas des coups donnés par lui* (4).

(Bibliothèque municipale de Lyon. — Coll. de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, récemment classée et inventoriée, n° 589).

Sur parchemin. Extrêmement mutilé. Nombreux trous. (En haut, 2 groupes de 12 trous très petits, disposés chacun sur 3 lignes horizontales et 4 lignes verticales, à gauche et à droite.

(1) *Idem*, (p. 71, en haut et p. 131-132. pièce n° LVI).

(2) Nous en dirons autant du passage où on parle du 12 mars au futur. Il est contenu dans le mémorial qui est antérieur aux lettres patentes.

(3) Ce que nous venons de dire confirme notre conjecture concernant la date de 1365, puisque la mainmise sur le temporel est postérieure au 3 juillet 1364.

(4) Nous ne donnons certaines restitutions que sous la plus extrême réserve. Pour la fin, nous n'en faisons pas, car il faudrait imaginer un récit de toutes pièces. On remarquera diverses fautes de latin dues au scribe : sorviebat pour serviebat, etc.

Digitized by Google

Vers le milieu, 15 trous parallèles surmontant 8 groupes de petits trous, (10 par groupe) disposés chacun sur 2 lignes verticales. Au-dessous, 5 autres trous. En bas, à droite, groupe de 12 petits trous semblable aux groupes d'en haut. 5 à 6 autres trous dispersés dans la pièce. Enfin, grand trou à droite, en forme d'ovale vertical incliné de gauche à droite, sur 8 lignes de haut (lignes 16-24: 70 millim. de haut; 81 millim. dans le sens de la plus grande longueur (en oblique); 45 mill. dans celui de la plus grande largeur). Manquent le coin droit de la partie supérieure (3 lignes), le coin gauche de la partie supérieure (6 lignes), la moitié gauche de la partie inférieure (30 lignes) et le coin droit de la partie inférieure (3 lignes). Déchirures diverses.

Passages très effacés lisibles seulement à l'aide du sulfhydrate d'ammoniaque.

La partie gauche n'a plus que 49 centim. de haut.

La partie inférieure n'a plus que 30 centim. 1/2 de large.

En haut, 4 cent. 1/2 à 5 sans écriture.

81 centimètres de haut sur 57 1/2 de large. Le document devait être un peu plus long.

[*N*]**os, Petrus Girerdini, jurisperitus, regens judicaturam curie secularis Lugdunensis, sub manu regia, pro viro provido Petro Mespini, hostiario armorum domini nostri Franc**[*orum regis Caroli* (1)], || [(2) *deputatus ad tenendum et regen*]**dum temporalitatem reverendi in Christo patris ac domini, domini Guillelmi** (3), **miseratione divina archiepiscopi et comitis Lugdunensis, sub dicta manu regia, Notum facimus universis presentes** [*litteras inspecturis*] || [*quod, cum questio verteretur in d*]**icta curia seculari Lugdunensi in** [*t*]**er vi**[*ru*]**m disc**[*r*]**etum Andream de Curtinz** (4), **notarium regium publi-**

(1) Manquent 6 centim. au bout des lignes 1, 2 et 3. Nous ne parlons pas de la marge qui est de 4 centim. Un mot de 14 lettres : *temporalitatem* (l. 2) a 31 millim. 1/2. Un mot de 8 lettres : *publicum* (l. 3) a 21 millim. Mais il faut tenir compte de ce fait que beaucoup de mots contenus dans les lacunes devaient avoir des abréviations (ex : *domini* de 6 lettres écrit *dni* avec un trait au-dessus, 6 mill 1/2) et que 8 lettres appartenant à un groupe de 2 mots ayant ensemble 8 lettres : *Regia Pro* (l. 1) par ex. tiennent plus de place (25 millim.) qu'un mot de 8 lettres.

(2) Manquent 67 millim. depuis le début de la ligne aux lignes 1-3. Nous ne parlons pas de la marge qui est de 41 millim.

(3) Guillaume II de Thurey (1358-1365), à qui succéda Charles Ier d'Alençon 1365-1375). Sur Guillaume, voir le t. IV de la *Gallia Christiana*, col. 168-9

(4) Il doit s'agir de Curtin, dans l'Isère (arr. de la Tour du Pin, cant.

Digitized by Google

cum, pro jure, nomine et interesse ipsius curie, ex una parte, et Bartholome[*um Gayniveti*], || [*burgensem*] **Lugdunensem, reum, ex altera, fuerunt pro parte dicti cancellarii s**[*e*]**u regentis officium ipsius cancellarii sub dicta manu regia, formati et intitulati et judi**[*ci*]**aliter tradit**[*i*] **et oblati contra dictum Bartholomeum Gayniveti (1), articuli quorum** || [*tenor sequitu*]**r et est talis :**

Coram vobis(2), viro provido et discreto Petro Mespini, hostiario armorum domini nostri regis Francorum, viguerio Nemausensi, commissarioque in hac parte a regia magestate specialiter deputato ad tenendum et regendum sub || [*manu re*]gia temporalitatem reve[*re*]ndi in Christo Patris domini archiepiscopi Lugdunensis, dicit, denunciat et in jure proponit vir discretus magister Andreas de Curtinz, notarius regius, regens cancellariam curie secularis Lugdunensis, nomine et pro jure et interesse regis || et dicte curie contra Bartholomeum Ganiveti delatum articulos infrascriptos et facta contenta in eisdem.

[I] In primis, quod dictus Bartholomeus, dudum lethali (3) odio habuit et habebat, tempore de quo inferius fiet mencio, Johannem lo Rosselet, armeatorem, || familiarem Colini de Mez, et cum eo ab uno mense citra, rixas et verba rixosa habuit, comminatusque fuit eundem Johannem de ipsum dampnificando et gravando suo posse in corpore et in bonis; negat.

[II] Item, quod dictus Johannes, una cum pluribus || sociis, die dominica in carniprivio novo (4) novissime lapso, post prandium, in domo Durandi Bona pila, ubi tunc vinum vendebatur, ad tabernam luserunt quodam ludo vocato parapié, presente et vidente dicto Bartholomeo ; confitetur.

[III] Item, quod || dictus Johannes in dicto ludo seu joco et

de Morestel, près de Vézeronce). — Curtin faisait partie, comme Morestel, alors du diocèse de Lyon. (M. Vellein, le savant érudit dauphinois, veut bien confirmer notre hypothèse).

(1) Dans Gayniveti, l'*n* se distingue bien du *v*.

(2) On lit très nettement *V*obis. (Cf. plus loin).

(3) Le t de lethali ressemble beaucoup à un c, comme beaucoup de t de ce texte.

(4) *Carniprivium novum* : mercredi des Cendres, par opposition au *Carniprivium vetus* (dimanche de la Quadragésime, 1er du Carême) et au *Carniprivium sacerdotum* (dimanche de la Quinquagésime). On sait que *Carniprivium*, tout court, désigne parfois la Septuagésime. En 1365, le mercredi des Cendres fut le 26 février. Le dimanche dont il s'agit est le 23 février, dimanche de la Quinquagésime.

Digitized by Google

antea erat et fuerat sanus et yllaris, nullatenus egrostans (1) et absque eo quod esset vulneribus, cassuris vel alio morbo qualitercunque infectus (2); negat.

[IV] Item, quod, dicto Johanne supra quendam alium socium || existente, pedem sursum tenente et parante (3), aliis jocantibus cum ipso, idem Bartholomeus delatus volens et conans suum malum et perversum obtatum cooperte contra dictum Johannem adimplere, ipsum Johannem de facto ceperit per capucium, spatulas, || et alia loca corporis et ipsum viliter seorsum (4) ad terram inversum prostravit et ipsum letaliter in capite, collo, spatulis, renibus et aliis pluribus sui corporis partibus dampnificavit ictibus surdis et alias ipsum male et excessive pertractavit ; negat. ||

[V] Item, quod dictus Johannes senciens se taliter dampnificatum et gravatum, prout potuit, cum astancium adjutorio, a terra se levavit, flens et dolore (5) conquerens de dicto Bartholomeo et ad ejus personam dicendo eidem quod male et peccatum fecerat de || ipsum taliter dampnificando et si alias extra taliter ipsum gravare temptaret, quod ipsum de daga seu gladio percuteret ; negat.

[VI] Item, quod dictus Johannes, infra tres vel duos dies post, de et pro dictis dolore, dampnificatione et lesuris surdis, || lectum egritudinis intravit, ubi, per paucos dies, egrotans jacuit et per fisicos et sublorgicos (6) visitatus suos dolores et lesuras predictas que in dicta infirmitate patenter et manifeste et per livores apparuerunt et plura implastra et || medicamenta facta et posita, quibus nequeuntibus per medicamenta sanarî idem Johannes infra tres vel quatuor dies post miserabiliter expiravit; confitetur quod decessit die veneris post dictum [*carniprivium* (7)] ; cetera negat.

[VII] Item, || quod dictus Bartholomeus, post hec, dictum factum ratum et gratum habuit et de eo pluries se jactavit et ipsum factum coram pluribus confessus fuit fore verum; negat.

(1) Sic, pour *egrotans*.
(2) Sic. Il faudrait : *eis usque quod esset absque*. (Comm. de M. Nougaret).
(3) Allusion probablement au jeu du *parapié*.
(4) On attendrait plutôt *deorsum*.
(5) Se complaignant, se fachant d'avoir reçu du mal du dit... Il faudrait dolere (Comm. de M. Nougaret.)
(6) Sic pour silorgicos qui est la bonne forme. (Comm. de M. Havet).
(7) Vendredi 28 février. La lacune a 36 millimètres.

Digitized by Google

[VIII] Item, quod dictus Bartholomeus est de [*dicto facto* (1) *pala*]m et publice diffamatus || inter notos et vicinos ejusdem ; negat.

[IX] Item, quod predicta sunt adeo facti notoria (2) quod non possunt aliqua tergiversacione celari estque de ipsis publica vox et fama, commune dictum et communis oppositio in[*ter ipsum et vicin*]os (3) ejusdem ; negat. ||

Quare, cum predicta sint mali et perniciosi exempli et remanere non debeant, sicut nec expedit, impunita, agit dictus regens cancellariam, dicto nomine, contra dictum delatum et petit de et super premissis [*informari*] (4) **cum eodem || per testes et instrumenta et, si res exegerit, per questiones et tormenta et, ipsa veritate reperta, ipsum condempnari, corrigi et puniri, sic et taliter quod ceteris cedat in exemplum ; dicit petita fieri non debe** [*re...*] **mens** (5) **et petens || ad presens dictus regens dicto nomine contra dictum delatum eis modo, jure et forma quibus melius potest et debet edici, juri** (6) **beneficio sibi salvo, protestans de expensis et cetera, vestrum officium implorando in hiis** (7), [*quemadmodum*] **fuerit implorandum || non tamen ad onus superflue probacionis se astringit. Quibus quidem articulis fuit pro parte dicti Bartholomei Ganiveti responsum prout in fine cujuslibet dictorum articulorum superius continetur et super ipsis articulis i**[*sta contradicto*](*r*)**ie** (8) **contestata ||, prout in memoriali super hoc habito et facto continetur, cujus memorialis continencia talis est :**

Anno Domini millesimo tercentesimo (9) *sexagesimo quarto, die mercurii post carniprivium vetus* (10), *comparentes in*

(1) *Privati*[m] serait aussi possible. La lacune a 30 millimètres.
(2) On attendrait plutôt notorii.
(3) La lacune a 35 millimètres.
(4) La lacune a 44 millimètres.
(5) Probablement. La lacune a 40 millimètres.
(6) Sic, pour *juris*.
(7) La lacune a 35 millimètres.
(8) Cette restitution nous est suggérée par M. Nougaret, le savant latiniste, que nous remercions très vivement. La lacune a 23 millimètres. Cette lacune, celles qui précèdent et celles qui suivent font partie du trou en forme d'ovale signalé plus haut.
(9) Sic, pour *trecentesimo*.
(10) Mercredi 5 mars 1365.

Digitized by Google

carcere curie se[culari]s (1) *Lugdunensis in || judicio coram nobis Petro Mespini, hostiario armorum domini nostri regis Francorum, vicario Nemausensi, commissario ad tenendum et regendum sub manu regia temporalitatem Lugdunensem a regia magestate specialiter deputato, viro discreto Andrea de || Curtinz, notario regio, regente sub dicta manu officium cancellarie dicte curie secularis Lugdunensis, nomine ac pro jure et interesse regis et dicte secularis curie, ex una parte, et Bartholomeo Ganiveti, furbisserio, cive Lugdunensi, reo et in dicta curia || delato, ex altera, quibus presentibus dictus regens officium cancellarie, dicto nomine, tradidit et obtulit in judicio coram nobis, nomine ac pro jure et interesse predictis quosdam articulos concludentes contra dictum Bartholomeum formatos, || quibus peciit per dictum Bartholomeum responderi singulariter singulis et litem super eisdem contestari annato ab inde* (2) *et abstantibus* (3) *consilio, cedulis et avocato* (4) *quibuscunque, tanquam in facto suo proprio, quibus articulis dicto Bartholomeo ||, perlectis in romancio, idem Bartholomeus respondidit singulariter singulis premisso et ebito* (5) *juramento ab eodem de veritate dicenda, prout in fine cujuslibet ipsorum continetur, et ad conclusionem eorundem dixit et respondidit || petita fieri non debere, litem, ut supra, super hoc contestando; qua responsione super hoc per eum facta, dictus Bartholomeus, iterato de calumpnia juravit et post ipsius juramentum fuit per eundem responsum, prout || ante. Dies vero mercurii post dominicam qua in sancta Dei ecclesia cantabitur : Reminiscere* (6), *nisi fuerit feria, et cetera, est per nos et coram nobis assignata in carcere predicto partibus ipsis dictis nominibus, videlicet dicto regenti cancellariam dicto || nomine ad publicationem testium suorum et aliarum probacionum ex parte ipsius*

(1) La lacune a 13 millimètres.

(2) Sic pour : *admoto abunde et.* Il faudrait *admotis.* Admoto dans l'original pouvait être écrit *ammoto* ou *àmoto.* (Comm. de M. Nougaret) Il s'agit ici d'un texte cité par le scribe qui a pu mal lire.

(3) Sic pour : *Obstantibus.*

(4) Pour *advocato.* M. Nougaret inclinerait aussi à admettre : *anotato* (annotato abrégé). Beaucoup d'n dans ce texte sont faits comme des *u.* On peut lire ano aussi bien qu'auo. Il y a une sorte d'*u.* Après le 1er *o*, pourtant, il semble bien qu'il faille lire un *c.*

(5) Sic, pour *edito.*

(6) 2e dimanche de Carême, qui, cette année, fut le 9 mars. Le mercredi après ce dimanche tomba donc le 12 mars.

Digitized by Google

faciendam contra dictum Bartholemeum in dicta causa, interim vero producendorum de die in diem, coram nobis seu Johanne Masclet de Menay, notario || *et jurato dicte curie, vocatis et debite requisitis Bartholomeo de Chisseyo seu Petro de Salamo, clerico, et nominatis pro parte dicti Bartholomei, si alter eorum debite requisitus interesse voluerit alioquim* (1) *coram nobis aut dicto Johanne in solidum* || *altero ipsorum debite requisito, ut supra, et per nos seu dictum Johannem in nostri absentia vocato altero dictorum Bartholomei et Petri, si interesse voluerint, ut supra, examinandorum super presenti processu et contentis in eodem et* (2) *interrogatoriis* (3) || *dicti delati, si que facere voluerit per nos primitus justificandis, nobis et dictis commissariis tradendis per quatuor dies, antequam ad examinacionem dictorum testium procedatur, vobis* (4) *aut Johanni, in casu in quo ad hec interesse* || *non possemus aut nollemus Bartholomeo et Petro vel ipsorum Bartholomei et Petri alteri, si alter vestrum si* (5) *interesse voluerit, ut supra, alioqui*[*m*] *Johanni predicto tenore presencium co*[*mm*]*ittimus et mandamus quatinus omnes et singulos testes et ali*[*as*] || *probaciones quos et quas dictus regens cancellariam, dicto nom*[*ine*], *contra dictum Bartholomeum delatum coram vobis* (6) *seu te producere voluerit in dicta causa ipsos in nostri absencia recipiatis seu recipias, ipsosque examinetis seu examines diligenter,* || *singulariter et secrete et eorum dicta et deposiciones in scriptu*[*m*] *redigatis seu redigas* [*s*]*ub si*[*g*]*nis et sigillis vestris seu sub signo et sigillo tuis fideliter interclusis, quantum vobis* (7) *seu tibi Johanni in solidum altero dictorum Bartholomei et* || *et* (8) *Petri ad recepcionem juramentorum dictorum testium et eorum examinacionem, quia dictus delatus visionem, receptis juramentis di*[*ctorum*] [*t*]*estium cuili-*

(1) Sic, pour alioquin.
(2) *Et* est de trop.
(3) Les interrogatoires [du dit accusé] y contenus.
(4) *V*obis, très nettement. Sic, pour *n*obis exigé par le sens (Opinion de M. Prou). Ailleurs (sauf plus haut), on *peut* lire nobis. (*Souvent*, il est vrai, dans cette pièce, les *v* et les *n* se ressemblent : par ex. plus bas, l'*n* de *n*otario et le *v* de *v*ocandis ; plus loin, encore, l'*n* et le *v* de Ganiveti (civis), etc. Toutefois, cette remarque ne s'applique pas aux *v* du début des mots, semble-t-il (cf. plus loin).
(5) Ce *si* répété est de trop.
(6-7) Il y a vobis, très nettement. Sic, pour nobis.
(8) Le 2e *et* est de trop.

Digitized by Google

bet dictorum suorum commissariorum debite requisitorum in s[o]lidorum (1) *fidei commisit* || *una nobiscum aut dicte curie notario vocatis evocandis tenore presencium committimus vices nostras. Datum cum dictis partibus dictis* [*n*]*ominibus, anno et die quibus supra, presentibus venerabili et discreto viro magistro Petro Girerdini, juris perit*[*o*], || *Jaquemeto de Serveta, notario, Petro de Sancto Michaele, cive Lu*[*g*]*dunensi, testibus ad premissa voca*[*tis*] *et rogatis.*

Lite igitur legitime contestata et juramento calumpnie per dictas partes prestito, fuerunt pro parte dicti cancellarii, dicto nomin[*e*], || **contra dictum Bartholomeum Ganiveti plures testes in dicta causa producti, jurati et examinati et assignata dies ad publicacionem testiu**[*m*] **faci**[*en*]**dam in dicta causa, prout in dicto memoriali continetur ; qua die, comparentes personaliter coram** || **nobis dictus cancellarius, dicto nomine, ex una parte, et dictus Bartholomeus Ganiveti, reus, ex altera, peciit dictus concellarius dicto nomine testes productos, pro parte ipsius cancellarii, dicto nomine, contra dictum Bartholomeum Ganiveti per nos publicar**[*i*] || **et apperiri et pro publicacione haberi et diem sibi assignandam ad dice**[*n*]**dum jus in dicta causa, dicto Bartholomeo Ganiveti in contrarium asserente, et ad impediendam publicacionem testium dicti cancellarii, nomine quo supra, proposuit** || **quasdam deffensiones seu proposita, quarum tenor talis est :**

Ad elidendum intencionem [*can*]cellarii seu regentis officium cancel[*lar*]ie curie secularis Lugdunensis dat, dici[*t*], proponit et, si neccesse (2) fuerit probari, intendit Bartholomeus || Ganiveti, civis Lugdunensis, contra ipsum cancellarium seu regentem et quencunque alium se opponentem vel opponere volentem contra dictum Bartholomeum in hac parte, tam pro facto contrario impediendo publicacionem testium que contra || ipsum Bartholomeum eminere dicitur facienda ad sui que (3) deffensionem, si et quatinus deffensione noscitur indigere ad finem eciam quod absolvi debeat ipse Bartho-

(1) Sic, pour *solidum*.
(2) Sic, pour *necesse*.
(3) Sic pour : *faciendamque ad sui* (Commun. de M. Nougaret).

Digitized by Google

lomeus ab impeticione ipsius cancellarii seu regentis officium cancellarii || et ab intitulatis contentis in articulis formatis in dicta curia contra ipsum alias que optinere in causa vertente coram nobis (1) viro provido et discreto Petro Mespini, hostiario armorum domini nostri regis, vicario Nemausensi, || regente temporalitatem reverendi patris domini archiepiscopi Lugdunensis seu vestrum (2) locuntenentem (3), de et super v[*io*]l[*entacio*]ne et malatractatione (4), ut asseritur, Johannis (5) lo Rosselet, quondam armeatorem (6), impositis eidem Bartholomeo et [*pa*]rte ipsius || licet minus juste quam ipse cancellarius asserit exinde sub ma[*nu*] r[*egia... e*] (7) idem Bartholomeo utiles et prodesse ac patrocinari volentes in hac parte dat in quantum et proponit facta et articulos deffensione[*s*] || que sequuntur : Cum protest[*ans in*] tencione (8) sibi contraria confiteri aut se ad onus supervacue probacionis astringere quomodolibet non intendit,

[1] In primis, || quod dictu[*s .....cun*]ctis pacificus, bone fame, boni nominis, vite, paciffice (9) et laudabilis ac conversacionis honeste et qui inter ejus vicinos et || [*notos.....*] er conversari et pro tali tenetur, reputatur et habetur notorieque reputatus et habitus extitit hactenus temporibus retroactis || [ ] malatractacione inculpatur, dum esset in humanis ejusque mortis tempore et quo infirmitas eum arripuit ex || [*vita* (?)]s et alter alteri simul loquentes, edentes, bibentes et conversantes alter cum altero in societatibus, spaciis et locis || [ ] gererent

(1) Sic, pour vobis. Nous lisons *n*obis, et non vobis, car ce serait le seul exemple d'un *v initial* ainsi fait *dans ce texte.* (Cf. plus haut) ; mais le sens exige vobis (cf. vestrum).

(2) Il y a sûrement un *V.*

(3) Sic, pour *vestro locuntenente.* Peut-être, faut-il comprendre locum tenen[*te*] et faire accorder tenente avec Petro [ablatif], en dédoublant le composé (Hypoth. de M. Nougaret). (Il y a : *vrm locuntenen* avec une abréviation horizontale au dessus de chaque mot). — Toutefois, il y a locu*n* et non locu*m*.

(4) Pour maletractatione, mauvais traitement.

(5) Sic, pour Johanne.

(6) Sic, pour armeatoris (Johannis) ou plutôt armeatore (Johanne).

(7) Voici le sens. L'accusé protestant que c'est par un dessein à lui contraire que le dit chancelier avoue qu'il n'entend pas s'astreindre à la charge d'une preuve superflue.

(8) C'est à partir d'ici qu'il manque la moitié gauche du document (23 cent. 1/2, non compris la marge).

(9) Sic, pour *pacifice.*

Digitized by Google

inter se vel existeret in eos et pro talibus se gerebant notorie et ab aliis notis et vicinis eorum communiter || [*die*] carniprivii novi (1) proxime preteriti, qua ludus du parapié habitus fuit, in quo dictus Johannes dicitur cecidisse et ante || [(2)]n, corpore repleto, aut saltim dispositus et paratus ad infirmitatem habendam de proximo et ad mortem, prout postmodum || [ ], sed sanus vel illaris aliqualiter esse videretur.

[2] Item, quod, si reperiatur Johannem predictum, dum ad ludum du pa || [*rapié..... jocatu*]r (?) (3) et impetu ac vi, non tamen malivolis nec injuriosis, illius (4) alterius tamen quam dicti Bartholomei qui ad ipsum in pede || [.....*natural* (5)]iter et sine aliqua enormitate aut corporali lesione vel jactura et absque eo quod dictus Bartholomeus eundem traxerit || [ ] vel taliter quod ex hoc exciderit vel dampnificatus fuerit seu cadere vel se dampnificare aut dampnificari seu ledi || [.....*era* (6)]t robustus et nullo modo dampnificatus seu lesus vel debilitatus per se ipsum absque auxilio vel juvamine alicujus || [ ] a se in spaciando et loquendo cum aliis sociis ibidem astantibus intendebat, insistebat et vocabat (7) absque eo quod per || [ ] distans ac remotus ab eodem Johanne in tantum et taliter quod eum percutere non posset et si voluisset, quod absit, || [ ] et prout voluit, recessit per se ipsum leviter ac sine difficultate vel gravitate aut dolore vel debilitate corporis quibuscunque || [*dict*]o armeatoris officio, spaciando, cantando, bibendo, comedendo et amplexus muliebres et viriles exercendo et alia faci || [*endo*] notorie et manifeste, absque eo quod dolor quicunque vel debilitatio appareret vel esse diceretur vel videretur quomodolibet || [ ] patenter incepit ex qua postmodum dicitur naturaliter decessisse.

(1) Ce passage achève de prouver que le dimanche dont il s'agit plus haut est bien le 23 février et non le 2 mars.

(2) Ici, un mot signifiant *viandes* ou *boissons*, d'après M. Nougaret.

(3) Ou *rapitu*]r. Si ce verbe dépendait de *dum*, il faudrait jocaretur, mais c'est peu probable, vu la grande longueur de la lacune. Du reste, il n'est pas sûr qu'il y ait un r ; on lirait plutôt la fin du dernier jambage d'un *u*. Dans ce cas, le mot serait autre. Cette lettre ne doit pas être un *t*.

(4) Sic, pour *alius*, d'un utre.

(5) Peut-être.

(6) Peut-être.

(7) Sic, pour *jocabat*, peut-être.

Digitized by Google

[3] Item, quod, die lu[*ne i*]n crastinum carniprivii novi (1) ‖ [ ]ur et cujus erat mercenarius seu familiaris idem Johannes quondam Resselet (2), ipse Johannes potum dabat et sorviebat (3) ‖ [*qu*]ocunque, prout magistro suo faciebat, cui similiter serviebat et erat alias, ante ludum predictum facere consuetum, si non ‖ [*mor*] tem (4) imponitur intulisse, propter quod male contentaretur de eodem.

[4] Item, quod, si reperiatur dictum Johannem lo Resselet ‖ (5) [....*lectum*] egritudinis intravisse ac per silorgicos et fisicos visitatum fuisse eumque (6) sanari non valentem ope vel consilio ‖ [ ]diu scilicet per tres dies postquam cecidisse in ludo diceba[*t*]ur, quibus diebus fuerit letus et in tanta convalesc[*en*]tia ‖ [*q*]uod vel quam habuerit, sustinuerit aut p[*a*]ssus fu[*eri*]t dicta die carniprivii in dicto ludo du parapié, (*sed*) [*egritud*] [*inis*] ‖ [*lectum*] in quibus erat in ventre repletus, quam egritudinem licet antea tam fortiter non [(7)] ‖ [*ve*]nenosa et corrupta, statim vel paulo quam lectum egritudinis ipsius fuit ingressus it [*erum*] ‖ [ ] pars ex eis exivit per os ejus, ex quorum vermium suffocacione et abominacione a(c)[(8)] ‖

P. DE SALAMO. ‖ (9)

Louis CAILLET.

(1) Lundi 24 février 1365.
(2) Sic, pour *Rosselet*.
(3) Sic, pour *serviebat*.
(4) *Tm* et une abréviation. Peut-être : *mort*]em.
(5) Sic, pour Rosselet.
(6) Sic, pour eorumque (...ope).
(7) Il manque 66 millim. à la fin des 3 dernières lignes, marge non comprise. Le parchemin, au dessous de cette ligne, a encore près de 5 centim. 1/2 dans la partie médiane de la pièce qui en bas a une forme arrondie.
(8) Il y a 30 millim. au dessous. M. Nougaret me signale dans la vie de Villon une aventure un peu analogue à celle-ci (Gaston Paris, François *Villon*, Coll. des grands écrivains français, Paris, Hachette, 1901, pet. in-8°, p. 51 et suiv.). Elle lui arriva en 1455. Voir aussi Pierre Champion : *François Villon et son temps*, tome second, 1913, in-8°, p. 10-13. (Biblioth. du XV^e^ siècle, n° XVI).
(9) Les lettres de ce mot ont un cent. 1/2 de haut.

Digitized by Google

NOMENCLATURE

des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'HISTOIRE DE PARIS et qui ont été exposés depuis l'année 1673 *jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels.*

LX^e^ LIVRET

Exposition au Musée Royal des Arts le 1^er^ mars 1836.

Peinture.

ALAUX (Jean), 21, rue de la Tour-d'Auvergne.

8 Portrait équestre de Charles de Cossé, II^e^ du nom, duc de Brissac, maréchal de France.

BAFCOP (Alexis), 7, passage de la Petite Boucherie.

58 Portrait en pied de M^me^ la comtesse Morel de Champemont avec ses enfans.

BARRÉ (Faustin), 9, rue Gît-le-Cœur.

79 Le duc de Longueville, de retour de l'exil, se présentant à Marie de Médicis.

BEAUVALLET, 90, rue de la Harpe.

101 Vue prise à Montmartre, derrière la route de Clignancourt.

BELLOC (M^lle^ Jeanne), 5, rue de l'Ecole-de-Médecine.

121 Portrait de M^lle^ J. B. (Jeanne Belloc), en costume de novice de la maison royale de la Légion d'Honneur.

Digitized by Google

[1836]

BELNOS (J.-J.), 24, place Vendôme.

122 Portrait de l'auteur.

BLONDEL, 10, rue Neuve-Saint-Georges.

182 Vue prise près l'île Saint-Louis, à Paris.

BOISSELAT, 9, rue de Fleurus.

197 Portrait en pied de M. le marquis de Barbé-Marbois.

BONNEAU (M^me^), née Dessalle, 41 *bis*, rue de Vaugirard.

201 Portrait de M^me^ de Motteville.
Id. de M^me^ de Lafayette.

BOUHOT, à Semur (Côte-d'Or).

212 Vue de l'église et de la place de Charonne, près Paris.

BRALLE (Jean-Marie-Nicolas), 20, rue du Dragon.

230 Portrait de M^me^ la comtesse de Lyonne.

CAMINADE, 20, rue Monsieur-le-Prince.

285 Portrait en pied de Charles de Mouchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France.
286 Portrait en pied de Louis-César Le Tellier, comte d'Estrées, maréchal de France.

CAZES (Romain), 15 *bis*, rue de Grenelle-S^t^-Germain.

312 Portrait de M. H. Lehmann.
313 Id. de M. L. Roulin.

CHALAMET, 2, rue de Paradis-Poissonnière.

317 Portrait de M. Biard, médecin.

CHARDON (Alexandre), 7, rue de Chabrol.

328 Vue de l'église Saint-Eustache et du marché.

CHATILLON (Auguste de), 11, rue Cadet.

340 Portrait en pied de M. Victor Hugo avec son fils.

CHATILLON (M^lle^ Esther de), 7, rue Saint-Louis, aux Batignolles.

342 Vue prise à Clignancourt.

Digitized by Google

[1836]

COGNIET (Léon), 9, rue Grange-aux-Belles.

364 La garde nationale de Paris part pour l'armée en septembre 1792.

COLLIN (Antoine), 9, rue du Val-de-Grâce.

384 Vue de Paris.

COTENCIN (A. de), 8, place de l'Hôtel-de-Ville.

393 Episode de la Fronde.

Le Chevalier de la Valette ayant été fait prisonnier par les frondeurs, au moment où il distribuait des pamphlets contre le parlement, est amené à l'hôtel de ville : le coadjuteur (Cardinal de Retz) le rencontre sur l'escalier, lui fait politesse et éloigne le peuple qui le maltraite. Le chevalier répond à cet accueil par ces paroles dites avec fierté : Je ne crains rien, je sers mon roi.

CORARD, 53, rue de Sèvres.

395 Vues prises dans Paris.

CORNU (Sébastien), 11, rue de Lille.

402 Portrait de M. Jacques Arago.

COUDER (Alexandre), au dépôt central de l'artillerie.

410 Episode de la Saint-Barthélemy.

COURT, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

418 Le duc d'Orléans signe la proclamation de la lieutenance générale du royaume, le 31 juillet 1830.

Les députés réunis à Paris résolurent d'envoyer au duc d'Orléans une députation composée de douze membres désignés par le sort : MM. le général comte Sébastiani, Benjamin Delessert, le général comte Mathieu Dumas, André Gallot, Dugas Montbel, le comte Duchaffault, Bérard, le baron Auguste de Saint-Aignan, Bernard de Rennes, Kératry, le baron Charles Dupin et Augustin Périer.

Digitized by Google

[1836]

Cette députation fut reçue par S. A. R. au Palais-Royal, le 31 juillet 1830, et lui présenta la résolution suivante :

« La réunion des députés, actuellement à Paris, a « pensé qu'il était urgent de prier S, A. R. « Mgr le duc d'Orléans de se rendre dans la « capitale pour y exercer les fonctions de lieute- « nant-général du royaume, et de lui exprimer le « vœu de conserver les couleurs nationales. Elle « a, de plus, senti la nécessité de s'occuper sans « relâche d'assurer à la France, dans la prochaine « session des chambres, toutes les garanties indis- « pensables pour la pleine et entière exécution de « la Charte. »

Paris, ce 30 juillet 1830.

Le duc d'Orléans signa alors, au milieu d'eux, la proclamation suivante :

« Habitans de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

« En rentrant dans la Ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même long-temps portées.

« Les chambres vont se réunir et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

(M. d. R.)

419 Le Roi distribue les drapeaux à la garde nationale, le 29 août 1830.

Digitized by Google

[1836]

DARCHE, 14, rue des Petites-Ecuries.

443 Vue du faubourg Saint-Martin.

DAUBIGNY (Pierre), 22, cour du Harlay.

450 Portrait de M. le comte Alfred de Vigny.

DECOURCELLES, 47, rue du faubourg Saint-Martin.

479 Portrait de M. Leudet, artiste de l'académie royale de musique.

DEHÉRAIN (Mme), 9, rue de la Rochefoucauld.

492 Portrait du colonel Lerminier.

DELOR, 79 *bis*, rue du faubourg Saint-Denis.

520 Vue prise aux buttes Saint-Chaumont.

DESMOULINS (Auguste), 33, rue Hauteville.

533 Scène de la Saint-Barthélemy.
La comtesse de Turgis supplie Bernard de Mergy de se convertir à la foi catholique afin d'échapper au massacre.

DESTOUCHES (H.-E.), 18, rue de la Planche.

543 Portrait du docteur Jules Descot.

DUBASTY, 21, rue de Valois.

554 Portrait de M. Lefoulon, dentiste.

DUBOULOZ, 25, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

568 La duchesse de Berry sauvant la vie au roi Charles VI.
Dans un bal masqué donné par la reine, le roi vint déguisé en sauvage, conduisant cinq jeunes seigneurs déguisés comme lui et enchaînés. Le duc d'Orléans, curieux de connaître ces masques, approche de l'un d'eux un flambeau ; le feu prend à leurs vêtemens garnis d'étoupes. On distingue un cri perçant : Sauvez le Roi ! Il venait de la reine, qui s'évanouit. La duchesse de Berry le couvrit de son manteau et le sauva.

Digitized by Google

[1836]

569 Les fromages de bœuf :

Un paysan du Béarn qui avait souvent vu Henri IV venir chez lui manger des fromages qu'il aimait beaucoup, en met dans un panier deux douzaines, arrive à Paris, court au Louvre, et dit dans son patois à la sentinelle : « Je veux voir mon Henri ; « notre femme lui envoie des fromages de vache ». Le soldat, le prenant pour un fou, lui donne quelques bourrades en le repoussant ; il se retire, croyant s'être attiré ces mauvais traitemens pour avoir dit du fromage de vache. Henri, qui l'avait aperçu, le fit venir ; le paysan se jette à ses pieds, en lui disant : « Bonjour, mon Henri ; notre femme « vous envoie des fromages de bœuf ». Le roi lui dit tout bas : « Dis donc des fromages de vache. » Le paysan répondit : « Je ne vous conseille pas, « mon Henri, de dire du fromage de vache, car « pour m'être servi de cette façon de parler, un « grand drôle m'a donné vingt bourrades, et il « pourrait bien vous en arriver autant. »

570 Marguerite d'Ecosse et Alain Chartier.

DUBUFE, 76, rue Montmartre.

574 Portrait de M. le maréchal Grouchy.

DUVAL (Victor), 59 *bis*, rue de Vaugirard.

625 Vue prise au bois de Boulogne.

FANELLI-SEMAH, 25, rue N.-D.-des-Bons-Enfans.

664 Portrait de M. Dupin, en costume de procureur général de la Cour de Cassation.

FECHNER (E.), 10, rue Neuve-Saint-Georges.

673 Adèle Hervé, dans la pièce d'Antony.

FRUTIER (J.-J.), 18, rue de Larochefoucauld.

782 Gilbert à l'Hôtel-Dieu quelques jours avant sa mort.

GALLAIT, 10, rue des Beaux-Arts.

787 Portrait en pied de Charles de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France.

Digitized by Google

[1836]

GARNIER (André), 1, rue Pavée, au Marais.

802 Vue de Paris, prise de Montmartre.

GAYE, 365, rue Saint-Honoré.

812 Portrait de M. Lablache.

GÉRARD (Mlle Clotilde), 8 *ter*, rue de Furstemberg.

819 Portrait de M. Ledhuy de Sceaux.

GIGOUX, 55, rue Saint-André-des-Arcs.

831 Portrait en pied de M. Ch. Fourier.

GILIO, 100 *bis*, rue de Vaugirard.

836 Vue de la rue Saint-Honoré, prise près Saint-Roch.
837 Vue d'un côté de la place Saint-Sulpice.

GIRAUD, 7, rue de Vaugirard.

844 Marcel, prévôt des marchands, sauve de la fureur des Parisiens révoltés, le dauphin Charles, duc de Normandie, et régent de France, pendant la captivité du roi Jean, son père.

Poussés au désespoir par les excès que commettaient les troupes du roi de Navarre et les grandes Compagnies aux environs de la ville, les Parisiens s'assemblèrent en armes dans les premiers jours de février 1358 et conduits par Marcel, pénétrèrent jusque dans la chambre à coucher du duc ; là, Marcel ne recevant du régent et de ses conseillers que des réponses évasives à ses demandes de satisfaire aux réclamations du roi de Navarre, s'écria : « Sire duc, n'ayez point de peur, mais nous avons quelque chose à faire ici. Sus ! les chaperons rouges ! avant ! » Puis en signe de sauvegarde, il bailla au duc, moult effrayé de tout ceci, sod chaperon mi-partie et pils (bleu foncé) et prit le sien qui était de brunette noire (martre) à effroi d'or (boucle). Alors ceux de sa compagnie ayant tiré leurs épées, coururent sus à monseigneur Jehan de Conflans, maréchal de Champagne et le

Digitized by Google

[1836]

tuèrent proche du lit du duc qui eut sa robe tout ensanglantée.

GOBLAIN (Mlle Batilde), 7, quai Saint-Michel.

851 La quête de l'arrondissement, scène historique.

GUIGNET, 1, rue de Lille.

929 Portrait de M. le lieutenant-général comte Pajol, pair de France.

HAUDEBOURT-LESCOT (Mme), 19, rue Larochefoucault.

938 Portrait de M. le baron de Barante, pair de France.

HERBÉ, 74, rue d'Enfer.

958 Odette de Champdivers, calmant la folie de Charles VI.

960 Henriette d'Entragues, implorant de Henri IV la grâce de son père.

HERSON (E.), 1, rue de la Tour-d'Auvergne.

967 Vue de l'église Saint-Médard, à Paris.

HIMELY (Sigismond), 33, rue de l'Odéon.

972 Vue prise à la Glacière.

HUARD, 22, rue Feydeau.

988 Mort du grand-dauphin.

Le prince meurt soutenu par la Religion. Sur le premier plan la France abattue s'appuie sur l'Espérance; près du lit mortuaire sont le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal de la Roche-Aimon et l'archevêque Nicolaï.

KRUMHOLZ (Ferdinand), 16, rue de l'Ancienne-Comédie,

1082 Portrait de Mme Hausman.

LARIVIÈRE, 1, rue de la Bruyère.

1126 Le duc d'Orléans, lieutenant-général du Royaume, arrive à l'Hôtel de Ville le 31 juillet 1830.

Digitized by Google

[1836]

LASTEYRIE (Ferdinand de), 59, rue de Grenelle St-Germain.

1130 Rose septentrionale de Notre-Dame de Paris.

LAURE (Jules), 10, rue du Croissant, et
LENOIR (Albert), 34, rue d'Enfer.

1145 Le roi saint Louis fait déposer dans la Sainte-Chapelle de Paris les reliques apportées d'Orient, le dimanche de Quasimodo, vingt-cinquième jour d'avril 1248.

La Sainte-Chapelle du Palais construite par Pierre de Montereau qui en a fait le chef-d'œuvre de l'architecture du treizième siècle fut destinée à contenir les reliques apportées d'Orient par Baudoin II, empereur de Constantinople.

Les artistes ont saisi le moment où la messe venant d'être dite en présence de saint Louis, de Baudoin et d'une cour nombreuse, Eudes, évêque de Tusculum et légat du pape, se dispose à présenter les reliques à l'adoration des assistans, avant de les enfermer dans la châsse.

Appuyés sur des documens authentiques, les auteurs ont rétabli sur leur tableau une partie de la décoration intérieure de ce temple.

LEFORT, 56, vieille rue du Temple.

1189 Vue prise dans l'église Saint-Gervais à Paris.

LEGRAND DE SAINT-AUBIN (Mlle Amélie), 21, rue Copeau.

1195 Portrait de M. A. F., docteur en théologie, curé de Saint-Etienne-du-Mont.

LÉPAULLE G., 23, rue des Martyrs.

1215 Portrait en pied de l'amiral comte de Rigny.

1216 Portrait de M. le marquis Maison, maréchal de France, ministre de la Guerre.

1217 Portrait du duc de Plaisance, archi-trésorier sous l'Empire.

LESTANG, 14, rue de Chabrol.

1244 Le peintre Santerre, surnommé le Corrège français,

Digitized by Google

[1836]

qui, par son talent, s'était acquis la protection du régent de France, Philippe, duc d'Orléans, reçoit dans ses derniers momens la visite de ce prince.

LIOBUR, 82, quai de la Mégisserie.

1249 Portrait de M. Bouffé, du Gymnase.

LINSSEN (H.), 20, rue Sainte-Croix d'Antin.

1250 Portrait de M. Philippe de Chabot.

MARQUET (A.), 66, rue du faubourg Poissonnière.

1307 Portrait en pied de M. Couderc, artiste de l'Opéra-Comique.

1308 Portrait en pied de M. Georges de Monsigny, artiste musicien.

MARQUIS, 75, rue de Vaugirard.

1309 Extinction de l'ordre des Templiers.
Supplice de Jacques Molay, grand-maître de l'ordre, et de Guy, grand prieur de Normandie.

MARTIN (M^lle^ Adèle), rue de la Victoire.

1313 Portrait de M^lle^ Vial.

MASSÉ (Auguste), 8, rue Vivienne.

1314 Une compagnie de la 2^e^ légion, au champ de Mars, un jour de revue.

MOLIN, 9, rue Childebert,

1358 Portrait de M. Pillet-Will.

NAIGEON, 32, rue d'Enfer.

1380 Portrait du docteur Amussat.

OUTHWAITE (John), 13, rue Guénégaud.

1403 Vue de Notre-Dame, prise du pont d'Austerlitz.

PASSOT, 25, marché Saint-Honoré.

1415 M. Rieublanc, chef de division.
M. Lottin de Laval, homme de lettres.

Digitized by Google

[1836]

PERLET (Mlle), 22, rue Sainte-Anne.

1433 Portrait de M. le maréchal Macdonald.

PERNOT, 343, rue Saint-Honoré.

1435 Vue du Vieux-Paris, du xve au xvie siècle, prise de la Tour de Nesle, avant la constructlon du Pont-Neuf, dessin à la mine de plomb.

Les monumens qui n'existent plus, en partant de gauche à droite, sont : le clocher de Saint-Germain l'Auxerrois, une des tours du vieux Louvre, l'église Saint-Paul, Saint-Jean en Grève, Sainte-Catherine de la rue Saint-Antoine, les Célestins, et la Bastille dans le lointain. Puis le grand Châtelet, le pont aux Meuniers, le moulin de la Monnaie au milieu de la Seine, le jardin du Roi où est maintenant la place Dauphine, une partie du Palais de Justice et de la Sainte-Chapelle, la Cour des Comptes, la chapelle et le pont Saint-Michel, dominés par les diverses églises de la Cité. A droite des tours N.-D. on voit l'abbaye Saint-Victor dans le lointain, et sur le premier plan, près du quai des Augustins, la Tour de Nesle.

PINGRET (Edouard), 43, rue de Lille.

1470 Portrait de M. le duc de Choiseul, pair de France, gouverneur du Louvre, aide de camp du Roi.

1471 Portrait de M. Delaporte.

1472 Portrait de M. Nibel, avocat.

PROVOST, 8, rue des Beaux-Arts.

1498 Vue de Paris, effet de lune.

1499 Vue d'une partie de la place Louis XV, prise de l'un des fossés.

RAIMOND-BONHEUR, 6, rue des Tournelles.

1529 Portrait de M. Eugène de Pradel, improvisateur français.

ROBERT-FLEURY, 40, rue Saint-Lazare.

1584 Henri IV rapporté au Louvre.

Digitized by Google

[1836]

Le roi ayant été assassiné, rue de la Ferronnerie, la voiture rentre au Louvre. Le duc d'Epernon fait prendre le corps d'Henri IV par quelques valets de pied et le fait porter dans les appartemens.

ROUILLARD, 11, rue de l'Abbaye.

1624 Portrait de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.
1625 Portrait du général Dumouriez.
1626 Portrait en pied de M. le maréchal duc de Reggio.
1627 Portrait de M. le comte Alexandre de la Borde, aide de camp du Roi.

RUDDER (De), 14, rue Grange-Batelière.

1640 Claude Larcher.

Le 15 novembre 1591, le président Brisson et Claude Larcher, conseiller au parlement, furent constitués prisonniers le matin et pendus avant midi.

Le premier exécuté fut le président Brisson ; à peine était-il mort qu'on amena Claude Larcher. Comme on lisait sa sentence, apercevant le corps de Brisson, il s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en lire davantage, que la vie lui est à charge après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. Il se confessa, s'abandonna au bourreau, et mourut sans plaintes ni murmures.

RUDE (M^me^), née Prémiet, 66, rue d'Enfer.

1641 Entrevue de M. le Prince et de Mademoiselle, duchesse de Montpensier, à l'hôtel du maître des comptes De la Croix, après le combat de la grande barricade du faubourg Saint-Antoine.

(Guerres de la Fronde, 2 juillet 1652).

(A suivre).

Lucien GILLET.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Monuments historiques. — La Commission des sites du Gard s'est transportée à Aigues-mortes et elle a constaté l'effet désastreux des constructions élevées le long des remparts. Elle a en conséquence demandé la démolition de la cave coopérative qui, plus élevée que les remparts, en détruit la perspective. Elle a en outre prescrit qu'une zone de non œdificandi de 100 mètres soit réservée autour des remparts et demandé l'enlèvement de poteaux placés par la Compagnie d'Electricité à moins de trente mètres de ceux-ci.

Il faut espérer que toutes ces mesures seront prises le plus tôt possible car l'antique cité de saint Louis offre aux visiteurs un spectacle inoubliable et unique qui doit à tout prix être respecté. — Poursuivant activement ses opérations, la Commission des Monuments Historiques vient de proposer le classement d'une série d'églises bretonnes ou plutôt d'une série d'ensembles formés : de l'Eglise, du calvaire et de l'ossuaire ; ensembles qui offrent un intérêt historique et archéologique de premier ordre, non seulement par leur valeur architecturale et artistique, mais encore par l'originalité de leur style, spécial à la Bretagne, style qui a eu son développement, en marge pour ainsi dire de l'art français.

Nous sommes heureux ici de signaler la première application qui va être faite de la loi promulguée le 31 décembre 1913 sur le classement des Monuments historiques.

L'ancienne église de Villesolem (Vienne) qui était transformée en grange depuis la révolution, allait être vendue par son propriétaire à un antiquaire pour être dépecée. La Commission des Monuments historiques en a demandé le classement au Conseil d'Etat malgré le refus du propriétaire. Ce dernier ne pourra désormais y toucher avant qu'une décision définitive soit prise.

Nous sommes heureux également d'annoncer l'achèvement de la restauration du palais des Papes à Avignon exécutés par M. Henri Nodet, architecte en chef des Monuments historiques.

Le Conseil municipal de Dijon a décidé, avec le concours de l'Etat, d'acquérir le grand cellier de l'Hôtel de Clairvaux pour la somme de 37.500 francs. Ce bâtiment, un des plus anciens de

Digitized by Google

Dijon, fut bâti entre les années 1130 et 1135. C'est une immense salle de 32 mètres de long sur 10 mètres de large et séparée en deux nefs par une série de sept piliers de forme octogone supportant des voûtes d'ogives très pures de style.

La tour Saint Paterne va définitivement être démolie, un projet de loi a été voté à cet effet par la Chambre des députés. Comme compensation, il a été entendu que la municipalité terminerait le portail et le clocher de l'église à laquelle la tour Saint-Paterne servait de clocher.

Découvertes archéologiques. Fouilles. — On vient de découvrir dans la Marne à Mairy-Logny un cimetière néolithique.

A Althier, village luxembourgeois près de Trèves, des fouilles méthodiques ont fait découvrir une nécropole romaine très importante sur l'emplacement d'un oppidum connu déjà depuis fort longtemps.

Une intéressante découverte archéologique vient d'être faite au cours de la démolition de la Halle de Montpellier, c'est celle d'une crypte en assez bon état, remplie d'ossements et au centre de laquelle se trouve un puits rempli également de cendres et d'ossements. Dans cette crypte se trouve une pierre dure en forme de cône tronqué, percée de trois trous et marquée d'une longue ligne perpendiculaire, vestige, semble-t-il, d'un culte inconnu.

On vient de découvrir à Avanches en Suisse un bâtiment considérable de l'époque romaine; sa façade a été suivie sur trente mètres sans qu'on ait pu trouver les angles. Il est probable qu'on se trouve en face des ruines d'un temple.

Les fouilles pratiquées par le gouvernement italien sur l'emplacement présumé de la maison de campagne d'Horace ont fait découvrir :

1° Des bâtiments du début de l'Empire faisant partie d'une maison de plaisance ;

2° Un établissement de bains de la fin du I^{er} siècle de notre ère;

3° Un second établissement de bains similaire du II^{e} siècle.

En travaillant à la construction d'un quai militaire à Pont-Faverger (Marne) des terrassiers ont mis à jour un cimetière romain.

Au quartier du Martinon, commune de Chatte (Isère), on a découvert une très belle mosaïque qui n'a pas encore été identifiée.

Informations diverses. — Cette année le Congrès de la Société française d'archéologie tiendra ses assises à Brest et à Vannes sous la présidence de son directeur M. Lefèvre Pontalis, l'éminent professeur de l'École des Chartes. La séance d'ouverture aura lieu à Brest, le 16 juin au matin et clôturera ses travaux à Vannes, le 24 juin.

Digitized by Google

Voici le programme des excursions du Congrès :

Le mardi 16 juin on visitera dans l'après-midi Daoulas et les ruines de sa curieuse abbaye (XII^e siècle) ainsi que Plougastel dont l'église et le calvaire de la fin de la renaissance sont des plus intéressants.

Le 17, le matin sera consacré à la visite de Morlaix dont on visitera les églises et certaines maisons en bois du XV^e siècle qui ont conservé à certaines un aspect très pittoresque. De là on se rendra à Saint-Jean du Doigt dont l'église de la renaissance mérite un examen attentif.

L'étude de Saint-Pol de Léon sera le but de l'après-midi, dont l'église en grande partie du XIII^e siècle a été achevée à la Renaissance.

Le jeudi on visitera le Folgoët et sa célèbre église collégiale du XV^e siècle, Landerneau et ses monuments, les églises de Pencron et de la Martyre (XV^e et XVI^e) ainsi que celle de la Roche-Maurice et son ossuaire (XVI^e).

Le vendredi visite de Landivisiau et de sa belle église renaissance, de Lizun, de l'église et de l'arc de triomphe de Lampaul, de l'église et de l'ossuaire de Saint-Thegonnec pour terminer par l'église et le célèbre calvaire de Guimilianu (XVI^e).

Le samedi sera tout entier consacré à la visite de l'église et du calvaire de Pleyben et de Quimper dont la superbe cathédrale du XV^e siècle retiendra longuement l'attention des congressistes.

Le samedi soir le Congrès se transportera à Vannes et le dimanche sera consacré aux excursions individuelles à moins qu'on ne veuille se rendre à l'excursion organisée par la Société polymathique du Morbihan à Carnac, Locmariaquer et Gavr'inis.

Lundi matin visite de la forteresse d'Elven dont Alphonse Daudet a fait une merveilleuse description dans son roman d'un jeune homme pauvre ; à l'église renaissance de Ploërmel.

L'après-midi sera entièrement consacré à la visite de Josselin dont le superbe château des Rohan sera longuement étudié.

Le mardi on visitera le matin la chapelle Saint-Nicodème et les ruines du château de Guéménée sur Scorff.

L'après-midi visite des chapelles de Kernascleden et de Saint-Fiacre du Falgouët dont l'intérieur est orné d'un magnifique jubé en bois sculpté du XV^e siècle.

Le mercredi, dernier jour du Congrès, excursion en bateau par Port-Navalo et visite de l'église abbatiale de Saint-Gildas de Rhuys et du château de Suscinio.

L'après-midi sera consacré à la visite de Vannes.

Le musée Jacquemard-André a ouvert ses portes aux amateurs. Il n'est pas besoin ici de donner une nomenclature de toutes les richesses qu'il contient, cela sortirait du cadre de notre chronique.

Digitized by Google

Signalons cependant l'intérêt particulier et spécial de ce musée, constitué dans un bel hôtel, dont on a laissé subsister le caractère personnel; il restera à travers les siècles l'exemple de ce que pouvait être un hôtel du XIXe siècle meublé par un amateur éclairé.

Nécrologie. — Nous avons la douleur d'apprendre la mort de notre regretté collaborateur M. Paul Fromageot, décédé subitement le 8 mai dernier.

Né en 1837, M. Fromageot s'était fait inscrire au barreau en 1858. Secrétaire, en 1861, de la Conférence du stage, il ne tardait pas à succéder, dans le cabinet de l'illustre avocat Nicolet, à son ami Ernest Cartier, ce qui lui permit de conquérir au Palais une situation des plus importantes. Devenu membre du Conseil de l'Ordre, il plaidait dans plusieurs affaires célèbres. Le 20 novembre 1908, le bâtonnier Rousset lui remettait, en présence de plusieurs membres du Conseil de l'Ordre, un objet d'art en commémoration du cinquantième anniversaire de son inscription au tableau.

Depuis longtemps il s'était adonné aux recherches historiques et collaborait d'une part, aux travaux de la *Société historique et archéologique du VIe arrondissement de Paris*, et d'autre part; à la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, organe de la *Société des Sciences morales* de ce département. Il a fait pour la première de ces sociétés une monographie des plus documentées sur la rue de Buci, et préparait un travail analogue sur la rue du Cherche-Midi. A la *Société des Sciences morales*, il donnait de nombreuses études à l'histoire du département de Seine-et-Oise. Il collaborait en outre à la *Société des Études historiques*, à la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, à la *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise* et à la *Commission des Documents économiques de la Révolution*. M. de Nolhac, l'éminent conservateur du Musée de Versailles, l'avait pris comme collaborateur lors de la fondation des *Amis de Versailles*, dont il était membre du Conseil d'administration. Le barreau parisien se l'était attaché en outre par des liens plus étroits en le nommant membre de la *Commission des recherches historiques*, ce qui lui permit de rendre les plus grands services lors de la fondation du *Musée du Barreau*.

Indépendamment des travaux signalés ci-dessus, M. Fromageot a publié: *Laurent Le Cointre, député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention* (1742-1805); Paris 1899; *La Chevalière d'Eon à Versailles*, de 1777 à 1779: Paris 1901; *Les Propriétaires versaillais sous l'ancien régime*: Versailles 1900; *Une Cousine du Grand Condé, Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg*; Paris 1912, etc., etc.

Digitized by Google

M. Fromageot avait pris une part active à la première conférence des Sociétés Savantes de Seine-et-Oise qui avait lieu à Versailles en 1902, et on comptait sur sa précieuse collaboration pour la nouvelle réunion qui devait se tenir cette année dans la même ville.

Nous adressons à sa veuve éplorée, à sa fille et à son gendre, Mme et M. Ribadieu-Dumas, à ses fils, M. Georges Fromageot avoué près le tribunal de première instance de la Seine, à M. Henri Fromageot, si versé dans les questions diplomatiques et de droit international, nos plus vifs sentiments de condoléance pour le malheur subit qui vient de les frapper, et que rien ne pouvait faire prévoir. E. M.

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 7 janvier 1914.* — M. Ad. Blanchet, président sortant, prononce le discours d'usage.

M. R. Cagnat lit une note de M. Lautier relative à des inscriptions romaines en Espagne.

M. Joseph du Teil communique un dessin italien du XVIe siècle qui représente Michel-Ange et qui est une des meilleures images du maître.

M. Monceaux entretient la Société de quelques plombs trouvés à Carthage.

Séance du 14 janvier 1914. — M. Buttin fait une communication au sujet de plusieurs pièces provenant d'une armure de Philippe II et conservées au Musée d'Artillerie, que le Gouvernement français va céder au roi d'Espagne en échange d'une armure de Charles-Quint. Il montre l'importance et la valeur des pièces dont le Musée d'Artillerie va se dessaisir.

M. Lefèvre-Desnouettes communique divers objets en fer trouvés par M. René de Saint-Périer dans la grotte de Lespugne (Haute-Garonne).

Séance du 21 janvier 1914. — M. Marquet de Vasselot présente à la Société un ivoire oriental récemment acquis par le Musée de Louvre.

M. Formigé fait une communication au sujet du château de Salon (Bouches-du-Rhône), dont il montre un plan qu'il vient de relever. L'état de cet édifice le menace malheureusement d'une destruction assez prochaine, car il a beaucoup souffert d'un tremblement de terre survenu en 1909.

Séance du 28 janvier 1914. — M. Dimier fait une communication au sujet de la statue d'Hercule en argent commandée à Benvenuto Cellini par François Ier pour l'entrée de Charles-Quint à Paris en 1540.

M. Guiffrey montre à la Société les photographies d'une série de dessins français du XVIe siècle modelés pour une tenture de

Digitized by Google

tapisseries en l'honneur des rois de France depuis François Ier jusqu'à Henri III. Ces dessins ont été exécutés, comme ceux de la tenture d'Artémise, par les soins de Nicolas Houel, apothicaire parisien ; certains d'entre eux sont probablement l'œuvre du peintre Antoine Caron.

Séance du 4 février 1914. — La Société procède à l'élection de deux membres résidants. M. Chapot, ancien membre de l'école d'Athènes, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et M. Serbat, élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire de la Société française d'Archéologie, sont élus. M. Johnny Roosval et M. le Comte Sanche de Gramont sont ensuite élus associés correspondants à Stockholm et au Vignal (Basses-Pyrénées).

M. Héron de Villefosse fait une communication sur un morceau récemment retrouvé du rempart gallo-romain d'Angers.

M. Monceaux étudie quelques plombs récemment découverts à Carthage.

Séance du 11 février 1914. — M. Amédé Boinet lit une étude sur les stalles de la cathédrale de Poitiers qui datent du XIIIe siècle, dont les panneaux du fond présentent un intérêt tout particulier au point de vue iconographique et donnent lieu à des comparaisons avec les sculptures du portail des églises contemporaines.

M. de Valois présente la photographie d'un couteau de poche découvert récemment dans le cimetière gallo-romain des Longues-Raies, à Soissons.

M. de Mély fait passer sous les yeux de la Société la photographie d'une fresque de Saint-Blaise de Brunswick représentant la danse de Salomé et portant une inscription chronogrammatique donnant la date 1246 qui convient parfaitement aux caractères archéologiques de la fresque.

M. J. Roman présente l'empreinte de la matrice d'un sceau appartenant à madame la Comtesse de Roffignac à Périgueux et qui date du XIVe siècle. Il représente une cage contenant un oiseau.

M. Louis Chatelain communique les photographies d'une statue d'Esculape qu'il a découverte à Macsa en Tunisie au cours des dernières fouilles.

Séance du 18 février 1914. — M. Formigé communique à la Société les photographies et relevés de cabanes en pierres sèches du département de Vaucluse et il discute la date de ces constructions.

M. Max Prinet signale le seing manuel de Robert d'Esnes (1408) qui est constitué par l'image du heaume héraldique de ce personnage.

M. Monceaux montre quelques plombs bilingues découverts récemment à Carthage.

Digitized by Google

M. Cagnat donne lecture d'un mémoire de M. J. Bayet sur quelques statues d'Hercule découvertes dans la salle froide des grands Thermes de Lambèse.

M. Demaison présente les photographies de plusieurs vases gallo-romains conservés au Musée de Reims.

Séance du 25 février 1914. — M. Mirot étudie deux documents relatifs au peintre Jean Malouel datés de 1406 et 1409.

M. le Comte de Loisne communique le sceau de Pierre, fou de la comtesse d'Artois, apposé à une quittance de l'an 1300.

M. le comte Durrieu entretient la Société du récit d'un tournoi présidé par le roi René en 1446 près de Saumur. Le manuscrit enluminé de ce récit que l'on a pendant longtemps considéré comme perdu a été retrouvé par M. le comte Durrieu à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

M. Dimier signale quelques portraits peints du XVI^e^ siècle dont l'authenticité semble tout à fait douteuse notamment une Marie Stuart, un François I^er^ et quelques peintures du Musée de Nancy.

Séance du 4 mars 1914. — M. Formigé étudie les remparts de Venasque et discute leur date ; il les attribue à l'époque romaine.

M. Prou signale et interprète une inscription gravée à la pointe en lettres cursives sur un sarcophage mérovingien trouvé à Jaulnes et conservé au Musée de Provins.

M. Marquet de Vasselot montre à la Société un reliquaire portatif en argent niellé récemment acquis par le Musée du Louvre. C'est une œuvre curieuse de l'orfèvrerie française du XIII^e^ siècle.

Séance du 11 mars 1914. — M. Serbat présente un dessin ancien représentant l'église Saint-Paul d'Issoire qui est antérieur aux restaurations que cet édifice a subies.

M. Roy lit une note sur des travaux exécutés au château de Fontainebleau par Philibert Delorme sous le règne d'Henri II. Ces documents inédits sont extraits des minutes de divers notaires parisiens.

M. Monceaux signale quelques plombs byzantins récemment découverts à Carthage, par le R. P. Delattre.

M. Dieudonné étudie quelques monnaies royales françaises du XVI^e^ siècle de la série appelée testons morveux.

Séance du 18 mars 1914. — M. Roy continue sa lecture de son mémoire sur les travaux exécutés au château de Fontainebleau sous la direction de Philibert Delorme. Il décrit le nouveau logis d'Henri II ; c'est là où avaient été placées la cheminée de Pierre Bontemps et les boiseries sculptées par Ambroise Perret. Il établit que la chapelle de la Trinité ne remonte pas au règne de François I^er^, mais qu'elle a été construite par Philibert Delorme sur les fondations de l'ancienne église des Mathurins.

On croyait aussi que cet édifice était resté jusqu'au règne

Digitized by Google

de Henri IV sans décoration intérieure ; il résulte des marchés retrouvés par M. Roy que cette chapelle renfermait une tribune en bois supportée par des colonnes de marbre, un magnifique jubé et un oratoire royal.

M. R. Fage, associé correspondant national, étudie la signification du mot *cap mansa* d'après les cartulaires du Bas-Limousin du x^e^ siècle et arrive à la conclusion que ce terme, à partir de cette époque, ne désigne plus un chef-lieu d'exploitation, mais une simple tenure qui ne diffère plus du manse ordinaire.

M. d'Allemagne communique une bague trouvée récemment à Cherchell et portant l'inscription *Crescus*. Au-dessous est représenté un cœur percé d'une flèche.

M. Formigé communique trois inscriptions funéraires qu'il a découvertes à Die (Drôme) et une marque de potier gallo-romaine portée par une brique qu'il a mise au jour au même lieu.

Séance du 25 mars 1914. — M. Maurice Roy continue sa lecture sur les travaux effectués par Philibert de Lorme au château de Fontainebleau pendant les années 1551-1559, comprenant la reconstruction de la partie comprise entre la chapelle de la Trinité et le pavillon des Poëles. L'éminent architecte avait projeté de belles façades sur la cour de la Fontaine et sur la grande basse-cour, une partie des travaux fut seule exécutée par lui ; Le Primatice y apporta ultérieurement de nombreuses modifications. Le dernier ouvrage paraît avoir été l'aménagement de la salle de l'armurerie du roi.

M. V. Chapot étudie un bas-relief de Terracine, publié par la Blanchère et représentant un vaisseau avec une inscription dont il détermine le sens.

M. le Commandant Lefèvre-Desnouettes fait une communication sur les *casques* à *nasal* et prouve, à l'aide de nombreux documents tirés des manuscrits à miniatures des x^e^, xi^e^ et xii^e^ siècles, que ce n'est à partir de cette dernière époque que ce genre de casques a été porté d'une façon à peu près générale. Il persista jusqu'à la seconde moitié du xiii^e^ siècle.

M. Paul Monceaux communique divers sceaux chrétiens qui ont été dernièrement découverts à Carthage, par le R. P. Delattre.

Le Gérant : Edouard Champion.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

21e Année. N° 2 Avril-Mai-Juin 1914.

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Fondée par Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE

Dirigée par Ed. MAREUSE

SOMMAIRE :

J. Roman : Le général Hanriot, d'après des documents nouveaux, p. 81. — Comte de Saint-Pol : Extraits de la correspondance d'une Famille noble de province pendant le XVIIIe siècle (*suite*), p. 91. — Pierre Dufay : La Chanson populaire dans le Blésois, la Sologne et le Vendômois, p. 103. — Liste des immeubles classés parmi les Monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913 (Publiée en exécution du paragraphe 2 de l'art. 2 de ladite loi), p. 123. — Renseignements administratifs, p. 151.— Chonique, p. 152.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE E. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1914

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(viâ Calais-Douvres et Boulogne-Folkestone)

6 SERVICES RAPIDES DANS CHAQUE SENS.

VOIE LA PLUS RAPIDE. — Traversée maritime en 1 heure.

TRAJET TOTAL : 6 h. 30.

TRAINS ET PAQUEBOTS COMPORTANT LE DERNIER CONFORT.

SERVICES RAPIDES entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

POUR :		TRAJET EN :
Bruxelles	6 express	3 h. 55
La Haye	3 express	7 h. 30
Amsterdam	3 express	8 h. 30
Francfort-s-Mein	5 express	12 h.
Cologne	6 express	7 h. 29
Hambourg	4 express	14 h. 53
Berlin	5 express	15 h. 31
Saint-Pétersbourg	2 express	46 ou 42 h.
Moscou	1 express	60 ou 52 h.
Copenhague	2 express	25 h.
Stockholm	2 express	42 h.
Christiania	2 express	45 h.

Voyages circulaires à prix réduits en France et à l'Étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs à effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers : Validité 60 à 120 jours, suivant la distance parcourue. Arrêts facultatifs.

STATIONS BALNÉAIRES.

Durée du trajet de Paris :

Le Tréport-Mers, (Mesnil-Val) Bourg-d'Ault, Onival, Bois-de-Cise, (Eu)	2 h. 45
Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Cayeux (Noyelles)	2 h. 40
Quend-Plage et Fort-Mahon	3 h. 15
Berck-Plage et Merlimont-Plage (Rang-du-Fliers-Verton)	2 h. 55
Paris-Plage (Etaples)	2 h. 40
Sainte-Cécile et Saint-Gabriel (Dannes-Camiers)	3 h. 15
Hardelot (Pont-de-Briques), Boulogne, Le Portel	2 h. 50
Wimereux, Ambleteuse et Audresselles (Wimille-Wimereux)	3 h. 15
Wissant (par Boulogne ou Calais)	3 h. 30
Calais	3 h. 20
Petit-Fort-Philippe (Gravelines), Loon-Plage. Dunkerque (Malo-les-Bains), Rosendaël. Leffrinckouke, Zuydcoote, Bray-Dunes (Ghyvelde).	de 3 h. 55 à 4 h. 30

Jusqu'au 31 Octobre, toutes les gares du Réseau délivrent les billets à prix réduits ci-après indiqués :

1° Billets de saison pour familles d'au moins 4 personnes, valables 33 jours (réduction de 50 % à partir de la 4e personne);

2° Billets individuels hebdomadaires, valables 5 jours, du vendredi au mardi (réduction de 20 à 44 %) :

3° Cartes d'abonnement de 33 jours, sans arrêt en cours de route (réduction de 20 % sur le prix des abonnements ordinaires d'un mois);

4° Billets d'excursion du dimanche et jours de fêtes légales (2e et 3e classes), individuels ou de famille (réduction de 20 à 65 %).

STATIONS THERMALES.

Enghien-les-Bains ; Pierrefonds ; Saint-Amand ; Saint-Amand-Thermal ; Serqueux (desservant Forges-les-Eaux).

1° Billets de saison collectifs de famille, valables 33 jours (réduction de 50 % pour chaque membre en sus du troisième);

2° Billets individuels hebdomadaires, valables 5 jours;

3° Cartes d'abonnement de 33 jours.

Jusqu'au 31 Octobre, toutes les gares délivrent, les dimanches et jours de fêtes légales, des billets d'excursion de 1re, 2e et 3e classes, à prix réduits, valables pendant une journée, pour visiter :

Pierrefonds et Compiègne ; Coucy-le-Château et la forêt de Saint-Gobain ; Villers-Cotterêts et la forêt ; Chantilly et le Musée Condé (jours d'ouverture gratuite du musée, à l'exception des jours de courses); Saint-Gobain.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL HANRIOT

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

M. Aulard à la page 282 de son ouvrage intitulé *Taine historien de la Révolution* constate que la vie d'Hanriot, le général révolutionnaire guillotiné pour ses crimes le 10 thermidor en même temps que Robespierre, était très mal connue même de ses contemporains. Il profite de cette obscurité propice pour plaider les circonstances atténuantes en faveur de ce héros du ruisseau. Il pense que Hanriot a été probablement calomnié comme bien d'autres ; du moins est-il certain qu'il n'a pas trempé dans les massacres de septembre ; un de ses homonymes est le vrai coupable. Voilà le résumé de l'opinion de M. Aulard.

M. Lenotre s'est occupé à son tour d'Hanriot dans son ouvrage intitulé *Vieux papiers, vieilles maisons* (3e série). Il est beaucoup mieux documenté que M. Aulard et par conséquent beaucoup plus sévère. Il ne cache pas qu'Hanriot lui fait tout l'effet d'avoir été un voleur ; quant à ses aptitudes militaires elles étaient nulles. M. Lenotre s'est cependant laissé un peu influencer par le plaidoyer de M. Aulard. Il absout Hanriot du crime d'avoir participé aux massacres de septembre et il ne serait pas éloigné d'admettre que Taine l'a calomnié en le traitant de *soulard*.

Hanriot était en réalité un champignon vénéneux poussé sur le fumier révolutionnaire, sans ombre de talent, et ses antécédents étaient déplorables. Il eut été plus sage de ne pas tenter de le réhabiliter.

Je puis apporter un témoignage nouveau et de première main sur ce personnage. Son père et sa mère étaient valets de mon trisaïeul, c'est dans sa maison qu'est né ce héros révolutionnaire. Mon bisaïeul avait marié en 1812 sa fille, ma grand mère, en province, et jusqu'à 1837, date de sa mort, il lui écrivit tous les mois une longue lettre dans laquelle il répondait à une foule de questions qu'elle lui adressait, sur le

Digitized by Google

temps passé, sur sa famille avant la révolution et sur les évènements de cette terrible époque. Il y est à plusieurs reprises question d'Hanriot ; il ne l'avait que trop connu. Voici en résumé ce qui ressort de son témoignage, combiné avec la notice de M. Lenotre et la note de M. Aulard.

Alexandre Ju, seigneur des Retz, fief situé à Champigny près Paris, fils de Charles Ju, architecte des ducs d'Orléans, était trésorier de France et général des finances à Bourges. Sa famille était originaire de Beauvais et il avait épousé Anne Lanon. Il habitait à Paris rue des Cordeliers actuellement de l'Ecole de Médecine, au n° 6, et possédait en outre à Nanterre une confortable maison de campagne avec petit parc et grand jardin clos de murs.

En 1757 ou 1758 il prit à son service les deux époux Edme Hanriot dit Pierre et Marguerite Lavoine ou Davoine, originaires de Sommery en Bourgogne (actuellement dans l'Yonne), où ils s'étaient mariés le 25 juillet 1746. Il avaient déjà deux filles, l'une nommée Marie-Cécile qui épousa un sieur Lassus, tourneur, et divorça en l'an III ; l'autre dont j'ignore le prénom épousa Leroux, commissionnaire aux Halles. François Hanriot, le futur général, naquit à Nanterre chez M. Ju des Retz le 9 décembre 1759. Les époux Hanriot habitaient avec leurs enfants un pavillon situé près de la grille d'entrée ; le mari était jardinier et ne quittait pas Nanterre ; la femme était cuisinière et l'hiver elle accompagnait ses maîtres à Paris rue des Cordeliers, laissant ses enfants aux soins de son mari.

Dès son enfance Hanriot montra les plus détestables penchants ; il était menteur, désobéissant et voleur ; il grapillait sans cesse dans le jardin de Nanterre, si bien qu'Alexandre Ju des Retz, après avoir tenté de le morigéner et avoir à maintes reprises prévenu ses parents, fut obligé de lui infliger quelques corrections manuelles bien méritées. Comme elles ne produisaient aucune amélioration dans sa conduite, ses parents craignant d'être obligés à cause de lui de chercher une autre condition, jugèrent indispensable de s'en séparer et le placèrent comme petit clerc chez un procureur au Châtelet nommé Formey qui habitait non loin de la rue des Cordeliers.

Loin de la surveillance de sa famille les vices d'Hanriot ne firent que s'accroître, il tourna absolument en mauvais sujet, et un jour ayant été chargé par Formey de payer un fournisseur, il s'appropria l'argent qui lui avait été confié et

Digitized by Google

ne reparut plus ni chez ses parents ni chez son patron.

Puis on perd sa trace pendant quelques années.

Plus tard il affectait de raconter, pour expliquer cette lacune dans son existence, qu'il avait accompagné Lafayette en Amérique et avait fait sous ses ordres la guerre de l'indépendance. C'était une pure invention, il n'avait pas été si loin et pendant quelques années il battit le pavé de Paris faisant une foule de métiers louches, ouvreur de portières, marchand de billets de théâtre, marchand ambulant de rogomme, de bonnéterie, etc.

Un jour cependant il eut l'heureuse chance d'être nommé commis de l'octroi de Paris, mais il avait contracté, au cours de ses pérégrinations dans les carrefours de Paris, un vice qui lui manquait, l'ivrognerie. Perpétuellement entre deux vins, il se fit chasser de l'administration de l'octroi et retomba de tout son long sur le pavé. Alors il reparut chez ses parents qui, avec la permission de leur maître, lui donnèrent un lit et du pain.

Son père mourut le 16 novembre 1787 : j'ignore ce que devint le fils pendant les cinq années qui suivirent.

Dans cet intervalle Alexandre Ju des Retz mourut le 5 novembre 1789 dans sa maison de la rue des Cordeliers, laissant sa veuve Anne Lanon et un fils unique nommé Bernard qui avait épousé le 24 février 1760 Elisabeth-Maximilien Lucas de Villereux. Bernard Ju des Retz avait d'abord acquis la charge d'échanson de la reine Marie-Antoinette, puis il la revendit pour acheter celle de conseiller des eaux et forêts à la table de marbre du Palais. Lorsque la révolution éclata, cette famille vivait en paix ne se méfiant pas d'Hanriot qui, lui, ne l'avait pas oubliée mais apparaissait seulement à de rares intervalles pour tâcher de soutirer quelqu'argnt étaite mère.

Hanriot était de petite taille, maigre et mal construit, sa figure était imberbe, ronde et blafarde ; il était affligé d'un tic nerveux ; son œil était clignottant. Sa voix sourde d'habitude acquérait par instants un éclat métallique et dominateur. Obséquieux et même plat vis-à-vis de ses anciens maîtres quand il avait besoin d'implorer leurs secours, il avait gardé contre eux, au fond de son cœur, une haine vivace ; elle n'attendait qu'une occasion propice pour se manifester.

Jusqu'au 10 août je ne sais quelle fut son attitude politique et ce qu'il fit pour acquérir la popularité. Il est positif qu'il

Digitized by Google

avait une certaine influence dans la section du Jardin des Plantes où il habitait ; après le 10 août il s'y fit élire commandant de la garde nationale. A la tête d'une bande armée il détruisit, vers cette époque, des bustes représentant des divinités, des philosophes, des personnages de l'antiquité, qui ornaient la façade de l'institution Sabouré, située dans la section du Jardin des Plantes ; il les considérait, sans doute, comme des restes impurs de la féodalité. Il força même la maîtresse de pension à faire, en pleine rue, un repas patriotique, accompagnée de toutes ses élèves.

Immédiatement après la révolution sanglante du 10 août eurent lieu les arrestations en masse des fonctionnaires des maisons du roi et de la reine. Hanriot jugea que les circonstances étaient favorables pour se venger de la famille Ju des Retz. Il dénonça mon bisaïeul (du moins mon bisaïeul a toujours pensé que cette dénonciation émanait de lui et il avait sans doute de bonnes raisons pour avoir cette conviction), comme étant échanson de la reine. Les agents de la commune firent irruption une nuit dans la maison de la rue des Cordeliers, mais Bernard Ju des Retz n'eut pas de peine à démontrer qu'il y avait à son égard une erreur évidente et qu'il n'était pas titulaire de l'office qu'on lui avait attribuait.

On le laissa tranquille pour le moment, mais devinant d'où partait le coup auquel il venait d'échapper, il jugea prudent de disparaître pour un temps. Accompagné de sa mère, de sa femme et de son fils, le seul enfant qu'il eut alors, il alla, vêtu en ouvrier, louer une maisonnette à Fontenai aux roses. Il n'emportait avec lui que ses bijoux, son argenterie et un peu de linge. Par prudence il avait travesti son nom ; il n'était plus que le citoyen Déray, et comme son père, imbu des théories de Rousseau, lui avait fait donner quelques leçons de menuiserie, il ouvrit une petite boutique pour la réparation des meubles.

Les massacres de septembre démontrèrent bientôt qu'il avait sagement agi en quittant Paris.

Quel a été le rôle d'Hanriot dans les crimes de septembre ? Lui-même se vantait volontiers d'y avoir pris part et il n'y a aucune bonne raison pour révoquer en doute ce que son propre témoignage a d'accablant. M. Aulard, lui, a trouvé, il est vrai, un homonyme (dont le nom s'écrivait Henriot), qui aurait trempé dans ces massacres et cela lui suffit pour affirmer que notre Hanriot y fut complètement étranger.

Digitized by Google

Qu'en sait-il ? deux Hanriot ou Henriot n'ont-ils pu être complices du même crime ? J'aurais, quant à moi, meilleure confiance dans le témoignage de l'intéressé qu'en un aussi piètre raisonnement.

En quittant Paris, Bernard Ju des Retz avait confié la garde

BERNARD JU DES RETZ

de sa maison de la rue des Cordeliers à la mère d'Hanriot et il lui faisait secrètement servir une petite pension pour payer son silence ; bientôt cependant il jugea imprudent de se confier à cette femme qui cependant ne le trahit jamais, et il la congédia définitivement laissant à l'abandon sa maison de Paris et sa propriété de Nanterre qui ne tardèrent pas à être saisis comme biens d'émigré.

Comme son métier de menuisier n'était qu'un moyen de

Digitized by Google

dissimuler son identité et qu'il était tout à fait insuffisant pour le faire vivre lui et sa famille, il faisait vendre pièce à pièce son argenterie qui était fort belle. Sa mère ou sa femme venaient de temps en temps à Paris vêtues en ouvrières et portant cachée sous leurs vêtements une pièce d'argenterie qu'elles échangeaient contre des assignats chez un orfèvre de la Cité. Vainement Hanriot mit sur la piste des Ju des Retz les limiers de la police, ils ne purent être découverts et vécurent à Fontenai jusqu'au neuf thermidor. Il parut avéré qu'ils avaient émigré.

Hanriot cependant montait peu à peu dans la faveur populaire ; il devenait un personnage. Nommé capitaine de la garde nationale peu avant le 31 mai 1793, il commanda à cette époque une batterie d'artillerie.

Son rôle au moment de la proscription des Girondins est connu ; ce fut le seul moment où il fit preuve de décision et d'énergie. A la tête de ses canonniers il fit pointer ses pièces contre la Convention, et quand le président Hérault de Séchelles voulut sortir de la salle des séances avec ses collègues, pour bien montrer (étrange aberration !) que les délibérations de l'Assemblée étaient absolument libres, il lui déclara tout net que s'il faisait un pas de plus il le ferait mitrailler, Hérault de Séchelles se le tint pour dit et sa ridicule promenade ne se prolongea pas.

Hanriot entra dans la salle des séances en même temps que lui et il ne se retira et ne fit éteindre les mèches de ses canons que lorsqu'il eut vu les Girondins proscrits par le vote aussi libre qu'unanime et éclairé de l'assemblée.

Hanriot fut nommé général de brigade le 3 juillet 1793 et général de division le 19 septembre de la même année. Il se fit élire commandant général des gardes nationales de la 17^{me} division militaire. Les électeurs ne voulaient pas de lui, c'est un nommé Raffet (du reste inconnu) qu'ils lui préféraient, mais Hanriot, soutenu par quelques chenapans, fit déclarer ce vote nul, le fit recommencer d'autorité et de gré ou de force se fit élire. Le pauvre Raffet fut obligé de s'enfuir et même de changer de nom pour sauver sa peau.

C'était plus de cent mille hommes qu'Hanriot avait sous ses ordres à Paris et dans la banlieue.

Immédiatement il se fit donner un appartement dans l'Hôtel de ville, mais ce logement officiel ne suffisait pas à

Digitized by Google

celui qui quelques jours auparavant, n'avait ni feu ni lieu ; il en avait trois autres que M. Lenotre a découverts, rue de la Clef, rue du Battoir et rue Saint-Joseph. Ce dernier était garni d'un fort beau mobilier, de fauteuils recouverts de damas cramoisi, d'un superbe bureau d'acajou moucheté

LE GÉNÉRAL HANRIOT

orné de cuivres, de quarante-sept tableaux ou gravures encadrés et de quelques livres entre autres des œuvres de J. J. Rousseau dont la lecture devait avoir déformé ce qui pouvait subsister encore de bon sens dans cette âme grossière. Ce mobilier n'avait pas dû coûter très cher à Hanriot.

Vêtu d'un uniforme relisant et coiffé d'un chapeau empanaché, il se livrait à travers Paris à des chevauchées effrénées sans but et sans raison d'être, à la tête d'un nombreux état major. Toutes ses actions se bornaient à de vaines parades

Digitized by Google

Ses ordres du jour à ses troupes sont un ramassis d'inepties et de lieux communs. M. Lenotre en a réuni quelques spécimens réjouissants : « *Soyez toujours sublimes*, dit-il à ses frères d'armes. *La police ne se fait pas avec des piques et des bayonnettes mais avec la raison et la philosophie qui doivent entretenir un œil de surveillance sur la société.* Il reconnaît néanmoins que *la pique est excellente pour se battre contre un ennemi désarmé.* Il propose un moyen expéditif pour se débarasser de ceux qui le gênent : *Arrêtez toujours*, écrit-il, à ses subordonnés, *ceux qui ne seront pas contents iront vivre où bon leur semblera.* A propos d'un incendie il s'exprime dans les termes suivants : *Hier au soir le feu a pris aux Grands Augustins ; l'incendie a élé éteinte* (sic) *en très peu de temps. Sous l'ancien régime le feu aurait duré plusieurs jours ; sous le régime des hommes libres le feu n'a pas duré plus d'une heure. Quelle différence !* Il faisait étalage de son amour pour la frugalité : *Nous autres républicains nous ne voulons pour asile qu'une cabane et pour richesse que des mœurs et des vertus.*

Pendant qu'il écrivait ces belles paroles, cet homme austère jouissait de quatre appartements confortables et avait loué pour la somme de deux mille livres des loges de six places au Théâtre de la République et à l'Opéra-Comique ; il ne se faisait aucun scrupule d'aller s'y divertir en compagnie de ses amis des deux sexes.

Il se produisit peu avant le 9 thermidor un fait assez singulier. La maison que Bernard Ju des Retz possédait à Nanterre fut mise en vente comme bien d'émigré et la mère d'Hanriot s'en fit déclarer adjudicataire pour un prix assez modique. C'était, je l'ai dit, une très honnête femme, fort attachée à ses anciens maitres. Etait-elle d'accord avec eux pour acheter cet immeuble et le leur conserver ; était-elle au contraire, comme on le crut généralement, le prête-nom de son fils qui, à défaut de la personne de Bernard Ju des Retz, voulait s'emparer de ses biens ? C'est ce que je ne saurais dire. Après l'exécution d'Hanriot, sa mère fut considérée comme son prête-nom dans cette acquisition, on la mit en état d'arrestation et on voulut confisquer la villa de Nanterre comme propriété d'un guillotiné, mais la société populaire de Nanterre se porta garante de sa bonne foi et de son civisme et lui délivra un certificat dans ce sens. Elle

Digitized by Google

fut rendue à la liberté et l'affaire n'eut pas de suite.

Cependant un bruit persistant courut alors qu'Hanriot, sachant que sa mère avait acquis cet immeuble pour le conserver à ses anciens propriétaires, l'avait dénoncée lui-même ce qui aurait été cause de son arrestation. Il est positif que toute sa vie cette femme avait été la victime de son fils qui la maltraitait ; elle le fuyait et avant le 9 thermidor elle s'était réfugiée chez sa fille la femme Leroux, dont le mari était commissionnaire aux halles, pour se mettre sous sa protection.

Ces diverses hypothèses manquent de preuves positives et cette affaire de la maison de Nanterre est assez obscure.

J'ignore la date de la mort de la mère d'Hanriot ; elle lui survécut c'est tout ce que je puis assurer.

La fin d'Hanriot, digne de sa vie, est connue de tout le monde et les historiens attribuent généralement la chute de Robespierre et le succès de la révolution du 9 thermidor à sa conduite incohérente. Il fut ivre pendant quarante-huit heures sans interruption et on le guillotina sans qu'il sut où on le menait.

Le matin du 9 thermidor il était allé déjeuner, au Faubourg Saint-Antoine chez un parent ou un ami et s'y grisa ; on a prétendu pour l'excuser, qu'on avait mêlé une drogue au vin qu'il avait bu, mais c'est là une simple allégation sans vraisemblance et de laquelle on n'a jamais fourni aucune preuve. Il sort, est informé du soulèvement de la Convention contre Robespierre, saute à cheval, rencontre une patrouille de gendarmes, met sabre au clair, l'invective grossièrement et lui enjoint de le suivre ; les gendarmes obéissent docilement. Il les conduit à l'Hôtel de ville, rassemble des canonniers, de la cavalerie et se contente de pérorer dans la cour sans donner aucun ordre.

A ce moment Héron, envoyé par la Convention pour l'arrêter, se dresse courageusement devant lui et lui signifie l'ordre de l'Assemblée. Loin d'obéir Hanriot se met à hurler : *Poignardez-le ! Je vais exterminer trois cents scélérats de la Convention !* Mais on ne lui obéit pas ; Héron ne fut pas tué, on se contenta de le mettre en état d'arrestation, mais après avoir longtemps hésité.

Hanriot, sans attendre ce dénouement, avait bondi à cheval, sans chapeau, et se lançait au galop par les rues toujours criant. Il veut haranguer la foule mais un citoyen le saisit par la jambe, le jette à bas de son cheval et le prend à bras le corps.

Digitized by Google

On le porte dans le local du Comité de salut public où on l'attache sur une chaise sans s'inquiéter de ses hurlements.

Quelques heures plus tard Coffinal, président de la Commune, le seul parmi ces bandits qui ait montré de la décision et du sang-froid, vint le délivrer. Hanriot, sans même l'écouter, saute sur le premier cheval qu'il rencontre, criant toujours : *Sus aux gendarmes !* Il croise un escadron de cavalerie, le requiert de le suivre et le conduit d'abord au Luxembourg, puis au Palais de Justice. A dix heures il se retrouve à l'Hôtel de ville ; on l'acclame, mais il n'y fait nulle attention, tourne bride et recommence à travers Paris une folle chevauchée, suivi par deux cavaliers seulement, braillant toujours : *Tue ! Tue ! éventrez les gendarmes !* C'était une idée fixe, une obsession d'ivrogne.

Rue des Lombards un jeune homme lui met la main au collet, mais lâche prise blessé d'un coup de pointe. Hanriot ne pousse pas plus avant et rentre à l'Hôtel de ville où le désarroi est à son comble. Coffinal, furieux de voir reparaître ce braillard qui n'a cessé de crier et de menacer sans donner un ordre positif aux cent mille hommes qu'il pouvait mettre en mouvement, le pousse contre une fenêtre ouverte et le précipite du troisième étage sur le pavé où il se brise les membres. On l'y découvrit le lendemain, souillé d'ordures, un œil crevé et ralant. Il fut guillotiné à six heures du matin. Cent mille spectateurs applaudirent à sa mort en criant : *Bis ! La bourrique à Robespierre* !

Cette mort délivra la famille Ju des Retz du cauchemar qui l'obsédait. Dès qu'elle put se montrer avec sécurité elle ne s'attarda pas à Fontenai aux roses et rentra à Paris. Il ne fut pas difficile à Bernard Ju des Retz de prouver, à l'aide de certificats délivrés par la municipalité de Fontenai, qu'il y avait séjourné sans interruption de la fin de 1792 jusqu'en 1795 et qu'en conséquence il n'avait jamais émigré. Il reprit possession de sa maison de la rue des Cordeliers qui n'avait pas été vendue, et la vente de sa propriété de Nanterre fut annulée.

Le 16 nivose an III Anne Lanon, sa mère, mourut dans la maison de la rue des Cordeliers et peu après lui-même quitta cette demeure pour aller habiter dans l'hôtel de Guéménée au n° 6 de la Place-royale qu'occupait jadis Marion Delorme, l'appartement qu'occupa depuis Victor Hugo.

J. Roman.

Digitized by Google

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

D'UNE

FAMILLE NOBLE DE PROVINCE

Pendant le XVIII^e^ siècle

(*Suite*)

[Décembre 1755].

..... On travaille à force à remonter notre marine, et M. le garde des sceaux, écrit-on, a cinq millions par mois jusqu'au printemps pour la remettre. Avec cela nous allons faire des vœux pour écarter l'orage ; et Mgr notre évêque, toujours pacifique dans sa façon de penser comme dans celle de se conduire, vient de mettre sous la presse un mandement en actions de grâces de la naissance du comte de Provence (1), où il invite ses diocésains à demander au Seigneur d'effacer et de détruire toute idée de dissensions tant domestiques qu'étrangères. On vous a bien sans doute marqué que tout Paris est inondé de libelles contre les prélats de l'assemblée. Il n'en est presque aucun dont on n'ait fait l'histoire, et peint les mœurs avec les couleurs les plus noires. Pas une anecdote susceptible d'une mauvaise interprétation qu'on n'ait mise au grand jour dans le sens le plus odieux. On suppose des querelles dans l'assemblée qui ne furent jamais ; et le peu qu'il y a de vrai dans certains faits qu'on relève, est si fort défiguré et exagéré que les acteurs ne s'y reconnaissent plus. Les moindres bagatelles sont tournées en raillerie, si on ne peut

(1) Louis Stanislas-Xavier, comte de Provence, roi de France sous le nom de Louis XVIII.

Digitized by Google

rien en réaliser. Par exemple, M. le Cardinal, depuis l'assemblée, a pris la perruque, et les pasquins disent là-dessus que ses confrères l'ont si maltraité dans leurs séances, qu'ils ne lui ont pas laissé un cheveu à la tête. N'est-ce pas, si j'ose le dire, prendre l'occasion aux cheveux, et ne vouloir rien laisser à terre de ce qu'on en peut relever ? Au milieu de tous ces indécens badinages, la religion se perd ; et on ne veut pas y penser. Vous avés sçu que le vicaire de Conflans a administré le S[r] Cousin (1) et comment ? La crainte de se voir arrêter lui a fait faire tout ce qu'on a voulu. Le repentir a suivi de près la faute et l'a conduit aux pieds de son archevêque pour lui en demander pardon. Le prélat l'a interdit, et envoié au séminaire où il s'est rendu sans se plaindre. Ne sommes-nous pas heureux de ne voir point parmi nous de pareilles scènes?...

DAURELLE.

Lettre de M. de Gouve (2) *au marquis de Monchy*

Paris, 7 mars 1755.

... Madame d'Escombar (3), cette jolie femme d'un fameux architecte de cette ville, qui a fait assassiner son mari par son amant, lequel a été roué vif il y a six semaines, et qui devoit estre pendue avant-hier, a eu le secret de faire différer de

(1) Celui qui voudrait connaître la curieuse affaire à laquelle il est fait allusion ici, en trouverait le détail dans un récit que possède la Bibliothèque Mazarine, sous le numéro 26766. En voici la notice bibliographique : *Relation exacte et circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des Sacrements fait au sieur Cousin, Marchand Mercier, demeurant à l'Aigle d'Or, grande rue du Fauxbourg Saint-Antoine, paroisse Sainte Marguerite, par le sieur Bonzé, Desservant de cette paroisse, et par les deux Porte-Dieu de la même Eglise, lequel fut administré deux heures avant sa mort par le S[r] Jean Elie Puisiez, Prêtre, Vicaire de la Paroisse de Conflans l'Archevêque. A la Haye MDCC LV. pp. I-32, in-12.*

(Note due à M. Ravaisson-Mollien, bibliothécaire à la Mazarine).

(2) Charles Antoine de Gouve, seigneur de Vitry, procureur du Roi en la ville d'Arras, etc. (A. d. F. et d. J. Vingt lettres de 1754 à 1782).

Quoique les lettres de M. de Gouve au marquis de Monchy eussent été publiées dans *Les Seigneurs de Francières*, pages 183 à 198, nous avons estimé qu'il serait intéressant de reproduire l'extrait suivant.

(3) Lisez Lescombat. Née à Paris en 1725, Marie-Catherine Taperet avait épousé l'architecte Lescombat dont elle a déshonoré le nom ; elle est célèbre dans les annales de la galanterie et du crime.

Digitized by Google

dix mois l'exécution de sa sentence ; le poteau étoit planté mercredy au matin à dix heures ; madame d'Escombar a fait avoir un pied de nez aux juges ; elle devoit estre exécutée sur les quatre heures ; on alloit lui donner la question ordinaire et extraordinaire sur les dix heures du matin ; elle se présenta tranquillement dans la chambre destinée à cette opération ; elle badina en disant que les loix ne permettoient point de donner la question à une femme qui n'étoit accouchée que depuis six semaines (et ce fait est vrai, elle étoit grosse des œuvres de son amant) ; quand elle vit que c'étoit tout de bon et qu'on alloit lui faire avaller l'eau, elle déclara qu'elle étoit encore une fois grosse ; on fit venir les matrones qui la visittèrent et qui dirent qu'elles la croioient grosse, sans pourtant pouvoir l'assurer. On en rendit compte au Parlement, qui ordonna qu'il seroit sursis à l'exécution et qu'elle seroit visittée de quinsaine en quinsaine ; c'est un des geôliers qui a travaillé à faire prolonger sa vie. On dit que c'est une des plus belles femmes qu'on puisse voir, elle est jeune par dessus le marché.

Les femmes ont eu leur revanche il y a 10 à 12 jours ; on a roué un commis des vivres qui a assassiné sa femme. Un homme avec une jeune dame se fit mener il y a quelques jours du côté de Vincennes sur les 7 heures du soir ; quand il fut dans les allées de Vincennes, il fit arrêter le fiacre, et après lui avoir donné une prise de tabac, il lui dit qu'il vouloit lâcher de l'eau, qu'il n'avoit qu'à aller doucement et que lui iroit un peu à pied pour se réchauffer. Le fiacre, après avoir fait encore une demie lieu et ne voyant pas le monsieur revenir, arrêta, ouvrit la portière du carrosse et dit à la dame qu'il étoit surpris que ce monsieur ne paraissoit point. La dame ne répondit rien ; elle étoit morte. Le fiacre revint à toutes jambes à Paris, avec le cadavre dans sa voiture, arrêta chez le premier commissaire, lui raconta l'aventure et tomba mort en la racontant ; on prétend que le tabac étoit empoisonné.

Un marchand connu de tout le monde dans l'isle S[t] Louis, lequel avoit une jolie fille de boutique nommée Babet, avec laquelle il vivoit, s'est empoisonné avec cette fille. On a trouvé chez lui un billet par lequel il marque qu'on ne doit inquiéter personne à ce sujet, que ce sont eux qui se sont empoisonnés de plein gré, et qu'il a été au loin acheter deux onces d'arsenic ; ses affaires étoient dérangées.

Digitized by Google

Une femme qui vouloit se défaire de son mari qui étoit malade, mais qui ne l'étoit pas assés pour quitter tout à fait ce bas monde, lui donna un lavement d'eau forte au lieu d'un lavement d'eau de rivière que le médecin avoit ordonné.

Voilà toutes les nouvelles qu'on débite à Paris ; elles ne sont point gentilles, mais on aime à sçavoir ces horreurs. Elles firent hier pendant tout le dîner la conversation chez M. Chauvelin (1) ....

DE GOUVE.

Année 1756.

Sommaire : Incidents concernant les querelles du Parlement, du Clergé et narration des faits divers.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Joviac

Valence, le 15 février 1756.

Je ne sçaurois encore vous dire, Monsieur, le séjour que M. de Valence compte de faire à Lion. Il me parle de son départ comme de quelque chose qui est très prochain ; mais il ne m'a pas dit son dernier mot, et ses gens et ses chevaux ne démareront pas sans un ordre bien exprès... Une galanterie à lui faire ce seroit de l'aller surprendre à S[t] Benoît (son abbaïe) (2) et visiter avec lui ses nouveaux batimens. S'il vous prenoit fantaisie de rêver, vous pouriez le faire à votre aise dans son beau jardin. Il vous présenteroit un bocage épais, bien tenu et agréablement couvert, où vous ne seriez interrompu que par le chant des oiseaux.

Vous avez sçu que l'arrêt du Parlement contre le Chapitre d'Orléans a été exactement exécuté, et qu'on a mis sur le tombeau du s[r] Coigneux (3) cette ridicule plaque où il est

(1) Jacques Bernard Chauvelin, intendant de Picardie et d'Artois (A. d. F. et d. J. 50 lettres)

(2) Saint-Benoît-sur-Loire, célèbre abbaye au diocèse d'Orléans.

(3) De Cougniou était chanoine de Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans. La piété, les vertus de ce vieillard, mort à 88 ans, étaient exemplaires, mais il avait fait appel contre la bulle *Unigenitus* C'est pourquoi le chapitre lui refusa les sacrements qu'il demandait et redemandait avec instance à son lit de mort. Il les aurait obtenus s'il avait commencé par rétracter son appel mais il ne voulut pas y consentir. Ni les

Digitized by Google

inséré, laquelle quoiqu'en prétende le Parlement sera moins dans la postérité, si elle y passe, un monument de sa justice qu'une marque ignominieuse de sa fureur. L'évêque (1) en a été scandalisé avec raison, et a demandé conseil à quelques évêques qui sont à Paris. Leur réponse a été assez succinte, Ils ont décidé qu'il pouvoit interdire l'église. C'étoit lui apprendre ce qu'il sçavoit déjà, et peut-être auroit-il souhaité qu'ils lui eussent dit qu'il le devoit. On est à attendre ce qu'il fera. Toutes les bateries du Parlement sont dressées pour agir contre lui s'il prend ce parti.

On mande de Montpellier que le curé commis de S^te^ Anne, aiant appris qu'une de ses paroissiennes suspectes étoit tombé dangereusement malade et craignant d'être appellé pour administrer, il avoit été marquer à M. l'évêque (2) ses craintes et sa répugnance ; que M. l'évêque lui avoit dit d'administrer ; mais que ce prêtre au lieu de se rendre, avoit au contraire beaucoup contesté, et qu'affermi dans la résolution de n'en rien faire, il avoit été conter cette conversation à d'autres évêques, qui, charmés de son zèle, lui avaient offert de l'emploi dans leurs diocèses. On ajoute que cette altercation devenue publique a fait du bruit, et en vérité je ne sçaurois louer cet ecclésiastique de l'avoir divulguée.....

[La nouvelle] du jour est la place que le Roi vient de donner à la Marquise (3) de dame du Palais de la Reine. Quelle fortune ! Mais est-il de distinction qu'on ne puisse se permettre quand on règne sur le cœur du maître ?

ordres formels du Parlement, ni ceux du Roi, ni les amendes imposées pour leur résistance, ni les saisies opérées sur leurs meubles, car le moribond avait eu recours aux moyens juridiques pour obtenir ce qu'il demandait, ne purent fléchir les chanoines. Ce fut un gros scandale à en juger d'après le récit détaillé que nous en avons à la Mazarine.

« A son enterrement la place étoit remplie d'un peuple si nombreux qu'on ne se souvient point d'en avoir tant vu rassemblé pour feux d'artifice, ni même pour entrée d'Evèques. Le dedans de l'Eglise n'étoit pas moins rempli que le dehors, et le Chœur seul pouvoit contenir quinze à dix-huit cens personnes, peut-être même deux mille. »

(*Relation circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des Sacremens, fait par le chapitre de la Cathédrale d'Orléans à M. de Cougniou, chanoine de la même Eglise*, 1 vol. in-8° s. l. 1754. Ce volume porte le n° 41187. — Note due à M. Ravaisson-Mollien).

(1) Louis-Joseph de Montmorency-Laval.

(2) François Joseph Morel de Villeneuve, évêque de Montpellier.

(3) Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour.

Digitized by Google

M. le président Hainaut (1) a succédé à M. l'évêque de Mirepoix dans la place que ce dernier avoit à l'Académie des sciences. Madame la duchesse de Luines lui en faisant compliment dans une lettre, la Reine voulut y mettre ce mot ; *Devinez.* Le président y a répondu par ce quatrain :

Ce mot tracé par une main divine
Ne peut me causer que trouble et qu'embarras :
C'est trop oser, si mon cœur le devine ;
C'est être ingrat, s'il ne devine pas.

La matière a cru sous ma plume. Laissez, je vous prie, ce que vous trouverez de trop, et ne retenez que les assurances de mon respect.

Valence, le 16 avril.

... Notre flote, depuis votre dernière lettre, a fait bien du chemin, et nous la croyons devant le Port-Mahon depuis le 14 pour le plus tard. Elle est partie de Toulon le 10 à 10 heures du matin, et elle ne s'est rendue qu'aux isles d'Hières d'où elle est partie le 12 à cinq heures du matin. On mande du 14, de Marseille, qu'un bâtiment hollandois qui y est arrivé l'a rencontré le douze à 12 lieux d'Hières, du moins l'arrière-garde, et qu'on ne voioit déjà plus le premier corps, que l'escadre faisoit route le vent arrière, et qu'elle alloit si bon train que sans miracle elle pouvoit être le 13 devant Port-Mahon. Nous n'en avons point ici de carte, mais M. de Veyne qui y a été nous assure que la prise n'arrêtera pas longtemps si, comme on le dit, il n'y a que 1.800 hommes de garnison.

DAURELLE.

Lettre du comte de Marsane, premier maître d'hôtel du roi Stanislas (2), *au même*

Lunéville, le 5 juillet 1756.

. . Nous venons de perdre M. le duc Dossolenski (3), grand maître de la Maison du Roy de Pologne ; il avoit épousé sa

(1) Charles-Jean-François Hénault (1685-1770), président de la première chambre des enquêtes au Parlement de Paris, surintendant de la maison de la Reine, érudit et littérateur distingué, membre de l'Académie Française en 1723, et de celle des Inscriptions en 1755

(2) Stanislas Leszczynski, ex-roi de Pologne, duc de Lorraine.

(3) d'Ossolenski.

Digitized by Google

cousine germaine ; il n'a survécut que six mois à sa femme. J'en suis d'autant plus touché que s'étoit un fort honnête homme, et qui m'honnoroit de son amitié. Le comte Dossolenski, son petit-fils, et son légataire universel, s'en prévaudra au moins d'un million, sans compter ses meubles et les biens qu'il laisse en Pologne.

Je vay vous apprendre une nouvelle qui m'intéresse et à laquelle j'espère que vous prendrés un peu de part ; c'est la promotion de mon fils aîné à la charge de grand-maître de la maison de Son Altesse Royale Madame la Margrave de Bareith, vaquente par la mort de M. le Marquis de Monperni ; Dans la lettre qu'il m'écrivit pour m'en informer, il ne me parle pas des apointemens qui y sont attachés, mais une personne qui revient de cette cour, il y a environ trois mois, me dit qu'ils sont de douze mille cinq cent livres.

Par les dernières lettres du Port-Mahon, qui sont du 20 du mois passé, il paroit bien que le feu de la place est extrêmement diminué et que le nostre est fort supérieur, mais il ne paroit pas cependant que la poire soit encore mure...

MARSANE.

Lettre de M. d'Aurelle, vicaire général au même

Valence, 6 juillet 1756.

... Le voilà [M. de Valence] maintenant à Paris, avec une assés mauvaise santé. Son rhumatisme s'est réveillé à son abbaïe, et lui a donné plusieurs accès de fièvre qui l'ont fort affoibli, mais il espère qu'ils lui auront ôté ses douleurs, et que le repos et l'air de Paris lui rendront son appétit et ses forces... La guerre intestine ne cesse point. Le Parlement exige de la Sorbonne qu'elle lui rende compte de tout ce qui s'est passé dans ses assemblées depuis 1714 au sujet de la Constitution. C'est s'engager en des disputes interminables. Ainsi se conduit-on quand on passe les bornes de son état, et qu'au lieu d'être des enfants dociles de la religion, on veut s'en rendre les juges impérieux...

DAURELLE.

Digitized by Google

Lettre de M. l'abbé de Bernis au marquis de Jovyac

A Paris, ce 29 août 1756.

Je me reproche, Monsieur, de n'avoir pas encore répondu à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 6 du mois dernier. Une multitude d'affaires m'en a empêché et fait mon excuse. Je vous rends bien des grâces du compliment que vous me faites sur la place de Conseiller d'Etat que le Roi m'a accordée et de tout ce que vous me dites d'obligeant à cette occasion. Je sais, Monsieur, la liaison qu'il y a eû entre M. votre père et le mien ; et j'espère à ce titre que vous ne douterez pas du sincère attachement, etc.

L'ABBÉ DE BERNIS (1).

Lettre de M. d'Aurelle au même

Valence, le 10 octobre 1756.

... Rien n'est plus seur que le secours que nous envoions à la Reine de Hongrie. C'est toujours M. le prince de Soubise qui doit le commander. MM. de Chever (2) et de S[t] Germain (3) ne sont plus de son armée ; mais à leur place marche l'élite de la noblesse. Un autre vous demanderoit si c'est la monnoie de ces deux pièces ; mais je me connois trop peu en généraux, pour m'aviser d'apprécier le mérite d'aucuns. On a encore joint deux régimens de cavalerie et le régiment de Touraine infanterie aux vingt cinq mille hommes promis par le traité d'alliance... L'affaire de M. l'archevêque de Paris est toujours au même point, et y demeurera sans doute jusqu'à la rentrée du Parlement. Le repos des Féries n'aura pas calmé les têtes, et nous nous attendons bien à quelque coup des plus violens. Mais le Prélat ne diminue rien de sa sérénité, et sa fermeté se soutiendra de même.

(1) François Joachim de Pierres de Bernis, né à Saint-Marcel-d'Ardèche en 1715, cardinal et célèbre homme d'Etat, se fit d'abord connaître dans les salons de Paris pour son esprit et ses vers, qui le firent surnommer par Voltaire *Babet la bouquetière* (A. d. F. et d. J. 17 lettres).

(2) François de Chevert, célèbre général, né en 1695, mort en 1769.

(3) Claude Louis, comte de Saint-Germain, lieutenant général, ministre de la guerre en 1775. (A. d. F. et d. J. une lettre).

Digitized by Google

Le parlement de Grenoble vient d'avoir une lettre de cachet qui ne le réconciliera pas avec M. l'Intendant. Il lui est ordonné de se rassembler après la S[t] Martin, et d'interrompre la coutume qu'il avoit contractée de ne se rassembler que près de trois semaines après. C'est ce que j'ai vu dans une lettre avec les réflexions que vous pouvez deviner. Le feu se met par tout ; et cette guerre intestine est bien triste dans les circonstances d'une guerre étrangère.

Toutes mes lettres d'hier ne me parlent que de l'affreuse mort d'un de mes amis écrasé par le cheval d'un courier du cabinet, et si défiguré que ses domestiques ont eu peine à le reconnoitre. Je n'ai pas la force de vous faire le détail de cette triste avanture. Il n'étoit qu'à deux pas de sa maison où il avoit renvoié son carosse et ses gens. Il laisse 180.000 livres à partager entre quatre collatéraux. Je venois de le consoler de la perte de sa femme, et je ne croiois qu'il la suivit de si près. La Providence a des arrangemens bien terribles et bien capables d'en imposer aux incrédules.

DAURELLE.

Année 1757.

Sommaire : Lettre du chevalier de Chabrillan concernant ses neveux de Jovyac.

Lettre du chevalier de Chabrillan à la Marquise de Jovyac.

De Paderbone (1) le 29 novembre 1757.

J'es quités vos fils, ma cher seur, en très bonne santé, la journée avant Duderstat (2), out le régimant de Belsunce va en cartier d'hivert, pour me rendre à Paderbone dont M. le Maréchal m'a donné le commandement, qui ne me vodra pas beaucoup et me mettra en occasion de dépence... Le petit chevallier a soutenu cette campagne icy beaucoup mieux que je noret cru, ce quy me fet esperer quy se tirera bien d'affair par la suite, n'etant pas possible quy s'em puisse remcontrer d'aussy fatigante et d'aussy dure. J'ey fait mon possible pour le desgouter de ce métier, dans l'esperence de le faire abbé, sans avoir pu y parvenir, ce quy prouve qu'il a un goût décidé

(1) Paderborn.
(2) Duderstadt, ville de Hanovre.

Digitized by Google

pour son état. Ce sera un très jolie sujet, de même que son frère... Quoy que je ne sois pas auprès d'eux, il se tireront bien d'affaires, avec un peut plus de dépense que cy j'avoit resté au régimant, les aidant de mes chevaux et de mes vallés et de toute les petite commaudité que je pouvet leur procurer. Ce cartier d'hivert sera cours, et il faut songés a fair ces petit arangemant pour entrer de bonheur en campagne, ayant toujours à refair à une équipage ; ce qu'il fait qu'il faut que vous leurs envoyés de bonheur six cent franc à chacun, dont surmant il ne feront pas mauvais usage. Car cy malheureusement il manquet d'argent, il périret de misère comme on fait deux ou trois de leur camarade. Il ont fort peut gagnée de rang pendant la campagne, le régiment n'ayant rien perdu ; mais il vont en gagner sept ou huit par des retraites, ce qui les avançera beaucoup pour l'anée prochaine et poura les mettre en mesure d'avoir des compagnie pour rien s'il se trouvent à queque affaire. J'ai l'honneur d'ettre avec tous l'attachemant que je vous es voüé, ma cher seur, etc.

LE CHer DE CHABRILLAN.

Année 1758

Sommaire : Détails concernant la victoire de Lutersberg.

Lettre (1) *d'un enfant de Jovyac à la Marquise sa mère.*

A Volfinbutel, ce 3 janvier 1758.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Nous avons parti le jour de la Noël à trois heures du matin pour attaquer les ennemis. Comme nous allions passé la Loir, nous avons apris qu'ils étoient parti la veille à 11 heures du soir, et nous avons été couché à leur camp, et delà nous avons été couché à Zell où nous avons vu mon cousin de Pampellonne..... et nous sommes parti pour venir à Volfinbutel dont nous en sommes charmé à cause du froid qui fait.....

DESPLAN DE JOVIAC.

(1) Cette lettre comme un grand nombre de celles reproduites porte sur l'adresse un timbre postal imprimé qui est pour la présente : ARM. D. B. RHIN.

Digitized by Google

Lettre du maréchal de Thomond (1) *au marquis de Jovyac.*

Au Pont S[t]-Esprit, le 13 juin 1758.

Je suis faché, Monsieur, que vous aiés pris la peine de passer chés moy la veille de mon départ de Paris et de ne my estre point trouvé.

Madame de Joviac a bien voulu me faire aujourd'huy, en passant à Montélimart, les offres honnêtes et les plus obligeants. J'ay été au désespoir de n'avoir point eu le tems de l'en aller remercier et de luy présenter mon respect. J'aurois bien quelques reproches à vous faire de nous avoir annoncé à elle et de luy avoir causé des embarras. Vous pouvez demeurer à Paris le tems que vous le voudrez; je ne vois rien qui demande actuellement votre présence dans la Province.....

THOMOND.

Narration de la bataille de Lutersberg, 10 octobre 1758 (2).

Du champ de bataille de Lutersberg, ce 11 matin *(sic!)*.

Nous venons de remporter une victoire des plus complettes sur les Hessois; nous n'étions que 15,000 contre 20,000 des ennemis postés fort avantageusement. Le régiment a fait des prodiges et a décidé l'affaire. M. de Belzunce a été blessé à mort, de même que deux capitaines des grenadiers ; en outre nous avons une douzaine d'officiers blessés, mais légèrement. Jovyac l'aîné en a été quitte pour une contusion ; toute la cavalerie qui a donné a fait des merveilles, entre autres le régiment de Chabrillan qui a perdu quatre capitaines. Le chevalier de Saint-Maurice a l'épaule cassée et le major a trois coups de bayonnette dans le ventre; il y a en outre des lieutenants et des cornettes dont je ne sais pas le nombre.

Le Colonel se porte bien, de même que le petit Morton (3);

(1) Charles O'Brien de Clare, comte de Thomond, maréchal de France (A. d. F. et d. J., trois lettres).

(2) Les deux pièces suivantes ne sont point signées. Mais nous estimons qu'elles furent envoyées à M. de Jovyac sur l'ordre de M. de Chabrillan son beau-frère.

(3) C'est un des enfants de Chabrillan.

Digitized by Google

nous sommes la seule brigade françoise qui ait donné; le reste étoit des Saxons et des Palatins, ce qui nous fait espérer que nous serons bien traités.

Au camp près Cassel, le 11 octobre 1758.

Nous avons gagné hier une bataille, mon cher; je pouroy vous en faire un plus grand détail, notre gendarmerie étant revenue ce matin dans son ancien camp, l'armée est restée campée à Laufershagen.

Les ennemis abandonnèrent hier au matin les hauteurs de Sondershausen; leur armée étoit en retraite, à ce que je crois, pour repasser le défilé de Munden, mais elle fut obligée de s'arrêter et de se former en bataille sur les hauteurs, en avant de Lutersberg, parce que le duc de Broglio avec un très gros détachement avoit marché à la pointe du jour, et atteignit les ennemis à Lutersberg, tandis que M. de Voyer avec un autre détachement arrivoit sur le flanc gauche ennemi.

Comme ces détachements ne pouvoient attaquer toute l'armée ennemie, ces deux généraux restèrent en panne et continrent les ennemis jusqu'à l'arrivée de notre armée; la droite, commandée par M. de Chevert et composée de toutes les troupes qu'il avoit amené, fut obligé de faire un grand détour pour se porter sur le flanc gauche de l'ennemi. Le reste de l'armée se forma en bataille en avant de Laufershaugen. Toutes ces dispositions demandoient du tems et ne finirent qu'à trois heures après midy; M. de Chevert qui devoit commencer l'attaque ne fut prêt qu'à 3 h. 1/2. Il attaqua sur deux colonnes d'infanterie et une de cavalerie; le feu fut très vif et nos troupes dépostèrent les ennemis des bois et des hauteurs qui étoient à leur gauche; quand M. de Soubise vit les troupes de M. de Chevert sur la hauteur, il fit avancer l'infanterie du centre pour attaquer les hauteurs qui étoient en face, et la cavalerie et la gendarmerie qui étoient à la gauche marchèrent à hauteur de l'infanterie du centre. Les ennemis firent un nouvel effort pour repousser M. de Chevert, mais n'ayant pu y réussir, on les fit regagner le village de Lutersberg en grand désordre; le reste de leur armée se replia en même tems avec confusion.

(*A suivre*). Comte de Saint-Pol.

Digitized by Google

LA CHANSON POPULAIRE

DANS LE BLÉSOIS
LA SOLOGNE ET LE VENDOMOIS

VIEILLES CHANSONS

A PIERRE DUFAY.

Il est pourtant temps de nous marier.
Il est pourtant temps, ma mère,
(*Vieille chanson.*)

Tout effort inutile et l'enthousiasme vain
Il est salubre encore de se tordre les mains
Parmi les soirs de solitude,
La lampe sans pétrole a peur et va mourir,
Le vent grince au dehors, n'entends-tu pas venir
La mort et sa berceuse rude.

Ta maîtresse en allée et tes amis perdus,
Les jaloux dans l'orgueil des béats éperdus,
Le doute même en ton génie ;
Tout souci, tout soupçon à ta porte attardés
Et seul, devant le noir à ne rien regarder
Et dehors : la plainte infinie.

Ton cœur lassé de tout et lassé de lui-même
Suffoque et se débat. C'est fini le poème
Et des amours et du printemps
Et lorsque tu veux lire en tes souvenirs fades
Des pleurs lourds et salés... et l'ancienne ballade
Te disant qu'il est pourtant temps...

Il est pourtant temps, mon âme,
Il est pourtant temps de nous évader
Quel devoir ici nous réclame
Et pourquoi donc nous attarder
Il est pourtant temps, mon âme,
De nous évader.

HUBERT-FILLAY.

Digitized by Google

I

La Chanson populaire.

De Gérard de Nerval a George Doncieux.

« Nous avons en peinture des bergers héroïques, qui marchent nus, se donnent des poses académiques, et des bergères d'éventail, aux joues rondes et fardées, qui ont chacun quatre montans et une houlette chargés de rubans.

« Nous avons au théâtre la bergère du vaudeville, s'exprimant en *j'avions* avec une délicatesse de sentiment qui ferait honte aux esprits les plus raffinés ; et la bergère d'opéra, jadis poudrée à blanc, et balançant sur ses hanches un large étalage de fontanges et de falbalas, aujourd'hui pirouettant le sentiment, et se couvrant au cœur de l'hiver d'une jupe de gaze qui lui descend aux genoux.

« Nous avons aussi des paysans en littérature ; les uns parlent en vers et analysent la tendresse ; les autres se griment comme des bateleurs, et cherchent péniblement à égayer le lecteur par des charges grossières.

« Mais où trouver le paysan de la nature ? Je ne sais (1). »

Ce qu'écrivait, en 1840, M. Léon de Buzonnière, en tête de ses *Solonais*, semble encore vrai. George Sand, pas plus qu'Emile Zola, n'a, peut-être, peint au vrai le paysan.

La chanson que, par les bruyères de la Sologne, chante une bergère en gardant son troupeau, ou dont, en Beauce ou dans le Perche, on égaye une veillée de ferme, le fera mieux connaître que les romans champêtres de la bonne dame de Nohant ou que les audaces de la *Terre*.

L'écrivain ne peut faire abstraction de sa mentalité.

La chanson, si elle est vraiment d'origine populaire, trahit, au contraire, l'âme du paysan, ce « paysan de la nature » si vainement cherché.

Mais il faut toujours se méfier de la chanson écrite et des

(1) Léon de Buzonnière : *Les Solonais. Scènes de la vie des champs.* Paris, Le Clère, 1840, 2 in-8. — Tome I, p. 1-2 (préface).

Digitized by Google

recueils imprimés. Ils sont légion et le *Petit Journal* lui-même sacrifia à cette mode.

Les poètes du XVIIIe siècle y tiennent trop de place. La simplicité fait, surtout, le charme de la chanson populaire. Malgré tout leur talent, ces gens-là en manquaient totalement.

Au cours de ces pages, nous rencontrerons Annette et Lubin. Annette portait du rouge et des paniers ; Lubin n'appartenait pas moins à l'opéra-comique.

C'est le laissé pour compte de Trianon et de ses bergeries.

La Révolution, si elle changea le ton, ne semble pas avoir été meilleure inspiratrice.

Les hoquets de la *Carmagnole* et du *Ça ira* n'appartiennent pas à la chanson populaire. Les strophes grandiloques de Joseph Chénier et le *Veillons au salut de l'Empire* (1790), devenu sous Napoléon Ier chant dynastique, n'en relèvent pas davantage.

Et le genre *troubadour* sévit. La reine Hortense ne fut pas seule à le pratiquer. La Restauration suivit son exemple. François de Neufchâteau (1), qui fut académicien et en extase devant les premiers vers de Victor Hugo enfant, demeurera comme l'un des très fâcheux représentants de la chanson à cette époque.

Le calice n'était point bu jusqu'à la lie.

Chaque Français devant avoir dans le cœur un commis-voyageur qui sommeille, les temps vinrent de Désaugiers et de Béranger. La charte de la sottise ambiante et les sénatus-consulte du *Caveau* les élirent roi. Tout juste s'il ne faut s'incliner encore devant cette friperie.

Le premier, le cœur soulevé par tant de vin bleu vidé dans des guinguettes de banlieue — c'était Chaillot, aujourd'hui quartier aristocratique — sous de problématiques tonnelles, un poète, un vrai, Gérard de Nerval, s'indigna, et outré, remonta aux sources poétiques et pures de la chanson, à l'or, non pas du Rhin, mais de la Gaule, dont, nouveaux dragons, les dieux d'argile, qui, malins, avaient créé le vaudeville et en vivaient, défendaient l'approche.

(1) Rodolphe Salis dans un de ses boniments eut pu le présenter comme un descendant de la vieille noblesse de Montmartre. En réalité il s'appelait François et avait fait ses études à Neufchâteau, dont il était originaire. Président du Sénat, conservateur, l'Empire l'avait fait comte.

Digitized by Google

Gérard de Nerval — ou plutôt Gérard Labrunie — (que de vilains mal décrassés de leur roture, pourraient envier son sort : le nom patronymique remplacé par le pseudonyme et par la particule !) : figure de rêve à évoquer, au milieu de ce rêve que fut pour quelques-uns, la première période du romantisme !

Très heureusement, Théophile Gautier, le bon Théo, nous en a, à diverses reprises, largement tracé sa silhouette, car malgré ses huit volumes, l'*Histoire*, récente, *de la Langue et de la Littérature française*, en dépit de l'intelligente direction M. Petit de Julleville, se montre sur lui sobre de détails.

M. Henri Chantavoine, professeur de rhétorique au lycée Henri IV, à côté de deux pages consacrées à M. Eugène Manuel, cette Muse de l'Université et des inspections générales, lui fait à peine l'aumône de dix lignes, et quelles lignes !

« Sa personne et son œuvre — c'est une citation — éparse et diverse, sans être tout à fait oubliées, n'ont pas réellement survécu (1). »

Puisse le critique survivre dans la mémoire des hommes au traducteur de *Faust*, à l'auteur des *Illuminés*, des *Filles du feu*, du *Voyage en Orient* et de la *Bohême galante*.

Gérard « était tout ailes et n'avait pas de pieds (1) », dit Gautier, et sous ses apparences de paresse et de vagabondage, « ce bayeur aux corneilles... menait au contraire, l'existence intellectuelle la plus active (2). »

Aux volumes cités plus haut, il faudrait joindre des drames et des comédies, perdus, hélas ! à moins cependant que les cartons de M. de Lovenjoul aient pu arracher à la destruction quelques-uns de ces précieux feuillets.

Une comédie entre autres, où, avant Courteline et Millanvoye, en leur *Revanche d'Alceste*, « il faisait un pastiche du style de Molière... avec une science profonde de la langue... du XVII^e^ siècle », eut l'étrange mauvaise fortune d'être reçue à l'Odéon et de n'y être point jouée.

(1) Tome VII, p. 344.

(2) *Histoire du Romantisme*, p. 71-75.

Charles Monselet donne l'analyse dans ses *Portraits après décès* (Paris, Achille Faure, 1866, in-12) du drame composé par Gérard, en collaboration avec Méry et Bernard Lopez : *l'Imagier de Harlem*, et, reproduit, en outre, le canevas, écrit de la main du poète d'un autre drame dont la donnée le préoccupa longtemps : *la Forêt noire*. (*Op. cit.*, p. 219-255).

Digitized by Google

Considérée comme perdue par Théophile Gautier qui en avait écrit le prologue, la diablerie du *Prince des Sots* a été publiée, en 1888, par les soins de Louis Ulbach (1), sans que la renommée de Gerard ait eu à y gagner (2) et il ne reste pas trace de la *Dame de Carouge*, autre drame auquel avait collaboré le fidèle Gautier.

Un drame en prose, *Nicolas Flamel*, a survécu, grâce au *Mercure de France* : la collection en fournit le texte. Mais en dehors de ces pages oubliées, des *Filles du feu* et de *La Bohême galante*, ces purs joyaux, de jolis vers du pauvre Gérard survivront et méritent d'être cités.

Passant sous silence cette pièce charmante, (elle est trop connue, et M. Henri Chantavoine lui-même la reproduit) :

« Il est un air pour qui je donnerais
Tout Rossini, tout Mozart et tout Weber (3) »,

avec sa finale déjà presque verlainienne, ne trouve-t-on pas dans ce sonnet, si romantique et si personnel d'allure, un peu de l'écriture et de la superbe de José-Maria de Hérédia, de la langueur du cher Lélian et du *Faune* de Mallarmé.

El Desdichado.

Je suis le ténébreux, — le veuf, — l'inconsolé,
Le prince d'Aquitaine à la tour abolie :
Ma seule étoile est morte, — et mon luth constellé
Porte le « Soleil noir » de la « Mélancolie ».

Dans la nuit du tombeau, toi qui m'as consolé,
Rends-moi le Pausilippe et la mer d'Italie,
La « fleur » qui plaisait tant à mon cœur désolé,
Et la treille où le pampre à la rose s'allie.

Suis-je Amour ou Phébus ?... Lusignan ou Biron ?
Mon front est rouge encor du baiser de la reine ;
J'ai nagé dans la grotte où nage la syrène...

(1) Paris, Calmann-Lévy, in-12.
(2) Cf. ARVÈDE BARINE : *Poètes et Névrosés* (Paris, Hachette et C^ie^, 1908, in-12) ; p. 265-362).
(3) *La Bohême galante*. Paris, Michel Lévy, 1855, in-12, p. 47.

Digitized by Google

Et j'ai deux fois vainqueur, traversé l'Achéron ;
Modulant tour à tour sur la lyre d'Orphée
Les soupirs de la sainte et les cris de la fée (1).

A cette épreuve d'Albert Dürer, il est plaisant, là se borneront ces citations, je ne les ai pas cru inutiles, — de joindre cette véritable parodie avant toute lettre de François Coppée. Le jeu était aisé et eût son heure de vogue :

La Cousine.

L'hiver a ses plaisirs : et souvent le dimanche,
Quand un peu de soleil jaunit la terre blanche,
Avec une cousine on sort se promener...
— Et ne vous faites pas attendre pour dîner,
Dit la mère.
Et quand on a bien aux Tuileries,
Vu sous les arbres noirs les toilettes fleuries,
La jeune fille a froid... et vous fait observer
Que le brouillard du soir commence à se lever.
Et l'on revient, parlant du beau jour qu'on regrette,
Qui s'est passé si vite... et de flamme discrète :
Et l'on sent en rentrant, avec grand appétit,
Du bas de l'escalier, - le dindon qui rôtit (2).

Hélas ! la folie guettait le poète. Elle devait plus tard terrasser André Gill, enserrer dans son étau et réduire à rien le cerveau si complet de Jules Jouy, enlever, en pleine force et en plein talent, Maupassant, et abattre l'écume aux lèvres Rollinat !

Une première fois, elle avait porté sur lui sa main décharnée, sa raison avait été la plus forte ; puis une seconde éclipse s'était produite, folie bien douce, à travers laquelle Gérard continuait à vivre son rêve, « pareil à ce moine espagnol qui sortait la nuit de son sépulcre pour aller achever dans sa cellule une exégèse commencée, lui s'échappait de l'empire silencieux des songes pour venir les raconter à la terre...

(1) *Les Filles du feu*, nouvelle édition ; Paris, Michel Lévy, 1856, in-12, p. 291.
(2) *La Bohème galante*, p. 49.

Digitized by Google

« Personne cependant ne s'attendait à la catastrophe de sa mort. Son ivresse morale était si douce, si calme, si résignée ! On comptait pour lui sur l'ange qui guide les pas des enfants, et qui promène par la main les somnambules au bord des toits et des précipices. La maladie a trompé la surveillance de l'invisible gardien, elle a profité d'un moment où il détournait la tête pour l'enlever brusquement. » (Paul de Saint-Victor)(1).

Et ce fut un matin de janvier 1855, l'horrible drame de la rue de la Vieille-Lanterne, ce coupe-gorge du vieux Paris, où, piétinant la neige sale, les amis de Gérard se pressaient autour du barreau rouillé où pendait un reste de lacet.

Sur la plate-forme de l'escalier, un corbeau privé voletait et croassait, ce corbeau, qui, dans la traversée de Saint-Jean d'Acre, lui était déjà apparu comme un « être de malheur » (1), comme le « prophète » (2) de sa destinée.

Dès 1842, Gérard de Nerval publiait dans la *Sylphide*, elles ont pris place ensuite dans les *Filles du feu* et dans la *Bohême galante,* les chansons populaires qu'il avait pu recueillir dans le Valois.

Il avait eu la main singulièrement heureuse. Toutes les chansons appelées à devenir, par la suite, pour ainsi dire, classiques et à passer par le crible de l'érudition du très regretté George Doncieux, ont été, tout d'abord, citées par lui, sinon reproduites en leur entier.

En établir la liste, c'est ébaucher déjà une esquisse du *Romancéro français.*

Il ne faut pas demander à Gérard de Nerval le travail de sélection, de linguistique et de prosodie auquel nous ont accoutumés *Mélusine* et George Doncieux.

Les rythmes des chansons et leur métrique lui sont parfois inconnus : faute de rime un vers lui paraît parfois boiter : en réalité l'assonnance en tient lieu.

Puis « ce bijou d'un sou » ajouterait-il beaucoup à la grâce du corsage de cette bergère, la chanson populaire ?

> Tu feras bien, en train d'énergie,
> De rendre un peu la Rime assagie.

(1) Préface de *la Bohême galante,* p. VI.
(2) *Les Poèmes d'Edgar Poe.* — Trad. Stéphane Mallarmé, Paris, Vanier, 1889 ; *Le Corbeau.*

Digitized by Google

Si l'on n'y veille, elle y ira jusqu'où ?
O qui dira les torts de la Rime?
Quel enfant sourd et quel nègre fou
Nous a forgé ce bijou d'un sou
Qui sonne creux et faux sous la lime (1) ?

Et Lélian avait raison.

Quelques vers dont Gérard a, sciemment ou inconsciemment, modifié la formule ne sauraient nous faire oublier son mérite. Il fut le premier à cueillir pour nous, par le Valois, sur des lèvres de quinze ans le butin dont nous sommes fiers aujourd'hui : *Les Princesses au pommier doux*, le *joli Tambour*, transformé plus tard en *joli Dragon* par le négoce des compilateurs, *Jean Renaud*, ou, pour être plus exact, le *roi Renaud*, la *Légende de saint Nicolas*, le *roy Loys*, la *Belle qui fit la morte pour son honneur garder*, le *Merveilleux Navire*, *Y avait dix filles dans un pré*, et combien d'autres.

L'exemple fut suivi. Mis en goût par ces jolis spécimens de la poésie populaire, des érudits, au nord comme au midi, se mirent à la recherche de vieilles chansons et de légendes locales.

L'Ad-mi-nis-tra-tion, elle-même, suivit le mouvement. Dès 1852, un décret rendu sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique prescrivit la formation d'un *Recueil des poésies populaires de la France* (2).

L'année suivante, le *Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France* publiait des *Instructions relatives aux poésies populaires de la France*, destinées à aider ses collaborateurs dans leurs recherches (3).

J.-J. Ampère les rédigea. Le Comité attachait donc un intérêt et une importance extrême à cette œuvre nouvelle.

En raison des attaches administratives et peut-être un peu trop scientifiques de l'entreprise, Gérard de Nerval, tout en applaudissant à cette tentative, ne laissa point de se montrer un peu sceptique sur les résultats que l'on en pouvait attendre.

« On parle en ce moment d'une collection de chants nationaux recueillis et publiés à grands frais (4). Là, sans doute,

(1) *Jadis et Naguère*, Paris, Léon Vanier, 1884, in-12, p. 24.
(2) Décret du 13 septembre 1852.
(3) Paris, Impr. Impériale, 1853, in-8 de 64 p.
(4) Non, malheureusement, le Recueil est resté manuscrit et figure comme tel à la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

nous pourrons étudier les rythmes anciens conformes au génie primitif de la langue et peut-être en sortira-t-il quelque moyen d'assouplir et de varier ces coupes belles mais monotones que nous devons à la réforme classique. »

A peine si, avant Verlaine, le doux Gérard, ne proclamait pas, précurseur, « les torts de la Rime » :

« La rime riche est une grâce, sans doute, mais elle ramène trop souvent les mêmes formules. Elle rend le récit poétique ennuyeux et lourd le plus souvent, et est un grand obstacle à la popularité des poèmes (1) ».

Et quelques pages plus loin d'ajouter :

« Je crains encore que le travail qui se prépare ne soit fait purement au point de vue historique et scientifique. Nous aurons des ballades franques, normandes, des chants de guerre, des lais et des virelais, des guez bretons, des Noëls bourguignons et picards... Mais songera-t-on à recueillir ces chants de la vieille France, dont je cite ici des fragments épars et qui n'ont jamais été complétés ni réunis (2). »

Mal renseigné sans doute, le poète confondait les chants historiques de la France, publication autrement ambitieuse, et « ces chants de la vieille France ». Ils faisaient précisément l'objet des préoccupations du *Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts*.

Puis, il le faut confesser, il semblait se méfier et terriblement, ce n'est pas toujours un tort, des savants, des archéologues, collectionneurs de pots cassés, diseurs de billevesées et autres correspondants du Ministère :

« Les savants ne veulent pas admettre dans les livres des vers composés sans souci de la rime, de la prosodie et de la syntaxe (3). »

Ce n'est, tout d'abord, point le cas de la plupart de nos chansons, quand elles ont eu la bonne fortune d'être soumises à la patiente et sagace critique de G. Doncieux ; puis les *Instructions* de J.-J. Ampère ne sauraient justifier de semblables préventions.

Elles sont claires, méthodiques, précises et témoignent, de la première à la dernière ligne, de la haute intelligence et du grand savoir de leur auteur.

(1) *La Bohême galante*, p. 65.
(2) *La Bohême galante*, p. 73.
(3) *La Bohême galante*, p. 73.

Digitized by Google

Sans que le texte en soit souvent meilleur, nombre des chansons qui avaient figuré dans l'œuvre de Nerval sont reproduites dans ces *Instructions*.

Dans le genre historique, la *Chanson du duc de Guise* est curieuse, prototype de la chanson de *Malbrough*, et peut avoir une origine blésoise. Cette origine est certaine pour la *Complainte Renaud*, débarrassée de la finale trop romantique et trop littéraire dont l'avait affublée Gérard de Nerval. M. de la Saussaye l'avait recueillie lui-même, dans le Blésois, et, membre du Comité en avait communiqué le texte à J.-J. Ampère.

Ces chansons s'étant longtemps uniquement transmises par la tradition orale, les versions fautives étaient forcées et elles sont nombreuses. Ainsi, deux chansons parfaitement différentes, ont été confondues et on l'est soi-même un peu stupéfait de trouver le beau Déon transformé en *Renaud le tueur de femmes*. Il ne poussait pas la félonie à ce point.

J.-J. Ampère n'a pas osé, — il ne faut pas trop s'en étonner, — laisser sa finale au *Merveilleux Navire* et lui en a substitué une beaucoup moins savoureuse.

Par contre, il donne, à titre d'exemples, les chansons suivantes, dont le Valois n'avait pas fourni l'eurythmie au cher *Illuminé : la Femme du Roulier*, la *Pernette* et la *Claire Fontaine*.

Ce sont là des chansons-types sur lesquelles il y aura lieu de revenir.

Les chansons ainsi recueillies sous les auspices du *Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, et d'après les *Instructions* de J.-J. Ampère, forment, sous ce titre : *Poésies populaires de la France*, six grands volumes manuscrits, à la Bibliothèque nationale (1).

La plupart des chansons composant ce recueil ont été imprimées par la suite, et, si je ne craignais l'aridité et la sécheresse de ces détails techniques, toute une bibliographie de la chanson devrait ici trouver place.

Je ne saurais, cependant, me dispenser de mentionner certains numéros, tant au point de vue de leur importance que de leur intérêt.

Tout d'abord des périodiques dont le concours pour des

(1) Mss. fr. Nouv. acq. 3338-3343, 6 in-f°.

Digitized by Google

recherches de cette nature n'a pas de prix : *Romania*, *Mélusine*, la *Revue des Traditions populaires*, *La Tradition*, la *Revue des Langues romanes*, la *Revue du Traditionnisme*, et, en Belgique, le *Bulletin de Folklore* et la *Wallonia*.

Dès 1841, le tome II du *Recueil de chants historiques français* (1), de Le Roux de Lincy, donnait déjà plusieurs chansons populaires des règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

En 1860, Champfleury et Weckerlin publiaient leurs *Chansons populaires des provinces de France* (2), Charles Nisard s'en occupait à son tour (3), en 1887, M. Weckerlin consacrait un nouveau volume à *l'Ancienne Chanson populaire en France* (4) et, en 1889, M. Julien Tiersot en retraçait l'histoire (5).

Et ce fut le *Recueil des Chansons populaires* de E. Rolland (6) dont le Recueil manuscrit de la Nationale avait, en grande partie, fourni le fond, auquel, au point de vue de la quantité tout au moins, il convient souvent de se reporter.

Mais, par son lumineux *Romancéro populaire* (7) [1904], M. George Doncieux a laissé loin derrière lui tous les travaux de ses devanciers.

Il fut l'architecte de l'œuvre dont Champfleury et Weckerlin avaient été les artisans et Gérard de Nerval le précurseur.

Mentionnant à peine l'informe compilation du *Petit Journal*, *Chansons populaires de France* (8) et tels autres recueils où des *gaietés*, — sans avoir l'excuse d'être de Glatigny — et des bois prétentieux et vieillots tiennent lieu de sens

(1) Paris, Gosselin, 1841, 2 in-12.

(2) Paris, Bourdillot, 1860, in-8. Il existe une réimpression S. D. de Garnier. Il est à remarquer que la préface de ce recueil est dédiée « Au poète Charles Baudelaire ». C'est dire que le poète des *Fleurs du Mal* était plus que tout autre sensible à l'intérêt et au charme de la chanson populaire.

(3) *Des Chansons populaires chez les Anciens et chez les Français.* Paris, E. Dentu, 1867, 2 in-12.

(4) Paris, Garnier, 1887, in-12.

(5) *Histoire de la Chanson populaire en France*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1889, in-8.

(6) Paris, Maisonneuve, 1883-1890, in-8°.

(7) *Le Romancéro populaire de la France.* Choix de chansons populaires françaises. Texte critique par George Doncieux. Avec un avant-propos et un texte musical par Julien Tiersot. Paris, Emile Bouillon, 1904, in-8°, de XLIV-522 p.

(8) Paris, Librairie du *Petit Journal*, 1865, in-12.

Digitized by Google

critique, je passerai sous silence, malgré tout leur intérêt, les *Recueils locaux*. Ils sont légion et leur bibliographie a été faite (1).

Après avoir évoqué, à travers les souvenirs de Théophile Gautier et de Paul de Saint-Victor, la silhouette déjà un peu estompée de Gérard de Nerval, il me faut maintenant faire appel à mes propres souvenirs, et je ne saurais dire sans émotion, tout le charme qu'épandait autour de lui l'auteur du *Romancéro populaire de la France*.

Grand et svelte, distingué d'allure et d'esprit, très gentleman et portant, comme une bague au doigt, le titre de docteur ès-lettres, George Doncieux inspirait à première vue la curiosité et la sympathie.

Haïssant suprêmement le débraillé et la fumée des beuveries en commun où, sous prétexte de littérature, nombre des « dénommés Décadents et Symbolistes » avaient accoutumé de se réunir et de clâmer leurs œuvres, il s'abstenait d'y paraître ; étranger au rez-de-chaussée du *François Ier* où le pauvre Verlaine tenait ses vertes assises, lorsque ne l'hospitalisait pas Broussais, au sous-sol du *Soleil d'Or* et aux cabarets de Montmartre.

Réservé et froid, un peu à la manière d'Henri de Régnier ou de Stuart Mérill, il ne se livrait pas de suite, mettant comme une coquetterie de bibliophile à faire attendre longtemps le plaisir d'avoir à tourner les feuillets de ce rare et joli livre, son intelligence. Aucune ne fut, je crois, plus complète, ni plus charmante.

Dans l'intimité du home, aux confins du Luxembourg, en cette sorte de cité ouvrière — ce fut là l'impression des Goncourt — où Mme Michelet avait pour voisin immédiat le Père Didon, des Frères Prêcheurs, et pour vis-à-vis, M. Alfred Rambaud, de l'Institut, au milieu de quelques compagnons d'élection, à la douce musique de l'eau bouillant dans le samowar, causeur et poète, George Doncieux se révélait. Il possédait pour ceux qui l'écoutaient un don inestimable, celui de la séduction.

Des mains pieuses ont recueilli et publié ses vers ; mais à l'impression de Lemerre, je ne puis ne pas préférer deux

(1) De Beaurepaire-Froment. *Bibliographie des Chants populaires français*. Paris, 1906, in-12.

Digitized by Google

pièces, soigneusement conservées parmi mes papiers. Elles sont écrites de son écriture large et tourmentée.

Ce sont deux bluettes, mais n'ont-elles pas du charme d'un Saxe et de la grâce d'un Clodion?

Rondeau.

Pour Marion de Lorme.

Marions la rose aux verveines,
A la cendre des vieilles peines
Le feu d'amour ardent et doux;
Hors aimer les choses sont vaines,
Les vrais sages sont les vrais fous.

Quelque jour tarira nos veines,
Clora nos lèvres sans haleines...
Usons vite de l'heure, et nous
marions!

Lors, jusques aux saisons lointaines,
Vos bras blancs me seront des chaînes;
Et nous rirons du Tems jaloux,
Rêvant aux caresses prochaines
Toujours, toujours — qu'en dites-vous,
Marion?

Ce rondeau est délicieux, et voici, semblant détaché de la Guirlande de Julie, un impeccable sonnet.

Le miroir d'Alcidamant.

Pour les mânes de M. de Voiture.

Le miroir parle:

Pour refléter ta blonde tresse,
Ton sein rose et ton ris charmant,
Me voici devant toi, Maîtresse,
De par le vœu d'Alcidamant.

Sous le bel œil qui le caresse,
Je peux vivre éternellement;
Qu'une main trop rude me presse,
C'est fait de moi dans un moment.

Digitized by Google

Je suis lumière, et suis argile.
Le Tems rongeur ne me peut rien :
Me briser d'un coup est facile.

Chose inaltérable et fragile,
Il est un cœur que tu sais bien,
Fait d'un cristal pareil au mien.

Ces vers ne sont pas seulement d'un poète, mais trahissent par leur facture un métier et une parfaite maîtrise.

C'était là une condition indispensable pour l'étude de la chanson telle que l'entendait George Doncieux.

Jusque-là, des textes avaient été donnés, tels qu'ils se présentaient le plus souvent, avec toutes les erreurs, toutes les interpolations et tout le parasitisme inséparables de la tradition orale.

Esprit scientifique et en même temps poétique, il résolut, s'appuyant sur toutes les leçons, fussent-elles d'oc ou d'oïl, bretonnes ou picardes, poitevines ou provençales, de remonter au texte original, de le reconstituer, d'en établir le rythme et d'en instaurer la norme.

Dès 1891, il publiait dans la *Revue des Traditions populaires*, une étude de toute beauté sur *Le Cycle de sainte Marie Madeleine dans la chanson populaire* (1). Elle restera comme un modèle du genre. C'est un gros travail brièvement et allègrement résumé. A le lire, on se rend compte de sa méthode.

A des textes épars, succédait un « texte critique ».

La linguistique, la prosodie et les recherches — et quelles recherches ! — avaient permis de le reconstituer, de l'éclairer par le contexte de notes d'une irréprochable et difficile érudition.

Il ne s'agit point de Marie de Magdala, confusion trop fréquente, ni même de la pécheresse anonyme de saint Luc, mais de Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare.

L'origine de la chanson doit être catalane, mais plus de trente versions, retrouvées à travers la France, ont permis à l'auteur d'aboutir à un texte pouvant être considéré comme définitif, de rendre toute sa splendeur à cette trouvaille des mains lavées avec trop de complaisance :

1. Tirage à part : Vannes, impr. Lafolye, 1891, in-8, de 20 p.

Digitized by Google

Quand elle est à mi-chemin, trouve une fontaine d'eau claire.
A l'eau de cette fontaine les mains elle s'est lavée ;
« Ah ! mains qui vous a vues et vous voit ! comme vous êtes [défigurées ! »

Pour quoi la sainte voit sa pénitence doublée, avant que, sept ans plus tard, Saint Joseph pour charpentier, Saint Jean pour fleuriste, et la Vierge pour l'ensevelir, elle ne soit enlevée au plus haut ciel, par des anges, porteurs de flambeaux.

Après Marie-Madeleine, l'éternelle et humaine pécheresse — la légende ayant vite confondu la sœur de Marthe et la fille d'amour, — d'autres chansons suivirent, dont le folk-lore nous avait conservé, éparses et confuses, des bribes.

Le *roi Renaud*, la *fille du roi Loys*, et d'autres, d'autres encore...

Le *Romancéro populaire* n'était plus un volume en préparation, mais une œuvre dont l'impression était commencée.

C'était là compter sans « l'Intruse » !

Elle passa par là, et à quarante-six ans, en pleine force, en pleine vigueur, le poète était arraché, le 21 mars 1903, sans avoir eu le temps de donner la mesure de son cerveau puissant et merveilleusement équilibré, à l'affection des siens et à l'universelle sympathie.

Des soins fraternels et amis surveillèrent l'achèvement du beau livre dont l'impression n'était pas encore terminée. Au cours de cette étude il sera souvent cité.

Lorsque l'Académie lui accorda une de ses plus hautes récompenses, ce n'était déjà plus qu'une couronne mortuaire.

Digitized by Google

II

Le Vieux Neuf.

Vieilles chansons et Refrains modernes.

L'étude, ou, plus modestement, la recherche de la chanson populaire est fertile en surprises. Elles sont nombreuses et ne laissent pas d'être parfois déconcertantes.

Tout d'abord, des textes dont il faut se méfier. Les uns, défigurés par la tradition orale, d'autres, c'est plus grave, remaniés sans vergogne et avec un fâcheux souci de littérature, soit au XVIII^e^, soit au XIX^e^ siècle.

Ce sont bien là encore des chansons anciennes, cependant. Elles ont pu perdre de leur charme par les interpolations et les corrections dont elles furent victimes : leur authenticité est, néanmoins, incontestable. Il y a plaisir à chercher le texte original et à tâcher de le reconstituer.

Puis, ce sont les chansons « truquées ». De prétendues vieilles chansons datent d'hier ; des chansons très modernes, au contraire, sont, en réalité, très anciennes et constituent un démarquage éhonté, s'il n'est pas inconscient.

L'oreille a entendu et se souvient.

Ainsi, un jour, un soir plutôt, — je parle de longtemps déjà, — notre pauvre et cher Jouy, après avoir amusé et mis en gaîté un petit cercle intime (la scène ne se passait pas au Chat Noir, mais à la Préfecture de l'Yonne) par les drôleries, l'esprit et la facture de son infatigable production, voulant mêler un peu de l'âme du passé aux couplets et aux actualités de la veille, nous chantonnait ce vieux refrain vendéen.

La saveur en est âpre et ne saurait échapper.

Monsieur d'Charette a dit à ceux d'chez nous :
Mes bijoux
Pour mieux tirer, mettez-vous à genoux.
Prends ton fusil, Grégoire,
Prends ta gourde pour boire,
Prends ta Vierge d'ivoire :
Nos Messieurs sont partis
Pour chasser la perdrix.

Digitized by Google

Cette perdrix là, c'étaient les « Bleus ». De la « Veuve » et de la « Terre », nous étions revenus aux sauvageries héroïques de la Chouannerie.

L'air était vieillot, les paroles simples : pour aucun de nous à commencer par Jules Jouy, l'authenticité de ces vers ne faisait de doute.

Nous étions tous cependant les dupes d'un habile pastiche dont M. le vicomte Oscar de Poli, ancien sous-préfet de Romorantin (Loir-et-Cher), sous le gouvernement de M. le Maréchal de Mac-Mahon, a depuis dévoilé l'auteur dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. L'air et les paroles étaient l'œuvre de Paul Féral et ne dataient à peine de trente ans (1).

Cet aveu n'a point empêché le barde Théodore Botrel, ce Breton de Montmartre, de faire, dans un de ces recueils, figurer comme vieux refrain vendéen, cette moderne ariette (2).

A qui se fier vraiment ?

Il était d'autre part au Chat-Noir, — il y faut bien revenir, — un refrain charmant :

Va, mon ami, va,
La lune est levée,
Va, mon ami, va,
La lune ell' s'en va.

Paul Delmet le chantait de façon exquise et était toujours bissé. Je ne saurais me contenter du refrain, et je demanderai à citer la chanson entière. Elle est ancienne et d'origine bretonne ayant été recueillie à Pléchatel, arrondissement de Redon :

La Ceinture dorée.

Voici la Toussaint,
Le temps des veillées
Où tous les amants
Vont à la soirée ;
Le mien n'y est pas,
J'en suis assurée.
Va, mon ami, va,
La lune est levée,
Va, mon ami, va,
La lune ell' s'en va.

(1) Cf. : *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* 10 novembre 1897 ; 1909 (2e semestre, c. 122, 315, 432. Charles Buet : *Paul Feral, Souvenirs d'un ami*, Paris, Letouzey et Ané 1888, in-12.

(2) M. Sylv. Trébucq la fait également figurer dans son intéressant ouvrage : *La Chanson populaire et la vie rurale des Pyrénées à la Vendée* et cite, il est vrai, comme référence : *Paris qui chante !* Bordeaux, Feret, 1912, 2 in-8. Tome II, p. 300-301.

Digitized by Google

Le mien n'y est pas,
J'en suis assurée,
Il est à Paris
Ou bien en Vendée.
Qu'apportera-t-il
A sa bien-aimée ?
Va, mon ami, va,
La lune est levée,
Va, mon ami va,
La lune ell' s'en va.

Qu'apportera-t-il
A sa bien-aimée ?
Chapelet d'argent,
Ceinture dorée.
J'aimerais bien mieux
Bonne renommée.
Va, mon ami, va,
La lune est levée,
Va, mon ami, va,
La lune ell' s'en va (1).

Voici une autre vieille chanson également, chantée si souvent par les hommes au cours de l'étape. Evidemment, ils n'en soupçonnent pas l'ancienneté. Le refrain est connu de tous :

Auprès de ma blonde,
Qu'il fait bon, fait bon, fait bon,
Auprès de ma blonde,
Qu'il fait bon dormi'

Mais, quelles regrettables variantes n'a-t-elle point subies en passant d'une classe à l'autre ! M. L. Beauvillard en a recueilli dans l'Orléanais la version que nous reproduisons d'après Rolland :

Au jardin de mon père
Les lauriers sont fleuris,
Tous les oiseaux du monde
Viennent s'y rafraîchir.

Tous les oiseaux du monde
Viennent s'y rafraîchir,
La caille, la tourterelle,
Et ma jolie perdrix.

La caille, la tourterelle,
Et ma jolie perdrix,
Et ma blanche colombe
Qui chante jour et nuit.

Et ma blanche colombe
Qui chante jour et nuit,
Elle chante pour ces filles
Qui n'ont point de mari.

(1) Rolland : *Recueil de Chansons populaires*, tome V, p. 22.
On trouve deux versions de cette chanson, répandue dans tout le canton de Bain-de-Bretagne, dans l'intéressant recueil de M. Adolphe Orain : *Chansons de la Haute-Bretagne* ; Rennes, Hyacinthe Caillière, 1902, in-8, p. 195-197, 198-200.
Dans les Ardennes, la ceinture se gagne et, si innocentes soient-elles, les filles ne semblent pas y prendre trop déplaisir.

Quand ça vint sur le minuit
Je pensais être perdue
Quand ça vint au point du jour
Lantur et lur lantur et lurette
J'avais gagné la ceinture
Ma tante ur et lure.

(Bib. Nat. *Poésies populaires de la France*, VI, p. 98).

Digitized by Google

Elle chante pour ces filles
Qui n'ont point de mari.
Elle ne chante pas pour elle,
Car elle en a un joli.

Elle ne chante pas pour elle,
Car elle en a un joli.
Il est dans la Hollande,
Les Hollandais l'ont pris.

Il est dans la Hollande,
Les Hollandais l'ont pris.
— Que donneriez-vous, belle,
Pour le faire revenir?

Que donneriez-vous, belle,
Pour le faire revenir?
— Je donnerais Versailles,
Paris et Saint-Denis.

Je donnerais Versailles,
Paris et Saint-Denis,
La tour de Babylone,
Le clocher de mon pays.

La tour de Babylone,
Le clocher de mon pays,
Et ma blanche colombe,
Qui chante jour et nuit(1).

Il serait intéressant, certes, et grandement, après la lecture d'une chanson, de rechercher à quelle époque elle doit remonter, et quels faits frappant l'imagination populaire,

Il est dans la Hollande,
Les Hollandais l'ont pris.

peuvent donner une date, sinon certaine, du moins approximative à ces fleurs communes, mais parfumées, du folk-lore.

Toutefois, si attrayante soit-elle, je résisterai à cette tentation, et à celle de la comparaison des textes. Cela nous entraînerait trop loin et cet essai ne laisserait pas d'être par trop ambitieux.

Ce n'est point le seul refrain de chanson emprunté par les hommes au fond si riche de la chanson populaire. D'autres ont été plus ou moins remaniés, ont subi des modifications malheureuses, mais ne sont pas, pour cela, devenus méconnaissables.

Sous les bas parfums et les fards bon marché dont se couvrent la bergère qui a commis l'imprudence de suivre des dragons à la ville ou la pauvrette rencontrée sur la route par trois capitaines, on retrouve un peu de leur grâce ancienne et des « couleurs royales » de leurs joues.

(1) M. Lucien Decombe n'a pas recueilli en Ille-et-Vilaine moins de trois versions de cette chanson très répandue. (*Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Villaine.* — Rennes, H. Caillière, 1884, in-12, p. 214-215, 217-219, 220-221). Une version angevine en figure dans le remarquable *Glossaire étymologique et historique des Patois et des Parlers de l'Anjou*, de MM. A.-J. Verrier et R. Onillon. Angers, Germain et Grassain, 1908, 2 in-8, II, p. 415.

Digitized by Google

Tu n'manieras pas mes bas blancs,
Tu n'mi, tu n'ma, tu n'ma, manieras,
Tu n'manieras pas mes jarr'tières,
Tu n'manieras pas mes beaux bas.

Changez un mot, rien qu'un seul mot : c'est autre chose que les gas de la classe ne manieront pas, toutaine ! et comme les potaches, les troupiers ont un faible pour les mamelles débordantes des multipares et des nourrices.

Une chanson qui, au café-concert, a eu son heure de vogue et tourna à la scie, est empruntée presque mot pour mot au folklore des Alpes (1) et il a parfois suffi d'une très vieille chanson pour faire contre une femme une arme grossière et acérée.

« Messieurs les Etudiants », au lieu d'aller à la Chaumière, crurent, à une époque, faire œuvre politique en poursuivant l'Impératrice des couplets du *Sire de Framboisy*.

C'était là du vieux-neuf. A quelques variantes près la complainte datait du XVIII[e] siècle.

Il n'en avait pas été autrement pour Jeanne Bécu, comtesse du Barry. La *Bourbonnaise*, dont les voyous du temps — cette race est seule immortelle — crurent se faire une arme contre la favorite, était antérieure à sa naissance et ne visait pas plus la comtesse que la complainte du sire de Framboisy n'avait trait à l'Impératrice Eugénie.

A quelles gentillesses pourtant ces couplets ne prêtèrent-ils point contre elle, de la part des échappés des parlotes et des brasseries de la rive gauche, en attendant les ignominies des bas journaleux de la Commune.

Moins que le pilori : le Pilotell.

(A suivre.)

PIERRE DUFAY.

(1) « Marguerite elle est malade ... »
Cf. : Julien Tiersot : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises (Savoie et Dauphiné)*. Grenoble, H. Falque et P. Perrin, 1903, in-4, p. 190.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

LISTE DES IMMEUBLES CLASSÉS

PARMI LES

MONUMENTS HISTORIQUES

Avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913

(Publiée en exécution du paragraphe 2 de l'art. 2 de ladite loi)

AIN.

Ambérieux-en-Dombes. — Les trois tours de l'ancien château.
Ambronay. — Eglise et salle capitulaire de l'ancienne abbaye.
— Cloître de l'ancienne abbaye.
Belley. — Fragments antiques.
— Cathédrale.
Bourg. — Eglise et cloîtres de Brou.
Briord. — Aqueduc romain.
— Inscriptions mérovingiennes dans le château.
Châtillon-sur-Chalaronne. — Eglise.
Contrevoz. — Camp préhistorique.
Conzieu. — Eglise.
Izernore. — Ruines d'un temple antique.
Nantua. — Eglise, sauf le clocher.
Parves. — Pierre à bassin au lieudit « Sous Rosset ».
— Pierre à bassin au lieudit « En Bagneux ».
Perouges. — Eglise. Tour dite « Porte d'en haut » et substructions de la barbacane.
— Maison, rue des Rondes (face à la Porte d'en haut).
— Maison contiguë à la Porte d'en haut.
Saint-André-de-Bâgé. — Eglise.
Saint-Denis-en-Bugey. — Tour de l'ancien château.
Saint-Maurice-de-Gourdans. — Eglise.
Saint-Paul-de-Varax. — Eglise sauf le clocher.

Digitized by Google

Simandre-sur-Suran. — Menhir de Pierre-Fiche.
Trévoux. — Les trois tours de l'ancien château.
Vieu. — Aqueduc.
Villars. — Motte féodale, dite « Poype de Villars ».

AISNE.

Ambleny. — Eglise.
Aizy. — Eglise.
Azy. — Eglise.
Berzy-le-Sec. — Eglise.
— Deux polissoirs.
Braisne. — Eglise Saint-Yved.
Bruyères. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Bruyères-et-Montbérault. — Abside, absidioles et transepts de l'église.
Bois-lez-Pargny. — Menhir dit « le Verziau de Gargantua ».
Bouteille (la). — Menhir dit « la Haute-Bonde ».
Château-Thierry. — Porte Saint-Pierre.
— Maison de Jean de La Fontaine.
Chézy-sur-Marne. — Eglise.
Cierges. — Dolmen de Caranda.
Coucy-le-Château. — Château.
— Porte de Laon et remparts.
— Façade de l'église.
Coucy-la-Ville. — Clocher, transept et clocher de l'abside de l'église.
— Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Courmelles. — Eglise.
Essommes. — Eglise.
Fère-en-Tardenois. — Château.
Ferté-Milon (la). — Château.
Fossoy. — Transepts, chœur et clocher de l'église.
Glennes. — Eglise.
Haramont. — Menhir dit « la Pierre-Clouise ».
Laon. — Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale et cloître).
— Ancien évêché et chapelle (aujourd'hui palais de justice).
— Chapelle des Templiers.
— Eglise Saint-Martin.
— Porte de Soissons.
— Porte d'Ardon.
— Portail de la chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Jean (ruines dans le jardin de la préfecture).
Laffaux. — Eglise.
Largny. — Eglise.
Lhuys. — Eglise.
Lesges. — Eglise.
Longpont. — Ruines de l'ancienne abbaye.
Marle. — Eglise.
Mezy-Moulins. — Eglise.
Montcornet. — Eglise.
Mont-Notre-Dame. — Restes de l'église et crypte.
Mons-en-Laonnois. — Eglise.
Vichel-Nanteuil. — Eglise.
Nouvion-le-Vineux. — Eglise.
Paars. — Clocher et abside de l'Eglise.
Parcy-et-Tigny. — Clocher de l'église.

Digitized by Google

Pleine-Selve. — Chœur et transept de l'église.
Prémontré. — Ancienne abbaye (aujourd'hui asile d'aliénés).
Presles-et-Boves. — Eglise moins la nef, mais y compris le portail du XIVe siècle qui se trouve accolé à celle-ci.
Royaucourt. — Eglise Saint-Julien.
Saint-Eugène. — Chapelle voûtée sise au nord du chœur, tympan et voussures de la porte principale de l'église, parois décorées de peintures murales classées.
Saint-Michel-en-Thiérache. — Chœur et transept de l'église.
Saint-Nicolas-aux-Bois. — Ancienne abbaye du Tortoir.
Saint-Quentin. — Eglise (ancienne collégiale).
— Moulin de Tout-Vent.
— Hôtel de Ville.
Septvaux. — Eglise.
Soissons. — Restes de l'ancienne abbaye Notre-Dame (affectés aux services de la guerre).
— Cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais.
— Crypte de l'ancienne abbaye de Saint-Médard (institution des sourds-muets).
— Ancienne église Saint-Pierre-au-Parvis.
— Maison de l'Arquebuse (affectée aux services de la guerre).
— Porte monumentale du collège.
— Ancienne abbaye Saint-Léger. — Etendue du classement : église, galeries Nord et Est du cloître et salle capitulaire.
— Clochers et cloîtres de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-des-Vignes (dont diverses parties affectées aux services de la guerre).
— Théâtre romain dans le séminaire.
— Restes de remparts romains dans l'évêché.
Taillefontaine. — Eglise.
Trucy. — Eglise.
Urcel. — Eglise.
Vailly. — Eglise.
Vasseny. — Eglise.
Vauclerc. — Grange de l'ancienne abbaye.
Vauxrezis. — Chœur, clocher, abside et transepts de l'église.
Vendeuil. — Eglise.
Vermand. — Camp romain.
Vic-sur-Aisne. — Allée couverte du clos Bastard.
Vorges. — Eglise.

ALLIER.

Ainay-le-Château. — Portail renaissance et porche du XIIe siècle de l'église.
Bellenaves. — Eglise.
Bessay. — Eglise.
Biozat. — Eglise.
Bourbon-l'Archambault. — Eglise.
— Château.
Buxières-les-Mines. — Eglise.
Cerilly. — Eglise.
Chantelle. — Abbaye.
Chappes. — Clocher et les deux absidioles de l'église.
— Croix du carrefour au lieudit « la Croix-Sainte-Anne ».
Charroux. — Eglise.

Digitized by Google

Chatel-Montagne. — Eglise.
Chemilly. — Eglise.
Cognat. — Eglise.
Coulandon. — Eglise.
Domérat. — Chœur et crypte de l'église.
Ebreuil. — Eglise.
Franchesse. — Eglise.
Gannat. — Eglise Sainte-Croix.
Herisson. — Eglise de Châteloy.
Huriel. — Eglise.
— Donjon et restes de l'enceinte fortifiée.
Jenzat. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Lafeline. — Clocher de l'église.
Mazerier. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Meillers. — Eglise.
Montet-aux-Moines (le). — Eglise.
Moulins. — Cathédrale Notre-Dame.
— Restes du château des ducs de Bourbon (aujourd'hui prison).
— Restes du pavillon d'Anne de Beaujeu (aujourd'hui musée).
— Parois de la chapelle du lycée, décorées de peintures murales classées.
Néris. — Monuments antiques.
Neuilly-en-Donjon. — Porte principale de l'église.
Saint-Désiré. — Eglise.
Saint-Menoux. — Eglise.
Saint-Pourçain-sur-Sioule. — Eglise.
Saulcet. — Clocher de l'église.
— Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Souvigny. — Ancienne église Saint-Marc.
— Eglise paroissiale.
Vallon. — Eglise.
Veauce. — Eglise.
Verneuil. — Eglise.
Vicq. — Eglise.
Ygrande. — Eglise.

Alpes (Basses-).

Allos. — Eglise Notre-Dame-de-Valvert.
Barcelonnette. — Tour de l'horloge dite « Tour Cardinalis ».
Bayons. — Eglise.
Cereste. — Pont romain sur le ravin de l'Encrême.
Digne. — Eglise Notre-Dame du Bourg (ancienne cathédrale).
— Cathédrale.
Faucon. — Tour de l'église.
Forcalquier. — Eglise Notre-Dame.
— Fontaine Saint-Michel.
Ganagobie. — Porte de l'église.
Gréoulx. — Château des Templiers.
Manosque. — Clocher de l'église.
— Porte de la Saunerie.
Moustiers-Sainte-Marie. — Eglise.
Noyers. — Eglise de Haut-Noyers.
Riez. — Colonnes antiques.
— Chapelle circulaire.

Digitized by Google

Saint-Genies-en-Dromont. — Chapelle souterraine.
— Inscription dite de « la pierre écrite », gravée dans le roc (sise dans le défilé de la Pierre-Ecrite).
Saint-Pons. — Eglise.
Senez. — Eglise.
Seyne. — Eglise.
Simiane. — Rotonde.
Sisteron. — Eglise.
— Restes de l'ancienne enceinte.
Villard-d'Abas. — Dolmen.

ALPES (HAUTES-).

Argentière (l'). — Chapelle Saint-Jean.
— Eglise.
Chorges. — Eglise (monument comprenant les restes d'un temple antique).
Embrun. — Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale).
Gap. — Cathédrale.
Guillestre. — Eglise (à l'exception de la sacristie et de la vicairie).
Monétier-les-Bains. — Eglise.
Névache. — Parois de l'église de Plan-Pinet, décorées de peintures murales classées.
Puy-Saint-André. — Parois de la chapelle de Puy-Chalvin, décorées de peintures murales classées.
Roche-de-Rame (la). — Eglise.
Saint-Martin-de-Queyrières. — Parois de la chapelle de Saint-Jacques-de-Prelles, décorées de peintures murales classées.
— Parois de la chapelle de Saint-Hippolyte-du-Bouchier, décorées de peintures murales classées.
Tallard. — Chapelle du château.
Vallouise. — Eglise.
Vigneaux (les). — Eglise.
Villard-Saint-Pancrace. — Parois de la chapelle de Saint-Pancrace, décorées de peintures murales classées.

ALPES-MARITIMES.

Antibes. — Fort Carré (affecté aux services de la guerre). — Etendue du classement : A. Les deux enceintes. — B. Dans l'enceinte supérieure et dans le bâtiment annulaire qui enveloppe la cour intérieure, l'ancienne chapelle convertie en magasin d'habillement. — C. Dans le bastion Nord-Ouest, le tombeau du général Championnet.
Contes. — Fontaine publique.
Isola. — Clocher (reste d'une église romane).
Nice. — Arènes de Cimiez.
— Croix de marbre blanc (an. 1568), en face de la place Croix-de-Marbre.
— Croix en marbre (an. 1477), sur la place de Cimiez.
— Colonne de marbre blanc sise sur la place Croix-de-Marbre.
— Cathédrale.
— Eglise de l'abbaye de Saint-Pons.
— Fort de Montalban (affecté aux services de la guerre). Etendue du classement : les murs d'enceinte (fronts Nord, Ouest et Sud).

Digitized by Google

Saorge. — Chapelle de la Madone de Poggio.
Saint-Cézaire. — Dolmen dit « de la Graon ».
— Dolmen.
Saint-Etienne-de-Tinée. — Clocher de l'église.
— Parois de la chapelle d'Ariez, décorées de peintures murales classées.
— Parois de la chapelle Saint-Maur, décorées de peintures murales classées.
— Parois de la chapelle Saint-Sébastien, décorées de peintures murales classées.
Saint-Honorat (île). — Château fort.
— Chapelle de la Trinité.
— Chapelle Saint-Sauveur.
— Deux fours à boulets.
Saint-Vallier-de-Thiey. — Camp dit « Castellaras » de la Malle.
Tour (la). — Parois de la chapelle des Pénitents blancs, décorées de peintures murales classées.
Turbie (la). — Ruines du trophée d'Auguste.
Vallauris. — Colonne commémorative du débarquement de Napoléon Ier au golfe Juan avec ses abords : place de la colonne et les arbres qui l'entourent.
Venanson. — Parois de la chapelle Sainte-Claire, décorées de peintures murales classées.
Vence. — Colonnes romaines.

ARDÈCHE

Aubenas. — Château (aujourd'hui hôtel de ville). Parties classées : le donjon, les bâtiments entourant le donjon, l'enveloppe extérieure au Sud, à l'Est et au Nord, les deux tours Est et l'échauguette Nord-Est.
Andance. — Ruine romaine dite « la Sarrazinière ».
Banne. — Dolmen de la Lauze.
Beaulieu. — Dolmen du Bois-des-Rochers.
Bourg-Saint-Andéol. — Eglise.
— Dolmen des Jerjyandes.
Chambonas. — Eglise.
Champagne. — Eglise.
Chassiers. — Eglise.
— Chapelle double des Pénitents.
Coucouron. — Porte de l'église.
Cruas. — Eglise.
— Ruines du château.
— Deux bornes milliaires gallo-romaines, sur la place de l'Eglise.
Gravières. — Eglise.
Largentière. — Eglise (moins le portail Ouest et le clocher).
Larnas. — Eglise.
Privas. — Borne milliaire gallo-romaine dans le jardin de la préfecture.
Quintenas. — Eglise.
Rochecolombe. — Eglise de Sauveplantade.
Ruoms. — Eglise.
— Chapelle des Pommiers.
Saint-Alban-sous-Sampzon. — Dolmen (cadastre : parcelle 375 p, section A).

Digitized by Google

Saint-André-de-Cruzières. — Croix de cimetière contiguë à l'église.
— Façade Ouest de l'église.
Saint-Jean-de-Muzols. — Autel élevé à Adrien par les bateliers du Rhône sur la place de l'Eglise.
Saint-Julien-du-Serre. — Eglise.
Saint-Montant. — Chapelle.
Saint-Remèze. — Dolmen de Malbosc.
Salelles (les). — Eglise.
Teil (le). — Eglise de Mélas.
Thines. — Eglise.
Vinézac. — Eglise.
Vion. — Eglise (moins la nef).
Viviers. — Cathédrale Saint-Vincent et le clocher.
— Maison des Chevaliers.

ARDENNES.

Amagne-Village. — Eglise.
Asfeld. — Eglise.
Attigny. — Eglise.
Charbogne. — Eglise.
Donchery. — Eglise.
Givry. — Chapelle de Montmarin.
— Eglise.
Grandpré. — Eglise.
Hagnicourt. — Eglise.
Hannappe. — Eglise.
Launois-sur-Vence. — Eglise.
Mezières. — Eglise.
Mohon. — Eglise.
Mouzon. — Eglise.
Novy-Chevrières. — Eglise.
Olizy. — Eglise.
Puilly-et-Charbeaux. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Renwez. — Eglise.
Rethel. — Eglise Saint-Nicolas.
Saint-Marcel. —Eglise.
Sainte-Vaubourg. — Eglise.
Savigny-sur-Aisne. — Eglise.
Tourteron. — Eglise.
Verpel. — Eglise.
Vouziers. — Eglise.

ARIÈGE.

Audressein. — Campanile, proche de l'église et ses fresques.
Axiat. — Eglise.
Bordes-sur-Lez. — Eglise d'Ourjout.
— Dolmen d'Ayer.
Calbière (la). — Grotte de Niaux.
Castillon. — Chapelle du Calvaire.
Couflens. — Eglise de Salau.
Daumazan. — Abside et clocher de l'église.
— Croix en pierre du XV^e^ siècle.
Foix. — Château.

Digitized by Google

Gabre. — Dolmen de Coudère.
Lagarde. — Ruines du château.
Mas-d'Azil (le). — Dolmen de Seignas.
— Dolmen de Bidot.
Mercus. — Eglise moins le clocher.
Mirepoix. — Eglise.
— Ruines du château dit « de Terride ».
Montjoie. — Façade de l'église.
Montségur. — Ruines du château.
Moulis. — Clocher de la chapelle de Luzenac.
— Pile romaine de Luzenac.
Pamiers. — Cathédrale.
— Façade de l'église Notre-Dame-du-Camp.
Saint-Jean-de-Verges. — Eglise.
Saint-Lizier. — Parties de murailles gallo-romaines.
— Parties de murailles gallo-romaines.
— Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale) et cloître.
Saint-Ybars. — Porte méridionale de l'église comprenant les arcades et la menuiserie.
Sentein. — Eglise, les amorces et deux tours de son ancienne enceinte.
Soueix. — Clocher de la chapelle de Saint-Sernin.
Tarascon-sur-Ariège. — Chapelle de Sabart.
Unac. — Eglise.
Vals. — Eglise.
Verdun. — Eglise.
Vernaux. — Eglise.

AUBE.

Arcis-sur-Aube. — Eglise.
Auxon. — Eglise.
Avant-les-Marcilly. — Menhir dit « la Pierre-au-Coq »
Bar-sur-Aube. — Eglise Saint-Maclou.
— Eglise Saint-Pierre.
Bar-sur-Seine. — Eglise.
Bérulles. — Eglise.
Bouilly-Souligny. — Eglise intercommunale.
Brienne-le-Château. — Eglise.
Brienne-la-Vieille. — Eglise.
Chaource. — Eglise.
Chapelle-Saint-Luc (la). — Eglise.
Chappes. — Eglise.
Chavanges. — Eglise.
Creney. — Eglise.
Dampierre. —Eglise.
Dienville. — Eglise.
Fouchères. — Eglise.
— Croix du carrefour à une extrémité du pont.
Fravaux. — Parois de l'église, contenant des restes de peintures murales classés.
Grandville. — Chœur et transept de l'église.
Landreville. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Lhuitre. — Eglise.
Montiéramey. — Eglise.

Digitized by Google

Mussy-sur-Seine. — Eglise.
— Croix en pierre, XVIe siècle, près la halle.
Noës (les). — Eglise.
Nogent-sur-Seine. — Eglise Saint-Laurent.
Poivres-Sainte-Suzanne. — Eglise.
— Croix de cimetière.
Pont-Sainte-Marie. — Eglise.
Pouan. — Eglise.
Riceys (les). — Eglise de Ricey-Bas.
— Eglise Saint-Vincent de Ricey-Haut.
Rigny-le-Ferron. — Partie du XVIe siècle de l'église.
Rosnay-l'Hôpital. — Eglise.
Rumilly-les-Vaudes. — Eglise.
— Manoir des Tourelles.
Saint-André. — Eglise.
Torvilliers. — Chœur et transept de l'église.
Trouan-le-Grand. — Croix du cimetière.
Troyes. — Ancien évêché. Etendue du classement : deux ailes et porte biaise du XVIe siècle.
— Cathédrale Saint-Pierre.
— Chapelle Saint-Gilles.
— Eglise de la Madeleine.
— Eglise Saint-Jean.
— Eglise Saint-Martin-ès-Vignes.
— Eglise Saint-Nicolas.
— Eglise Saint-Nizier.
— Eglise Saint-Pantaléon.
— Eglise Saint-Rémy.
— Eglise Saint-Urbain.
— Grille de l'Hôtel-Dieu.
— Hôtel de Marisy.
— Hôtel de Mauroy.
— Hôtel de Vauluisant. Etendue du classement : bâtiment principal et deux tourelles.
Vanlay. — Croix en pierre du XVIe siècle, dans le cimetière.
Vendeuvre. — Eglise.
Verrières. — Porte d'entrée Ouest et tympan de l'église.
Villenauxe. — Eglise.
Voué. — Eglise.

AUDE.

Alet. — Restes de l'ancienne cathédrale.
— Reste du palais épiscopal.
— Parties murales décorées de fresques des XVe et XVIe siècles de la chapelle dite de Saint-Benoit, située dans l'église paroissiale.
Arques. — Château.
Azille. — Eglise.
Baraigne. — Eglise.
Belpech. — Chapelle du Saint-Sépulcre (église) et le portail roman servant d'entrée.
— Croix en pierre située à l'entrée du pont.
— Croix en fer, XVe siècle, sur le chemin du cimetière.
Bizanet. — Abbaye de Fontfroide, parties classées : le cloître, l'église, la salle capitulaire, la salle des morts, le cellier Ouest et le bâtiment adossé au rocher.
Capendu. — Chapelle du cimetière.

Digitized by Google

Carcassonne. — Cathédrale Saint-Michel.
— Eglise Saint-Nazaire dans la cité.
— Eglise Saint-Vincent.
— Fortifications de la cité.
Castelnaudary. — Eglise Saint-Michel.
— Croix en pierre, XV^e^ siècle, dans le cimetière Nord.
Caunes. — Croix de pierre, XV^e^ siècle, de l'ancien cimetière.
Chalabre. — Clocher de l'église.
Conques. — Abside de l'église.
Couiza. — Château.
Cucugnan. — Ruines du château de Quéribus.
Digne-d'Aval (la). — Croix en pierre du XVI^e^ siècle, dans le cimetière.
Duilhac. — Ruines du château de Pierre-Pertuse.
Escales. — Eglise.
Fanjeaux. — Clocher de l'église.
Fontfroide (Voir *Bizanet*).
Lagrasse. — Pont reliant le village au quartier de l'abbaye
Lastours. — Ruines de quatre châteaux.
Mas-Saintes-Puelles. — Portail Sud de l'église.
Montréal. — Eglise Saint-Vincent.
Narbonne. — Eglise Saint-Just (ancienne cathédrale) et cloître.
— Eglise Saint-Paul.
— Ancienne église de Lamourguier (aujourd'hui musée lapidaire).
— Ancien archevêché (aujourd'hui hôtel de ville).
— Portail de la chapelle des pénitents blancs.
— Maison des Trois-Nourrices.
— Eglise Saint-Sébastien.
Pomas. — Chapelle du cimetière.
Puilaurens. — Ruines du château.
Puivert. — Ruines du château.
Rieux-Minervoix. — Eglise.
Saint-Hilaire. — Eglise et cloître.
Saint-Papoul. — Eglise et cloître.
Saint-Polycarpe. — Eglise.
Villeneuve-les-Chanoines ou *Villeneuve-Minervois.* — Dolmen.
Villerouge-Terménès. — Eglise.

AVEYRON.

Belmont. — Clocher de l'église de l'ancienne abbaye.
Bonneval (Voir *Espalion*).
Buzeins. — Dolmen.
Calmont. — Croix de chemin érigée sur la place publique.
Cavalerie (la). — Dolmen.
Conques. — Eglise Sainte-Foy.
Couvertoirade (la). — Les deux portes faisant partie des anciens remparts et les parties de courtine appartenant à la commune.
Espalion. — Ruines de l'abbaye de Bonneval.
— Chapelle de Pers.
— Pont-Vieux.
— Ancien palais de justice (ancien hôtel de ville).
Martiel. — Dolmen.
Montjaux. — Eglise.
— Dolmen.
Mur-de-Barrez. — Vieille tour servant de porte de ville.

Digitized by Google

Najac. — Fontaine publique.
Nant. — Eglise Saint-Pierre.
Olemps. — Croix de chemin.
Pers (Voir *Espalion*).
Rodez. — Cathédrale Notre-Dame.
— Maison des Anglais.
— Maison d'Armagnac.
— Parois du plafond du grand salon de l'ancien archevêché, décorées de peintures murales classées.
Saint-Affrique. — Pont.
— Dolmen des Tiergues.
Saint-Sernin-sur-Rance. — Ancien hôtel de ville (maison d'école).
Salles-la-Source. — Dolmen sous tumulus du Genevrier.
Sylvanès. — Ancienne abbaye.
Villefranche. — Ancienne chartreuse (aujourd'hui hospice civil).
— Eglise.
Villefranche-de-Panat. — Dolmen.

Bouches-du-Rhône

Aix. — Camp d'Entremont.
— Cathédrale Saint-Sauveur et cloître.
— Eglise Saint-Jean-de-Malte.
— Tour de l'Horloge.
— Maisons de la Renaissance.
— Fontaine au centre de la place de l'Hôtel-de-Ville.
— Fontaine des Quatre-Dauphins.
— Fontaine des Prêcheurs.
— Façade de la halle aux grains.
— Eglise des Carmélites (ancienne chapelle).
Arles. — Amphithéâtre.
— Restes du Forum.
— Restes de remparts.
— Colonnes dites de Saint-Lucien sur la place du Forum.
— Obélisque, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.
— Restes du palais de Constantin.
— Théâtre romain.
— Restes de l'aqueduc de Barbegal.
— Chapelle des Porcelets aux Aliscamps.
— Eglise Saint-Honorat-des-Alicamps.
— Cimetière des Aliscamps.
— Ancienne église Saint-Blaise.
— Chapelle Sainte-Croix-de-Montmajour.
— Ancienne abbaye de Montmajour.
— Ancienne église Sainte-Anne (aujourd'hui musée lapidaire).
— Ancienne chapelle de Saint-Jean-de-Moustiers (précédemment dénommée église basse Saint-Césaire).
— Eglise et cloître Saint-Trophime.
— Ancien hôtel de Laval-Castellane (bâtiments anciens et ruines d'un temple dans la cour).
Baux (les). — Château. — Parties classées : 1° donjon, constructions contiguës et salles taillées dans le roc ; 2° tours des Bannes, Sarrazine, Parravelle et deux autres tours voisines ; 3° restes de l'enceinte et de ses dépendances ; 4° chapelle Sainte-Catherine.
— Remparts. — Parties classées : 1° les deux courtines assises sur

Digitized by Google

le rocher à l'ouest de la ville ; 2° l'avancée et la porte d'entrée dite le Pourtaou ; 3° les logements pratiqués dans le rocher pour la garde et la défense du Pourtaou ; 4° l'escalier qui en desservait les parties supérieures.

— Maison de la Tour du Braü, dite aussi « le Trencat ».

— Eglise.

— Pavillon dit « de la Reine Jeanne » ou de « Mistral ».

— Hôtel de Manville.

— Baumes du Roucas (le classement s'applique à toutes les baumes, à toutes les parties du rocher et aux restes des constructions attenantes, le massif dit « Tour d'Imbar » et celui qui divise le trou de l'Aure en deux passages.

— Maison dite « de Brion ».

— Maison dite « de Jean Laugier ».

— Four banal (partie de la construction renfermant le four) situé rue des Fours.

— Hôtel de Ville.

— Hôtel des Porcelets.

— Ancienne chapelle Saint-Blaise.

— Maison du roi.

— Restes d'un logis de 1571 portant l'inscription « Post Tenebras Lux 1571 », rue Neuve.

— Maison de Bertrand lo cadeou.

— Restes de la maison de Lère dans le voisinage du terras du château.

— Restes de l'ancien hôpital.

Boulbon. — Chapelle Saint-Marcellin (dans le cimetière).

Eyguières. — Chapelle de Sainte-Vérédème.

Fontvieille. — Grottes-dolmens des fées de Cordes.

— Grottes-dolmens de la source et Bounias.

— Grotte-dolmen du forgeron.

— Restes du dolmen de Coutignargues

Marseille. — Cathédrale.

— Ancienne église de la Major.

— Eglise de l'abbaye Saint-Victor et souterrains.

— Caves de Saint-Sauveur.

Martigues (les). — Chapelle de l'Annonciade.

Maussane. — Voie aurélienne subsistant dans les communes de Maussane et de Paradou.

Montmajour (Voir *Arles*).

Paradou (Voir *Maussane*).

Penne (la). — Pyramide dite « La Pennelle ».

Roque d'Antheron (la). — Ancienne abbaye de Silvacane.

Saint-Andiol. — Eglise.

Saint-Chamas. — Pont Flavien.

Saint-Gabriel (Voir *Tarascon*).

Saint-Remy. — Maison du Planet.

— Cloître et clocher de Saint-Paul-de-Mausole (aujourd'hui asile d'aliénés).

— Arc de triomphe.

— Mausolée.

Saintes-Maries (les). — Eglise.

Salon. — Eglise Saint-Laurent.

— Porte de l'église Saint-Michel.

Silvacane (Voir *la Roque-d'Antheron*).

Digitized by Google

Tarascon. — Château du roi René (aujourd'hui prison départementale).
— Eglise Sainte-Marthe.
— Chapelle de Saint-Gabriel.
— Tour de Saint-Gabriel.
Vernègues. — Tombeaux antiques.
— Temple de la Maison-Basse.

CALVADOS.

Allemagne-la-Basse. — Clocher de l'église.
Amblie. — Portail occidental de l'église.
Anguerny. — Clocher de l'église.
Asnières. — Eglise.
Audrieu. — Eglise.
Authie. — Clocher et portail méridional de l'église.
Baron. — Clocher de l'église.
Bayeux. — Cathédrale Notre-Dame.
— Chapelle du séminaire.
— Cheminée dite « Lanterne des Morts », attenante à une maison place de la Cathédrale.
Bény-sur-Mer. — Clocher de l'église.
Bernières-sur-Mer. — Eglise.
Biéville-sur-Orne. — Eglise.
Bougy. — Eglise.
Boulon. — Portail de l'église.
Brecy. — Château ; parties classées : le portail formant entrée de la cour, les façades du corps de logis à l'exclusion des intérieurs, les dispositions architectoniques et décoratives du jardin.
Bricqueville. — Eglise.
Caen. — Eglise Sainte-Trinité (église de l'ancienne abbaye aux Dames).
— Eglise Saint-Etienne (église de l'ancienne abbaye aux Hommes).
— Eglise Saint-Sauveur (anciennement Notre-Dame de Froide-Rue).
— Ancienne église Saint-Gilles.
— Eglise Saint-Jean.
— Eglise Saint-Pierre.
— Ancienne église Saint-Nicolas (affectée aux services de la guerre).
— Ancienne église dite « le vieux Saint-Etienne » (magasin de la ville).
— Eglise Notre-Dame-de-la-Gloriette.
— Clocher de l'église de Vaucelle.
— Lycée Malherbe (anciens bâtiments de l'abbaye aux Hommes) ; parties classées : bâtiment situé à l'entrée, cloître et les bâtiments qui l'entourent, les deux ailes placées à la suite, bâtiment du XIV^e^ siècle dit « Salle des Gardes », ainsi que les parois revêtues de peintures murales classées.
— Hôtel d'Escoville (aujourd'hui chambre et tribunal de commerce).
— Maison dite « des Gens d'armes ».
— Hôtel des Monnaies.
— Hôtel de Mondrainville.
— Château (affecté aux services de la guerre) ; parties classées : l'enceinte (moins la partie Nord) comprenant : les fossés, les courtines, les tours, la porte Sud avec l'ouvrage en bonnet de prêtre qui la pré-

Digitized by Google

cède et la porte Est, dite porte de secours ou porte des champs, avec son pont et son bonnet de prêtre.

Cagny. — Chœur de l'église.

Campigny. — Tour de l'église.

Cheux. — Eglise.

Cintheaux. — Eglise.

Colleville-sur-Mer. — Eglise.

Colombiers-sur-Seulles. — Clocher de l'église.

— Menhir.

Condé-sur-Ifs. — Eglise.

— Menhir dit « Pierre Cornue ».

Courseulles-sur-Mer. — Château ; parties classées : le corps de logis principal, y compris la cheminée située au premier étage du pavillon de droite.

Creully. — Eglise.

Cricqueville-en-Bessin. — Eglise.

Dives. — Eglise.

Douvres. — Clocher de l'église.

Ducy-Sainte-Marguerite. — Clocher de l'église.

Ellon. — Clocher de l'église.

Ernes. — Clocher de l'église.

Etreham. — Eglise.

Falaise. — Eglise Saint-Gervais.

— Eglise de la Trinité.

— Château.

Fontaine-Etoupefour. — Restes du château.

Fontaine-Henry. — Eglise (sauf la nef).

Fontenay-le-Marmion. — Clocher et chœur de l'église.

Formigny. — Eglise.

Fresnes-Camilly (le). — Eglise.

Goustranville. — Clocher de l'église.

Grainville-sur-Odon. — Clocher et chœur de l'église.

Grisy. — Croix de chemin sur la route de Vendeuvres à Grisy.

Honfleur. — La lieutenance.

— Eglise Sainte-Catherine.

— Portail de l'église Saint-Léonard.

Huppain. — Eglise.

Juaye-Mondaye. — Parois de la voûte du transept gauche de l'église, revêtues de fresques classées.

Jurques. — Dolmen dit « Pierre Dialan ».

Langrune. — Eglise.

Lion-sur-Mer. — Clocher de l'église.

Lisieux. — Eglise Saint-Pierre.

— Eglise Saint-Jacques.

— Maison dite « le Manoir de François Ier », rue aux Fèves.

— Maison dite « le Manoir de la Salamandre », rue aux Fèves.

— Maison dite « le Manoir du Pâtissier », dans l'ancienne rue Basse-Boucherie.

Longues. — Eglise de Marigny.

Louvières. — Eglise.

Luc-sur-Mer. — Clocher de l'église.

— Croix en pierre (1662) dans le cimetière.

Maizières. — Eglise.

Maltot. — Chœur de l'église.

Mézidon. — Eglise du Breuil.

Mondeville. — Eglise.

Digitized by Google

Mosles. — Eglise.
Mouen. — Eglise.
Mutrecy. — Portail nord de l'église.
Norrey. — Eglise.
Ouistreham. — Eglise.
Ouville-la-Bien-Tournée. — Eglise.
Parfouru-l'Eclin. — Clocher et pignon oriental du chœur de l'église.
Rosel. — Clocher de l'église.
Rots. — Eglise.
Rouvres. — Eglise.
Rucqueville. — Eglise.
Ryes. — Eglise.
Saint-André-d'Hébertot. — Eglise.
— Façades, douves et parterre du château.
Saint-Contest. — Eglise.
Saint-Gabriel. — Restes du prieuré.
Saint-Hymer. — Eglise.
Saint-Loup-Hors-Bayeux. — Eglise.
Sainte-Marie-aux-Anglais. — Eglise.
Saint-Pierre-sur-Dives. — Eglise.
— Salle capitulaire.
— Halles.
Saint-Sever. — Eglise.
Saint-Vigor-le-Grand. — Porterie de l'ancien prieuré.
Secqueville-en-Bessin. — Eglise.
Soulangy. — Eglise.
Soumont-Saint-Quentin. — Eglise.
— Eglise d'Aizy.
Tessel-Bretteville. — Portail méridional de l'église.
Thaon. — Eglise.
Thiéville. — Clocher et façade occidentale de l'église.
Tordouet. — Clocher de l'église.
Touques. — Eglise Saint-Pierre.
Tour. — Eglise.
Trévières. — Clocher de l'église.
Ussy. — Eglise.
Verson. — Eglise.
Ver-sur-Mer. — Tour de l'église.
Vienne. — Clocher de l'église.
Vierville-sur-Mer. — Clocher de l'église.
Vieux-Pont-en-Auge. — Eglise.
Villiers-le-Sec. — Clocher et chœur de l'église.
Vire. — Eglise Notre-Dame.
— Porte de l'Horloge.
— Ruines du donjon.

CANTAL.

Brageac. — Eglise.
Bredons. — Eglise.
Carlat. — Menhir dit « Pierre-Fichade ».
Mauriac. — Eglise Notre-Dame-des-Miracles.
Montsalvy. — Intérieur et salle capitulaire de l'église.
Saint-Christophe. — Grand dolmen de la Lande-Murat.
Saint-Flour. — Cathédrale.

Digitized by Google

Saint-Martin-Valmeroux. — Eglise.
Sériers. — Grand dolmen dit « la Table-du-Loup » au lieu dit : Conte.
— Menhir Christianis dit « Croix-Grosse ».
— Menhir de Bargueyrac dit « Pierre-Plantade ».
Talizat. — Menhir dit « Pierre-Plantade ».
Villedieu. — Eglise.
Ydes. — Eglise.

CHARENTE.

Angoulême. — Cathédrale Saint-Pierre.
Aubeterre. — Portail de l'église Saint-Jacques.
— Eglise souterraine monolithe.
Barbezieux. — Château.
Bassac. — Eglise.
Blanzac. — Eglise Saint-Barthélemy.
Bourg-Charente. — Eglise.
Brossac. — Restes de la villa romaine de Lacou-Dausena.
— Restes d'un aqueduc.
Cellefrouin. — Lanterne des Morts.
— Eglise.
Chalais. — Façade de l'église.
Champmillon. — Eglise.
Champniers. — Eglise.
Charmant. — Eglise.
Charras. — Eglise.
Châteauneuf. — Eglise.
Chèvrerie (la). — Polissoir dit « Gros-Chail ».
Cognac. — Eglise.
Condéon. — Eglise.
Confolens. — Eglise Saint-Barthélemy.
— Vieux pont.
Courcôme. — Eglise.
Couronne (la). — Eglise.
— Château de l'Oisellerie.
— Ruines de l'église abbatiale.
Dirac. — Eglise.
Feuillade. — Eglise.
Fléac. — Eglise.
Fontenille. — Dolmens dits « la Grosse et la Petite Perrotte ».
Gardes. — Abside et clocher de l'église.
Gensac. — Eglise.
Graves. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Lesterps. — Eglise.
Lichères. — Eglise.
Linars. — Eglise.
Luxé. — Dolmen dans le tumulus dit « la Motte-de-la-Garde ».
Magnac-sur-Touvre. — Eglise.
Montbron. — Eglise.
Montmoreau. — Eglise.
Moulidars. — Façade de l'église.
Mouthiers. — Eglise.
Nonac. — Eglise.
Péreuil. — Eglise.
Pérignac. — Eglise.
Petit-Lessac. — Dolmen converti en chapelle dite de la Madeleine, près Confolens.

Digitized by Google

Placard (le). — Grotte.
Plassac-Rouffiac. — Eglise.
Porcheresse. — Eglise.
Pranzac. — Lanterne des morts, pierre XII^e siècle.
Raix. — Eglise.
Richemont. — Crypte de l'église.
Rioux-Martin. — Eglise.
Rochefoucauld (la). — Cloîtres du collège.
— Eglise Saint-Cybard.
Rouillac. — Eglise.
Roullet. — Eglise.
Ruffec. — Eglise.
Saint-Amant-de-Boixe. — Eglise.
Saint-Cybardeaux. — Théâtre des Bouchauds.
Saint-Maurice. — Eglise.
Saint-Michel-d'Entraigues. — Eglise.
Saint-Quentin-de-Chalais. — Eglise.
Torsac. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Trois-Palis. — Eglise.
Vervant. — Dolmen de la Boixe.
Villognon. — Eglise.
Voulgézac. — Eglise.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Angoulins. — Eglise.
Annepont. — Eglise.
Arces. — Eglise.
Ardillières. — Dolmen dit « la Pierre-Levée ».
— Dolmen dit « la Pierre-Fouquerée ».
Ars-en-Ré. — Eglise.
Arthenac. — Eglise.
Aulnay. — Eglise Saint-Pierre.
Authon. — Eglise.
Avy. — Eglise.
Beauvais-sous-Matha. — Façade occidentale et clocher de l'église.
Berneuil. — Eglise.
Bignay. — Eglise.
Biron. — Eglise.
Bois. — Eglise.
Bougneau. — Chœur et clocher de l'église.
Bouhet. — Ruines de l'église.
Brie-sous-Matha. — Chœur de l'église.
Brouage (Voir *Hiers-Brouage*).
Chadenac. — Eglise.
Champagnolles. — Eglise.
Chaniers. — Eglise.
Chermignac. — Eglise.
— Croix en pierre, près de l'église.
Clion. — Abside et clocher de l'église.
Colombiers. — Eglise.
Contré. — Eglise.
Corme-Ecluse. — Eglise.
Corme-Royal. — Eglise.
Crazannes. — Château.

Digitized by Google

Cressé. — Eglise.
Douhet (le). — Aqueduc.
Ebéon. — Pile romaine dite « la Pyramide ».
Echebrune. — Eglise.
Echillais. — Eglise.
Ecoyeux. — Eglise.
Ecurat. — Eglise.
Esnandes. — Eglise.
Fenioux. — Eglise.
— Lanterne des morts.
Fléac. — Eglise.
Fontaine-d'Ozillac. — Façade de l'église.
Geay. — Eglise.
Gémozac. — Eglise.
Genouillé. — Eglise.
Givrezac. — Eglise.
Grandjean. — Chœur et façade Ouest de l'église.
Hiers-Brouage. — Fortifications de Brouage.
Ile de Ré. — Vieux phare des Baleines.
Jarnac-Champagne. — Abside et transept de l'église.
Jarne (la). — Façade de l'église.
Jazennes. — Eglise.
Jonzac. — Tours et poternes du château.
Landes. — Parois de l'église, contenant des restes de peintures murales classées.
Lonzac. — Eglise.
Marennes. — Eglise.
Marignac. — Eglise.
Marsilly. — Clocher de l'église.
Matha. — Eglise de Marestay.
— Eglise Sainte-Hérie.
Meursac. — Eglise.
Migron. — Eglise.
Moëze. — Croix dans le cimetière.
Montguyon. — Dolmen dit « la Pierre-Folle ».
Mosnac-sur-Seugne. — Abside et portail de l'église.
Montpellier-de-Médillan. — Nef et clocher de l'église.
Mornac-sur-Seudre. — Chœur de l'église.
Neuvicq. — Ancien château (aujourd'hui Hôtel de Ville).
Nieul-les-Saintes. — Eglise.
Perignac. — Eglise.
Plassac. — Façade de l'église.
Pons. — Chapelle Saint-Gilles.
— Donjon.
— Passage de l'Hôpital.
— Façade de l'église Saint-Vivien.
Pont-l'Abbé. — Eglise.
Rétaud. — Eglise.
Rioux. — Eglise.
Rochelle (la). — Tour de l'église Saint-Sauveur.
— Cathédrale.
— Hôtel de Ville.
— Fortifications maritimes, de la Porte-des-Dames à la tour de la Lanterne (portion Est du front maritime).
— Maison de Diane.
— Porte Dauphine.

Digitized by Google

Rochelle (la). — Porte Royale.
— Tour Saint-Nicolas.
— Tour de la Chaîne.
— Tour de la Lanterne.
Sablonceaux. — Eglise.
Saint-Césaire. — Eglise.
Saint-Denis-d'Oléron. — Soubassement du portail de l'église.
Saint-Dizant-du-Bois. — Façade et clocher de l'église.
— Croix pierre, XVIIe siècle, dans le cimetière.
Saint-Fort-sur-Gironde. — Eglise.
Sainte-Gemme. — Eglise.
Saint-Georges-des-Coteaux. — Eglise.
Saint-Jean-d'Angély. — Tour de l'horloge.
— Fontaine du milori.
Saint-Just. — Eglise.
Saint-Laurent-de-la-Prée. — Deux dolmens, dits les « Pierres-Closes-de-Charras ».
Saint-Léger. — Façade Ouest de l'église.
Sainte-Lheurine. — Eglise.
Saint-Mandé. — Eglise.
Saint-Martin-de-Coux. — Eglise.
Saint-Martin-de-Ré. — Ancien transept de l'église.
Saint-Palais-de-Phiolin. — Eglise.
Saint-Pierre-d'Oléron. — Lanterne des morts.
Saint-Romain-de-Benet. — Tour de Pirelongue.
— Camp dit de « César ».
Saint-Savinien. — Façade principale, nef et clocher de l'église.
Saint-Sulpice-de-Royan. — Nef et clocher de l'église.
Saintes. — Restes de l'amphithéâtre.
— Thermes de Saint-Saloine.
— Eglise Saint-Eutrope.
— Eglise Saint-Pierre (ancienne cathédrale).
— Ancienne église Sainte-Marie-des-Dames (affectée aux services de la guerre).
— Arc de triomphe.
Salles-les-Aulnaye. — Eglise.
Seure (le). — Eglise.
Surgères. — Eglise.
Talmont. — Eglise.
Tesson. — Eglise sauf le clocher.
Thenac. — Ruines romaines.
Thézac. — Eglise.
Vandré. — Eglise.
Varaize. — Eglise.
Vaux-sur-Mer. — Eglise.
Villars-les-Bois. — Abside de l'église.

CHER.

Ainay-le-Vieil. — Eglise.
Aix-d'Angillon (les). — Eglise.
Allouis. — Menhir dit « la Pierre-des-Las ».
— Menhir dit « la Pierre-Longue » ou « la Pierre-de-la-Bergère ».
Aubigny-Ville. — Eglise.
— Château.
Avord. — Eglise.

Digitized by Google

Bengy-sur-Craon. — Chœur, transept et façade de l'église.
Bourges. — Cathédrale Saint-Etienne.
— Eglise Saint-Bonnet.
— Façade de la maison de la Reine Blanche.
— Ancienne maison de la chanoinesse des Bénédictines de Saint-Laurent (aujourd'hui presbytère de l'église Saint-Bonnet).
— La Grange aux Dîmes.
— Hôtel Cujas (aujourd'hui musée).
— Hôtel de Jacques-Cœur (aujourd'hui palais de justice).
— Hôtel Lallemant.
— Palais de Jean de Berry.
— Porte Saint-Ours (à la préfecture).
— Parties extérieures de la maison Pelvoysin (XVe siècle), sise rue des Toiles, nº 15.
— Hôtel des Echevins (aujourd'hui petit lycée).
— Restes de remparts gallo-romains.
Brinay. — Parois du chœur de l'église, décorées de peintures murales classées.
Bussy. — Eglise.
Celle-Bruère (la). — Eglise.
— Ancienne abbaye de Noirlhac.
— Chapelle Saint-Sylvain.
Celle-Condé (la). — Eglise de Condé.
— Croix de carrefour dans le jardin du presbytère (pierre, fin du XVe siècle).
Chalivoy-Milon. — Eglise.
Charly. — Eglise.
Charost. — Eglise.
Châteaumeillant. — Eglise.
Châtelet (le). — Eglise de Puy-Ferrand.
Chezal-Benoit. — Eglise.
Coust. — Eglise.
— Croix de cimetière.
Cuffy. — Eglise.
Drevant. — Ruines romaines.
Dun-sur-Auron. — Eglise.
— Donjon dénommé aussi Tour de l'horloge.
Garigny. — Porte de l'église.
Germigny-l'Exempt. — Clocher et porche de l'église.
Graçay. — Dolmen dit « la Pierre-Levée » ou « la Grosse-Pierre ».
Ineuil. — Eglise.
Jars. — Eglise.
Jussy-Champagne. — Eglise.
Léré. — Crypte et porte ouest de l'église.
Massay. — Eglise.
— Chapelle Saint-Loup.
Mehun-sur-Yèvre. — Château.
— Eglise.
— Porte de ville.
Menetou-Couture. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Neuilly-en-Dun. — Eglise.
Noirlhac (Voir *Celle-Bruère*).
Plaimpied. — Eglise.
Primelles. — Eglise.
Saint-Amand-Mont-Rond. — Eglise.

Digitized by Google

Saint-Georges-sur-Moulon. — Menhir dit « la Pierre à la femme ».
Saint-Georges-de-Poisieux. — Eglise.
Saint-Hilaire-en-Lignières. — Transept, chœur et crypte de l'église.
Saint-Jeanvrin. — Eglise.
Saint-Maur-Chaveroche. — Dolmen dit « la Pierre-des-Fades ».
Saint-Outrille. — Eglise.
Saint-Satur. — Eglise.
Sainte-Solange. — Clocher de l'église.
Sancerre. — Beffroi.
Thaumiers. — Eglise.
Vereaux. — Portail Ouest de l'église.
Villeneuve-sur-Cher. — Dolmen dit « la Table » ou « la Pierre-de-la-Roche ».
Vornay. — Façade occidentale de l'église.

Corrèze.

Argentat. — Menhir dit « le Grave de Roland ».
Arnac-Pompadour. — Eglise.
Aubazine. — Eglise.
— Cromlech du Puy-de-Pauliac.
Beaulieu. — Eglise.
Beynat. — Dolmen dit « la Cabanne de la Fée à Brugeilles ».
Brive. — Eglise Saint-Martin.
— Petit séminaire.
— Maison à tourelles.
Collonges. — Eglise.
Curemonte. — Fût d'une croix de cimetière, pierre XVI^e^ siècle, sur la place de l'Eglise.
Espartignac. — Dolmen dit « la Maison du Loup ».
Eyrein. — Eglise.
Lubersac. — Eglise.
Malemort. — Eglise.
Meymac. — Eglise.
Moustier-Ventadour. — Ruines du château de Ventadour.
Naves. — Arènes de Tintiniac.
Saint-Angel. — Eglise.
Saint-Bonnet-la-Rivière. — Eglise.
Saint-Cernin-de-l'Arche. — Menhir de Lapalaine.
Saint-Chamant. — Clocher de l'église.
Saint-Cyr-la-Roche. — Eglise.
Saint-Robert. — Eglise.
Ségur. — Chapelle de l'église.
Tulle. — Cathédrale Notre-Dame.
Turenne. — Restes du château de Turenne (tour de César et du Trésor.
Uzerche. — Eglise.
— Façade et porte de la maison Barrachaude.
Vigeois. — Eglise.

Corse.

Ajaccio. — Cathédrale.
Apriciani. — Figure antique.
Aregno. — Eglise.

Digitized by Google

Belvédère-Campo-Moro. — Menhir de Capo-di-Luogo.
Bonifacio. — Eglise Saint-Dominique.
— Chapelle de San-Perteo.
— Clocher de l'église Sainte-Marie.
Carbini. — Eglise.
Cervione. — Eglise Sainte-Christine.
Grossa. — Menhir de Vaccil-Vecchio.
Lucciana. — Eglise dite « la Canonica » à Mariana.
Luri. — Tour de Senèque (dit ancien donjon).
Murato. — Eglise Saint-Michel.
— Eglise Saint-Césaire.
Saint-Florent. — Eglise (ancienne cathédrale de Nebbio).
Santo-Pietro-di-Tenda. — Dolmen du Mont-Rivinco.
Sartène. — Dolmen de Fontanaccia.
— Deux menhirs du Rizzanèse.

CÔTE-D'OR.

Aignay-le-Duc. — Eglise.
Alise-Sainte-Reine. — Restes d'un théâtre gallo-romain.
— Croix en pierre (XVI^e siècle), dite « Croix Piroir ».
— Croix en pierre (XVI^e siècle), sise rue du Palais, et l'autel qui sert de soubassement.
Arnay-le-Duc. — Eglise et porte de l'ancien prieuré.
Auvillars-sur-Saône. — Parois de l'église, contenant des restes de peintures murales classés.
Auxonne. — Eglise.
Bagnot. — Chœur de l'église.
— Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Bar-le-Régulier. — Eglise.
Beaune. — Eglise Notre-Dame.
— Flèche de l'église Saint-Nicolas.
— Porte Saint-Nicolas.
— Hôtel-Dieu.
— Beffroi.
— Hôtel Meursault, sis place Monge.
Bussière-sur-Ouche (la). — Eglise.
Bussy-le-Grand. — Château de Bussy-Rabutin.
Chambolle. — Chœur de l'église.
Châteauneuf. — Château.
Châtillon-sur-Seine. — Eglise Saint-Vorle.
— Ruines du château des ducs de Bourgogne.
Couchey. — Croix du cimetière (avec crypte).
Coulmier-le-Sec. — Menhir.
Cussey-les-Forges. — Eglise.
Cussy-la-Colonne. — Colonne romaine.
Dijon. — Cathédrale Saint-Bénigne.
— Eglise Notre-Dame.
— Eglise Saint-Jean.
— Eglise Saint-Etienne.
— Eglise Saint-Michel.
— Ancienne église Saint-Philibert et puits dans le jardin (affectés aux services de la guerre).
— Portail de la chapelle des carmélites.
— Hôtel de Vogué.

Digitized by Google

Dijon. — Ancien hôtel Chambellan.
— Maison Milsand, rue des Forges, nº 38.
— Façade de la maison, rue Vannerie, nº 64.
— Maison, rue du Bourg, nº 8.
— Portail de l'ancienne Chartreuse (actuellement asile d'aliénés).
— Puits de Moïse (dans l'ancienne Chartreuse).
— Puits à double escalier, pierre XVe siècle (dans le jardin de l'ancienne Chartreuse.)
— Palais des ducs de Bourgogne.
— Palais de Justice.
— Chapelle Sainte-Croix-de-Jérusalem (dans l'hôpital général).
— Maison dite « Des Cariatides », rue Chaudronnerie, nº 28.
Fixin. — Chapelle de Fixey.
Flavigny. — Eglise.
— Portes de ville.
— Crypte Sainte-Reine (partie subsistante de l'église de l'ancienne abbaye).
Genay. — Menhir dit « Grande-Borne » ou « Pierre-Sainte-Christine ».
Gurgy-le-Château. — Eglise.
Marmagne. — Abbaye de Fontenay.
Meursault. — Chœur, transept et clocher de l'église.
Mirebeau. — Eglise.
Montbard. — Tour du château.
Montigny-Saint-Barthélemy. — Menhir du cimetière.
Nolay. — Halle aux grains.
— Dolmen de Champin.
Nuits-Saint-Georges. — Eglise Saint-Symphorien.
Pagny-la-Ville. — Croix du cimetière.
Pichanges. — Eglise.
Plombières. — Clocher de l'église.
Posanges. — Château.
Pouilly. — Eglise.
— Croix en pierre et chaire avec autel dans le cimetière de l'église.
Roche-en-Brénil (la). — Deux menhirs.
Roche-Pot (la). — Eglise.
— Dolmen dit « la Pierre qui vire ».
— Allée couverte de la Chaume.
Rougemont. — Eglise.
Rouvres-en-Plaine. — Eglise.
Sacquenay. — Eglise.
Saint-Maurice-sur-Vingeanne. — Eglise.
Sainte-Sabine. — Eglise.
— Croix de cimetière.
Saint-Seine-l'Abbaye. — Eglise.
Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Eglise.
Saint-Thibault. — Eglise.
Santenay-le-Haut. — Croix du cimetière.
Saulieu. — Eglise Saint-Andoche.
Selongey. — Eglise.
Semur. — Eglise.
— Château.
Sussey. — Menhir de la Pierre-Pointe.
Talant. — Eglise.
Thil-Chatel. — Eglise.
Turcey. — Croix du cimetière.
Vertault. — Ruines de Vertilium.

Digitized by Google

Vic-des-Prés. — Chœur, transept et clocher de l'église.
Vic-sous-Thil. — Ruines du château de Thil.
— Ruines de la collégiale de Thil.
Volnay. — Dolmen dit « La Pierre-Brûlée ».

CÔTES-DU-NORD.

Bégard. — Menhir de Kerguézennec.
Bourbriac. — Eglise.
— Dolmen et tumulus de Danouédou.
Brélévenez. — Eglise.
Bulat-Pestivien. — Les trois fontaines dites « du Coq, de la Vierge et des sept Saints ».
— Calvaire dans l'ancien cimetière.
— Eglise Notre-Dame-de-Bulat.
Chatelaudren. — Eglise Notre-Dame-du-Tertre.
Corseul. — Ruines romaines dites « Temple-de-Mars ».
Dinan. — Eglise Saint-Sauveur.
— Eglise Saint-Malo.
— Portail de l'ancien couvent des Cordeliers.
— Remparts.
— Tours et portes de la ville.
— Tour de l'horloge.
— Château de la reine Anne (aujourd'hui musée de la ville).
— Vieux pont.
Graces. — Eglise Notre-Dame.
Goudelin. — Clocher et porche de la chapelle Notre-Dame-de-l'Isle.
Guingamp. — Eglise Notre-Dame de Bon-Secours.
— Fontaine dite « la Pompe » sur la place publique.
— Chapelle, cloître et bâtiments en aile de l'ancien hospice.
Kérity. — Ruines de l'abbaye de Beauport.
Lamballe. — Eglise Notre-Dame.
— Eglise Saint-Martin.
— Façade de la maison dite « du Bourreau ».
Langast. — Chapelle Saint-Jean.
Lanleff. — Ruines de la Rotonde dite « Temple de Lanleff ».
Lanloup. — Eglise et calvaire.
Lannion. — Eglise de Saint-Jean-du-Baly.
Lanrivain. — Calvaire et ossuaire.
Lantic. — Eglise Notre-Dame-de-la-Cour.
— Croix-calvaire.
Lehon. — Ruine de l'ancien prieuré royal de Saint-Magloire.
— Calvaire du Saint-Esprit.
Locquenvel. — Eglise.
Loguivy-les-Lannion. — Eglise.
— Clôture du cimetière et fontaine.
Loguivy-Plougras. — Clocher de l'église.
Merléac. — Chapelle Saint-Jacques à Saint-Léon.
Moncontour. — Eglise.
Pedernec. — Menhir du hameau du Menhir.
Penvenan. — Chapelle.
— Calvaire et enceinte du Port-Blanc.
Perros-Guirec. — Eglise.
— Oratoire de Saint-Guirec.
— Chapelle Notre-Dame de la Clarté à Ploumanach.

Digitized by Google

Plédran. — Camp de Péran.
Plésidy. — Menhir de Caélouan.
Pleslin. — Alignements du Champ-des-Roches.
Plestin-les-Grèves. — Eglise.
Pleubian. — Chaire à prêcher dans l'ancien cimetière.
Pleumeur-Bodou. — Menhir de Saint-Duzec.
Plouaret. — Eglise.
Ploubezre. — Clocher de l'église.
— Chapelle de Kerfons.
Plufragan. — Dolmen de la Couette.
Plougrescant. — Chapelle de Saint-Gonéry.
Plouha. — Chapelle de Kermaria-en-Isquit.
Plourac'h. — Eglise.
Plufur. — Chapelle Saint-Nicolas.
Pommerit-le-Vicomte. — Chapelle du Paradis et Calvaire.
Quessoy (le). — Dolmen du Champ-Grosset.
Quillio (le). — Façade sud de l'église et croix-calvaire du cimetière.
Quintin. — Fontaine Notre-Dame-de-la-Porte.
— Menhir dit « La Roche-Longue ».
Roche-Derrien (la). — Eglise Sainte-Catherine.
Rostrenem. — Portail de l'église.
— Chapelle Saint-Jacques, dans le cimetière.
— Fontaine du XVI^e siècle.
Runan. — Eglise.
Saint-Alban. — Chapelle Saint-Jacques-le-Majeur.
Saint-Brieuc. — Hôtel des ducs de Bretagne.
— Cathédrale.
Saint-Léon (Voir *Merléac*).
Saint-Nicolas-du-Pélem. — Chapelle Saint-Eloi.
Saint-Servais. — Eglise.
Tonquedec. — Ruines du château.
Trédrez. — Eglise.
Tréduder. — Clocher de l'église.
Trégastel. — Transept et chœur de l'église. — Ossuaire.
Tréguier. — Ancienne cathédrale et cloître.
Trémel. — Eglise.
Tréméven. — Chapelle Saint-Jacques.
— Fontaine Saint-Jacques.
Tressignaux. — Chapelle Saint-Antoine.
Vieux-Marché. — Dolmen de la Chapelle des Sept-Saints.
Yvignac. — Eglise.

CREUSE.

Bénévent. — Eglise.
Blessac. — Dolmen.
Bourganeuf. — Eglise.
— Restes du château.
Chambon. — Eglise Sainte-Valérie.
Champagnat. — Menhir dit « la Pierre-Femme ».
Dun-le-Palleteau. — Portail de l'ancienne église (actuellement porte d'entrée de l'hospice municipal).
— Dolmen dit « la Pierre Tubeste ».
Evaux. — Eglise.
— Thermes.
Felletin. — Lanterne des morts.
— Eglise du Moutier.

Digitized by Google

Malval. — Eglise.
Moustier-d'Ahun (Le). — Portail de l'église.
Serre-Bussière-Vieille (La). — Dolmen.
Souterraine (La). — Eglise.
— Menhir de la Jérafie.
Toulx-Sainte-Croix. — Eglise.

DORDOGNE.

Agonac. — Eglise.
Ajat. — Eglise de Bauzens.
Bayac. — Gisement de la Gravotte.
Beaumont. — Eglise.
Belvès. — Tour de la Mairie.
Bernefal. — Grotte.
Besse. — Eglise.
Beynac. — Eglise.
Boulouneix. — Gisement à la Tabaterie.
Bourdeilles. — Gisement au Bernou.
Bourg-des-Maisons. — Eglise.
Bourniquel-et-Bayac. — Gisements aux Champs-Blancs.
Brantôme. — Dolmen dit « la Pierre-Levée ».
— Eglise abbatiale.
— Pavillon du corps de garde et Tour ronde de l'ancienne abbaye.
— Castel de la Hierce, près Brantôme.
— Pont coudé Renaissance.
— Trois reposoirs Renaissance.
Bussière-Badil. — Eglise.
Cadouin. — Eglise et cloître.
Carsac-de-Carlux. — Eglise.
Cénac. — Eglise.
Cercles. — Eglise.
Chancelade. — Eglise.
— Chapelle Saint-Jean.
Chapelle-Gonaguet (la). — Ancien prieuré de Merlande.
Cherval. — Eglise.
Coulounieix. — Maladrerie ou maison des Anglais.
Couze. — Gisement près de la gare des marchandises.
Domme. — Porte des tours.
— Ensemble des remparts, sauf le lieudit « le Château ».
— Gisement et abri sous roches de Combe-Grenal.
Eyzies-de-Tayac (les). — Grotte de Font-de-Gaume.
— Grotte des Combarelles.
— Gisements préhistoriques.
Grand-Brassac. — Eglise.
Hierce (la) (Voir *Brantôme*).
Larzac. — Eglise.
Limeuil. — Gisement.
Limeyrat. — Eglise.
Lisle. — Chœur et abside de l'église Saint-Martin.
Mareuil-sur-Belle. — Château.
— Eglise Saint-Pardoux.
Marquay. — Eglise.
— Frise préhistorique de Laussel.
Montagrier. — Eglise.
Montcarret. — Eglise.

Digitized by Google

Montpazier. — Eglise.
— Bastide (place).
Montpeyroux. — Eglise.
Paussac-Saint-Vivien. — Eglise.
Périgueux. — Amphithéâtre.
— Tour de Vésone.
— Porte romaine.
— Fragments romains dans le château Barrière.
— Cathédrale Saint-Front.
— Façade de l'église latine et cloître.
— Eglise Saint-Etienne-de-la-Cité.
— Chapelle Sainte-Marthe.
— Tour Mataguerre.
— Château Barrière.
— Maison de la Renaissance, rue Limogeaune, nos 3 et 5.
— Maisons, quai de l'Isle, nos 16 et 17.
— Maison ancienne, rue Aiguillerie, no 17.
Rampieux. — Dolmen de Peyre-Levade, près Beaumont.
Rouffignac (canton de *Montignac*). — Eglise.
Saint-Amand-de-Coly. — Eglise.
Saint-Aquilin. — Dolmen de Peyrebrune.
Saint-Astier. — Eglise.
— Château de Puyferrat.
Saint-Avit-Sénieur. — Eglise.
— Gisement de Palary.
Saint-Geniès. — Chapelle du cimetière.
Saint-Jean-de-Cole. — Eglise.
Saint-Léon-sur-Vézère. — Gisement au lieu dit « Sous le roc ».
— Gisement à la Tuilière.
Saint-Martin-de-Gurçon. — Eglise.
Saint-Privat-des-Prés. — Eglise.
Sainte-Croix. — Eglise.
Sarlat. — Ancienne cathédrale.
— Chapelle sépulcrale.
— Maison de la Boëtie, en face de la cathédrale (aujourd'hui Caisse d'épargne).
— Maison du XIVe siècle, dite « des consuls », rue Gambetta.
— Maison de la Renaissance, place des Halles.
— Ancienne église Sainte-Marie (hôtel des Postes).
— Façade de l'ancien hôtel de ville (place Peyrou).
Sergeac. — Gisement des roches de Castel-Merle.
Tayac. — Eglise.
Terrasson. — Pont ancien.
Teyjat. — Grotte.
Tocane-Saint-Apre. — Donjon de Vernode.
Tour-Blanche (la). — Ruines du donjon.
Trémolat. — Eglise.
Vanxains. — Eglise.
Vernode (Voir *Tocane-Saint-Apre*).
Vieux-Mareuil. — Eglise.
Villars. — Château de Puyguilhem.
Villetoureix. — Tour romaine.
Vitrac. — Dolmen.

Digitized by Google

Doubs.

Amathay-Vésigneux. — Croix du XV^e^ siècle devant l'église.
Baume-les-Dames. — Eglise de l'ancienne abbaye (aujourd'hui halle au blé).
Besançon. — Porte noire.
— Fragments antiques dans un square.
— Cathédrale Saint-Jean et Saint-Etienne.
— Partie principale de la façade du palais de justice comprise entre les deux pavillons d'angles.
— Palais Granvelle.
— Chapelle Saint-Nicolas de l'archevêché.
— Façade et toiture de l'hôtel de ville.
Boussières. — Clocher et porche de l'église.
Domprel. — Croix de chemin, pierre XVI^e^ siècle, sur la route de Pierre-Fontaine à Vercel.
Flangebouche. — Croix monumentale.
Lizine. — Croix, pierre, XV^e^ siècle.
Loray. — Croix de l'ancien cimetière.
Maisonnettes. — Chapelle de l'ancien petit séminaire de Consolation.
Montbenoit. — Cloître.
Pontarlier. — Portail de la chapelle des Annonciades.

Drôme.

Aleyrac. — Ruines du Prieuré.
Baume-de-Transit (la). — Eglise.
Chabrillan. — Eglise Saint-Pierre dans le cimetière.
Chantemerle. — Eglise.
Charmes. — Escalier de la maison Proclamy.
Crest. — Tour (ancien donjon du château).
Die. — Porte Saint-Marcel.
— Arc-de-Triomphe.
— Trois autels tauroboliques.
— Ancienne cathédrale.
Donzère. — Eglise.
Etoile. — Eglise.
Garde-Adhémar (la). — Eglise.
— Ruines de la Chapelle du Val-des-Nymphes.
Grignan. — Eglise.
Lachau. — Eglise Notre-Dame-de-Calma.
Léoncel. — Eglise.
Montélimar. — Château (aujourd'hui prison).
Pont-de-Barret. — Eglise.
Romans. — Eglise Saint-Barnard.
Saillans. — Borne milliaire, pierre, époque gallo-romaine.
Saint-Donat. — Chapelle des évêques.
— Restes du cloître de l'église collégiale.
Saint-Marcel-les-Sauzet. — Eglise.
Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Ancienne cathédrale.
Saint-Restitut. — Eglise.
— Chapelle funéraire.
Suze-la-Rousse. — Façade de l'ancienne Maison-de-Ville.

(A suivre).

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministré de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 22 avril 1884 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 1914 ;

Vu les présentations de l'assemblée des professeurs et du conseil de perfectionnement de l'école des chartes ;

Vu les présentations de l'académie des inscriptions et belles-lettres,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — M. Dupont-Ferrier, agrégé d'histoire, docteur ès-lettre, professeur au lycée Louis-le-Grand, est nommé professeur d'institutions politiques, administratives et judiciaires à l'école des chartes, en remplacement de M. Roy décédé.

ART. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 mai 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
René VIVIANI.

Digitized by Google

CHRONIQUE

— Par un décret du Conseil d'Etat du 24 mars, l'église de Deux-Jumeaux (Calvados) a été classée, malgré la vive opposition de la commune.

Edifiée au XI^e^ siècle, cette ancienne église abbatiale, malgré de graves remaniements exécutés au cours des siècles, a conservé la disposition originale de son chœur carré avec abside circulaire. Nous ne pouvons que féliciter la Commission des Monuments historiques d'avoir pu obtenir le classement de cet intéressant vestige de l'architecture normande.

Dans notre précédente chronique nous avions signalé la contestation qui s'était élevée entre les Beaux-Arts et le propriétaire de l'église de Villesalem à Journet (Vienne). Le Conseil d'Etat vient d'en prononcer le classement, sauvegardant ainsi un beau monument de l'art roman du Poitou.

Le décret en date du 18 mai rendu en Conseil d'État a prononcé également le classement des halles du Faouët, construction en bois dont il ne subsiste que de rares spécimens. Ces halles couvrent une superficie de cinquante-trois mètres sur dix-neuf et sont formées de trois nefs recouvertes d'un système de toiture en charpente des plus curieux. L'ensemble remonte à la fin du XVI^e^ siècle.

L'affaire de la tour de Saint-Paterne, dont nous avons déjà annoncé la démolition, a été plaidée devant le Conseil d'Etat qui rendra son arrêt le 12 juin ; le ministère public a été pour l'annulation de l'arrêté du maire.

La porte de la citadelle de la ville de Lille vient également d'être classée comme monument historique.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que les dernières conventions relatives à la cession du château de Montal viennent d'être signées par M. Maurice Fenaille dont on sait la générosité sans limite lorsqu'il s'agit d'enrichir nos collections de quelque œuvre d'art.

La Société des Amis du Palais des Papes et des monuments d'Avignon vient d'éditer son troisième annuaire qui contient des renseignements très intéressants au sujet de l'utilisation en tant que musée de ce magnifique édifice.

Digitized by Google

Il y aura trois musées distincts :

Un musée médiéval de la région du Midi composé surtout de moulages.

Un musée des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Un musée des œuvres modernes.

C'est M. l'abbé Requin, correspondant de l'Institut, qui a été nommé conservateur des futures collections.

Un acte de vandalisme révoltant a été commis à Aix en Provence. Par deux fois la fontaine des Quatre Dauphins a été brisée, et la seconde fois, avec une telle rage de destruction qu'il n'est rien resté des sculptures qui ont été mises en miettes.

Des travaux d'une très grande importance ont été entrepris pour consolider la flèche de la cathédrale de Strasbourg dont une des piles avait fléchi et menaçait de la faire écrouler. Ces travaux commencés en 1908 ne seront terminés qu'en 1917 et coûteront 2.500.000 francs.

Le musée de 1812 vient de s'enrichir d'une bibliothèque de 12.000 volumes sur l'année 1812, rassemblés par un colonel de l'armée russe.

A ce propos nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. le baron de Baye, délégué français du Musée de 1812, vient d'être nommé membre honoraire de la commission des archives de Toula.

La ville d'Anvers vient de passer avec le propriétaire de la maison de Rubens un contrat qui en assure l'intégrité pendant vingt-cinq ans.

Découvertes archéologiques et fouilles. — M. André Humbert, le peintre bien connu, vient de faire une découverte du plus haut intérêt pour l'histoire de la peinture religieuse du moyen-âge. Il vient de mettre à jour dans une petite chapelle romane du Berry, à Brunoy, un ensemble de fresques qu'un badigeon a préservé jusqu'à nos jours d'une destruction complète. Cette décoration picturale se déroule dans tout le chœur et la nef et reproduisait les principales scènes du Nouveau testament depuis l'Annonciation jusqu'aux noces de Cana.

Ces peintures semblent, dès à présent, pouvoir être attribuées à un artiste français du XII^e^ siècle.

Le vicomte Louis de Jonage et l'architecte Rogatier le Vail viennent de découvrir, sur la colline de Fourvières, le grand théâtre de Lugdunum, construit au II^e^ siècle.

Conservation des sites et monuments artistiques. — Un arrêt du Conseil d'Etat vient de trancher d'une façon définitive la façon dont doit être appliquée la loi du 21 avril 1906, complétant la

Digitized by Google

loi du 26 mars 1887, interdisant l'affichage sur les immeubles et les sites classés et autorisant les préfets à établir un périmètre de protection contre l'abus des affiches.

Il existe à Nîmes une porte romaine dite Porte d'Auguste, sous laquelle passait la voie Domitienne allant de Rome en Espagne. Cette porte, classée comme monument historique, est dominée par deux maisons dont certains murs avaient été loués pour l'apposition de panneaux-réclames, si bien que l'aspect pittoresque du monument était entièrement perdu. Le préfet du Gard, dont l'attention avait été appelée sur cette situation, avait pris, le 22 septembre 1910, un arrêté interdisant l'affichage dans une zone de six mètres autour de l'édifice.

Cet arrêté fut déféré au Conseil d'Etat, pour excès de pouvoir, par les propriétaires des deux immeubles en question, sous le prétexte que leur droit de propriété avait été violé, aucune indemnité préalable ne leur ayant été offerte. D'après eux, la loi du 20 avril 1910, qui a interdit l'affichage sur les monuments historiques et les sites classés, ne serait qu'un complément des lois du 30 mars 1887 et 21 avril 1906, qui sont rigoureusement respectueuses de la propriété privée et n'admettent le classement d'un immeuble appartenant à un particulier qu'avec l'assentiment du propriétaire ou à la suite d'une expropriation régulière avec indemnité. Ils en concluaient que le propriétaire demeurant maître de couvrir d'affiches son immeuble tant que ces formalités n'ont pas été remplies, le propriétaire d'une maison non sujette à classement ne pouvait être traité moins favorablement. L'un d'eux allait même jusqu'à invoquer la prescription trentenaire, la location de son mur pour la publicité remontant à plus de trente ans.

Le Conseil d'Etat n'a admis aucune de ces prétentions :

« Considérant, dit cette haute juridiction, que le paragraphe 2 de la loi du 20 avril 1910 prévoit que l'affichage peut être également interdit autour desdits immeubles, monuments et sites dans un périmètre qui sera pour chaque cas particulier déterminé par arrêté préfectoral sur avis conforme de la commission des sites et monuments naturels de caractère artistique ;

» Considérant que cette dernière disposition n'a pas entendu subordonner l'exécution des mesures par elle prévues à l'adhésion des propriétaires ou à la procédure d'expropriation, mais édicter dans un but d'intérêt général, une servitude qui grève directement, sans indemnité, la propriété immobilière dans le périmètre ci-dessus défini.. ; qu'ainsi, en interdisant purement et simplement, sur avis conforme de la commission précitée, l'affichage dans une zone de six mètres autour de la Porte d'Auguste, édifice de l'époque romaine, appartenant à la ville de Nîmes et régulièrement classé comme monument historique, le préfet du

Digitized by Google

Gard n'a fait qu'user des pouvoirs qu'il tient du texte de loi ci-dessus rappelé.

» La requête est rejetée... »

Les pouvoirs des préfets en la matière sont donc désormais indiscutables.

Nécrologie. — M. Jules Roy est décédé à Paris le 6 mars dernier ; il était né à Besançon le 30 janvier 1844, et était par conséquent âgé de 70 ans. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, il vint suivre à Paris les cours du lycée Charlemagne, et ses goûts pour l'histoire l'attirèrent vers l'École des chartes, où il entrait en 1867. Après avoir servi la patrie au moment de la grande épreuve de 1870, il revint à Paris passer sa thèse sur le *Gouvernement pontifical de Nicolas Ier* qui devait lui faire obtenir le diplôme d'archiviste paléographe et qui lui assura la première place dans sa promotion. Après un stage très court au collège de Pontarlier, J. Roy obtint une mission d'études pour aller suivre à Gœttingue les cours du célèbre Waitz ; à son retour il fut nommé répétiteur à l'École des Hautes-Études. Quelques années plus tard, il fut désigné par J. Quicherat pour le poste de secrétaire de l'École des chartes (1876), suppléa le professeur Boutaric malade, et, à la mort de ce dernier (novembre 1877), fut choisi pour le remplacer dans la chaire d'histoire des institutions politiques, judiciaires et administratives de la France. Ces diverses occupations, jointes à d'autres que sa notoriété lui valait, ont absorbé presque tout son temps : c'était un professeur extrêmement consciencieux, ordonné et méthodique dans son enseignement, ne laissant aucune part à l'imagination ni à l'imprévu. Aussi a-t-il peu produit. Mais les quelques livres qu'il a laissés ont une excellente tenue littéraire : *Turenne, sa vie, les institutions militaires de son temps* (Paris, 1883, in-4) ; — *L'An mille* (Paris, 1884, in-8) ; — *Le Pape Nicolas Ier* (Paris, 1900, in-16), de la collection « Les Saints », fragment de sa thèse de l'École des chartes ; — puis quelques mémoires dans les « Annuaires » de l'École des Hautes-Études : *Du rôle des légats de la cour de Rome en Orient et en Occident* (1878) ; — *Conférence de Vincennes et conflits de juridiction ; — Corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis.*

Lié de très grande amitié avec Gabriel Monod, J. Roy avait une affection toute particulière pour son fils Bernard Monod, mort prématurément après avoir été son élève, et à qui il a consacré une touchante plaquette-souvenir. D'autre part, lorsque furent célébrées, le 30 septembre 1903, les noces d'argent de J. Roy et de sa digne compagne, au château du Plessis (Allier) où J. Roy aimait à se reposer des fatigues de l'année scolaire, Gabriel

Digitized by Google

Monod leur dédia une modeste brochure: *A Monsieur et Madame Jules Roy* (Nogent-le-Rotrou, 1903; in-16 de 16 p.), dans laquelle, à côté d'une charmante préface, se lit une correspondance échangée en 1868 entre Monod et Michelet; et Bernard Monod, de son côté, sous le titre de *Pour les noces d'argent de Jules Roy et Alice Petit* (Versailles, 1903; in-16 de 17 p.), offrit à son maître aimé et Madame Roy, avec une dédicace pleine de gratitude, un article sur l' « Eveil du sentiment national en France au XI^e siècle », dont les éléments même avaient été recueillis au cours des leçons professées par J. Roy à l'École des Hautes-Études. D'autres témoignages d'estime et de sympathie se seraient indubitablement produits si la cérémonie du 30 septembre 1903 n'avait pas revêtu un caractère d'intimité exceptionnel. Car Jules Roy était un professeur bienveillant et souriant, toujours disposé à rendre service; et, lorsque l'on a vu défiler devant ses yeux trente-cinq générations d'étudiants ou davantage, dans les conditions où se donne l'enseignement à l'École des chartes et à l'École des Hautes-Études, il est impossible qu'il ne se crée pas, des deux côtés de la chaire, une atmosphère de cordiale sympathie et d'affection réciproque qui s'augmentent encore quand la dignité morale s'allie à la solidité de l'enseignement. H. S.

— M. Adolphe Dufour, bibliothécaire-archiviste de la ville de Corbeil, vient de s'éteindre, le 17 juin, à l'âge de 87 ans.

Né à Corbeil le 14 juillet 1827, M. Dufour s'était adonné, dès sa jeunesse, au goût des études d'histoire locale. Il aimait profondément sa ville natale et il donnait dans plusieurs revues publiées par les Sociétés historiques de Seine-et-Oise des notices pleines d'intérêt sur la région qu'il habitait.

Peu d'années après la guerre, il reconstituait la bibliothèque municipale qui avait subi bien des vicissitudes, et il a accepté les fonctions, purement gratuites, de bibliothécaire, pendant plus de quarante ans. Durant cette période, les chercheurs ne cessaient de se louer de sa parfaite urbanité, en même temps que de sa compétence en histoire et en bibliographie.

Ses principales publications sont :

Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville de Corbeil, rédigé avec introduction et notes, Corbeil, 1889, avec supplément, Paris, 1900.

Inventaire sommaire des archives de la ville de Corbeil antérieures à l'année 1790, précédé d'un aperçu historique, Paris, 1903.

En outre, M. Dufour a traduit de l'italien les relations du siège de Paris de 1590 par Dondini et par Pigafetta.

Ses obsèques ont eu lieu le 20 juin; les sociétés historiques et archéologiques avaient toutes tenu à honneur de s'y faire représenter.

Digitized by Google

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 1er avril 1914.* — MM. Prou et Blanchet font une communication relative à des inscriptions latines dont la copie est conservée dans la correspondance de Mabillon.

M. le comte de Loisne signale un intéressant manuscrit du xve siècle ; c'est un breviaire à l'usage de Thérouanne qui a été exécuté pour Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne de 1456 à 1485.

M. l'abbé Corbierre lit une note relative à une attestation authentiquant un sceau en 1370.

Séance du 8 avril 1914. — M. Bonnard fait une communication sur la source de Saulx (près Decize, Nièvre) et son captage à l'époque romaine.

M. Buttin étudie une serrure en fer forgé de la seconde moitié du xve siècle qui porte un écu parti de France et de Dauphiné. Elle fait partie de la collection de M. Pauilhac.

M. de Mély rapproche une miniature représentant saint François de Paule (collection de M. Roman) d'une gravure de Michel Lasne qui reproduit une peinture disparue de Bourdichon.

Séance du 15 avril 1914. — M. Max Prinet examine le sceau d'un abbé de Stavelot et de Malmedy au xive siècle qui était un membre de la famille von Bougard.

M. Germain Bapst annonce qu'il a retrouvé l'origine du médaillon en bronze doré du Grand Condé conservé à Chantilly, il a servi à la décoration du catafalque du prince à Notre-Dame.

M. Pasquier présente une miniature française du xve siècle représentant sainte Catherine.

M. le comte de Loisne complète la communication qu'il avait faite à une précédente séance sur un breviaire exécuté au xve siècle pour Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne.

Séance du 22 avril 1914. — M. Pallu de Lessert étudie les colonies romaines d'Espagne dont la fondation est attribuée à César ou à Auguste.

M. Deshoulières cherche à préciser l'origine du profil de certains tailloirs à l'époque romane.

M. Pasquier résume les résultats qu'ont donnés les fouilles récentes faites à Saint-Bertrand-de-Comminges.

Séance du 29 avril 1914. — M. Henry Martin, trésorier de la Société, lit son rapport sur l'exercice 1913.

M. Max Prinet étudie des fers de reliure qui ont été attribués au maréchal Strozzi et au chancelier L'Hôpital.

M. Robert Toutain lit une note de M. R. de Launay sur les labyrinthes au moyen âge où il est prouvé que ces représentations sont originaires des régions du nord de l'Europe.

M. de Mély annonce qu'il a relevé sur le vêtement d'un person-

Digitized by Google

nage dans un tableau du Louvre attribué au Maître du Saint Severin une inscription qui donnerait le nom de l'artiste Galo.

M. Babelon montre un petit buste en argent provenant du trésor de Berthonville qui représenterait probablement la déesse Maïa.

M. de Villefosse présente de la part de M. Maurice Legrand un moule trouvé en Afrique qui a dû servir à fabriquer une boucle à l'époque mérovingienne.

Séance du 6 mai 1914. — M. le baron de Baye communique à la Société les conclusions d'un travail de M. Famakovsky sur un plat d'argent du trésor de Poltava.

M. Roman étudie une matrice de sceau du XIVe siècle trouvée en Savoie qui porte le nom de Saint Aviateur ou Viateur.

M. l'abbé Corbierre examine un détail du sceau de Renauld de Homblonière, évêque de Paris, qui fut légalisé en 1375.

M. le baron J. du Teil signale un manuscrit unique du troisième livre de la Toison d'Or qui est conservé à la Bibliothèque de Copenhague, qui a été fait pour Charles le Téméraire et sur lequel Philippe de Clèves a substitué ses armes à celles de Bourgogne.

M. Mirot montre à quelle date le roi Charles VI qui a eu successivement deux signatures a adopté la seconde, à la suite d'une crise grave de sa maladie en avril 1393.

Séance du 13 mai 1914. — M. Lefèvre des Noëttes montre comment les anciens Egyptiens ont quelquefois essayé de modifier le harnachement des chevaux pour leur faire traîner des voitures plus pesamment chargées.

M. Pallu de Lessert commente une inscription récemment découverte à Taoura et relative à un proconsul d'Afrique mentionné par Apulée.

Séance du 20 mai 1914. — M. Lauer lit une notice sur son prédécesseur, M. l'abbé Beurlier, auteur de savants travaux sur l'antiquité classique.

M. de Villefosse demande et obtient l'autorisation de déposer au Musée de Saint-Germain un buste d'Auguste en marbre blanc qui a été trouvé jadis à Marseille et offert à la Société en 1872 par M. Parrocel.

M. le comte Durrieu examine les rapports entre les peintures d'un manuscrit de Tite Live, dit de Rochechouart et l'atelier de Jean Fouquet. Il étudie spécialement une miniature représentant le Forum de Rome.

M. Monceaux présente, de la part du R. P. Delattre, quelques plombs récemment trouvés à Carthage.

Mgr Battiffol cherche à préciser le rôle joué à Constantinople

Digitized by Google

au IVe siècle par un certain Philonmenos, mentionné dans divers textes.

Séance du 27 mai 1914. — M. Lafaye examine les sources d'une tradition d'après laquelle une statue d'Isis aurait été conservée au moyen âge à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Mgr Battifol complète la communication qu'il avait faite à la séance précédente au sujet d'un personnage de l'entourage de Constantin nommé Philommenos.

M. Henry Martin étudie le premier inventaire des manuscrits qui composaient au XVe siècle la célèbre bibliothèque de Bourgogne et cherche à préciser sa date.

Séance du 3 juin 1914. — M. Joulin résume ce que l'on sait actuellement sur les civilisations des âges préhistoriques en Europe.

M. le baron de Baye examine certains bijoux de l'époque barbare trouvés à Bône et à la Calle (Algérie).

Séance du 10 juin 1914. — M. Formigé examine les dispositions de l'aulenne dans les théâtres romains, et signale à ce sujet des bas-reliefs conservés au musée de Naples et au musée du Louvre.

M. Martroye complète une communication relative à un certain Filuminus, mêlé à l'affaire du donatisme, et précise le sens du terme « suffragator », qui le désigne.

M. Lefèvre-des Noëttes fait constater que le cheval n'a jamais été, dans l'antiquité, utilisé pour le labour, et il propose de corriger, sur ce point, l'explication d'un bas-relief égyptien publié par Prisse d'Avenne.

M. de Mély signale une inscription sur un tableau primitif du Louvre, représentant l' « Instruction pastorale », et y lit un nom qui serait celui d'un artiste italien.

M. de Mandach précise le sens de plusieurs dessins de Jacopo Bellini, conservés au Louvre, en les comparant à des miniatures du Romuléon, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

M. Monceaux examine quelques plombs récemment découverts à Carthage par le R. P. Delattre.

Séance du 17 juin 1914. — M. Robert Michel étudie les fresques découvertes il y a peu d'années à Avignon, au château des Papes, dans la tour de la Garde-robe. Ces curieuses peintures doivent dater du pontificat de Clément VI, probablement de 1343.

M. Monceaux signale quelques plombs byzantins récemment découverts à Carthage par le R. P. Delattre.

Mgr Batiffol complète une communication antérieure sur le sens du mot suffragator dans les textes de l'époque de Constantin.

Séance du 24 juin 1914. — M. Robert Michel complète la communication qu'il avait commencée à la séance précédente sur les fresques du XIVe siècle conservées à la tour de la Garde-robe au

Digitized by Google

château des Papes à Avignon. Il montre que ces fresques sont l'œuvre d'un atelier composé d'artistes italiens et français, mais dirigé par un italien Matteo de Viterbe.

M. de Mély signale un texte de Roger Bacon qui explique que des artistes du moyen âge ont parfois signé avec des lettres ou des mots de langues différentes.

M. Cagnat étudie une borne milliaire du temps de Caracalla récemment découverte par l'armée italienne au sud de Tripoli.

M. Valois communique une dépêche d'un ambassadeur espagnol relative à une visite faite par Catherine de Medicis au peintre Janet (François Clouet) en 1563.

Le Gérant : Edouard CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

21e Année. N° 3 Juillet-Décembre 1914.

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Fondée par Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE

Dirigée par Ed. MAREUSE

SOMMAIRE :

Pierre Dufay : La Chanson populaire dans le Blésois, la Sologne et le Vendômois (*suite*), p. 161. — Comte de Saint-Pol : Extraits de la correspondance d'une Famille noble de province pendant le XVIIIe siècle (*suite*), p. 188. — Liste des immeubles classés parmi les Monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913 (Publiée en exécution du paragraphe 2 de l'art. 2 de ladite loi) (*suite*), p. 196. — Chonique, p. 228.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE E. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1914

Digitized by Google

En raison des circonstances, ce numéro paraît avec un grand retard.

Nous espérons pouvoir publier, dans le courant d'Août prochain, le numéro Janvier-Juin 1915, qui doit contenir la traduction, par M. Dimier, du rapport de M. Clemen, conseiller secret et directeur des bâtiments de la province du Rhin, sur l'état des monuments dans les provinces françaises occupées par l'Allemagne. Ce document, commenté par le traducteur de l'*Appel aux Intellectuels allemands*, sera certainement lu avec intérêt par tous nos lecteurs.

La quittance ne sera présentée aux abonnés qu'en Janvier 1916.

Digitized by Google

LA CHANSON POPULAIRE

DANS LE BLÉSOIS
LA SOLOGNE ET LE VENDOMOIS

(Suite)

III

Légendes et Noëls.

POÈMES TRADITIONNELS.

Un geste a pour excuse, sinon pour raison, sa beauté ou son élégance. Celui de la Chanson populaire fut héroïque parfois et toujours charmant.

Ignorant les hardiesses des Mazarinades ou des couplets politiques de la Régence et du règne de Louis XV, jamais elle n'a attaqué les femmes.

Bien au contraire elle a toujours chanté leurs amours et magnifié leur grâce : vierge, amoureuse, folle de son corps ou de son cœur, épouse ou maîtresse, mère ou veuve, c'est la Femme. La chanson la célèbre et la chante.

Jean Richepin, joliment inspiré à ses heures, nous a donné dans la *Glu*, l'inoubliable complainte à laquelle le talent de Marie Laurent prêtait un si extraordinaire relief.

Le Blésois nous fournit une jolie réplique d'une complainte publiée par M. E. Rolland dans ses *Poésies populaires*. C'est celle de *la Mère et* de *Jésus-Christ :* elle est calquée sur la complainte de *Saint Nicolas et les Enfants au saloir*. Elle fera, si l'on veut, pendant à la chanson de la *Glu*, le chœur des petits opposé au cœur de la mère, « et lonlonlaire et lonlonla ».

Il était un' complainte
De trois petits enfants,

Dont la mère était morte
Et le pèr' remarié,

Avec un' méchant' femme
Qui battait ses enfants.

Le plus petit demande
Un petit morceau d'pain.

Digitized by Google

Un grand coup d'pied dans l'ventre
Le renversa par terre.

Le plus grand le relève :
— Relève-toi, cher frère,

Venez, venez, mes frères,
Nous irons au cim'tière,

Nous irons au cim'tière
Retrouver notre mère.

En leur chemin rencontrent
Not' Seigneur Jésus-Christ :

— Où allez-vous, trois anges,
Trois ang's du paradis ?

— Nous allons au cim'tière
Retrouver notre mère.

— Ne pleurez pas, trois anges,
Trois ang's du paradis.

Relève-toi, pauvre âme,
Pauvre âm' du paradis.

J'te donne quinze ans à vivre
Pour él'ver tes enfants.

Et les quinze ans arrivent
Ell' se mit à pleurer.

Les enfants lui demandent :
Qu'avez-vous à pleurer ?

— Il me faut au cim'tière
Retourner aujourd'hui.

— Ne pleurez pas, chèr' mère,
Nous irons avec vous (1).

La formule rythmique est, on le voit, assez curieuse. Tandis que la Complainte de Saint Nicolas est écrite en vers octosyllabiques, « le plus usité et le plus beau », remarquait avec justesse George Doncieux dans son Introduction au *Romancéro populaire*, celle-ci est composée de vers de six syllabes, des demi-alexandrins, forme plutôt rare.

Des variantes insignifiantes différencient seules la version blésoise de celle de l'Ile-de-France, dont M. Rolland a publié le texte. Elles paraissent surtout imputables à des manques de mémoire.

Mais, avant de parler de Jésus-Christ, j'aurais bien fait de parler de l'Enfant Jésus.

A défaut de la *Marche à l'Étoile* de Georges Fragerolle et des *Ombres* d'Henri Rivière, voici quatre *Noëls* blésois ou solognots, d'une incomparable saveur. Le maître-céramiste Adrien Thibault, de la Chaussée-Saint-Victor, près Blois, a

(1) Recueilli et communiqué par M. Alix, sous-bibliothécaire de Blois. Outre la version de l'Ile-de-France reproduite par M. Rolland (*op. cit.*, p. 5-6), diverses versions existent de cette chanson, soit dans le Berry (*Revue du Berry et du Centre*, 1905, p. 38-39), soit dans la Haute-Tarentaise (Tiersot, *op. cit.*, p. 96), soit dans le Périgord (Sylv. Trébucq, *op. cit.*, II, p. 198).

Ces trois versions en patois offrent des variantes notables avec les textes du Blésois et de l'Ile-de-France, tout en en conservant le fond et la formule rythmique.

Il existe enfin une version bretonne très différente (L. Decombe, *op. cit.*, p. 286-288 et l'auteur cite dans ses références trois chansons du Velay consacrées à ce sujet que l'on retrouve, en Allemagne, en Danemark, en Flandre et dans le Piémont.

Digitized by Google

publié le premier d'entre eux dans son précieux et remarquable *Glossaire du Pays blaisois :*

Noël en patois blaisois.

Dans l'équeurie où qui v'né d'naîte
On dit qu'l'âne et l'beu qui y étaint
D'vant Jésus-Christ s'agenoillaint,
En adorant ce nouviau maîte.
J'en e bein conneu, en taut temps,
Dés beu, dés ân's d'eune aute ancête,
J'en e bein conneu, en taut temps,
Qui n'en araint pas fé autant.

De parents gn'avé pas la presse
A l'entaur de ce ch'ti grabas ;
In pauver chien voit l'petit gas,
Li liche lés mains et le câresse.
J'en e bein conneu, en taut temps,
Des grous chiens qui vont à la messe,
J'en e bein conneu, en taut temps,
Qui n'en araint pas fé autant.

Comme i faisé in temps de breume.
Sus leu gueuche eune poule, in dindon
De leus ail' couvraint le poupon
Pour pas qu'il attrapit du rheume.
J'en e bein conneu, en taut temps,
Dés poul' et dés dindons sans pleume,
J'en e bein conneu, en taut temps,
Qui n'en araint pas fé autant.

Mé, c'que vous n'vaurez p'tèt' pas creise,
C'est que cés cinq pauvr'animaux
Ont passé, le nez sus lés siaux,
Taut' la nuit sans manger ni boise.
J'en ai bein conneu, en taut temps,
Dés besquiaux d'âilleurs qu'à la foise,
J'en e bein conneu, en taut temps,
Qui n'en araint pas fé autant (1).

(1) Adrien Thibault, *Glossaire du Pays blaisois.* Blois, s. d. (1892), in-8, de XXVI-356 p., p. 351-352. C'est là une adaptation en patois blésois du Noël connu de Bernard de la Monnoye :

Que d'âne et de beu je sai
Qui n'en airein pa tan fai ?

Cf. François Fertiault : *Les Français peints par eux-mêmes*, province, tome II ; Paris, L. Curmer, 1841, in-8, p. 355-356 (*Le Bourguignon*).

Digitized by Google

Cet autre Noël, moins paysan et moins malicieux d'allure, provient également de la Chaussée-Saint-Victor :

Noël.

Saint Joseph fait un nid
Pour son petit,
Il l'a fait avec grand soin
D'un peu de paille,
Il l'a fait avec grand soin
D'un peu de foin.

Quand fut l'heure de minuit,
Jésus naquit
Auprès d'un bœuf ruminant
Dedans l'étable,
Auprès d'un bœuf ruminant,
L'âne chantant.

Saint Joseph de son manteau
Fit un berceau,
Puis il mit son doux agneau
Dans sa casaque,
Puis il mit son doux agneau
Dans son dodo.

En disant : Poupon voilà
Votre papa,
Quant à moi, je ne suis pas
Votre cher père,
Quant à moi, je ne suis pas
Votre papa.

Votre père est aux cieux,
Tout glorieux,
Qui prépare à son enfant
Une couchette,
Qui prépare à son enfant
Un logement.

Quand tout seul vous marcherez.
En classe irez,
Vous apprendrez à parler
En paraboles
Vous apprendrez à parler
Et à prêcher.

Et quand vous aurez quinze ans,
Vous serez grand,
Vous apprendrez le métier
Dans ma boutique,
Vous apprendrez le métier
De charpentier.

Puis avec deux bouts de bois
Ferez des croix,
Qui seront tous vos appas
Et vos délices,
Qui seront tous vos appas
Jusqu'au trépas. (1)

Celui-ci est plus connu. Il figure dans sa Grande Bible des Noëls, à laquelle M. F. Talbert l'a emprunté, pour le joindre à sa thèse de doctorat sur *le Dialecte blaisois*. Le *Monde Illlustré* l'a, d'autre part, plus récemment reproduit dans son numéro du 9 décembre 1911.

(1) La Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher). Cf. Bibliothèque Nationale : *Poésies populaires de la France*, VI, p. 83-84 (Ardennes). A. Orain, *op. cit.*, p. 212-213.

Digitized by Google

Noël en langage paysan.

Air : *Les fanatiques que je crains*, etc.

JEANNETTE.

Boutons noute habit le pus biau,
Que j'ons quand il est fête
Pour adorer l'enfant nouviau ;
Ce serait malhounête,
Si j'allions en saligau } *bis.*
Visiter noute maîte. }

GUILLAUME.

J'ai de biaux souliers tout fins neu's
Que m'a laissés mon pèze.
Tu me croizas, si tu veux,
Je le tiens de ma mèze ;
Si je ne fé de mon mieux, } *bis.*
Je ne sarais mieux faize. }

JEANNETTE.

Je prends des ribans sans chagrin
Que noute damoiselle
Me baillit en temps un matin,
Par quoi j'avons du zèle ;
Il n'est que d'me boute en train } *bis.*
Je mets tout par écuelle. }

GUILLAUME.

Tatigué ! l'ar est ben cuisant,
Pour s'ajancer si brave ;
Pour moi, je demeuze ou-dedans
Ou descends à la cave ;
Quand on veut m'emm'ner de c'temps } *bis.*
On me fiche eune entrave. }

JEANNETTE.

Tu fais le délicat et blond,
Du temps tu crains l'injeuze ;
La nuit, déjà couché le long
De c'te vieille mazeuze,
Soûl comme noute couchon, } *bis.*
Craignais-tu la frédeuze. }

Digitized by Google

GUILLAUME.

Aga, Jeannette, t'as raison,
Tu palles comme un prête ;
Noute curé dans son sarmon
N'en dit pas tant peut-ête ;
Tu li ferai sa leçon
Tn serais bian son maîte. } *bis.*

JEANNETTE.

Il veut surtout, quoi qu'il en soit,
Que l'en fasse l'ouffrande ;
Puisque cela si fort li plaît,
Faisons ce qu'il commande ;
Pour moi, j'ouffre sans regret
Ce que j'ai de ferlande. } *bis.*

GUILLAUME.

Madame Louise prend chemin
Aveuc noute assemblée,
Appourtant saucisse et boudin
Et vin blanc de l'année,
Et pis j'irons sans chagrin
Honorer l'accouchée. } *bis.*

JEANNETTE.

Quans je serons arrivés-là,
Je ferons la prièze,
Chacun de nous haranguera
Et l'Enfant et la mèze ;
Pour nous, en cet état-là,
Je sons prêts à tout faize. } *bis.* (1)

Enfin, voici, pour finir, le Noël de la ville de Blois.

M. Jules Brosset, organiste de la cathédrale de Blois, en a publié le texte et la musique, en 1887, dans la première livraison de ses *Noëls*. Il a bien voulu à ma prière rédiger sur ce Noël cette intéressante note, dont le docte chanoine Porcher lui avait fourni les éléments.

(1) F. Talbert : *Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française*. Paris, Ernest Thorin, 1874, in-8 de XV-338 p., p. 327-329.

M. Hugues Lapaire, dans ses *Vieilles Chansons populaires du Berry*, donne une version de ce Noël à laquelle manquent trois couplets : Le texte des autres est identique et les parlers blésois et berrichon seuls les différencient (Paris, Alb. Besnard, s. d. [1912], in-8, p. 20, 59-60).

Digitized by Google

Je la transcris textuellement en adressant à son auteur l'expression de ma gratitude.

« Le Noël de la ville de Blois a figuré dans beaucoup d'éditions orléanaises et aussi dans les belles Bibles de Tours et de Troyes, imprimées par Louis Vauquer en 1688 et la veuve Oudot en 1717.

« Nous ne l'avons rencontré qu'une seule fois à part. Cette feuille volante sort de la presse de notre compatriote Philbert Masson, imprimeur de l'Evêché et porte la date de 1726.

« L'édition de l'abbé Victor Pelletier (Orléans, H. Herluison, 1877), indique l'air des *Mirlitons*, emprunté à la *Clé du Caveau*. Voici quelle serait son origine. Vers 1713, les maîtres perruquiers imaginèrent une nouvelle coiffure appelée *Mirliton*, laquelle donna naissance à une chanson qui se chantait au Pont-Neuf (1).

« Dix ans plus tard, on intercala cet air dans la parodie d'*Inès* de Lamotte.

« Ajoutons que son timbre, sauf une légère variante finale, ressemble tout à fait à celui qu'on entend encore de nos jours dans le Blésois. »

L'Enfant-Dieu chanté sur un air de mirliton — je ne saurais mieux dire — avec renvoi à la *Clé du Caveau!* C'est toujours drôle. Disciples émancipés de Boileau, ces gens là passaient avec une facilité incroyable « du plaisant au sévère » et le souci des transitions les inquiétait peu.

Noël de la ville de Blois.

D'une vierge vient de naître
Un joli petit poupon
Dans une étable champêtre
Entre le bœuf et l'ânon.
Vive le poupon, le poupon de Marie,
Vive le poupon, don, don.

Le feu, l'air, la terre et l'onde
Sont l'ouvrage de sa main ;
Il est venu dans le monde
Pour sauver le genre humain.
Vive le poupon, etc.

(1) L'indication de l'air des *Mirlitons* revient souvent dans le *Recueil de Maurepas*.

Digitized by Google

De tout mon cœur je l'adore
Ce beau poupon sans pareil ;
Il est plus beau que l'aurore,
Plus brillant que le soleil ;
Vive le poupon, etc.

Les bergers sont en alarmes ;
Ils courent tous à grands pas
Pour voir ce Dieu plein de charmes
Tout brillant de mille appas.
Vive le poupon, etc.

Iris, Cloris, Célimène
Apportèrent leurs présents ;
En passant dans cette plaine,
Elles disaient en chantant :
Vive le poupon, etc.

Gaspard, le premier des mages,
Tenant en main son trésor,
Fit à Jésus ses hommages,
Lui donnant de fort bel or.
Vive le poupon, etc.

Melchior, ce généreux prince,
A ce bel enfant divin
Apporta de sa province
Un plein coffre d'encens fin.
Vive le poupon, etc.

Balthazard, devant ce sire
Se prosternant humblement,
Lui donna de bonne myrrhe
Dans un beau bassin d'argent.
Vive le poupon, etc.

Les bateliers de la Loire
Portèrent aussi leurs vœux ;
Après ils s'en furent boire
Et chantaient d'un cœur joyeux :
Vive le poupon, etc.

Des bergers, d'humeur gaillarde,
Dans les chemins qui sautaient,
Dansant la pantalonnade,
Joyeusement ils disaient :
Vive le poupon, etc.

Digitized by Google

Que chacun de nous s'apprête
Pour adorer cet enfant,
Et célébrer cette fête
En chantant joyeusement :
Vive le poupon, etc.

La veille de saint Etienne,
Tous les habitants de Blois
Et les paroissiens de Vienne
Chantaient tous à haute voix :
Vive le poupon, etc.

Sur les rives de la Loire,
Bergers, gardez vos agneaux,
Chantez sans cesse à sa gloire,
Faites redire aux échos :
Vive le poupon, etc.

Prions ce divin Messie
Que par sa nativité,
Il nous donne, par Marie,
Son heureuse éternité.
Vive le poupon, le poupon de Marie,
Vive le poupon, dondon.

Avec la Complainte du Roi Renaud, nous entrons plus avant dans le cycle héroïque. Toutes les provinces en fournissent des versions. M. de La Villemarqué, dès 1839, en donnait un fragment d'origine bretonne, plus tard réimprimé dans *Romania* (tome XI) et Gérard de Nerval tenait du Valois ceux qui, publiés en 1842, dans *la Sylphide*, prirent place ensuite dans *la Bohême galante* et *les Filles du feu.*

Elle semble, toutefois, appartenir plus qu'aucune à notre région. M. de La Saussaye en avait fourni le texte, reproduit par J.-J. Ampère dans ses *Instructions*, à la *Commission de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France.*

Déjà débarrassé du parasitisme d'un dernier couplet, sentant la littérature et paraissant invraisemblable dans la bouche d'une mère, il est beaucoup plus complet que celui de Gérard de Nerval.

Je le ferai suivre avec la gracieuse autorisation de M. Edouard Champion, l'érudit éditeur du *Romancéro popu-*

Digitized by Google

laire (1) que je ne saurais assez remercier, du texte critique établi par George Doncieux.

Complainte de Renaud.

Quand Renaud de la guerre vint,
Portant ses tripes dans ses mains,
Sa mère, à la fenêtre, en haut,
Dit : Voici v'nir mon fils Renaud.

Renaud, Renaud, réjouis-toi,
Ta femme est accouchée d'un roi.
— Ni d'ma femme, ni de mon fils
Mon cœur ne peut se réjoui'.

Qu'on me fasse vite un lit blanc,
Pour que je m'y couche dedans.
Et quand il fut mis dans le lit,
Pauvre Renaud rendit l'esprit.

— Or, dites-moi, mère, m'amie,
Qu'est-c'que j'entends sonner ici?
— Ma fille, c'sont des processions
Qui sortent pour les Rogations.

— Or, dites-moi, mère, m'amie,
Qu'est-c'que j'entends cogner ici ?
— Ma fille c'sont les charpentiers
Qui raccommodent nos greniers.

— Or, dites-moi, mère m'amie,
Qu'est-c'que j'entends chanter ici ?
— Ma fille c'sont les processions
Qu'on fait autour de nos maisons.

— Or, dites-moi, mère, m'amie
Quell' robe prendrai-je aujourd'hui ?
— Quittez le ros', quittez le gris,
Prenez le noir pour mieux choisi'.

— Or, dites-moi, mère, m'amie,
Qu'ai-je donc à pleurer ici ?
— Ma fill' je n'puis plus vous l'cacher,
Renaud est mort et enterré.

(1) M. Honoré Champion s'était rendu acquéreur du fonds de la librairie Emile Bouillon.

Digitized by Google

— Terre, ouvre-toi ; terre, fends-toi,
Que j'rejoigne Renaud, mon roi !
Terre s'ouvrit, terre fendit,
Et la belle fut engloutie (1) !

La clairvoyance de M. J.-J. Ampère, mise en éveil par deux notes manuscrites, elles semblent sur le *Recueil de la Bibliothèque Nationale* (2) de la main de M. de La Saussaye et de M. Gendron, ce si précieux auxiliaire du Comité pour le Vendômois, a rejeté, comme on voit, le romantisme de cette finale dont Gérard de Nerval n'avait osé élaguer ces citations :

— Ma mère dites au fossoyeux
Qu'il fasse la fosse pour deux,
Et que l'espace y soit si grand,
Qu'on y renferme aussi l'enfant (3) !

Malgré les lacunes et les évidents remaniements qu'il comporte, ce texte est un des meilleurs que le Comité de la Langue pouvait donner comme exemple. Sa formule rythmique est excellente : ce sont des quatrains de vers octosyllabiques masculins, rimant deux par deux.

Le texte critique de George Doncieux, fondé sur cinquante-neuf versions françaises et huit piémontaises, donnera une idée du travail de linguistique et de recherches dont témoigne le *Romancéro populaire de France.*

Il rend en même temps toute sa splendeur à ce pur bijou dont les flon-flons du café-concert et les tripatouillages auxquels il fut soumis, n'ont pu ternir l'éclat :

(1) *Instructions relatives aux Poésies populaires de la France.* Cf. G. Doncieux, *op. cit.*, p. 84-124. Les versions du Roi Renaud sont sans nombre. Il est peu de recueils où ne figure la complainte du roi Renaud. On peut se reporter, entre autres, à celles fournies par M. Julien Tiersot (*op. cit.*, p. 104-105) et par M. L. Decombe (*op. cit.*, p. 253-255, 256 258).

(2) Bibliothèque Nationale : *Poésies populaires de la France*, tome VI, p. 491.

(3) Gérard de Nerval : *La Bohème galante*, p. 78.

Digitized by Google

Le roi Renaud.

Texte critique de George Doncieux.

Le roi Renaud de guerre vint,
Portant ses tripes en sa main.
Sa mère étoit sur le créneau
Qui vit venir son fils Renaud.

« Renaud, Renaud, réjouis-toi
Ta femme est accouché' d'un roi. »
— « Ni d'ma femme, ni du fils
Je ne saurois me réjouir.

« Allez, ma mère, allez devant;
Faites-moi faire un beau lit blanc :
Guère de tens n'y demorrai,
A la minuit trépasserai.

« Mais faites-l'moi faire ici bas,
Que l'accouché' n'entende pas. »
Et quand ce vint sur la minuit,
Le roi Renaud rendit l'esprit.

Il ne fut pas le matin jour,
Que les valets ploraient tretous ;
Il ne fut tens de déjeuner,
Que les servantes ont ploré.

« Dites-moi, ma mère m'ami',
Que pleurent nos valets ici ?
— « Ma fille, en baignant nos chevaus,
Ont laissé noyer le plus beau. »

— « Et pourquoi, ma mère m'ami',
Pour un cheval plorer ainsi ?
Quand le roi Renaud reviendra
Plus beaus chevaus amènera. »

« Dites-moi, ma mère m'ami,
Que plourent nos servantes ci ? »
— « Ma fille, en lavant nos linceuls
Ont laissé aller le plus neuf. »

— « Et pourquoi, ma mère m'ami',
Pour un linceul plorer ainsi ?
Quand le roi Renaud reviendra,
Plus beaus linceuls achètera. »

Digitized by Google

— « Dites-moi, ma mère m'ami',
Pourquoi j'entens cogner ici? »
— « Ma fill', ce sont les charpentiers
Qui raccommodent le planchier. »

— « Dites-moi, ma mère m'ami',
Pourquoi les seins sonnent ici? »
— « Ma fill', c'est la procession
Qui sort pour les Rogations. »

— « Dites-moi, ma mère m'ami',
Que chantent les prêtres ici? »
— « Ma fill', c'est la procession
Qui fait le tour de la maison. »

Or, quand ce fut pour relever,
A la messe el voulut aller;
Or, quand ce fut passé huit jours,
El voulut faire ses atours:

— « Dites-moi, ma mère m'ami',
Quel habit prendrai-je aujourd'hui? »
— « Prenez le vert, prenez le gris,
Prenez le noir pour mieus choisir. »

— « Dites-moi, ma mère m'ami',
Ce que ce noir-là signifi'? »
— « Femme qui relève d'enfant
Le noir lui est bien plus séant. »

Mais quand el fut emmi les chans,
Trois pâtoureaus alloient disant:
« Voilà la femme du seigneur
Que l'on enterra l'autre jour. »

— « Dites-moi, ma mère m'ami',
Que dient ces pâtoureaus ici? »
— « Ils nous dient d'avancer le pas
Ou que la messe n'aurons pas. »

Quand el fut dans l'église entré
Le cierge on lui a présenté;
Aperçut, *en s'agenouillant*,
La terre fraîche sous son banc:

— « Dites-moi, ma mère m'ami',
Pourquoi la terre est rafraîchi'? »
— « Ma fill', ne ne l'vous puis plus céler,
Renaud est mort et enterré. »

Digitized by Google

— « Puisque le roi Renaud est mort,
Voici les clefs de mon trésor.
Prenez mes bagues et joyaus,
Nourrissez bien mon fils Renaud.

« Terre ouvre-toi ; terre tens-toi,
Que j'aille avec Renaud mon roi ! »
Terre s'ouvrit, terre fendit,
Et *si* fut la belle englouti (1).

Je ne saurais médire du talent, de la diction et du charme de Mme Yvette Guilbert. On doit un gré infini à l'artiste et à Charles de Sivry, dont la musique est aimable, — l'homme l'était bien davantage encore, — d'avoir eu le courage de faire entendre ces jolies choses à des gens qu'intéressent beaucoup plus, à l'heure des digestions difficiles, les jambes nues et les dessous des Claudinettes « en court ».

Comment, cependant, reconnaître dans les couplets dont les Bordenave du demi-cabotinage joignent le « chiqué » à la distribution de leurs cerises à l'eau-de-vie et aux petits commerces concomittants, l'admirable complainte dont George Doncieux a définitivement établi le texte?

Et cet autre joyau, « la fille du roy Loys », qu'en ont-ils fait, donc?

Proche les eaux grasses et les idioties du beuglant, pour d'aucuns, ce fut un soupir de soulagement, de pouvoir, après Laurence Deschamps et Odette Dulac, créatrices dans des bonbonnières, de ces joliesses, ouïr Yvette Guilbert et Anna Thibaud venant chanter à leur tour la « bonne chanson ».

Mais,

Tels les maquignons, dans les foires
A force de vésicatoires,
Maquillent un bidet morveux (2),

on l'avait singulièrement maquillée pour en faire accepter la poésie à l'assemblage d'imbéciles et de mufles, accoutumés à reprendre en chœur : « une danse nouvelle » ou toute autre ineptie et dont la substance grise s'éjouit aux couplets de Villemer et Delormel.

(1) G. Doncieux, *op. cit.*, p. 87-96.
(2) Laurent Tailhade : *Au pays du Mufle*, Paris, Vanier, 1891, pet. in-12; dernier tercet du quatorzain, *A marier*, p. 60.

Digitized by Google

Le khôl et le henné,le blanc liquide et le rouge végétal, l'habilleuse et la matrule, le pianiste et les auteurs étaient passés par là et avaient accompli leur œuvre.

La traite des « planches » continuant: le diamant légué par le passé semblait en toc. Feu le comte de Bluze et Lère-Cathelain n'épandaient pas seulement leurs feux sur des corsages les plus réduits possible. La chanson avait pris part à cette fête, et, bonne fille, ne conservant de cette appellation que le substantif, avait tourné au professionnalisme.

Le quart mélancolique des pierreuses sur le boulevard extérieur et les flemmes tirées sur le gazon pelé des fortifs semblant avoir fait leur temps, vint la naïveté, fausse comme des pièces secrètes, de paysanneries éloignées, combien, des textes primitifs !

Des hommes mûrs hochèrent la tête. Thérésa, opinèrent-ils, non sans raison, si artiste et si poignante, avait, à l'ancien Alcazar, donné bien mieux...

Il serait souverainement injuste de faire supporter à la Chanson populaire l'infamie des grattages et des coupures dont elle avait eu à subir le dol en passant par des officines, point même ministérielles.

Le *Roi Renaud* ne ressemble guère à la complainte chantée sous ce titre. Par le vert des Champs-Elysées ou par la poussière des étapes, devenue dans la bouche des troupiers chanson de route, *La Fille du roi Loys* ne ressemble pas davantage à l'original, ou mieux, aux versions originales.

On peut le croire, elles sont multiples.

A Gérard de Nerval revient également l'honneur d'avoir exhumé du Valois, dans *La Sylphide*, pour les reproduire dans *Les Filles du feu* et *La Bohème galante*, cette délicieuse chanson contemporaine, ou peu s'en faut, de ce truand de génie, maître François Villon.

J.-J. Ampère l'a à son tour citée dans ses *Instructions*, et George Doncieux en a, comme pour *Le Roi Renaud*, établi un texte critique et définitif.

En voici une version recueillie dans le Loiret et figurant dans le Recueil manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

J'aurai recours, toutefois, pour compléter de regrettables lacunes, au texte de Gérard de Nerval et à celui de J.-J. Ampère, apporté à la Commission par Prosper Mérimée.

La Chanson orléanaise commence seulement à la visite du

Digitized by Google

père à sa fille. Tout ce début, dont le premier vers ne manque pas d'allure, se trouvant supprimé :

La fille du roi Loys.

Le duc Loys (1) est sur son pont
Tenant sa fille en son giron
Elle lui demande un cavalier
Qui n'a pas vaillant six deniers.
(G. de Nerval (2).)

— Ma fille, n'aimez pas Dion (3);
Car c'est un chevalier félon ;
C'est le plus pauvre chevalier,
Qui n'a pas cheval pour monter.

— J'aime Dion, je l'aimerai
Plus que la mèr' qui m'a portée ;
Plus que vous, père, qui parlez.
J'aime Dion, je l'aimerai.

Le roi appelle ses geôliers :
— Vite, ma fille emprisonnez
Dans la plus haute de mes tours,
Qu'ell' n'y voye ni soleil, ni jour.
(J.-J. Ampère).

D'où ce titre sous lequel cette chanson est parfois donnée : *la Belle dans la tour* et ce premier couplet adressé de nos régions au Comité de la Langue (4) :

Il y a là-bas dans la tour,
Une princesse de la cour,
Une princess' qui veut aimer
Mais ses parents veul' l'empêcher.

La version rapportée d'Auvergne par Prosper Mérimée

(1) Pour Prosper Mérimée, auteur du texte figurant dans les *Instructions* de J.-J. Ampère, et dans la plupart des versions, c'est, non pas : « le duc », mais : « le roi Loys ».

(2) *La Bohème galante*, p. 20, 71.

(3) Presque toutes les versions donnent, contrairement à celle-ci, le nom de Déon.

Dion rime trop avec pion : je préfère Déon.

(4) *Instructions relatives aux Poésies populaires de la France*, p. 38, 39.

Digitized by Google

continue à être plus explicite. Après cet ultime emprunt, je prendrai pour ne le plus quitter le texte orléanais :

Elle y fut bien sept ans passés
Sans qu'son pèr' vint la visiter ;
Et quand y eut sept ans passés,
Son père la fut visiter.
(*Mérimée* cité par Ampère).

Bonjour ma fille. Comment qu'ça va ?
— Hélas mon pèr', ça va comme ça.
J'ai les côtés mangés de vers
Et les pieds pourris par les fers.

Hélas, mon pèr' si vous avez,
Cinq à six livr' à me prêter,
Je les donnerais au geôlier
Pour qu'il me desserre les pieds.

— Oui-da, ma fille, nous en avons
Plus de cinq cent mille et millions ;
Nous en avons à vous donner
Si vos amours sont oubliées.

— J'aim'rais mieux mourir dans la tour
Que d'abandonner mes amours.
— Dedans la tour tu pourriras ;
De guérison tu n'en auras.

Le beau galant a vint à passer,
Une lettre lui a jeté :
« Faites-vous morte enseveli'
Et qu'on vous porte à Saint-Denis. »

La lettr' n'fut pas sitôt décachetée,
Que la belle elle a trépassé.
Autant de prêtr' autant d'abbés (1),
On mena la belle enterrer.

Le beau galant passant par là,
Leur dit : — Messieurs, arrêtez là,

(1) Dans le *Romancéro populaire*, George Doncieux donne l'énumération du clergé. Elle ne laisse pas d'être imposante et j'aurais regret de ne la point reproduire :

Le Roi va derrière pleurant,
Les prêtres vont devant chantant
Quatre-vingt prêtres, trente abbés
Autant d'évêques couronnés.

Puis, comme ci dessus, passe le beau Déon.

Digitized by Google

Que j'embrasse ma chère mie
Avant qu'elle aille à Saint-Denis.

Il prit son couteau d'or fin
Et décousa le drap de lin.
La belle se mit à souri,
On n'la port' pas à Saint-Denis.

Ah ! voyez quelle trahison
De ma fille ainsi qu'du garçon !
Allez vite les marier
Et qu'il n'en soit jamais parlé (1).

Le roi Loys était, on voit, un sage, mais un sage tardif, ayant mis sept ans et plus à se rendre aux conseils de la raison et du cœur.

Celle-ci aurait fait la morte pour épouser son galant ; une autre *fit la morte pour son honneur garder*. Les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets.

Publiée d'abord — et expurgée ! — dans une revue du Bourbonnais, cette chanson a, comme la précédente, figuré dans *La Sylphide* (1842), puis dans *Les Filles du feu* (2) et *La Bohème galante*.

Des versions en ont été adressées au Comité de la Langue par ses correspondants dans le Vendômois, la Franche-Comté, la Touraine et la Provence.

Elle comporte des lacunes. Comme avant lui Gérard de Nerval, M. Gendron n'en a point compris la formule rythmique : coupant les vers en deux et transformant les tercets d'alexandrins en sixains de vers de six syllabes.

A Chinon et à Vendôme, le premier ou les deux premiers vers des tercets ou des sixains sont bissés.

1) Bibliothèque Nationale : *Poésies populaires de la France*, tome III, p. 57.

M. J.-B. Weckerlin, dans *L'ancienne chanson populaire en France* (Paris, Garnier frères, 1887 donne un texte, remontant aux premières années du XVII[e] siècle (p. 272-274) de *la fille du roi Loys*, qu'il emprunte au recueil conservé à la Bibliothèque Nationale : *Non le Tresor ny le Trias : Moins la beauté mais plus, la fleur ou l'eslite de toutes les chansons amoureuses et airs de court tirez des œuvres et manuscrits des plus fameux poètes de ce temps*. Rouen, chez Adrian de Lannay, 1602. Cf. G. Doncieux, *op. cit.*, p. 71-83 ; Tiersot, *op. cit.*, p. 108-109 ; Trébucq, *op. cit.*, II, p. 195.

2) *Les Filles du feu*, p. 49-51.

Digitized by Google

La Belle qui fait trois jours la morte pour son honneur garder.

Où sont les rosiers blancs,
La belle s'y promène, (*bis*)
Blanche comme la neige,
Belle comme le jour.
A qui trois capitaines
Ont voulu fair' l'amour.

Et, tout de suite, on mène, en Vendômois, la belle souper, supprimant le romanesque de son enlèvement à cheval, — l'ancien jeu, grâce aux progrès de l'automobile, déesse favorable aux pures amours, — l'arrivée à Paris et les questions de l'hôtesse.

Pauvre femme, avait-elle donc déjà cure du registre des logeurs? Ou, à défaut des inspecteurs des garnis, anges tutélaires des minorités menacées, son bon cœur, la curiosité inhérente à son sexe et à sa profession, l'induisaient-elle à engager de telles palabres ?

Le plus jeune des trois la prit par sa main blanche (bis)
Montez, montez, la belle (1) sur mon cheval gris,
A Paris je vous mène dans un fort beau logis.

A Paris arrivant l'hôtesse lui demande : (bis)
Dites-moi donc, la belle, dites-moi sans mentir,
Etes-vous ici par force ou bien pour vos plaisirs ?

La belle lui répond comme une fille sage : (*bis*)
Je suis ici par force, non pas pour mes plaisirs,
Du château de mon père l'on m'a amené ici.

Et le souper commence :

Le plus jeune des trois
La prit par sa main blanche : (*bis*
Soupez, soupez, la belle,
Ayez bon appétit :
Entre trois capitaines
Vous passerez la nuit.

(1) Je respecte le texte et le reproduis sans y faire ni élisions, ni corrections. Je laisse aux lecteurs ce soin.

Digitized by Google

Au milieu du souper
La belle tombe morte : (*bis*) (1)
— Sonnez, sonnez, trompettes,
Violonnez doucement,
Car voilà ma mie morte,
J'en ai le cœur dolent.

— Où l'enterrerons-nous
Cette aimable princesse ? (*bis*)
Au logis de son père

Il y a trois fleurs de lys : (2)
Nous prierons Dieu pour elle,
Qu'elle aille en paradis.

Sur les bords du Loir, les deux derniers tercets sont condensés en un seul sixain et la petite d'intégrer des idées de vengeance :

Au milieu du convoi
La belle se réveille, (*bis*)
Disant : — Courez mon père,
Ah ! courez me venger,
J'ai fait trois jours la morte
Pour mon honneur garder (3).

A Chinon, la joie lui suffit de revoir son père. Elle ignore le verbe comminatoire d'Adrastée et elle se contente de clamer, triomphante, sa virginité :

Ils ne sont pas sitôt en allés, que la belle ressuscite, (*bis*)
Au château de son père soudain elle vola
A la porte trois petits coups frappa.

Après avoir frappé la belle s'est écriée : (*bis*)
Ouvrez, ouvrez, cher père, cher père bien aimé
J'ai fait trois jours la morte pour mon honneur garder (4).

(1) « La belle fit la morte ». (Chinon.)
(2) « Dessus les fleurs de lys ». (Chinon). — Les « filles de France » ne s'enlevaient pas aussi facilement.
(3) Bibliothèque Nationale : *Poésies populaires de la France*, tome IV, p. 487.
(4) Bibl. Nat., *Poésies populaires de la France*, III, p. 278, cf. G. Doncieux, *op. cit.*, p. 269-279. M. Julien Tiersot n'a pas recueilli, dans la Savoie et le Dauphiné, moins de neuf versions de cette chanson *(op. cit.*, p. 122-123).

Digitized by Google

IV

Les hasards des grands chemins.

LES CAPITAINES. — LA HANTISE DU MARIAGE.
LES BERGÈRES.

Les capitaines, ils vont toujours par trois dans la chanson, ne sont pas toujours aussi galants. S'ils convient à souper et emmènent à Paris une fille de seigneur, leurs frais sont moindres vis-à-vis d'une fille de vilain : ils se contentent de l'appeler vilaine, et la pauvrette d'en avoir gros cœur.

Ils m'ont appelée vilaine.

En revenant de Lorraine,
Tir' ton joli bas de laine,
Je rencontrai trois capitaines,
Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra.

Je rencontrai trois capitaines,
Tir' ton joli bas de laine,
L'un me pousse, l'autre me mène,
Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra.

L'autre me dit que j'suis vilaine,
Tir' ton joli bas de laine,
Je ne suis pas si vilaine,
Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra.

Je ne suis pas si vilaine,
Tir' ton joli bas de laine,
Puisque le fils du roi m'aime,
Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra.

Puisque le fils du roi m'aime,
Tir' ton joli bas de laine,
Il m'a donné pour étrenne,
Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra.

Il m'a donné pour étrenne,
Tir' ton joli bas de laine,
Un bouquet de marjolaine,
Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra.

Digitized by Google

Un bouquet de marjolaine,
Tir' ton joli bas de laine,
S'il fleurit, je serai reine,

Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra.

S'il fleurit, je serai reine,
Tir' ton joli bas de laine,
S'y n'fleurit pas, j'perds ma [peine,
Tir' ton, cach' ton, tir' ton bas,
Tir' ton joli bas de laine,
Car on le verra (1).

Les dragons sont plus entreprenants, mais à notre époque où le rôle de des Grieux ou de Lescaut demande pour être supporté un infini doigté, ils risqueraient fort, devant une chambre correctionnelle, d'être incriminés du délit de « vagabondage spécial ».

Cette chanson d'origine solognote a été reproduite en 1840, par M. Léon de Buzonnière dans ses *Solonais* :

La fille aux dragons.

Petit soldat de guerre,
A la guerr' tu t'en vas,
A la guerr' tu t'en vas,
Hélas ! las !
A la guerr' tu t'en vas.

Hirondelle jolie,
Tu chante tes amours,
J'ai perdu mes amours,
Pour toujours
J'ai perdu mes amours.

(1 *Poésies populaires de la France*, VI, p. 562. Cette chanson date, au moins, du XVI^e^ siècle. J.-B. Weckerlin (*op. cit.*, p. 113-114), en donne une version empruntée à *La Fleur des chansons amoureuses où sont comprins tous les airs de court, recueillis aux cabinets des plus rares poètes de ce temps*. A Rouen, chez Adrian de Lannay, 1600. En voici le premier couplet et le refrain qui ne laisse pas d'être amusant :

En revenant de Lorrraine,
Des soulez de bo,
Rencontray trois capitaines
Des soulez de bo
Bo bo bo bo,
Des soulez de bo.

MM. Orain et Sylvain Trébucq donnent, au contraire, le refrain de

Tir'ton joli bas de laine,

(*op. cit.*, p. 15-17, 118-119). Cette chanson serait le prototype de la *Chanson d'Anne de Bretagne*. Elle se chantait également dans le Poitou (*La tradition en Poitou et en Charentes*, Paris, 1897, p. 362) et dans les Ardennes (*Poésies populaires de la France*, VI, p. 115; Alb. Meyrac, *Traditions, Coutumes, Légendes et Contes des Ardennes, comparés avec les Traditions, Légendes et Contes de divers Pays*. Charleville, 1890, in-8, p. 228-229).

Digitized by Google

Ne pleure pas, la belle,
Viens voir en garnison,
Nous te régalerons,
Bons dragons,
Nous te régalerons.

Adieu, adieu, ma mère
Et mon frère de lait ;
Je m'en vais m'en aller
Au quartier,
Je m'en vais m'en aller.

Hélas ! hélas ! ma fille,
Tu perdras ton honneur,
Le dragon est trompeur,
Séducteur,
Le dragon est trompeur.

La pauvrette est partie
Son paquet sous le bras,
Sa mère tant pleura.
Trépassa,
Sa mère en trépassa.

Les dragons, ils l'ont prise
Du soir jusqu'au matin ;
L'ont fait gagner son pain
Sans chagrin,
L'ont fait gagner son pain.

Les soldats l'ont laissée
En travers du chemin,
Sans chemise et sans pain,
C'est sa fin,
Sans chemise et sans pain.

Et vous, jolies fillettes
Qu'entendez ma chanson,
N'suivez pas les dragons,
C'est fripon,
N'suivez pas les dragons (1).

C'est, on voit, on ne peut plus moral. La chanson de la fille-mère, dont un concours ouvert, à Blois, par la *Vie Blésoise* (2) n'a pu malheureusement fournir le texte complet — et surtout correct, — ne l'est pas moins. Elle semble plus ancienne et ne manque pas d'originalité :

Les filles de Montbrison.

Cennieux les fill's de Montbrison,
Ell's s'en vont au bord de la Braine (?)
C'est pour y cueillir la violette.

(1) L. de Buzonnière, *op. cit.*, tome I, p. 147-148.
Les dragons valent quelquefois mieux. M. Julien Tiersot reproduit une chanson de *La fille aux dragons* (*op. cit.*, p. 118), dans laquelle celle-ci est, au contraire, choyée et cajolée par ces hommes de cheval.

(2) Ce concours, à la vérité, donna peu. A part la précieuse collaboration qu'apportèrent à la revue, par leurs envois, une jeune fille de Menars et un lecteur de la Ferté-Saint-Cyr, les rengaines, les idioties et les obscénités du café-concert abondèrent. Le tout à l'égout du beuglant et de la cantine.

Digitized by Google

Ell's n'en ont pas cueilli trois brins
Que le mal d'enfant l'a surprise,
Elle a fait un cri du Sauvierge Marie.

Ah, tout beau, tout beau, la méchante fille,
L'on voyait bien que vous êtes surprise.

Allons la donc voir,
Cette dolente prisonnière.
Tout le mond' dit qu'elle est si belle.
Attendez-la demain matin, (*bis*)
Le bourreau devant, la justice en arrière :
L'on a vu venir la dolente mère,
L'on a tourné la tête en arrière.

T'nez, Monsieur, voilà sept cents livres
Et rendez-moi ma pauvre fille.
— Pour vot' fill', vous ne l'aurez pas,
Toute fill' qui a fait folie
Ell' mérit' que Dieu la punisse.

Maman, j'en ai une autre sœur,
Elle a tenu la terre, la ferme,
Pour qu'les garçons n'en prenn'nt envie.

Adieu Paris, adieu Lyon,
Qu'tout's les jeun's fill's
Prient Dieu pour moi du Sauvierge Marie.

Tu prendras mes blonds cheveux, (*bis*)
Tu les porteras à la porte de l'église :
Ce sera pour donner exemple aux autres filles (1).

Mais l'exemple a-t-il jamais porté profit ? C'est pour le moins douteux. La chanson — signalons-la à M. Bérenger — est une médiocre école de morale. Les vierges folles y sont le nombre et les filles sages l'exception. Un anonyme, plus philosophe, de généraliser sans amertume cette constatation :

Il était une fille,
Une fille d'honneur,
Qui plaisait fort à son seigneur,
En son chemin rencontre

(1) Cette chanson est une variante de *la Fille de Lyon*, qui figure dans plusieurs recueils français. M. J. Tiersot en a retrouvé deux versions dans la vallée d'Aoste (*op. cit.*, p. 144).

Digitized by Google

Le seigneur déloyal
Monté sur son cheval.

Mettant le pied à terre,
Entre ses bras la prend :
Embrasse-moi, la belle enfant.
Hélas ! à lui dit-elle,
Le cœur transi de peur :
— Volontiers, Monseigneur.

— Rassure-toi, la belle,
Et donne-moi ton cœur.
Je ferai bientôt ton bonheur.
Tiens, tiens, prends cette bague
Et ma montre d'or fin.
Et de l'argent tout plein.

— Mon frère qu'est dans les vignes.
Vraiment s'il voyait ça,
Il l'irait dire à mon papa.
Montez sur cette roche,
Jetez les yeux là-bas :
Ne le voyez-vous pas ?

Tandis qu'il regarde,
La fillette aussitôt
Sur son cheval ne fait qu'un saut :
— Adieu, mon gentilhomme !
Preste, elle se sauva,
Le seigneur resta là.

Cela vous apprend comme
On attrape un méchant :
Quand on le veut, on s'en défend.
Mais on ne voit plus guère.
De ces filles d'honneur
Refuser un seigneur (1).

Au moins, celle-là « se tire » et ne fait pas de phrases.

Je la préfère de beaucoup à cette bergère de Fossé (Loir-et-Cher) qui semble tant craindre de s'y laisser culbuter.

(1) Bibliothèque de Blois, *Recueil manuscrit de Chansons*. A la Bibliothèque Nationale, le *Recueil des Poésies populaires de la France* donne, avec quelques variantes, le texte de cette chanson (tome VI, p. 472-473), auquel nous empruntons le troisième couplet qui manque sur le manuscrit de Blois. Sur le recueil de la Nationale, la musique porte en marge cette note : « Prise sur un manuscrit de 1775. »

Digitized by Google

Cette enfant de Marie a la vertu un peu « pompier » et terriblement ennuyeuse.

Que fais-tu, belle, dans ces lieux,
Sous cet ombrage ténébreux,
N'entends-tu pas gronder l'orage
Qui sur sa tête éclatera ?
Viens dans mon brillant équipage,
Je viens te tirer d'embarras.

L'orage ne me fait pas peur,
Allez, je vous réponds, Monsieur,
Protégé' par la Providence,
Toujours le temps me parait beau.
Si la foudre sur moi s'élance,
Dieu me préserve du fléau :
Gardez votre bien, vos richesses,
Et vos châteaux, pour tant qu'à moi,
Je resterai sous ces ormeaux.

Ta chaumièr' n'est pas un palais,
Oh va, la bell', si tu voulais,
. . . . . .
Et tu serais d'un grand renom.
Tu peux compter sur mon honneur,
Car je t'aime plus que moi-même,
Embrasse-moi, mon petit cœur,
Viens avec moi dans mon château,
Ma belle, il y a rien d'si beau.

Si je faisais un pareil tour,
Je m'en repentirais toujours.
Comment quitter ma pauvre mère
Qui pour moi a tant pris de soins ?
Jusqu'à la fin de sa carrière
Je veux lui servir de soutien.
Gardez votre bien, vos richesses
Et vos châteaux pour tant qu'à moi :
Je resterai sous ces ormeaux (1).

C'est bien, restez-y, ma fille.

Cependant, *à quoi rèvent les jeunes filles* ? Mais, à l'amour : il est l'objet de toutes leurs pensées et aussi de leurs langueurs.

(1) Fossé (Loir-et-Cher).

Digitized by Google

A parler franc, ces amants me semblent faire trop de sentiment et trop songer au *mal d'aimer*.

Cette solonaise tient de la romance et de l'opéra-comique.

Là-haut, sur ces montagnes,
J'entends bien soupirer ;
Ah c'est la voix de ma maîtresse
Je m'en vais pour la consoler.

Là qu'avez-vous la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Ah si je pleur', si je soupire,
C'est pour vous avoir trop aimé.

Le mouton dans la plaine
Est en danger des loups ;
Et vous, et vous, jeunes fillettes,
Vous êt's en danger de l'amour.

Le mouton vit d'herbette,
Le papillon de fleurs ;
Et vous, et vous, jeunes fillettes,
Vous ne vivez que de langueurs(1).

La vraie Solognote vit moins de langueurs et aux délicatesses du sentiment préfère les réalités de l'amour. Son « lit est charmant », mais, « il lui manque un amant » :

(1) Léon de Buzonnière, *op. cit.*, tome I, p. 146-147. La chanson est incomplète : il y manque un couplet qui figure dans le texte qu'en donne M. Julien Tiersot (*op. cit*, p. 344-345). Les Alpes ne lui ont pas fourni moins de cinq versions qui « se chantent dans la plupart des provinces françaises ».

(A suivre.)

PIERRE DUFAY.

Digitized by Google

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

D'UNE

FAMILLE NOBLE DE PROVINCE

Pendant le XVIII^e^ siècle

(*Suite*)

Nos troupes marchèrent avec vivacité sur Lutersberg, mais ne purent y atteindre les ennemis qui s'étoient précipités dans le défilé de Munden ; toute la cavalerie se porta légèrement jusqu'au défilé, mais n'y arriva qu'à la fin du jour, ce qui empêcha qu'on ne peut profiter du désordre ou étoient les ennemis. Ils ont repassé toute la nuit le défilé de Munden sans avoir rencontré personne. On ne conçoit pas comment toute l'armée ennemie a pu se tirer de ce défilé. Leur armée est sûrement toute dispersée et ne se rassemblera qu'à Gottinguen.

Vous voyez, mon cher, que M. de Chevert avec ses troupes a décidé la bataille, et que notre gauche n'a pu agir à tems, elle a seulement été exposée au canon ; la gendarmerie n'a perdu qu'un gendarme et peu de blessés, point d'officiers supérieurs.

Notre perte se monte à 600 hommes tués ou blessés. Le pauvre Belzunce, colonel, blessé mortellement, M. de Voyer et Colincourt légèrement ; la cavalerie a beaucoup souffert, surtout les cuirassiers.

Les ennemis ont eu 7 à 800 hommes tués ; on leur a fait jusqu'à présent 400 prisonniers, et on leur a pris 22 pièces de canon, plusieurs drapeaux et étendarts.

Digitized by Google

Voilà, mon cher, tout ce que je puis vous mander d'une journée très brillante, et qui eût été complette si le jour eût été plus long.

Année 1759.

Sommaire : Une lettre.

Lettre du cardinal de Guéménè au marquis de Jovyac.

Paris, 17 janvier 1759.

Je suis très sensible, Monsieur, à la marque d'attention que vous voulez bien me donner à ce renouvellement d'année, et je vous remercie des quatre perdrix du Vivarais que vous m'avez envoiés. Soyez très persuadé, Monsieur le Marquis, que personne ne s'intéresse davantage à tout ce qui vous touche et à tout ce qui vous apartient. Rendez justice, je vous prie, à la vérité de cette expression et aux sentimens de considération très distinguée avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné.

LE CARDINAL PRINCE DE GUÉMÉNÉ.

Année 1760.

Sommaire : Lettre signalant un débarquement possible des Anglais.

Lettre du duc de Chaulnes (1) *au comte des Essars* (2).

A Chaulnes, le 25 octobre 1760.

M. le Maréchal de Belleisle vient de me faire part, Monsieur, des différents avis qu'il a reçu, que la flotte angloise doit mettre incessament à la voile pour se porter sur les côtes du Royaume, où ils projettent quelqu'entreprise. Comme on ignore à quelle province ils en veullent, et que dans cette

(1) Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie et d'Artois (A. d. F. et d. J., douze lettres).

(2) Louis, comte des Essars, commandant les gardes-côtes de Cayeux-sur-Mer et du Crotoy, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Hamelet, etc., mort en 1772.

Digitized by Google

circonstance il convient de redoubler d'attentions et de précautions de notre part, je vous prie de recommander beaucoup d'exactitude aux postes qui sont sur la côte, affin qu'ils veillent à ce qui se passera, d'examiner de quel côté la flotte ennemie fera voile, et de vous en rendre compte. Je vous prie aussi de tenir votre capitainerie, à tout évènement, en état de se porter où le besoin l'exigeroit. Cependant, pour éviter l'allarme que cette nouvelle pourroit causer dans le païs, je pense que vous ferés très bien de ne communiquer cecy à personne, et de prendre ces précautions comme de vous même. Si vous aprenés quelque nouvelle de cette flotte, je vous prie de m'en faire part et d'être persuadé de la sincérité des sentiments avec lesquels etc.

LE DUC DE CHAULNES.

Année 1761.

Sommaire : Lettre de Dom Bourotte concernant les jésuites et autres sujets.

Lettre du cardinal Gualterio au marquis de Jovyac.

A Rome, le 10 juin 1761.

Je vous remercie infiniment, Monsieur, de la relation que vous avés eu la bonté de m'envoyer, sur l'état ou se trouve la place de Belle-Ille; J'avois cependant déjà appris tout cela ici, car on en avoit reçu le détail depuis le courrier passé.

Je n'écris à M. le duc de Choiseul que rarement et lorsque j'en ai l'occasion. Si elle se présente, je lui parlerai favorablement de vous, ainsi que vous me témoignez le souhaiter, et je serois charmé que l'effet de ma recommandation répondit à l'envie que j'ai de vous convaincre, Monsieur, des sentiments sincères d'affection avec lesquels je suis

LE CARDINAL GUALTERIO (1).

(1) Ancien vice-légat du Pape à Avignon (La Chesnaye-des-Bois).

Digitized by Google

Lettre de M. de Joubert au même.

A Montpelier, le 2 décembre 1761.

Je n'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois passé qu'au moment de la fin des Etats ; et je n'ai pu y répondre plustôt qu'aujourd'hui. M. l'Archevêque de Narbonne est bien disposé pour tout ce qui vous regarde ; il vous en donnera lui même des assurances, à son passage à Montélimart, ou il doit coucher aujourdhui. M. l'archevêque d'Alby n'est point venu aux Etats, ainsi je n'ai pu lui remettre la lettre que vous m'avés adressée pour lui...

JOUBERT (1).

Lettre de Dom Bourotte (2) au marquis de Jovyac.

Paris, le 25 décembre 1761.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Je me proposois de me renouveller dans l'honneur de votre souvenir, et de vous présenter mes vœux sincères pour votre plus parfaite satisfaction dans le cours de l'année où nous allons entrer, lorsque j'ai reçu la visite de Monsieur votre fils que je quitte dans l'instant. Comme il ne compte point pouvoir vous écrire par l'ordinaire qui part demain matin, je me suis chargé de vous annoncer son arrivée, et de vous dire qu'il se porte bien, à un rhume près que le repos et quelques rafraîchissements dissiperont facilement. Il ira au premier moment se présenter à M. le duc de Choiseuil. M. le duc d'Aiguillon est parti de lundi pour la Bretagne, d'où il ne sera de retour que dans trois semaines. L'alliance avec l'Espagne est signée, et il est convenu de faire déclarer absolument les Hollandois au plutôt. M. le duc de Choiseuil a la

(1) René-Gaspard de Joubert, syndic des Etats de Languedoc, né en 1696, mort en 1780 (A. d. F. et d. J., 73 lettres).

(2) Bourotte (François-Nicolas) bénédictin de Saint-Maur, né à Paris en 1710, mort en 1784, s'occupa toute sa vie de recherches historiques. On lui doit divers ouvrages et le sixième volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, laissée incomplète par Dom Vaissette. (A. d. F. et d. J., 94 lettres).

Digitized by Google

Toison d'Or. L'Ordre du Saint-Esprit donne un vaisseau au Roi. Vous devriez bien, Monsieur le Marquis, engager M. de Chabrillan à céder son titre de Colonel des Grenadiers Royaux, puisqu'il peut actuellement le faire sans rien perdre pour son avancement en restant colonel à la suite du régiment de M. son neveu de Chabrillan. Cela feroit bien notre affaire, et abbrégeroit notre route ; car enfin il y a bien du monde sur ce chemin-là, et tant de protecteurs puissans, qui traversent ceux qui sont inscrits, aux risques d'être toujours inscrits et d'attendre pendant un tems qui est précieux, comme vous sçavez. Enfin vous êtes bon et sage : c'est la conversation de M. votre fils qui m'a rempli la tête de ce projet, parcequ'en effet il me paroist très facile et avantageux, il vous en parlera mieux que moi. M. de la Chadenèdes n'aura point la voix de M. le comte de la Tourette, parce qu'elle étoit promise à un autre avant que nous la demandassions. Mais il me paroist que malgré cela M. le comte de la Tourette verra avec plaisir que notre protégé ait la préférence sur le sien, et même qu'il l'espère ; du moins il en fait très grand cas, et rien de plus obligeant pour M. de la Chadenèdes ni de plus flatteur pour moi, que ce que M. le comte de la Tourette m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet ; il me donne espérance pour le succès de cette affaire que je désire beaucoup.

Les Jésuites sont enfin sortis du silence qu'ils ont gardé longtems ; il paroist depuis quelques jours un mémoire pour la défense de leur institut, qu'on attribue au père Griffet (1), des observations sur le même objet qui paroissent être du père de la Neuville (2), et des réponses à ce sujet qu'on leur objecte, qui sont aussi de bonne main. La Commission des douze Archevêques et Evêques travaille beaucoup, et il n'en transpire encore rien. Vous voyez, Monsieur le Marquis, que je vous fais aujourd'hui beaucoup de nouvelles. Je me suis tû longtemps, parceque je n'ai eu que des propos ou des vieilles nouvelles, et n'entens pas à écrire ce qui est incertain, ou ce que vous pouvez sçavoir avant moi. Ne disoit-on pas dans tout Paris l'autre jour que M. le Cardinal de Bernis étoit

(1) Griffet (Henri), jésuite, prédicateur du Roi, né en 1678, mort à Bruxelles en 1771.

(2) Probablement l'un des frères Frey de la Neuville, jésuites et prédicateurs célèbres.

Digitized by Google

mort, et que de folies se débitent tous les jours ! Je vous souhaite, Monsieur le Marquis, une santé parfaite, et tout ce que vous pouvez désirer au monde. Honorez moi de vos bontés,et si vous pouvez trouver quelques moments pour penser à mon travail, faites moi la grâce d'y donner quelque attention auprès de vos amis comme par vous-même.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, M. le Marquis, votre très-humble et très obéissant serviteur.

F. BOUROTTE.

Année 1762.

Sommaire : Renseignements sur le prix d'un régiment, sur la situation des Jésuites et sur les nouvelles du jour.

Lettre de M. l'évêque de Mende au marquis de Jovyac.

Mende, 14 février 1762.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois, avec le mémoire y joint. Je serois charmé de pouvoir obliger un homme de votre naissance, et dont les ancêtres ont rendu des services considérables à l'Eglise et à l'Etat. Mais je vous prie de faire attention que je ne suis point du tout à portée d'appuyer votre mémoire, n'ayant aucune relation particulière avec M. le duc de Choiseul. Mais je suis persuadé que votre naissance et les services de votre famille parleront assez haut en votre faveur pour vous faire obtenir la grâce que vous demandés, sans avoir besoin de recommandation. Je souhaite d'avoir des occasions plus favorables où je puisse vous marquer mon empressement pour tout ce qui peut vous être agréable...

L'EVÈQUE DE MENDE (1).

Lettres de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

A Paris, le 17 may 1762.

..... Sans doute que Dom Vergely aura terminé vos affaires et vous en aura rendu compte avant son départ pour Plombières ou il est allé prendre les eaux. Il n'est parti que depuis

(1) Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré (A. d. F. et d. J., une lettre).

Digitized by Google

quelques jours, et je ne doute pas que s'il fût resté quelque chose à faire pour votre service, il ne m'eût chargé d'y suppléer pendant son absence... Je sens à merveilles que vous auriez eu bien des embaras de moins, s'il avoit été possible de faire passer à M. le Marquis de Jovyac le régiment de M. le commandeur de Chabrillan, et il faut convenir que M. votre fils n'a rien négligé par lui et par vos amis pour l'y amener. Mais puisqu'on n'a pas pu y réussir, et qu'il n'y a de la faute de personne, ce n'est pas une raison pour abandonner votre projet au moment qu'il seroit couronné du succès ; et il seroit facheux de perdre en une minute le fruit de toutes les peines que vous avez prises, des démarches que vous avez faites, et des sollicitations puissantes que vous avez employées, sans compter le tems et l'argent qu'il vous en a coûté. Vous ne disconviendrez pas que les choses ne soient au moment présent commes elles étoient au premier moment où vous avez entamé vos sollicitations. Un régiment n'est pas plus cher aujourd'huy, qu'il l'étoit il y a deux ans. Monsieur votre fils compte que c'est l'affaire de 30.000 francs ; encore peut-il arriver que vous ne soyez pas obligé de les donner tout de suite ; tous les jours on prend des arrangements pour de pareilles affaires. Vous craignez qu'il ne fût bientôt obligé de se défaire de ce régiment, s'il en avoit un, et je vois bien que cette crainte a pour fondement la dépense excessive que vous supposez qu'il feroit. Mais il y a remède à cela, si vous vouliez bien régler sa dépense, et je suis persuadé qu'il est assez raisonnable pour entendre vos avis, et pour se régler sur vos facultés. Pardonnez-moi, M. le Marquis, la liberté que [je] prens de vous faire ces raisonnements, mais je ne puis sans regret vous voir disposé à renoncer aux espérances que vous aviez conçues, à ce que vous avez désiré avec ardeur, et à ce que tous vos amis désirent comme vous. M. de La Tour (1) peut bien attendre encore quelque tems les articles que vous voudrez lui donner ; mais ce tems ne peut pas être long. Le voilà sur le point d'imprimer ; quand l'impression est une fois commencée, il faut aller de suite, et encore faut-il qu'il ait le loisir de travailler ces articles, qu'il ne trouvera peut-être pas tels qu'il les lui faut,

(1) Denis-François Gastellier de la Tour, généalogiste, né à Montpellier le 30 mai 1709, mort à Paris le 25 janvier 1781.

Digitized by Google

car chacun a son goût et sa façon de voir, de juger et de rendre.....

Recevez, s'il vous plaît, mes sincères compliments sur la perte que vous venez de faire de Madame de Rochemure (1). Si M. son fils (2), syndic du pays de Vivarais, pouvoit vous donner de quoi remplir les lacunes de la généalogie de la maison de Fages, il feroit une bonne action. J'ai déjà vu son nom mentionné à l'occasion de sa terre de Cheylus dans un des articles du premier volume du *Nobiliaire du Languedoc*. Cela fera chercher son article, et il ne sera guère beau de ne l'y pas trouver.

Indépendamment des troupes françoises destinées au siège de Gibraltar, nous aurons 15,000 hommes en Espagne, commandés par M. le prince de Beauvau (3). Il faut bien que nous visitions aussi le Portugal. Nous rassemblons aussi beaucoup de troupes auprès de Dunquerke. Les Jésuites vont toujours de mal en pis, ils sont fort à plaindre, et il y a bien de l'apparance que leur sort ne s'améliorera pas d'ici au mois d'aoust.....

A Paris, le 9 juin 1762.

..... Je sçavois déja qu'on attend dans ce mois M. le Cardinal de Bernis. On parle toujours beaucoup d'une descente en Angleterre ; on parle du prince Edouard à la tête de 40,000 hommes ; on parle d'une paix qui nous viendroit par la Sardaigne, et de quoi ne parle t'on pas? mais rien de certain. Voilà les Jésuites absolument éteints en Guyenne, en Bretagne et en Normandie ; on attend aussi un arrêt pareil du parlement de Toulouse. Tout cela est bien vif. Vous ne vous plaindrez pas cette fois ci de mon cérémonial ; par obéissance j'écris en polisson.....

(1) Françoise de Jovyac, mariée en 1708 à Jean de Fages, seigneur de Rochemure et de Cheylus. La Chesnaye-des-Bois dit à tort : seigneur de Rochemaure et de Cheylard.

(2) N... de Fages de Rochemure, syndic du Vivarais, mort en août 1762.

(3) Charles-Juste de Beauvau, maréchal de France, né en 1720, mort en 1793. (A. d. F. et d. J , cinq lettres).

(*A suivre*). Comte de Saint-Pol.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

LISTE DES IMMEUBLES CLASSÉS

PARMI LES

MONUMENTS HISTORIQUES

Avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913

(Publiée en exécution du paragraphe 2 de l'art. 2 de ladite loi)

(Suite)

DRÔME *(Suite)*

Tain. — Taurobole, pierre, époque gallo-romaine, sur la place du Taurobole.
Valence. — Cathédrale Saint-Apollinaire.
— Le pendentif.

EURE.

Aizier. — Clocher et abside de l'église.
Ambenay. — Dolmen.
Andelys (les). — Eglise du Grand-Andely.
— Eglise du Petit-Andely.
— Ruines du château Gaillard.
Appeville-Annebaut. — Eglise.
Baux-Sainte-Croix (les). — Paroi de l'église, décorée d'une peinture murale classée.
Beaumontel. — Tour de l'église.
Beaumont-le-Roger. — Restes de l'ancienne abbaye.
— Eglise.
Bec-Hellouin (le). — Tour de l'ancienne abbaye.
Bernay. — Ancienne église de l'abbaye (aujourd'hui halle au blé).
— Eglise Notre-Dame de la Couture.
Boisney. — Eglise.
Bourg-Achard. — Abside, transept et sacristie de l'église.

Digitized by Google

Broglie. — Eglise.
Conches. — Eglise.
— Ruines du donjon.
Dampsmesnil. — Allée couverte.
Dangu. — Eglise.
Ecouis. — Eglise.
Epieds. — Pyramide commémorative de la bataille d'Ivry.
Evreux. — Cathédrale Notre-Dame.
— Eglise Saint-Taurin.
— Tour de l'Horloge.
— Evêché et dépendances.
Ferrière-sur-Risle (la). — Eglise.
Fontaine-la-Soret. — Eglise.
Gaillon. — Château (affecté aux services de la guerre).
Gisors. — Eglise.
— Restes du château.
Harcourt. — Abside de l'église.
— Château.
Ivry-la-Bataille (Voir *Epieds*).
Landepereuse. — Menhir dit « la Longue-Pierre ».
Léry. — Chœur, clocher et transept de l'église.
Louviers. — Eglise Notre-Dame.
Plainville. — Eglise.
Pont-Audemer. — Eglise Saint-Ouen.
Pont-de-l'Arche. — Eglise.
Quillebeuf. — Eglise.
Roquette (la). — Tour de l'église.
Routot. — Clocher de l'église.
Rugles. — Tour de l'église.
Saint-Germain-Village. — Eglise.
Saint-Philbert-sur-Risle. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Saint-Pierre-d'Autils. — Clocher de l'église.
Saint-Pierre-du-Bosguérard. — Croix-calvaire dans le cimetière.
Serquigny. — Portail de l'église.
Thevray. — Tour.
Thibouville. — Eglise.
Tillières. — Eglise.
Tourny. — Eglise.
Ventes (les). — Dolmen dit « la Pierre-Courcoulée ».
— Dolmen de l'Hôtel-Dieu.
Verneuil. — Eglise de la Madeleine.
— Maison de la Renaissance à l'angle de la rue du Canon et de la rue de la Madeleine.
Verneusses. — Dolmen dit « la Grosse-Pierre ».
Vernon. — Eglise.
— Tour des Archives.
Vitot. — Eglise de Vitotel.

Eure-et-Loir.

Anet. — Eglise.
— Porte et chapelle du château.
Aunay-sous-Auneau. — Eglise.
Bazoche-Gouet (la). — Eglise.
Berchères-sur-Vesgres. — Menhir de la Ville-l'Evêque.

Digitized by Google

Bérou-la-Mulotière. — Parois de la sacristie de l'église, décorées de peintures murales classées.
Bleury. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Bléry. — Eglise.
Bonneval. — Ancienne abbaye (aujourd'hui asile d'aliénés).
Brezolles. — Clocher et première travée de la nef de l'église.
Chartres. — Cathédrale Notre-Dame.
— Ancien évêché.
— Façade postérieure située sur la cour et la charpente des combles de la maison, 13, rue des Changes (ancienne salle de justice).
— Eglise Saint-Aignan.
— Eglise Saint-Pierre.
— Chapelle de l'hôpital Saint-Brice.
— Ancienne église de Loëns.
— Ancienne église Saint-André.
— Maison dite « Du médecin », rue Noël-Ballay (ancienne rue du Grand-Cerf).
— Façade de la maison XIII^e^ siècle en face la tour Nord de la cathédrale.
— Escalier de la maison dite « de la Reine Berthe ».
— Porte Guillaume.
— Ouvrage avancé de la porte Guillaume.
Châteaudun. — Façade de la chapelle dite « du Champdé ».
— Eglise Saint-Jean et portail de l'ancien cimetière.
— Eglise Saint-Valérien.
— Les deux collatéraux au Nord et le bas-côté Sud de l'église de la Madeleine.
Cloyes-sur-Loir. — Parois de la chapelle d'Yron, décorées de peintures murales classées.
Corancez. — Polissoir dit « Pinte de Saint-Martin ».
Courville. — Eglise.
Dreux. — Eglise Saint-Pierre.
— Ancien hôtel de ville.
Fains-la-Folie. — Eglise de la Folie-Herbault.
Gallardon. — Eglise.
— Ruine de la tour dite « de l'Epaule ».
— Maison en bois.
Garancières-en-Beauce. — Clocher de l'église.
Illiers. — Eglise.
Jouy. — Porte principale de l'église.
Maintenon. — Aqueduc.
Marboué. — Clocher de l'église.
Meslay-le-Grenet. — Eglise.
Mignières. — Chapelle des Trois-Maries.
Nogent-le-Roi. — Eglise.
Nogent-le-Rotrou. — Chœur et clocher de l'église Saint-Hilaire.
— Nef centrale de l'église Notre-Dame.
Pontgouin. — Ecluses de Boizard.
Saint-Avit. — Dolmen de Quincampoix.
Saint-Lubin-des-Joncherets. — Eglise.
Santeuil. — Chœur et clocher de l'église.
Sorel. — Ruines du château, XVII^e^ siècle.
Thiron-Gardais. — Eglise.
Toury. — Eglise.
Trizay-les-Bonneval. — Dolmen dit « Pierre de Beaumont ».

Digitized by Google

Villemeux. — Eglise.
Ymeray. — Menhir de « Chantecocq » ou « Mère-aux-Cailles ».

Finistère.

Bodilis. — Eglise.
Brest. — Groupe en marbre représentant Neptune et la Seine, par Coyzevox, sur le cours Dajot.
— Groupe en marbre « le Triomphe d'Amphitrite », par Coyzevox, sur l'esplanade du port de guerre.
Camaret-sur-Mer. — Alignements.
— Tour Vauban.
Carhaix. — Aqueduc romain.
Commana. — Allée couverte de Mougau.
Concarneau. — Remparts de la ville close.
Crozon. — Alignement.
— Alignement du Ty-Ar-C'huré.
Daoulas. — Eglise et cloître de l'ancienne abbaye.
— Chapelle Sainte-Anne.
Folgoët (le). — Eglise Notre-Dame.
— Prieuré.
Goulven. — Eglise.
— Dolmen de trench Gallie.
Guerlesquin. — Prétoire.
— Menhir de Kerellou.
Guiclan. — Grotte de Roc'h-Toul.
Guimiliau. — Eglise.
— Chapelle Sainte-Anne et Calvaire (dans l'enceinte du cimetière).
Henvic. — Clocher de l'église.
Kerfeunteun. — Chapelle de la Mère-de-Dieu.
Kermorvan. — Dolmen.
Kernevel. — Chapelle du Moustoir.
Kérouzéré (Voir *Sibiril*).
Lambader (commune de Plouvorn). — Eglise.
Lampaul-Guimiliau. — Eglise.
Landunvez. — Dolmen et menhir d'Argenton.
Lanmeur. — Crypte de l'église.
Laz. — Menhir de Kermez.
Locmaria-an-Hent. — Chapelle et ossuaire.
Locronan. — Eglise.
Loctudy. — Eglise.
Morlaix. — Maison de la Reine-Anne.
— Restes de la chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine.
Penmarc'h. — Eglise.
— Menhir.
Pleyben. — Eglise.
— Calvaire.
Ploaré. — Eglise.
Plonévez-du-Faou. — Chapelle de Saint-Herbot.
Plouarzel. — Menhir de Kervéatou.
Plouescat. — Menhir du Camp-Louis.
— Dolmen de Creac'h-Ar-Vreu.
Plougasnou. — Oratoire.
Plougastel-Daoulas. — Calvaire.
Plougonvelin. — Ruines de l'abbaye de Saint-Mathieu.
Plougourvest. — Croix de chemin de Lambader.

Digitized by Google

Ploumoguer. — Cromlechs de Kermorvan.
Plounéour-Trez. — Menhirs de Pontusval.
— Autre menhir de Pontusval (cadastre · n° 1274, section C).
Plourin-Ploudalmézeau. — Menhirs de Kercadiou.
Plouvien. — Chapelle Saint-Jean-de-Bazlanan.
Plouzévédé. — Chapelle Notre-Dame-de-Berven.
— Clôture du cimetière.
— Arc-de-Triomphe.
Plovan. — Ruines de la chapelle de Languidou.
Plozévet. — Menhir dit des « Droits-de-l'Homme ».
Pont-Croix. — Eglise.
Pont-l'Abbé. — Eglise de Lambour.
Primelin. — Chapelle de Saint-Tugen.
Quimper. — Cathédrale Saint-Corentin.
— Eglise de Loc-Maria.
— Restes des anciens remparts (parties appartenant à la ville et au département).
Quimperlé. — Eglise Sainte-Croix.
Roscoff. — Eglise.
— Deux ossuaires.
Saint-Divy. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Saint-Jean-du-Doigt. — Eglise.
— Fontaine.
Saint-Jean-Trolimon. — Calvaire.
— Chapelle de Notre-Dame-de-Tronoën.
Saint-Pol-de-Léon. — Ancienne cathédrale.
— Eglise Notre-Dame-du-Creisker.
— Fontaine dite « de la Gloire ».
— Dolmen de Boutouiller.
— Vasque de Kerliviry.
Saint-Thégonnec. — Eglise.
— Calvaire.
Saint-Thégonnec. — Ossuaire.
Saint-Vougay. — Château de Kerjean et dépendances.
Sein (île de). — Deux menhirs dits « les Causeurs ».
Sibiril. — Château de Kérouzéré.
Sizun. — Arc du XVI^e^ siècle (porte du cimetière).

GARD.

Aigues-Mortes. — Remparts.
— Tour de Constance.
— Tour Carbonnière.
Aiguèze. — Dolmen dit « Pié-de-Mounié ».
— Grotte Chabot.
Angles (les). — Murs d'enceinte, tour carrée et église du presbytère.
Aramon. — Façades de la mairie.
Barjac. — Groupe de trois dolmens.
Beaucaire. — Chapelle Saint-Louis.
— Château.
— Croix couverte.
Calvisson. — Sculptures néolithiques de Cante-Perdrix.
Campestre. — Dolmen dit « Peyre-de-Cabusso-Ludo ».
Fourques. — Château.

Digitized by Google

Gallargues. — Tour romaine.
— Pont romain.
Garn (le). — Grotte d'Oullins.
Lussan. — Menhir de la « Pierre-Plantée ».
Nages. — Enceinte préhistorique des Castels.
Nimes. — Amphithéâtre.
— Maison Carrée.
— Thermes et nymphée (temple de Diane).
— Château-d'Eau.
— Porte d'Arles, dite d'Auguste.
— Porte d'Espagne, dite de France.
— Tour Magne.
— Cathédrale Notre-Dame.
— Eglise Saint-Paul.
Pont-Saint-Esprit. — Portail de l'ancienne chapelle de l'hôpital dans la citadelle.
Remoulins. — Pont du Gard.
Saint-Bonnet (canton d'*Aramon*). — Eglise.
Saint-Gilles. — Eglise et abside ruinées. — Vis de Saint-Gilles.
— Maison romane.
Saint-Laurent-des-Arbres. — Eglise.
— Tour fortifiée.
Tornac. — Eglise.
Uzès. — Tour de l'ancienne cathédrale dite « Campanile » ou « Tour Fenestrelle ».
— Crypte.
— Château dit « le Duché ».
Villeneuve-lès-Avignon. — Château dit « Fort Saint-André » et son enceinte.
— Maison du XVe siècle (en ruines), sise dans l'enceinte du Fort Saint-André, rue Basse.
— Chapelle dans l'enceinte du Fort Saint-André.
Villeneuve-lès-Avignon. — Ruines de la chapelle d'Innocent VI dans l'ancienne Chartreuse.
— Tour de l'horloge de l'ancienne Chartreuse.
— Eglise paroissiale Notre-Dame et cloître.
— Tour dite « de Philippe-le-Bel ».
— Porte monumentale de 1649 (ancienne Chartreuse).
— Fontaine Saint-Jean-Baptiste.
— Chapelle Notre-Dame-de-Belvezet.
— Petit cloître de l'ancienne Chartreuse ; parties classées : préau, galeries, salle capitulaire, cour du puits, cellules et autres dépendances.
— Parois de l'église Saint-Pons, décorées de fragments de peintures murales classées.

Garonne (Haute-).

Alan. — Porte de l'ancien évêché.
Bagnères-de-Luchon. — Alignements.
— Cromlech.
Cazeaux-de-Larboust. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Isle-en-Dodon (l'). — Clocher et chœur de l'église.
Labarthe-Rivière. — Pile romaine.
Marsoulas. — Grotte.

Digitized by Google

Montgeard. — Eglise et tour du clocher.
Montsaunès. — Eglise.
Poucharramet. — Eglise.
Saint-Aventin. — Eglise.
Saint-Bertrand-de-Comminges. — Ancienne cathédrale et cloître.
Saint-Gaudens. — Eglise.
Saint-Martory. — Croix de carrefour, pierre, XVe siècle, sur la place du Pont.
Toulouse. — Cathédrale Saint-Etienne.
— Eglise et ancien couvent des Jacobins.
— Eglise Saint-Sernin.
— Eglise du Taur.
— Ruines de l'église des Cordeliers.
— Chapelle de l'ancien séminaire.
— Façade de l'église de la Dalbade.
— Ancien couvent des Augustins (aujourd'hui musée).
— Porte dite « l'Esquile » dépendant de l'ancien petit séminaire du même nom.
— Capitole ; parties classées : la tour du donjon, les façades intérieures de la cour Henri IV, la façade principale sur la place du Capitole.
— Maison de Pierre.
— Hôtel Bernuy (aujourd'hui lycée).
— Hôtel Felzins.
— Hôtel de Lasbordes.
— Restes de l'église Saint-Pierre-des-Cuisines, dans l'arsenal (affectée aux services de la guerre).— Etendue du classement : *a)* Portail roman de la façade Sud de l'ancienne église ; *b)* Enfeu à arcature avec sarcophage dans le mur, à l'est du portail.
Valcabrère. — Eglise Saint-Just.
Vénerque. — Eglise.

GERS.

Auch. — Cathédrale Sainte-Marie.
Bassoues. — Donjon.
Belloc-Saint-Clamens. — Chapelle.
Biran. — Tour gallo-romaine.
Condom. — Eglise Saint-Pierre (ancienne cathédrale).
Fleurance. — Eglise.
Lectoure. — Eglise Saint-Gervais.
Lombez. — Eglise.
Marciac. — Eglise.
— Clocher de l'ancien couvent des Augustins.
Ronnieu (la). — Eglise.
— Cloîtres.
Saint-Créac. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Saint-Lary. — Tour gallo-romaine.
Simorre. — Eglise.

GIRONDE.

Aillas. — Façade de l'église.
— Ruines du château.

Digitized by Google

Arsac. — Portail de l'église.
Baron. — Crypte de l'église.
Barsac. — Église.
Bazas. — Eglise Saint-Jean (ancienne cathédrale).
Bégadan. — Chœur et abside de l'église.
Berson. — Eglise.
Bellefond. — Dolmens.
Birac. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Blaignac. — Portail et sculptures de l'église.
Blanquefort. — Château.
Blasimon. — Eglise Saint-Nicolas.
Blésignac. — Croix de cimetière.
Bonzac. — Croix du cimetière, pierre, XVI^e^ siècle.
Bordeaux. — Restes d'un amphithéâtre dit « Palais Gallien ».
— Cathédrale Saint-André.
— Clocher de Pey-Berland.
— Eglise Saint-Bruno.
— Eglise Sainte-Croix.
— Eglise Sainte-Eulalie (sauf la façade).
— Eglise Saint-Michel.
— Eglise Saint-Seurin.
— Fontaine Sainte-Croix.
— Fontaine de la place Saint-Projet.
— Porte du Palais ou du Cailhau.
— Porte et tours de l'ancien hôtel de ville dites « la Grosse-Cloche ».
— Grand théâtre.
— Façades et grand salon de l'hôtel de la Marine.
— Eglise Saint-Pierre (moins le clocher).
— Eglise Notre-Dame.
Bouliac. — Eglise.
Bourg. — Crypte de l'église de la Libarde.
Cadillac. — Château (aujourd'hui école de préservation de jeunes filles).
— Remparts et portes.
— Chapelle funéraire des ducs d'Epernon.
Camiran. — Façade et campanile de l'église.
Cardan. — Portail et abside de l'église.
Castelviel. — Eglise.
Castres-Gironde. — Abside de l'église.
Cérons. — Portail et abside de l'église.
Cessac. — Portail ouest de l'église.
Coimères. — Portail de l'église.
Cordouan. — Phare.
Courpiac. — Portail de l'église.
Coutras. — Puits dit « de Henri IV ».
Francs. — Eglise.
Gaillan. — Eglise.
Guitres. — Eglise.
Landiras. — Chevet de l'église.
Langoiran. — Château.
— Eglise du Haut-Langoiran.
Léognan. — Eglise.
Lesparre. — Tour du château.
Libarde (la) (Voir *Bourg*).
Libourne. — Hôtel de ville.
Loupiac-de-Cadillac. — Eglise.

Digitized by Google

Macau. — Clocher de l'église.
Marcamps. — Caverne de « Pair-Non-Pair ».
Marcillac. — Croix du cimetière.
— Portail de l'église.
Marimbaut. — Façade de l'église.
Mauriac. — Croix de cimetière.
Mérignac. — Tour de Veyrines.
Montagne. — Eglise.
Moulis. — Eglise.
Nérigean. — Croix de cimetière.
Petit-Palais. — Eglise Saint-Pierre.
Peujard. — Eglise.
Pleine-Selve. — Eglise.
Préchac. — Eglise.
Puch (le). — Eglise.
Pujols. — Eglise.
Pujols-sur-Ciron. — Porte de l'église.
Rauzan. — Château.
Réole (la). — Eglise Saint-Pierre.
— Hôtel de ville.
— Restes de l'enceinte.
Rions. — Eglise.
— Enceinte fortifiée.
Sadirac. — Croix de cimetière.
Saillans. — Croix de cimetière.
Saint-Christophe-des-Bardes. — Portail de l'église.
Saint-Denis-de-Piles. — Eglise.
Saint-Emilion. — Eglise et cloître.
— Eglise souterraine monolithe et son clocher.
— Ermitage de Saint-Emilion ou chapelle de la Trinité.
Saint-Emilion. — Ancien palais Cardinal.
— Remparts.
— Donjon ou château du roi.
— Cloître des Cordeliers.
Saint-Ferme. — Eglise.
Saint-Genès-de-Lombaud. — Façade de l'église.
Saint-Germain-de-la-Rivière. — Croix du cimetière, pierre, XVI^e^ s.
Saint-Macaire. — Eglise.
— Maison Messidan.
— Maison de La Nau.
Saint-Martin-de-Sescas. — Portail de l'église.
Saint-Pey-d'Armens. — Croix de cimetière.
Saint-Sulpice-et-Cameyrac. — Croix de cimetière, XVI^e^ siècle.
Saint-Sulpice-de-Faleyrens. — Menhir de Pierre-Fitte.
Saint-Vivien. — Abside de l'église.
Saint-Vivien-de-Blaye. — Croix de cimetière.
Sainte-Colombe. — Portail de l'église.
Salles (les). — Dolmen de Puy-Landry.
Sauve (la). — Ancienne abbaye (aujourd'hui école normale).
— Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Sauveterre. — Anciennes portes de la ville.
Soulac. — Eglise Notre-Dame de la Fin des Terres.
Uzeste. — Eglise.
Vertheuil. — Eglise.
Villandraut. — Ruines du château.
Villegouge. — Portail de l'église.

Digitized by Google

HÉRAULT.

Agde. — Eglise Saint-Etienne (ancienne cathédrale).
Béziers. — Eglise Saint-Nazaire (ancienne cathédrale et cloître de Saint-Nazaire.
— Abside de l'église Saint-Jacques.
Brissac. — Eglise.
Capestang. — Eglise.
Castelnau-le-Lez. — Eglise.
Caux. — Eglise.
Cebazan. — Croix de carrefour, marbre, fin XV^e^ siècle.
Clermont-l'Hérault. — Eglise Saint-Paul.
Cruzy. — Eglise.
Espondeilhan. — Eglise.
Lattes. — Abside, absidiole et corbeaux de la façade de l'église.
Lodève. — Eglise Saint-Fulcran (ancienne cathédrale).
Maguelone (Voir *Villeneuve-lès-Maguelone*).
Minerve. — Dolmen dans le tumulus des Bois-Bas.
— Dolmen de Brunon.
Montpellier. — Cathédrale.
— Promenade du Peyrou. Etendue du classement : 1° Château-d'Eau, son bassin et les escaliers latéraux qui l'encadrent ; 2° Arc-de-Triomphe ; 3° Grilles d'entrée des promenades basses.
— Parois des plafonds de la première et de la troisième chambre de la cour d'appel du palais de justice, décorées de peintures murales classées.
— Eglise Sainte-Croix à Celleneuve.
Murviel-lès-Montpellier. — Remparts d'Altimurium.
Pignan. — Abbaye de Vignogoul.
Poujol (le). — Eglise Saint-Pierre-de-Rèdes.
Puissalicon. — Tour romane dans le cimetière.
Quarante. — Eglise.
Saint-Guilhem-le-Désert. — Eglise et parties existantes du cloître.
Saint-Martin-de-Londres. — Eglise. — Etendue du classement : l'abside, les transepts, la coupole, le porche et deux travées de la nef de l'église.
Saint-Pargoire. — Eglise.
Saint-Privat. — Dolmen du Belvédère de Gramond.
Saint-Pons-de-Thomières. — Eglise.
Saint-Thibéry. — Restes d'un pont romain.
Sérignan. — Eglise.
Soumont. — Dolmen de Coste-Rouge.
Vias. — Eglise.
Villemagne. — Ancienne église Saint-Grégoire.
Villeneuve-lès-Maguelone. — Eglise Saint-Etienne.
— Eglise Saint-Pierre-de-Maguelone (ancienne cathédrale).

ILLE-ET-VILAINE.

Bain-de-Bretagne. — Croix de cimetière.
Bais. — Porte de l'église.
Broualan. — Eglise.
Champeaux. — Eglise.
Clayes. — Croix de cimetière.

Digitized by Google

Cugen. — Menhir dit « la Pierre-Longue ».
Dol. — Ancienne cathédrale.
— Menhir de Champ Dolent.
Essé. — Dolmen dit « la Roche-aux-Fées ».
Fougeray (le Grand-). — Donjon du château.
Fougères. — Château.
— Eglise Saint-Sulpice.
— Tour Nichot.
Guerche-de-Bretagne (la). — Eglise.
Iffs (les). — Eglise.
Landéan. — Celliers.
Langon. — Chapelle Sainte-Agathe.
Lieuron. — Croix de cimetière, sur la place de l'Eglise.
Luitré. — Croix de cimetière, pierre, XVI^e^ siècle.
Maure-de-Bretagne. — Croix, pierre, XVI^e^ siècle, dans le cimetière.
Médréac. — Alignements. — Menhir de Chinot.
— Croix de cimetière, pierre, XVI^e^ siècle.
Nouvoitou. — Croix de cimetière.
Noyal-sous-Bazouges. — Menhir de Lande-Ros.
Noyal-sur-Seiche. — Croix de cimetière.
Pléchatel. — Croix de cimetière sur la place.
Plerguer. — Menhir dit « la Pierre-du-Domaine ».
Redon. — Eglise Saint-Sauveur et clocher.
Rennes. — Galerie de cloître dans l'hospice Saint-Mélaine.
— Palais de justice.
— Cathédrale.
Roz-Landrieux. — Croix du cimetière, pierre, XVI^e^ siècle.
Saint-Aubin-du-Cormier. — Cinq menhirs dans la forêt de Haute-Sève.
Saint-Briac. — Clocher de l'église.
Saint-Gilles. — Croix de cimetière.
Saint-Lunaire. — Ancienne église.
Saint-Malo. — Remparts.
— Ancienne cathédrale (moins le clocher).
— Fort national, classement limité aux murs d'enceinte (affecté aux services de la guerre).
Saint-Méen. — Croix de cimetière dite « Croix-de-l'Abbaye ».
Saint-Pierre-de-Plesguen. — Eglise.
Saint-Servan. — Tour Solidor : enceintes, ponts et dépendances.
Saint-Suliac. — Menhir dit « la Dent-de-Gargantua ».
— Clocher et porche de l'église.
Tressé. — Dolmen dit « la Maison-des-Fées ».
Vitré. — Château.
— Eglise Notre-Dame.

INDRE.

Ardentes. — Eglise Saint-Martin.
Azay-le-Ferron. — Parois de l'église, contenant des restes de peintures murales classés.
Bagneux. — Dolmen dit « la Pierre-Couverte-de-Bué ».
— Menhir dit « la Pierre-Levée-de-Boisy » ou « de Bellevue ».
— Deux menhirs à Tréfoux.
Chabris. — Eglise.

Digitized by Google

Château-Guillaume (Voir *Lignac*).
Châtillon-sur-Indre. — Eglise.
— Tour de César.
Châtre-l'Anglin (la). — Dolmen de Passebonneau.
Ciron. — Dolmen et cromlech de Sennevaut.
— Lanterne des morts.
Déols. — Tour de l'ancienne abbaye.
Douadic. — Parois de l'église, contenant des restes de peintures murales classés.
Estrées (Voir *Saint-Genou*).
Fontgombault. — Parties anciennes de l'abbaye.
Gargilesse. — Eglise.
Issoudun. — Tour Blanche.
— Chapelle Saint-Roch de l'ancien Hôtel-Dieu.
— Salle des malades de l'ancien Hôtel-Dieu.
Levroux. — Eglise.
Lourdoueix-Saint-Michel. — Façade de l'église.
— Dolmen du Bois-Plantaire.
Lignac. — Château-Guillaume.
Méobecq. — Eglise.
Mézières-en-Brenne. — Eglise.
Montchevrier. — Dolmen.
Moulins. — Dolmen et cromlech de la Pierre.
Neuvy-Saint-Sépulcre. — Eglise.
Nohant-Vicq. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Parnac. — Dolmen de l'Aire-aux-Martes.
— Dolmen de Montgarneau.
Paulnay. — Eglise.
Pommiers. — Château du Châtelier.
Poulgny-Saint-Pierre. — Parois des voûtes de l'église, décorées de peintures murales classées.
Roussines. — Parois intérieures des voûtes de l'église, décorées de peintures murales classées.
Saint-Gaultier. — Eglise.
Saint-Genou. — Eglise.
— Lanterne des morts d'Estrées.
Saint-Marcel. — Eglise.
Saint-Plantaire. — Dolmen dit « la Pierre-à-la-Marte »
Sarzay. — Château.
Sauzelles. — Monument funéraire romain.

INDRE-ET-LOIRE.

Amboise. — Château.
— Hôtel de ville.
— Château de Clos-Lucé.
Avon. — Eglise.
Auzouer. — Menhir du château de Pierrefitte.
Azay-le-Rideau. — Château, parc et dépendances.
— Eglise.
Balesmes. — Eglise.
— Dolmen dit « Chillon-du-Feuillet ».
Beaulieu. — Eglise abbatiale.
— Cromlech à la Croix-Bonnin.

Digitized by Google

Beaumont-la-Ronce. — Dolmen dit « la Pierre-Levée ».
Bléré. — Chapelle de l'ancien cimetière.
Bossay. — Eglise.
Bourgueil. — Eglise.
Bridoré. — Château.
Bueil. — Eglise.
Candes. — Eglise.
Celle-Guenand (la). — Eglise.
Champigny-sur-Veude. — Chapelle du château.
Chemillé-sur-Indrois. — Chapelle Saint-Jean-du-Liget située près la forêt.
Chenonceaux. — Château.
Chinon. — Château.
— Eglise Saint-Maurice.
— Ancienne abbaye de Saint-Mexme (aujourd'hui école).
Chisseaux. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classées.
Cinq-Mars-la-Pile. — Pile romaine.
Cormery. — Eglise Notre-Dame-de-Fougeray.
— Clocher de l'ancienne église abbatiale, dénommé Tour Saint-Paul.
Cravant. — Eglise désaffectée du cimetière.
Draché. — Menhir dit « Pierre Percée ».
Ferrière-Larçon. — Eglise.
— Polissoir.
Huisme. — Abside de l'église et travée attenante.
Ile-Bouchard (l'). — Eglise Saint-Maurice.
— Eglise Saint-Gilles.
— Ruines de l'ancien prieuré de Saint-Léonard.
Lerné. — Chapelle du château de Chavigny.
Liget (le) (Voir *Chemillé-sur-Indrois*).
Lignières. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Ligré. — Dolmen.
Loches. — Eglise Saint-Ours.
— Château (aujourd'hui prison).
— Ancien Palais-Royal (aujourd'hui sous-préfecture).
— Hôtel de ville.
— Tour Saint-Antoine.
— Porte des Cordeliers.
— Porte de l'enceinte du château.
Luynes. — Restes d'un aqueduc romain.
Mettray. — Dolmen dit « la Grotte aux Fées ».
Montrésor. — Eglise.
Paulmy. — Dolmen dit « Pierre Chaude ».
Pressigny (le Grand-). — Restes du château.
— Pavillon du puits du château.
Preuilly. — Eglise.
Restigné. — Eglise.
Richelieu. — Enceinte de la ville.
Rivière. — Eglise.
Rochecorbon. — Tour dite « la Lanterne ».
Saint-Epain. — Eglise.
Saint-Germain-sur-Vienne. — Eglise.
Saint-Jean-Saint-Germain. — Porche de l'église.
Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Eglise.
Tavant — Eglise.

Digitized by Google

Tours. — Murailles romaines dans l'ancien archevêché.
— Cathédrale Saint-Gatien.
— Cloître Saint-Gatien, dénommé aussi « la Psalette ».
— Tour de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.
— Cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.
— Caves de l'ancien archevêché.
— Tour dite « de Charlemagne ».
— Eglise Saint-Julien.
— Portail de l'église Saint-Symphorien.
— Maison dite « de Tristan l'Hermite ».
— Maison dite du « Dauphin ».
— Fontaine de Beaune-Semblançay.
— Tour Nord de Guise et tour Sud (affectées aux services de la guerre) dans la caserne Meusnier ; étendue du classement : le gros œuvre des deux tours, compris les combles, et à l'intérieur, les voûtes datant de la construction primitive.
Truyes. — Eglise.
Veretz. — Parois de la tribune de l'église décorées de peintures murales classées.
Vernou. — Façade de l'église.

Isère.

Bressieux. — Ruines du château.
Cremieu. — Halles anciennes.
— Porte de Lyon.
Cremieu. — Porte dite « Porte Neuve » ou « Porte de François Ier ».
— Salles du rez-de-chaussée de l'ancien couvent des Augustins occupées par la mairie et la justice de paix, ainsi que la tourelle de l'escalier conduisant au 1er étage.
— Eglise.
Décines. — Menhir.
Dionay. — Chapelle du cimetière de Saint-Jean-le-Fromental.
Genevrey (Voir *Vif*).
Grenoble. — Cathédrale Notre-Dame.
— Abside et crypte de l'église Saint-Laurent.
— Palais de justice.
— Clocher de l'église Saint-André.
Marnans. — Eglise.
Pont de Claix. — Vieux Pont.
Saint-Antoine. — Eglise (ancienne église abbatiale).
— Hôtel de ville.
Saint-Chef. — Eglise.
Saint-Geoire-en-Valdaine. — Eglise.
Saint-Georges-de-Commiers. — Eglise de Saint-Georges.
— Clocher de l'église de Saint-Pierre.
Saint-Pierre-d'Allevard. — Clocher de l'église.
Saint-Pierre-de-Chartreuse. — Ancien monastère de la Grande-Chartreuse.
— Chapelle de Saint-Bruno.
— Chapelle de Notre-Dame-de-Casalibus.
Saint-Ismier. — Portail de l'église.
Salaise. — Chœur et crypte de l'église.
Seyssins. — Chapiteaux de la nef de l'église.
Solaise. — Borne milliaire sur la route de Solaise, à Vernaison.

Digitized by Google

Vienne. — Aiguille.
— Escaliers antiques.
— Théâtre antique.
— Temple d'Auguste et de Livie.
— Restes d'un portique romain.
— Eglise Saint-André-le-Bas.
— Eglise Saint-Maurice.
— Eglise Saint-Pierre (aujourd'hui musée).
Vif. — Eglise de Genevray.
— Croix en pierre du cimetière de Genevray.
Vizille. — Château de Lesdiguières.
— Porte de la chapelle du cimetière.
Voreppe. — Eglise.

JURA.

Arbois. — Eglise Saint-Just.
Aromas. — Croix de pierre devant l'église.
Balanod. — Croix de pierre sur la place.
Bans. — Croix de chemin.
Baume-les-Messieurs. — Eglise Saint-Pierre.
— Fontaine et croix monumentale.
Chemilla. — Croix, pierre, 1534, sur le champ de foire.
Chissey. — Eglise.
Choisey. — Croix de carrefour, pierre, fin du XV^e^ siècle, sur le chemin de Saint-Ylie.
Courte-Fontaine. — Eglise.
Dole. — Portail du palais de justice.
Dole. — Portail de la chapelle du collège de l'Arc.
— Eglise Notre-Dame.
Domblans. — Croix de pierre du cimetière.
Fontenu. — Palafittes de Chalin.
Froidefontaine. — Croix de chemin.
Gigny. — Eglise.
Lons-le-Saulnier. — Crypte de l'Eglise Saint-Désiré.
— Grille de l'hôpital.
Moissey. — Croix de cimetière.
Montmorot. — Ruines du château.
Orchamps. — Chœur et chapelle renaissance de l'église.
Orgelet. — Eglise.
Parcey. — Croix de carrefour, pierre (1613) sur la place près de l'église.
Poligny. — Fontaine publique, XVI^e^ siècle.
— Eglise Saint-Hippolyte.
— Eglise de Montivillard.
Saint-Claude. — Cathédrale.
Saint-Hymétière. — Eglise.
Saint-Lucipin. — Eglise.
Salins. — Eglise Saint-Anatoile.
Sirod. — Paroi de la dernière chapelle de droite de l'église, contenant un reste de peinture murale classé.

LANDES.

Aire. — Cathédrale.
— Eglise du Mas-Aire.

Digitized by Google

Dax. — Enceinte gallo-romaine.
— Porche de l'ancienne cathédrale.
Geaune. — Tour des Augustins.
Hagetmau. — Crypte de Saint-Girons.
Levignacq. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Mimizan. — Portail de l'église.
Saint-Paul-les-Dax. — Eglise.
Saint-Sever. — Eglise.
Sorde. — Eglise et cloître de l'ancienne abbaye.

Loir-et-Cher.

Areines. — Menhir d'Huchigny.
Blois. — Château et ses anciennes dépendances.
— Cathédrale Saint-Louis.
— Eglise Saint-Nicolas-Saint-Laumer.
— Fontaine de Louis XII.
— Bains de la Reine dénommés aussi : « Pavillon d'Anne de Bretagne ».
— Maisons en bois, rue Saint-Lubin, nos 1 et 3.
— Ancien hôtel de Belot, rue des Papegaults, no 10.
— Cloître Saint-Saturnin, dans l'hospice du faubourg de Vienne, connu également sous le nom de : « Ancien cimetière à galeries ».
Brévainville. — Dolmen dit « les Grosses-Pierres ».
Cellettes. — Château de Beauregard.
Chambord. — Château.
Chapelle-Vendômoise (la). — Dolmen dit « la Pierre-Levée ».
Chaumont. — Château.
Choue. — Ruines de la chapelle de Guériteau.
Cour-sur-Loire. — Eglise.
Couture. — Château de la Poissonnière, dénommé également château « de Ronsard ».
Droué. — Polissoir dit « la Pierre Cochée ».
Faverolles. — Eglise de l'ancienne abbaye d'Aigues-Vives.
Ferté-Imbault (la). — Chapelle Saint-Thaurin.
Fontaine-en-Sologne. — Eglise.
Fougères-sur-Bièvre. — Château.
Huisseau-en-Beauce. — Deux menhirs, un dolmen et un polissoir.
Lassay. — Eglise.
Lavardin. — Eglise.
Lorges. — Eglise.
Mennetou-sur-Cher. — Ruines des remparts, des portes et de la tour.
— Parties des restes de l'ancien prieuré.
Mer. — Tour de l'église.
Montoire. — Ruines du château.
— Chapelle Saint-Gilles.
Montrichard. — Eglise Notre-Dame de Nanteuil.
— Façade de la maison dite le Prêche.
— Deux maisons en bois, xve siècle.
— Ruines de l'ancien château.
Nourray. — Eglise.
— Dolmen sous tumulus.
— Polissoir.
Noyers. — Eglise.
— Chapelle Saint-Lazare.

Digitized by Google

Noyers. — Menhir dit « la Pierre-frite-de-Grandmont ».
Romorantin. — Clocher et chœur de l'église.
— Partie basse d'une maison en bois au Carroir doré.
— Maison en pans de bois, située au Carroir doré, au carrefour formé par la rencontre des rues du Four et du Milieu, et connue sous le nom de « Ancien hôtel de la Chancellerie ».
— Ancien hôtel Saint-Pol sis au Carroir doré.
— Tour de la sous-préfecture.
Saint-Aignan. — Eglise.
Saint-Jacques-des-Guérets. — Parois de l'église, revêtues de peintures murales classées.
Saint-Loup-sur-Cher. — Eglise.
Selles-Saint-Denis. — Chapelle Saint-Genoulph.
Selles-sur-Cher. — Eglise.
Soings. — Tumulus.
Souday. — Eglise (moins le clocher et le porche).
Suèvres. — Eglise Saint-Lubin.
— Façade occidentale de l'église Saint-Christophe.
Talcy. — Château.
Thézée. — Ruines d'un monument romain.
Tripleville. — Menhir, dolmen, polissoir.
Tróo. — Eglise.
— Ancien prieuré de Notre-Dame-des-Marchais.
— Ruines de l'ancienne maladrerie Sainte-Catherine.
Vendôme. — Ruines du château.
— Ancienne porte Saint-Georges (aujourd'hui hôtel de ville).
— Eglise, clocher, cloître et presbytère de la Trinité.
— Tour Saint-Martin.

Loire.

Ambierle. — Eglise.
Bénissons-Dieu (la). — Eglise.
Bourg-Argental. — Eglise.
Chandieu. — Eglise.
— Prieuré.
Charlieu. — Restes de l'abbaye.
— Donjon.
— Ancienne maison abbatiale (aujourd'hui presbytère).
— Maison, rue Mercerie, n° 9.
— Maison à l'angle de la rue Nationale et de la rue Grenette.
— Maison, rue Chevroterie, n° 29.
— Maison, rue Chevroterie, n° 22.
— Maison, rue Nationale, n° 32.
Couzan (Voir *Sail-sous-Couzan*).
Marols. — Eglise (à l'exception de l'étage moderne qui couronne le clocher occidental).
Montbrison. — Eglise Notre-Dame.
— Salle dite « De la Diana ».
Pouilly-les-Feurs. — Eglise.
Sail-sous-Couzan. — Château de Couzan.
Saint-Etienne-le-Molard. — Château de la Bastie.
Saint-Germain-Laval. — Eglise désaffectée de l'ancienne Commanderie de Verrières.
— Croix de carrefour de Verrières.

Digitized by Google

Saint-Maurice-sur-Loire. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Saint-Nizier-sous-Charlieu. — Ancien cloître des Cordeliers.
Saint-Rambert. — Eglise.
Saint-Romain-le-Puy. — Eglise et restes de l'ancien prieuré.
Sainte-Croix. — Parois de l'église (chapelle de Thibaud de Vassalieu), décorées de peintures murales classées.
Villerest. — Muraille en porphyre dite « Château Brûlé » au lieu dit « Lourdon ».

Loire (Haute-).

Aiguilhe. — Eglise Saint-Michel.
— Chapelle Saint-Clair.
Arlempdes. — Eglise.
Arlet. — Eglise.
Aubazat. — Chapelle de Peyrusse.
Auzon. — Eglise.
Bains. — Eglise.
Bauzac. — Abside et crypte de l'église.
Beaulieu. — Eglise.
Blassac. — Croix de fer, XV^e^ siècle.
Blesle. — Eglise.
Brioude. — Eglise Saint-Julien.
Chaise-Dieu (la). — Eglise.
— Cloître et ancienne bibliothèque.
Chamalières. — Eglise.
Chanteuges. — Eglise.
Chanteuges. — Chapelle Saint-Nectaire.
— Restes du cloître et enceinte du prieuré.
Chaspuzac. — Eglise.
Chassignolles. — Portail ouest de l'église.
Chomelix. — Menhir dit « la Pierre plantée ».
Domeyrat. — Eglise.
Dunières. — Eglise.
Landos. — Eglise.
Langeac. — Eglise.
— Dolmen.
Lavaudieu. — Eglise.
— Cloître.
Léotoing. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées
Malvières. — Croix de carrefour dite « le Bancillon ».
Monastier (le). — Eglise.
Monistrol-d'Allier. — Croix de cimetière.
Pebrac. — Eglise.
Polignac. — Château.
— Eglise.
Prades. — Eglise.
Puy (le). — Cathédrale Notre-Dame, cloître et bâtiments des machicoulis.
— Bâtiments de l'université de Saint-Mayeul.
— Eglise Saint-Jean.
— Tour Panessac.
— Eglise Saint-Laurent.
— Fontaine du Plot.

Digitized by Google

Puy (le). — Fontaine des Tables.
— Fontaine du Théron.
— Parois de l'ancienne salle des Etats du Velay, décorées de peintures murales classées.
Retournac. — Eglise.
Saint-André-de-Chalençon. — Ruines du château.
— Vieux pont.
— Chapelle.
Saint-Arcons-d'Allier. — Croix de fer, XVI^e siècle.
Saint-Christophe-sur-Dolaison. — Eglise.
Saint-Cirgues. — Clocher de l'église.
Saint-Eble. — Dolmen dit « Las-Tombas-de-las-Fadas ».
Saint-Etienne-Lardeyrol. — Eglise.
Saint-Front. — Eglise.
Saint-Germain-Laprade. — Eglise.
Saint-Haon. — Eglise.
Saint-Ilpise. — Ruines de la chapelle du château.
Saint-Jean-La-Chalm. — Eglise.
Saint-Julien-Chapteuil. — Eglise.
Saint-Julien-des-Chazes. — Ancienne chapelle Sainte-Marie-des-Chazes.
Saint-Paul-de-Tartas. — Eglise.
— Enfeu, XIII^e siècle, dans le mur nord du cimetière.
Saint-Paulien. — Eglise.
Saint-Pierre-Eynac. — Eglise.
Saint-Vidal. — Eglise.
— Croix, pierre, au lieu dit « Lacussel ».
Saint-Victor-sur-Arlanc. — Eglise.
Saugues. — Tour de l'église.
Saugues. — Donjon.
— Tombeau du général anglais Mac-Haren, dans le cimetière.
Vergezac. — Eglise de Saint-Rémy.
Vieille-Brioude. — Dolmen.
Voûte-Chilhac (la). — Eglise et enceinte du prieuré.
Vissac. — Eglise.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Batz. — Eglise de Saint-Guénolé.
— Chapelle Notre-Dame-du-Mûrier.
Chateaubriant. — Eglise Saint-Jean-de-Béré.
Clion (le). — Dolmen des Hautes-Folies.
Croisic (le). — Chapelle Saint-Goustan.
— Eglise Notre-Dame-de-Pitié.
— Menhir Signal.
Donges. — Menhir de la Vacherie.
Escoublac. — Menhir à cupules.
Goulaine. — Château.
Guérande. — Eglise.
— Remparts et portes.
— Chapelle Notre-Dame-la-Blanche.
— Moulin de Crémeur.
Moutiers (les). — Les deux travées du chœur de la chapelle de Prigny.
— Lanterne des morts.

Digitized by Google

Nantes. — Cathédrale Saint-Pierre.
— Château.
— Porte Saint-Pierre et bâtiments contigus (dépendance de l'ancien évêché) (1).
— Bâtiment dit « la Psallette », rue Saint-Laurent.
Oudon. — Tour de l'ancien château.
Pont-Château. — Menhir dit « le Fuseau-de-la-Madeleine ».
Pornic. — Dolmen sous tumulus.
Saint-Jean-de-Boiseau. — Chapelle de Béthléem.
Saint-Nazaire. — Dolmen (trilithe).
— Dolmen dans le tumulus de Dissignac.
Saint-Philibert-de-Granlieu. — Eglise.
Sainte-Pazanne. — Dolmen dit « la Salle-des-Fées ».
Saint-Sulpice-des-Landes. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.

LOIRET.

Beaugency. — Eglise Notre-Dame.
— Eglise Saint-Etienne.
— Hôtel de ville.
— Tour Saint-Firmin.
— Tour dite de César.
Beaune-la-Rolande. — Eglise et crypte.
— Porte de l'ancien cimetière.
Bellegarde. — Pignon de l'église.
Boesse. — Porche de l'église.
Boiscommun. — Eglise.
Bromeilles. — Eglise.
Chapelle-Saint-Mesmin (la). — Eglise.
Châteauneuf-sur-Loire. — Chœur de l'église.
Châteaurenard. — Maison du XV^e^ siècle, au coin des rues de Berry et de l'Ecole.
— Ruines du château.
Chécy. — Eglise.
Chevannes. — Menhir.
Cléry. — Eglise Notre-Dame.
Coulmiers. — Dolmen.
Courtenay. — Eglise.
Epieds. — Dolmen.
Erceville. — Dolmen dit « la Pierre Clouée ».
Ferrières. — Eglise.
Germigny-des-Prés. — Eglise.
Gien. — Ancien château (aujourd'hui palais de justice et sous-préfecture).
Lorris. — Hôtel de ville.
— Eglise.
Merinville. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Meung-sur-Loire. — Eglise.
Montargis. — Ruines du château de Lorris.
— Eglise de la Madeleine (moins le clocher).
Montbouy. — Amphithéâtre de Chennevière (jardin de la mairie).

(1) Ces bâtiments contigus sont démolis depuis plusieurs années, et c'est par erreur qu'ils ont été mentionnés sur la liste.

Digitized by Google

Montcresson. — Eglise.
Orléans. — Cathédrale Sainte-Croix.
— Eglise Saint-Aignan.
— Crypte de Saint-Avit (dans l'ancien séminaire).
— Ancien hôtel de Ville (aujourd'hui musée de peinture).
— Maison dite « Diane de Poitiers » (musée archéologique).
— Maison dite « d'Agnès Sorel », rue de Tabourg, 15. (Musée Jeanne d'Arc).
— Tour de l'église Saint-Paul.
— Maison dite « de François Ier », rue N.-D.-de-Recouvrance, 26.
— Hôtel Groslot (aujourd'hui hôtel de ville).
— Porte de l'ancien évêché, aujourd'hui Bibliothèque communale.
— Restes (façade) de l'ancienne chapelle Saint-Jacques, réédifiés dans le jardin de l'hôtel de ville.
— Façade d'une maison en pans de bois, place de l'abbé Desnoyers.
— Façade sur la cour d'une maison, 10, rue du Coulon.
— Façade de la maison, 4, rue des Trois-Maillets.
— Galeries de l'ancien grand cimetière.
— Maison, 211, rue de Bourgogne.
— Salle des thèses de l'ancienne université.
— Maison de la Coquille, rue Pierre-Percée.
— Maison, rue Pierre-Percée, nº 4.
— Façade de la maison de la prévôté, 261, rue de Bourgogne.
— Maison, 6, rue du Cerceau, attribuée à du Cerceau.
— Pavillon dit « de Jeanne d'Arc », rue de Tabourg, 35.
Ouzouër-sur-Trézée. — Eglise.
Pithiviers. — Eglise Saint-Salomon.
Préfontaines. — Porche de l'église.
Puiseaux. — Eglise.
— Croix, XIIe siècle, dans le cimetière.
Saint-Benoît-sur-Loire. — Eglise.
— Façade d'une maison, XIIIe siècle.
Saint-Jean-de-Braye. — Eglise.
Sermaises. — Eglise.
Yèvre-le-Châtel. — Château.
— Chapelle de Saint-Lubin.

Lot.

Assier. — Eglise.
— Restes du château.
— Dolmen.
Aynac. — Eglise.
Bourg (le). — Eglise.
Cahors. — Cathédrale Saint-Etienne.
— Maison dite de Henri IV.
— Maison renaissance, sise 10, rue des Boulevards.
— Palais de Jean XXII.
— Pont de Valentré.
— Tour du Lycée.
— Ancien archidiaconé.
— Remparts de la ville y compris la barbacane et la tour dite « des Pendus ».
— Arc de Diane.
Camboulit. — Ancienne chapelle.
Capdenac-le-Haut. — Ruines des anciennes fortifications.

Digitized by Google

Capdenac-le-Haut. — Croix de pierre (1667).
Carennac. — Eglise et cloître.
Castelnau-de-Bretenoux (Voir *Prudhomat*).
Catus. — Eglise et salle capitulaire.
Duravel. — Crypte de l'église.
Espagnac-Sainte-Eulalie. — Eglise.
Figeac. — Eglise Saint-Sauveur.
Francoulès. — Parois de l'église de Saint-Pierre-de-Liversou, revêtues de peintures murales classées.
— Chapelle Notre-Dame de Pitié.
— Obélisques.
— Maison, rue Ortabadial.
Gluges (Voir *Martel*).
Gourdon. — Eglise Saint-Pierre.
Gramat. — Dolmen.
Hospitalet (l'). — Eglise.
Lacave. — Eglise de Mayraguet.
Lamothe-Fénelon. — Eglise.
Limogne. — Dolmen.
Livernon. — Clocher et abside de l'église.
— Dolmen dit « la Pierre Martine ».
Luzech. — Tour de l'ancien château.
Marcilhac. — Ruines des cloîtres.
— Eglise et ruines attenant aux cloîtres.
Martel. — Eglise.
— Hôtel de ville.
— Restes de l'ancienne église de Gluges.
Montat (le). — Eglise.
Montcuq. — Tour.
Prudhomat. — Château de Castelnau-de-Bretenoux.
— Eglise de Castelnau-de-Bretenoux.
Puy-l'Evêque. — Clocher de l'église.
Rampoux. — Chapelle décorée de peintures murales (dans l'église).
Rocamadour. — Porte de la Mercerie.
— Porte Malbec ou Salmon.
— Porte du Fond de Coustalou.
— Porte du Haut de Coustalou.
— Porte du Figuier.
— Parois de la chapelle Saint-Michel, décorées de peintures murales classées.
— Parois de la chapelle de la Vierge décorées de peintures murales classées.
Rudelle. — Eglise.
Saint-Cirq-Lapopie. — Eglise.
Saint-Jean-Lespinasse. — Château de Montal et terres inscrites au cadastre sous les nos 538 à 549, 556 et 558, section B.
— Eglise.
Saint-Laurent-les-Tours. — Tours.
Saint-Pierre-Toirac. — Eglise.
Salviac. — Eglise.
Souillac. — Eglise.
Tauriac. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Thédirac. — Eglise.
Vayrac. — Eglise.
Vers. — Eglise de Velles.
Vigan (le). — Eglise.

Digitized by Google

Lot-et-Garonne.

Agen. — Cathédrale Saint-Caprais.
— Eglise des Jacobins.
— Anciens hôtels de Vaurs et d'Estrades (actuellement musée).
— Chapelle du collège de Saint-Caprais.
— Façade de la maison du Sénéchal, rue du Saumon.
Aiguillon. — Tours dites « Tourrasse et Pirelongue ».
Aubiac. — Eglise Sainte-Marie.
Barbaste. — Moulin Henri IV.
Bonaguil. — Château.
Bon-Encontre. — Eglise de Sainte-Radegonde.
Bruch. — Ruines des deux tours de l'enceinte.
Casseneuil. — Eglise.
Clermont-Dessous. — Eglise Saint-Jean-Baptiste.
Fargues. — Dolmen.
Gavaudun. — Tour de l'ancien château.
— Eglise de Laurenque.
Hautefage. — Tour attenant à l'église.
Layrac. — Eglise Saint-Martin.
Marmande. — Eglise et cloître.
Mas-d'Agenais (le). — Eglise.
Mezin. — Eglise.
Moirax. — Eglise.
Moncrabeau. — Restes de la villa romaine de Bapteste.
Monflanquin. — Ruines romaines.
Monsempron. — Eglise.
Nérac. — Mosaïques et ruines romaines.
— Château d'Henri IV.
Port-Sainte-Marie. — Eglise du Temple.
Port-Sainte-Marie. — Eglise Notre-Dame.
Prayssas. — Parois des voûtes et de l'abside de l'église, décorées de peintures murales classées.
Pujols. — Eglise.
Saint-Maurin. — Ruines de l'ancienne abbaye, mairie comprise.
Sainte-Colombe. — Chevet de l'église annexe de Mourens.
Sainte-Livrade. — Eglise.
Tournon-d'Agenais. — Façade d'une maison du XIII^e^ siècle (ancienne église).
Vianne. — Enceinte et tours.
— Eglise.
Villefranche. — Restes de l'église Saint-Sabin.
Villeneuve-sur-Lot. — Tours de Paris et de Pujols.
Xaintrailles. — Château.

Lozère.

Auxillac. — Dolmen de Chardonnet.
Balsièges. — Dolmen de Changefège.
Châteauneuf-de-Randon. — Monument commémoratif de Du Guesclin à l'Habitarelle.
Langogne. — Eglise.
Lanuéjols. — Monument dit « le Tombeau romain ».

Digitized by Google

Marvejols. — Dolmen.
Mende. — Cathédrale Notre-Dame et Saint-Privat.
— Pont Notre-Dame.
Pelouse. — Dolmen.
Saint-Juéry. — Croix de chemin.

MAINE-ET-LOIRE.

Angers. — Château.
— Cathédrale Saint-Maurice.
— Eglise Saint-Serge. — Salle capitulaire de l'ancienne abbaye, y compris les boiseries du XVIIIe siècle. — Réfectoire (salle voûtée de l'ancienne abbaye).
— Eglise du Ronceray.
— Eglise de la Trinité.
— Hôtel Pincé.
— Hôpital Saint-Jean (aujourd'hui musée archéologique).
— Greniers Saint-Jean.
— Salle synodale et salles basses de l'ancien évêché.
— Restes du cloître Saint-Aubin, dans la préfecture, arcades et sacristie.
— Tour Saint-Aubin.
— Hôtel des Pénitentes.
— Ruine de l'église Toussaint.
— Logis Barrault (batiments du XVe siècle), aujourd'hui musée.
Asnières. — Ruines de l'ancienne abbaye.
Aviré. — Menhir dit « la Pierre-Debout ».
Bagneux. — Grand dolmen.
— Dolmen dit « Petite-Pierre-Couverte ».
— Menhir dit « la Pierre-Longue ».
Baugé. — Tourelle d'escalier et façade du château.
Behuard. — Eglise.
Blou. — Eglise.
Brion. — Eglise.
Chalonnes-sur-Loire. — Chœur et chapelle de l'église de Saint-Maurille.
Charcé. — Dolmen.
— Cromlech.
Chemillé. — Clocher de l'église Notre-Dame.
Coron. — Menhir dit « la Pierre-des-Hommes ».
Cunault (Voir *Trèves-Cunault*).
Cuon. — Abside et clocher de l'église.
Distré. — Château de Pocé.
Doué. — Ruines de l'église Saint-Denis.
Durtal. — Château.
Fontevrault. — Ancienne abbaye, aujourd'hui maison centrale de détention. Etendue du classement : *A)* Le grand moutier et ses dépendances, c'est-à-dire : L'église du XIIe siècle. — Le cloître du XVIe siècle. — Le réfectoire du XVe siècle. — La tour d'Evrault. — L'entrée des anciens cloîtres du XIIe siècle. — Les portails et cloîtres des XVe et XVIe siècles. — La salle capitulaire du XVIe siècle. — *B)* Les parties de l'ancienne communauté Saint-Benoît ci-dessous dénommées : La chapelle du XIIe siècle. — Les bâtiments du noviciat. — Le petit cloître Saint-Benoît et les constructions qui l'entourent datant de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe siècle. — *C)* Les parties sui-

Digitized by Google

vantes de l'ancienne communauté de Saint-Lazare : La chapelle. — Le petit cloître. — Les bâtiments d'habitation transformés en infirmerie.

Gennes. — Eglise Saint-Eusèbe.
— Eglise Saint-Vétérin.
Miré. — Dolmen dit « la Maison des Fées ».
Montreuil-Bellay. — Porte de la ville dite « porte Saint-Jean ».
— Eglise paroissiale (ancienne chapelle du château).
— Menhir dit « la Pierre-de-Lenay ».
Montsoreau. — Château.
Mouliherne. — Eglise.
Pontigné. — Eglise.
— Dolmen dit « Pierre-Couverte ».
Pont-de-Cé (les). — Château.
— Eglise Saint-Aubin.
Puy-Notre-Dame (le). — Eglise.
Saint-Florent-le-Vieil. — Chapelle.
Saint-Germain-sur-Moine. — Menhir dit « la Haute-Borne ».
Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Dolmen du Bois-Briand.
Saumur. — Chapelle Saint-Jean.
— Eglise Notre-Dame-de-Nantilly.
— Eglise Saint-Pierre.
— Château.
— Maison dite « de la Reine de Sicile ».
— Parties du XV^e^ siècle de l'hôtel de ville.
— Eglise Notre-Dame-des-Ardilliers.
Savennières. — Eglise.
Soucelles. — Dolmen dit « la Pierre-Césée ».
Thoureil-Saint-Maur. — Clocher et ancienne abside de l'église.
Trèves-Cunault. — Eglise de Trèves.
— Eglise de Cunault.
— Tour de Trèves.
— Chapelle Saint-Macé.
Vernantes. — Clocher de l'ancienne église.
Vieil-Baugé. — Abside et transept de l'église.

MANCHE.

Barneville. — Eglise.
Bretteville. — Dolmen.
Bricquebec. — Restes du château.
Carentan. — Eglise.
Cerisy-la-Forêt. — Eglise.
Cherbourg. — Porte de l'ancienne église de Notre-Dame-du-Vœu.
— Restes de l'abbaye Notre-Dame-du-Vœu, dans la caserne Martin-des-Pallières : *A)* Bâtiment *b*. Au rez-de-chaussée, les salles 9, 9 *bis* et 10 (magasin à charbon), intérieur seulement. — *B)* Bâtiment *c*. Façade nord, façade sud ; au rez-de-chaussée, les salles voûtées, 4 et 5 (magasin du casernement). — *C)* Bâtiment *d*. Au rez-de-chaussée, les salles voûtées, 2, 3, 4 (réfectoire), intérieur seulement, compris les arcades prenant jour sur la cour du cloître à l'Ouest. — *D)* Bâtiment *d*. Au rez-de-chaussée, les salles voûtées, 6, 7, 8 (réfectoire) et 9, 10, 12 (cantine), intérieur seulement.
Coutances. — Cathédrale Notre-Dame.
— Aqueduc.
— Eglise Saint-Pierre.

Digitized by Google

Flamanville. — Dolmen.
Genest. — Clocher, chœur et porche de l'église.
Hambye. — Restes de l'église de l'ancienne abbaye.
Haye-du-Puits. — Restes de l'ancien château.
Lessay. — Eglise.
Lestre. — Ruines de la chapelle Saint-Michel.
Martinvast. — Eglise.
Maupertuis. — Menhir.
Moitiers-d'Alonne. — Allée couverte.
Mont-Saint-Michel (le). — Abbaye et remparts, y compris les tours, les maisons dites du Roi et de l'Arcade, le bâtiment des Fanils et la pyramide commémorative de la construction du chemin montant au Poulain.
— Chapelle Saint-Aubert.
— Fontaine Saint-Aubert.
— Maison dite « la Truie-qui-file ».
— Petit bois, y compris les rochers du Nord et les rochers des Fanils.
— Eglise paroissiale.
— Restes de l'enceinte primitive de la ville du Mont Saint-Michel qui forment la partie inférieure du mur de façade Est de la maison dite « de Saint-Symphorien ».
Mortain. — Eglise.
Periers. — Eglise.
Pontorson. — Eglise.
Querqueville. — Eglise.
Quinéville. — La grande cheminée.
Rocheville. — Allée couverte de la Petite-Roche.
Saint-Lô. — Eglise Notre-Dame.
Saint-Marcouf. — Crypte de l'église.
Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Eglise de l'ancienne abbaye.
— Ruines du château.
Sainte-Marie-du-Mont. — Eglise.
Sainte-Mère-Eglise. — Eglise.
Savigny. — Parois de l'abside et de la nef de l'église, décorées de peintures murales classées.
Tamerville. — Eglise.
Torigni-sur-Vire. — Château (aujourd'hui hôtel de ville et musée).
Tourlaville. — Cromlech.
Valognes. — Ruines romaines d'Alauna.
Vauville. — Allée couverte dite « les Pouquelées ».

MARNE.

Ambonnay. — Croix de chemin, pierre (1582), sur la place publique de l'ancien marché.
Arzillières. — Eglise.
Avenay. — Eglise.
Avize. — Menhir.
Cauroy-les-Hermonville. — Eglise.
Cernay-les-Reims. — Eglise.
Châlons. — Cathédrale Saint-Etienne.
— Eglise Notre-Dame.
— Eglise Saint-Alpin.
— Eglise Saint-Jean.

Digitized by Google

Cheminon. — Eglise.
Cheppe (La). — Camp romain.
Congy. — Menhir de l'étang de Chenevry.
Corroy. — Eglise.
Cramant-et-Oiry. — Menhir.
Cuis. — Eglise.
Damery. — Eglise.
Dontrien. — Eglise.
Dormans. — Eglise.
Epernay. — Portail de l'ancienne église Saint-Martin.
Férebrianges. — Menhir dit « la Pierre-Fitte ».
Fontaine-Denis. — Dolmen de Nuisy dit « les Pierres de Sainte-Geneviève ».
Jalons-les-Vignes. — Eglise.
Lavannes. — Eglise.
Lépine. — Eglise Notre-Dame.
Maisons-sous-Vitry. — Eglise.
Mareuil-le-Port. — Eglise.
Margerie-Hancourt. — Eglise de Margerie.
Maurupt. — Eglise.
Montmort. — Eglise.
Orbais. — Eglise.
Plivot. — Chœur et transept de l'église.
Reims. — Cathédrale Notre-Dame.
— Eglise Saint-Rémi.
— Restes du cloître de l'Hôtel-Dieu.
— Eglise Saint-Jacques.
— Ancien archevêché et sa chapelle.
— Hôtel de ville.
Reims. — Maisons des Ménétriers, rue de Tambour, 18 et 20.
— Maison en bois, place des Marchés, 9.
— Porte de Mars.
Rieux. — Eglise.
— *Saint-Amand.* — Eglise.
Sarry. — Eglise.
Sézanne. — Eglise.
— Puits, XVI^e^ siècle, situé devant le portail ouest de l'église.
Sommepy. — Eglise.
Soudron. — Eglise.
Thibie. — Eglise.
Troissy. — Eglise.
Vertus. — Eglise.

MARNE (HAUTE-).

Arbot. — Eglise.
Balesmes. — Eglise.
— Croix de chemin.
Bay. — Eglise.
Blécourt. — Eglise.
Bourbonne-les-Bains. — Eglise.
Braucourt. — Nef, façade ouest avec galerie de bois, de l'église.
Brennes. — Croix de carrefour.
Ceffonds. — Eglise.
— Croix de cimetière.
Celsoy. — Eglise.
Chaumont. — Chapelle du collège.

Digitized by Google

Chaumont. — Eglise Saint-Jean-Baptiste.
— Croix de chemin dite « Croix Gratien ».
Clefmont. — Eglise.
Colombey-les-Choiseul. — Croix de chemin.
— Croix de village.
Colombey-les-Deux-Eglises. — Travée précédant le chœur avec ses bas-côtés et sanctuaire circulaire de l'église.
Curel. — Croix de carrefour, pierre, XVe siècle.
Eclaron. — Eglise.
Fontaines-sur-Marne. — Restes d'un aqueduc romain sur la montagne du Châtelet.
— Menhir dit « la Haute Borne ».
Heuilley-le-Grand. — Croix de cimetière.
Isômes. — Eglise.
Joinville. — Chapelle Sainte-Anne, dans le cimetière.
Langres. — Arc de triomphe romain (affecté au service de la guerre).
— Ancienne église Saint-Didier (aujourd'hui musée).
— Cathédrale Saint-Mammès et restes du cloître.
— Tour du marché (affectée au service de la guerre). — Etendue du classement : la tour, extérieurement jusqu'à la hauteur du sol de sa plateforme ; intérieurement jusqu'à et y compris les voûtes qui supportent cette plateforme.
— Tours de Navarre et d'Orval, sauf la toiture de la tour de Navarre (affectée aux services de la guerre).
— Fontaine dite « de la Grenouille ».
— Maison Renaissance, rue du Cardinal-Morlot, nº 20.
Longeville. — Croix de cimetière, XVe siècle, contre l'église.
Louze. — Transepts et abside de l'église.
Luzy. — Eglise.
Marcilly. — Chapelle de Presles.
Moeslains. — Eglise Saint-Aubin.
Montiérender. — Eglise.
Montlandon. — Croix, pierre, XVe siècle, dans le cimetière.
— Croix, XVe siècle, dans le village.
Nully. — Eglise.
Perthes. — Eglise.
Poissons. — Eglise.
Pouilly. — Eglise.
Poulangy. — Eglise.
Prauthoy. — Eglise.
Puellemontier. — Transepts et chœur de l'église.
— Croix de cimetière avec Pieta à l'avant.
Rivières-les-Fosses. — Croix de cimetière.
Saint-Geosmes. — Eglise.
Sommevoire. — Eglise.
Trémilly. — Eglise.
Vignory. — Eglise.
— Croix, pierre, XVIe siècle, dans le cimetière.
Villars-Saint-Marcellin. — Crypte, chœur, abside, clocher et porte de la façade de l'église.
Vitry-lès-Nogent. — Dolmen dit « la Pierre-Alot », au bois de Lardigny.
Voillecomte. — Tour de l'église.
Wassy. — Eglise.
— Croix de la Périère.

Digitized by Google

Mayenne.

Bazougers. — Menhir de la Hune.
Ernée. — Dolmen de la Contrie.
Evron. — Eglise.
— Chapelle Saint-Crépin.
Jublains. — Restes d'un camp romain.
— Ruines du temple de la Fortune.
Landivy. — Château de Mausson.
Lassay. — Château.
Laval. — Cathédrale de la Trinité.
— Château (aujourd'hui palais de justice et musée).
— Maison du Grand Veneur.
— Eglise d'Avesnières.
Montenay. — Polissoir dit « la Pierre Saint-Guillaume ».
Pas (le). — Menhir de Sainte-Civière.
Roë (la). — Eglise de l'ancienne abbaye.
Sainte-Gemmes-le-Robert. — Parois d'une chapelle de l'église décorées de peintures murales classées.
Saint-Martin-de-Connée. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Sainte-Suzanne. — Remparts.
— Dolmen des Erves.

Meurthe-et-Moselle

Blénod-lez-Toul. — Eglise.
Ecrouves. — Eglise.
Fécocourt. — Croix, pierre, XVI^e^ siècle, dans le cimetière.
Flin. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Jœuf. — Hypogée.
Laitre-sous-Amance. — Eglise.
Longuyon. — Eglise Sainte-Agathe.
Longwy. — Porte de France (la construction entière extérieurement). — Affectée aux services de la guerre.
Lunéville. — Chapelle du château.
— Parois de l'église Saint-Jacques décorées de peintures murales classées.
Malzéville. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Martincourt. — Château de Pierrefort.
Mont-Saint-Martin. — Eglise.
Nancy. — Cathédrale.
— Chapelle des Cordeliers.
— Ancien palais ducal.
— Porte Saint-Georges.
— Porte de la Citadelle.
— Porte de la Craffe.
— Place Stanislas, hôtel de ville, grilles et fontaines.
— Eglise de Bonsecours.
Nomeny. — Eglise.
Olley. — Eglise.
Pierre-la-Treiche. — Grottes dites « Trous de Sainte-Reine ».

Digitized by Google

Pont-à-Mousson. — Eglise.
— Ancien petit séminaire. — Etendue du classement : l'église, le grand escalier, la bibliothèque, la salle s'ouvrant sur le cloître, le réfectoire et le cloître.
— Menhir dit « la Pierre-au-Jô », à la limite des communes de Pont-à-Mousson et de Norroy.
Prény. — Château.
Saint-Boing. — Croix ornée de statuettes, pierre, XVII^e siècle, dans le cimetière.
Saint-Clément. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Saint-Nicolas-du-Port. — Eglise.
Toul. — Eglise Saint-Etienne (ancienne cathédrale) et cloître.
— Eglise Saint-Gengoult et cloître.
— Dolmen de Bois-l'Evêque.
Varangéville. — Eglise.
Vaudémont. — Ancien château.
Vézelise. — Eglise.
Waville. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.

MEUSE.

Avioth. — Eglise.
— Chapelle des Morts.
Bar-le-Duc. — Eglise Saint-Etienne.
— Façades intérieures de l'ancien collège de Gilles-de-Trèves.
Bonnet. — Eglise.
Chonville. — Eglise.
Clermont-en-Argonne. — Eglise.
Culey. — Eglise.
Dugny. — Ancienne église.
Etain. — Eglise.
Génicourt-sur-Meuse. — Eglise.
Gironville. — Eglise.
Hattonchatel. — Eglise et cloître.
Hennemont. — Tour de l'église.
Juvigny-sur-Loison. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Lachalade. — Eglise de l'ancienne abbaye.
Ligny. — Tour de Luxembourg.
Malaumont. — Clocher de l'église.
Marville. — Monuments funéraires avec sculptures des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, dans le cimetière.
— Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Mont-devant-Sassey. — Eglise.
Montigny-devant-Sassey. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Naix. — Ruines romaines de Nasium.
Nettancourt. — Eglise.
Nubécourt. — Eglise.
Pareid. — Eglise.
Rembercourt-aux-Pots. — Eglise.
Revigny. — Eglise.
Saint-Benoît. — Bâtiment principal et aile gauche de l'ancienne abbaye.

Digitized by Google

Saint-Mihiel. — Eglise Saint-Etienne.
— Façade est du Grand-Logis dans son entier et façade postérieure entre les deux ailes de l'ancien palais abbatial (actuellement hôtel de la division et tribunal).
— Façade de la maison du roi.
— Menhir dit « La Dame-Schonne ».
— Tour romane de l'église Saint-Michel.
Saint-Pierrevillers. — Eglise.
Senon. — Eglise.
Sepvigny. — Eglise.
— Chapelle du cimetière.
— Croix, pierre, à la sortie du village.
Vaucouleurs. — Porte de France.
— Chapelle castrale.
Verdun. — Cathédrale.
— Cloître de la cathédrale.
— Porte-Chaussée.
— Hôtel de ville.

MORBIHAN.

Arzon. — Dolmen du Petit-Mont.
— Double cromlech d'Er-Lanic.
Baden. — Tumulus dolmen de Gavr'inis.
Carnac. — Alignements du Ménec.
— Alignements et dolmen de Kermario.
— Alignements et dolmen de Kerlescan.
— Tumulus-dolmen du Mont-Saint-Michel.
— Tumulus à menhir du Moustoir-Carnac.
— Dolmens de Kériaval.
— Tumulus à trois dolmens du Mané-Kérioned.
Carnac. — Menhir de Kerluhir.
— Menhir de Kergo.
— Dolmen de la Madeleine.
— Dolmen du Mané-Roch-Feutet.
— Menhir du bourg de Carnac.
— Menhir de Kerlegad.
— Dolmen de Klud-er-ier.
— Dolmen de Kérifol.
— Tumulus de Crucuny.
— Menhir de Kerderf.
— Quadrilatère et menhir de Manio.
Elven. — Tour de l'ancien château de Largouët.
Erdeven. — Alignements.
— Dolmen du Mané-Gro'h.
Faouët (le). — Eglise Saint-Fiacre.
— Chapelle Sainte-Barbe.
Guern. — Eglise Notre-Dame-de-Quelven.
Hennebont. — Eglise Notre-Dame-de-Paradis.
Ile-aux-Moines (l'). — Cromlech.
Ile-d'Arz (l'). — Eglise.
Locmariaker. — Tumulus avec dolmen du Mané-er-Hoeck.
— Tumulus avec dolmen du Mané-Lud.
— Grand menhir.
— Dolmen des Pierres Plates.
— Dolmen de Kervérès.

Digitized by Google

Locmariaker. — Dolmen dit « Table-des-Marchands ».
— Dolmen du Mané-Rutual.
Noyal-Pontivy. — Tombeau de saint Mériadec, granit, XIVe siècle, dans le cimetière.
Ploërmel. — Eglise Saint-Armel.
Plougoumelen. — Dolmen du Rocher.
Plouharnel. — Dolmens dans le tumulus de Rondossec.
— Alignements du Vieux-Moulin.
— Tête des alignements de Sainte-Barbe.
— Cromlech de Crucuno.
— Dolmen de Crucuno.
— Dolmen de Korgavat.
— Dolmen de Rumesto.
— Dolmen de Gohquer.
— Dolmen du Mané-Remor.
Pluméliau. — Fontaine de Saint-Nicodème.
— Chapelle de Saint-Nicodème, enceinte et fontaines.
Quiberon. — Menhir du Mané-Meur.
Saint-Caradec-Tregomel. — Chapelle Notre-Dame de Kernascleden.
Saint-Gildas-de-Rhuis. — Eglise.
Saint-Pierre-Quiberon. — Alignement de Saint-Pierre.
— Cromlech.
— Dolmen de Roc-Quinaud.
— Dolmen du Port-Blanc.
Sarzeau. — Ruines du château de Sucinio.
Trinité-sur-Mer (la). — Alignement du Petit-Ménec.
— Dolmen sous tumulus de Kermarquer.
Vannes. — Cathédrale.
— Porte, Prison et tour attenante.
— Château-Gaillard.

NIÈVRE.

Alluy. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Balleray. — Façade ouest de l'église.
Biches. — Ruines romaines de Villars.
Cervon. — Portail ouest de l'église.
Challement. — Eglise.
Champroux. — Restes de la nef, transept et chœur de l'église.
Charité (la). — Eglise Sainte-Croix.
Clamecy. — Eglise Saint-Martin.
Cosne. — Eglise Saint-Aignan.
Dampierre-sous-Bouhy. — Eglise.
Decize. — Chœur et crypte de l'église Saint-Aré.
Doncy. — Ruines de l'église Notre-Dame-du-Pré.
Garchizy. — Eglise.
Garchy. — Eglise.
Héry. — Eglise.
Jailly. — Eglise.
Mars-sur-Allier. — Eglise.
Marzy. — Clocher et chœur de l'église.
Metz-le-Comte. — Eglise.
Narcy. — Chœur de l'église.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Par décrets du Président de la République, ont été classés parmi les monuments historiques :

— 7 avril. L'ancienne abbaye de Flaran, à Valence-sur-Baise (Gers).

— 17 avril. L'ancienne église d'Esquerdes (Pas-de-Calais).

— 18 mai. Les vieilles halles du Faouet (Morbihan).

— 28 juin. La façade et l'escalier de la maison du XV^e^ siècle, sise rue de Lorraine, à Villefranche de Rouergue (Aveyron).

— 30 juin. Le portail du Palais de Justice de Dole (Jura).

— 15 juillet. L'église de Woel (Meuse).

— 8 août. La façade de la maison du XVI^e^ siècle, à Blévy (Eure-et-Loir).

— 15 septembre. La façade de la maison du XVIII^e^ siècle, sur la place publique de Bèze (Côte-d'Or).

— 22 septembre. L'église de Saint-Front (Lot-et-Garonne).

Par décret du Président de la République en date du 8 août 1914, a été approuvée l'élection de M. Maspéro comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Georges Perrot, décédé.

Par arrêté du Président du Conseil, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 10 octobre 1914, sont nommés pour quatre ans membres de la commission supérieure des bibliothèques :

MM. G. Cochery, député, président.

Bienvenu-Martin, sénateur, vice-président.

Chatelain, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de l'Université.

Jullian, professeur au Collège de France.

Henry Martin, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

Rebelliau, membre de l'Institut, bibliothécaire de l'Institut.

Nécrologie. — Georges Perrot était né à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), le 12 novembre 1832. Ancien élève de l'institution Massin et du lycée Charlemagne, il obtint de nombreuses nominations au Concours général.

Digitized by Google

Entré à l'Ecole normale en 1852, il fut nommé en 1855, membre de l'école d'Athènes. Rentré en France, il professa dans différents lycées de province. Il venait d'être nommé au lycée Louis-le-Grand lorsqu'il fut chargé d'une mission archéologique en Asie par le ministère de l'Instruction publique (1861). Il fit connaître le résultat de sa mission dans une belle publication intitulée : *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie.* Paris, Didot, 1862-1872, 2 vol. gr. in-8°.

Le 18 décembre 1874, il était nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de Guizot. L'année suivante, il était nommé professeur d'archéologie à la Sorbonne. Il était appelé en 1889 à la direction de l'Ecole normale ; il y fit preuve des plus remarquables qualités administratives. Il quitta ces fonctions en 1904 et fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions le 9 décembre de la même année. Il est mort le 30 juin 1914, frappé de congestion au moment où il commençait la rédaction de son onzième volume de l'Histoire de l'Art dans l'Antiquité.

Georges Perrot a successivement publié :

Souvenirs d'un voyage en Asie Mineure. Paris, Lévy frères, 1863, in-8°. *Mémoire sur l'île de Thasos,* Paris, Imprimerie Impériale, 1864, in-8. *De l'état actuel des études homériques et de quelques ouvrages récents relatifs à Homère,* Paris, A. Durand, 1864, in-12. L'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont,* avec le concours d'Edmond Guillaume et de Jules Delbet. Paris, Didot, 1862-1872, 2 vol. gr. in-8°. *L'île de Crète, souvenirs de voyage,* Paris, Hachette et C^ie^, 1866, in-12. *De Galatia provincia romana,* thèse, Paris, Thorin, 1867, in-8°. *Essai sur le droit public et privé de la république athénienne,* thèse de doctorat ès-lettres, Paris, Thorin, 1867, in-8°. *Les Peintures du Palatin,* avec la collaboration de Léon Rénier, Paris, Didier et C^ie^, 1872, in-8°. *L'Eloquence politique et judiciaire à Athènes,* Paris, Hachette et C^ie^, 1873, in-8°. *L'Enlèvement d'Orithye par Borée, œnochoé du musée du Louvre* (Monuments grecs, publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France), Paris, Maisonneuve, 1873, in-8°. *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire,* Paris, Didier et C^ie^, 1875, in-8. *Excursion à Troie et aux sources du Mendéré,* Paris, Maisonneuve et C^ie^, 1875, in-8°. *Le Triomphe d'Hercule, caricature grecque d'après un vase peint de la Cyrénaïque* (Monuments grecs, publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France), Paris, Maisonneuve, 1876, in-4°, réimprimé par Detaille, 1877, in-4°. *Histoire de l'Art dans l'antiquité,* avec la collaboration de Charles Chipiez, Paris, Hachette et C^ie^, 1881-1914, 10 vol. gr.

Digitized by Google

in-8°. *Le Temple de Jérusalem et la maison du Bois-Liban, restitués d'après Ezéchiel et le Livre des Rois*, avec la collaboration de Charles Chipiez, Paris, Hachette et Cie, 1889, in-f°. *L'Histoire de l'art dans l'enseignement secondaire*, Paris, Chevalier, Marescq et Cie, 1900, in-16. *Le Musée du Bardo, à Tunis et les fouilles de M. Gauckler à Carthage*, Paris, librairie de l'Art ancien et moderne, 1900, in-4°. *Praxitèle, étude critique.* Paris, Laurens, in-8°. *Lettres de Grèce*, Paris, Leroux, 1908, in-8°. *L'Institut de France*, avec la collaboration de Gaston Boissier, Alfred Franklin, Georges Picot et Henry Roujon, Paris, Laurens, 1909, 2 vol. gr. in-8°.

Georges Perrot avait en outre traduit de l'anglais, en partie avec la collaboration de Harris, le cours professé par Max Muller à l'Institution royale de la Grande-Bretagne, sous le titre de *La Science du langage*, Paris, A. Durand, 1864, in-8°. *Nouvelles leçons sur la Science du langage*, Paris, Durand et Pédone-Lauriel, 1866-1868, 2 vol. in-8°. Il a traduit également l'ouvrage du même auteur intitulé : *Essais sur la mythologie comparée, les traditions et les coutumes*, Paris, Didier et Cie, 1876, in-8°, ainsi qu'un ouvrage de sir Henry Lytton Bulwer : *Essai sur Talleyrand*, Paris, Reinwald, 1868, in-8°.

— Paul-Marie Viollet était né à Paris, le 24 octobre 1840. Sorti premier à l'Ecole des Chartes, en 1862, il devint successivement archiviste aux Archives Nationales et bibliothécaire de la Faculté de Droit de Paris. Il fut, en 1874, l'un des fondateurs de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, dont il est resté le secrétaire pendant trente ans. Il fut élu, le 28 janvier 1887, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en remplacement d'Ernest Desjardins. En 1890, il fut nommé professeur de droit civil et canonique à l'Ecole des Chartes.

Paul Viollet s'est occupé principalement de l'étude de l'histoire de l'ancien droit, et a publié une grande quantité d'ouvrages relatifs à cette question. Il s'intéressait vivement aux questions sociales et avait fondé la Ligue catholique pour la défense du droit. Malgré ses soixante-dix ans, il avait conservé toute son activité intellectuelle, et quelques jours avant sa mort, survenue inopinément le 22 novembre dernier, il lisait à l'Institut une étude sur nos institutions politiques et administratives du seizième au dix-huitième siècle.

Paul Viollet a publié :

Caractère collectif des premières propriétés immobilières, Paris, Guillaumin, 1873, in-8°. *Election des députés aux Etats-Généraux réunis à Tours en 1468 et en 1484*, Paris, A. Durand, 1866, in-8°. *Les Enseignements de Saint Louis à son fils, réponse à Natalis de Wailly, et observations pour servir à l'histoire cri-*

Digitized by Google

tique des grandes chroniques de France et du texte de Joinville, Paris, A. Durand, 1874, in-8°. *Œuvres chrétiennes des familles royales de France*, Paris, Poussielgue frères, 1870, in-8°. *Les Etablissements de Saint Louis, accompagnés de textes primitifs et de textes dérivés, avec une introduction et des notes*, Paris, Renouard, 1881-1886, 4 vol. in-8°. *Précis de l'histoire du droit français accompagnés de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques*, Paris, Larose et Forcel, 1885, in-8° (2e édition, Paris, Larose et Forcel, 1893, in-8°) ; 3e édition, Larose et Tenin, 1905, in-8°). *Les Sources des Etablissements de Saint Louis, mémoire lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les séances des 2 février, 2, 9 et 23 mars 1877*, Paris, Champion, 1877, in-8°. *Lettres intimes de Mlle de Condé à M. de la Gervaisais (1786-1787), avec une préface de Ballanche, une introduction et des notes*, Paris, Didier et Cie, 1879, in-12. *Droit public. Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, Paris, Larose et Forcel, 1889-1903, 3 vol. in-8°. *Traité élémentaire d'accentuation latine suivi d'un questionnaire à l'usage des classes*, de l'abbé Eugène Viot, nouvelle édition, Paris, Klincksieck, 1888, in-12. *Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne*, Paris, Klincksieck, 1893, in-8°. *Les Etats de Paris en février 1358*, Paris, Klincksieck, 1894, in-4°. *Mémoire sur la Tanistry*, Paris, Klincksieck, 1891, in-4°. *Les Communes françaises au Moyen-Age*, Paris, Klincksieck, 1900, in-4°. *La Question de la Légitimité à l'avènement de Hugues Capet*, Paris, 1892, in-4°. *Infaillibilité et Syllabus. Réponse aux « Etudes » (article de M. l'abbé Bouvier, numéro du 20 janvier 1905)*, Paris, Roger et Chernovix, in-8°. *Histoire des institutions politiques et administratives de la France. Le Roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie*, Paris, 1912, in-8°.

Paul Viollet avait en outre traduit de l'allemand l'ouvrage d'Adolphe Schmidt : *Paris pendant la Révolution d'après les rapports de la police secrète (1789-1800)*, et l'avait accompagné d'une préface intéressante et documentée. Paris, Champion, 1880-1885, 2 vol. in-8°.

— Guy-Alfred Richard, né à Saint-Maixent, le 4 février 1839, avait fait ses études au collège de cette ville, puis au lycée de La Rochelle. Licencié en droit, il entra à l'Ecole des Chartes, obtint le diplôme d'archiviste-paléographe en 1864, et fut nommé archiviste de la Creuse. Devenu en 1868 archiviste de la Vienne, il prit sa retraite en 1913. Il était le président de la Société des Archives du Poitou. Il est mort le 19 décembre de cette année.

Alfred Richard a publié : *Archives seigneuriales du Poitou Inventaire analytique des Archives du château de La Barre, avec*

Digitized by Google

table. Niort, 1869, 2 vol. in-8°. — *Recherches sur l'organisation communale de la ville de Saint-Maixent jusqu'en 1790* (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXIV, 1869). — *Mémoire statistique sur l'élection de Saint-Maixent, dressé en 1698 par Samuel Levesque, licencié ès-lois, et complété par les rapports des receveurs des tailles Antoine et Jean Garran, de 1728 à 1776* (Extrait des Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres). Niort, in-8°, 1876. — *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent* (Archives historiques du Poitou, t. XVI et XVIII, 1886). — *Histoire des comtes de Poitou* (*778-1204*), 2 vol. gr. in 8. Paris, A. Picard et fils, 1903-1904. Il a publié en outre les *Œuvres de Jean Drouhet, maître apothicaire à Saint-Maixent.* Paris, Champion, 1878, et les *Poésies* en patois poitevin, de *Jean Babu, curé de Soudan* (1663-1682). Poitiers, 1896. Il devait donner prochainement à la Société des Antiquaires de l'Ouest une nouvelle édition de la *Chronique de Saint-Maixent.*

L'*Histoire des comtes de Poitou* a valu à Alfred Richard, jusqu'à trois années de suite, le second prix Gobert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Élèves de l'École des Chartes tués à l'ennemi. — Gustave Valmont était né en 1881 ; il descendait d'une famille de Normandie et avait un père médecin à Paris. Licencié ès-lettres et en droit, il sortit de l'École des Chartes en 1908, et consacra sa thèse à la Question des subsistances dans la généralité de Rouen au XVIII^e^ siècle ; quelques pages de ce travail ont été publiées dans le Congrès millénaire normand en 1912. Il a publié en outre, dans l'*Annuaire de l'Association normande* (*1913*), l'*Esquisse d'une histoire de Caudebec en Caux*, et un volume de vers intitulé les *Chorégies d'Orange.* (*1911*). Il a été tué le 19 septembre à La Fère-Champenoise.

— Robert de Fréville de Lorme, né en décembre 1882, était de la promotion de 1907, et avait passé brillamment sa thèse dont le sujet était : *Essai sur les voies de recours devant l'Echiquier de Normandie au XIV^e^ siècle.* Descendant d'une famille d'érudits, il promettait le plus brillant avenir. La « Nouvelle Revue historique de droit » lui avait confié le secrétariat de sa rédaction. Lors de la célébration du Millénaire normand, il avait publié une savante étude sur l'organisation judiciaire en Normandie pendant les XII^e^ et XIII^e^ siècles.

— Robert-André Michel, né en 1884, était sorti premier de la promotion de 1908 ; il était également élève de l'Ecole de Rome. Sa thèse qui lui avait valu le prix Auguste Molinier, fondé par M^me^ la marquise Arconati-Visconti, a été publiée depuis sous le titre de

Digitized by Google

l'*Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*. Cet ouvrage a obtenu le second prix Gobert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il était nommé, en 1911, archiviste aux Archives nationales. Son œuvre capitale, publiée dans divers recueils, est consacrée à l'étude de la décoration artistique du Palais des Papes d'Avignon ; il est présumable qu'un travail d'ensemble eût été publié plus tard par lui à ce sujet. Ses nombreux séjours à Rome lui avaient permis d'extraire des archives du Vatican une foule de documents sur les artistes et les monuments du moyen-âge, et il est bien à souhaiter que ses notes ne soient pas entièrement perdues. Sergent au 204e d'infanterie, il est tombé, le 13 octobre, près de Coucy-le-Château, frappé d'une balle au cœur. Il était marié depuis moins d'un an.

— Victor Baubet, originaire de l'Ardèche, était né en 1886. Sorti de l'Ecole en 1914, il avait consacré sa thèse à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Cet intéressant sujet lui avait valu les meilleurs éloges. Il avait provisoirement accepté les fonctions de bibliothécaire du lycée Janson de Sailly. Il a été tué à Carlepont, dans l'Oise, à la fin de septembre.

— Gaston de Beausse avait fait ses trois années d'école, et préparait une thèse de géographie historique sur la Normandie. Il a été tué le 29 août au combat de Sains-Richaumont (Aisne).

— Marcel Godet était né à Canchy (Somme), en 1882. Sorti de l'Ecole des Chartes en janvier 1910, il occupa le poste de conservateur de la bibliothèque, des archives et des musées d'Abbeville. Sa thèse sur la Congrégation de Montaigu de 1490 à 1580 lui valut le diplôme de l'École des Hautes-Études et a été imprimée en 1912 dans la collection des publications de cette École. Il a consacré deux notices, l'une à la mémoire d'Alcius Ledieu, son prédécesseur comme conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, l'autre à la mémoire de son concitoyen S F. Flicourt, imagier du XVIIIe siècle. Lieutenant au 8e bataillon de chasseurs à pied, Marcel Godet a été tué à Pervyse, le 24 octobre.

— René Serpette de Bersaucourt était né à Douai, le 13 octobre 1880. Il sortit de l'École des Chartes en 1908, avec une thèse sur le maréchal Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes ; blessé sur le front, il est mort le 16 novembre, dans une ambulance de Châtelguyon.

— Maurice Deroy était né à Paris le 26 décembre 1890 ; dès son jeune âge, son père, avocat érudit, lui avait donné le goût des études archéologiques ; passant l'été à Fontainebleau, il y avait été naturellement attiré vers l'étude de l'histoire de la forêt. Il sortait de l'École des Chartes en janvier 1914, avec une thèse ayant pour sujet : *L'Étude de la forêt de Fontainebleau*

Digitized by Google

à travers les siècles. Ce travail magistral sera, espérons-le, publié; il viendra compléter utilement la série des documents que les amateurs de la nature ont réuni sur la plus célèbre des forêts qui entourent la capitale. Maurice Deroy est mort à Bleid, près de Virton, le 28 août.

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 1er juillet 1914.* — M. Marcel Aubert attire l'attention sur certaines basiliques du VIe siècle découvertes par Gauckler en Tunisie, dont le chœur est entouré d'une galerie circulaire prototype peut-être des déambulatoires de nos grandes églises romanes du Xe siècle.

M. de Mely étudie un retable peint du Louvre attribué au Maître de la Parenté de la Vierge et propose de le donner à un artiste flamand de la famille des Van Hulst à cause des feuilles de houx (en flamand *hulst*) qu'il relève sur le pavage.

Séance du 8 juillet 1914. — M. Martroye, s'occupant d'un anonyme de Valois relatif à la vie de Théodoric, conteste l'hypothèse émise selon laquelle l'auteur serait un clerc goth. Les raisons alléguées à l'appui sont détruites par la chronologie.

M. Héron de Villefosse revient sur une inscription de la Celle-Bruère (Cher) dont il a obtenu une meilleure copie et communique une dédicace à *Saturnus Privatensis* dont le texte lui a été adressé par le R. P. Delattre.

M. C. de Mandach réfute le rapprochement qu'on a voulu établir entre le peintre suisse Conrad Witz et un Rodulphus Sapiantis qui était non de Constance mais de Coutances (Normandie); il maintient que ce Conrad Witz a dû être le fils de Hans Witz originaire aussi des pays allemands et qui vécut à Genève dans la seconde moitié du XVe siècle; il cite enfin quelques ouvrages qui pouvaient être attribués à cet artiste.

Séance du 15 juillet 1914. — M. R. Fage étudie une cuve baptismale pour baptême par immersion dans l'église du Dorat, XIe siècle.

M. Vitry signale l'analogie de sa décoration avec nombre de monuments orientaux.

M. Chénon annonce qu'en démolissant le Petit Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet on a retrouvé une vieille fenêtre du XVIe siècle provenant de l'ancienne église.

M. Vitry fait part de l'entrée au Louvre de trois morceaux de sculpture du XIIe siècle provenant de la façade d'une église détruite : Notre-Dame de la Coudre à Parthenay (Deux-Sèvres), le sujet principal représentait l'Annonciation aux bergers. Ces sculptures, dit M. Henry Martin, qui se rappelle les avoir vues en place dans son enfance, ont dû être enlevées entre 1862 et 1870.

Séance du 22 juillet 1914. — M. Chapot étudie certains types

Digitized by Google

monétaires de la République romaine relatifs à des événements qui intéressent l'Etat en même temps que quelques grandes familles et insiste sur l'importance qu'ils offrent au point de vue des représentations historiques dans l'art romain.

M. Michon reconnaît l'origine romaine au point de vue intellectuel du relief historique et présente quelques observations sur certaines de ces monnaies.

M. Enlart communique les photographies de panneaux à portraits d'une porte de Clermont en Beauvaisis, où le contour est obtenu par du mastic incrusté dans le bois ; ce procédé est inspiré d'un procédé italien.

M. Prinet étudie un sceau conservé au Musée Britannique et attribué à la maréchaussée de Bourgogne. Il démontre que ce sceau a été gravé pour la maréchaussée de France entre 1356 et 1368.

Séance du 29 juillet 1914. — M. l'abbé Corbierre communique des sceaux ecclésiastiques de Wurtzbourg dont l'un date de 1097. Cette ancienneté même lui attribue un intérêt notable.

M. Prinet fait quelques réserves au sujet de cette communication.

Séance du 23 septembre 1914. — M. le Président croit répondre aux sentiments unanimes de la Société en déclarant qu'elle ne saurait s'abstraire des circonstances émanantes au milieu desquelles elle se réunit. Il adresse d'abord tous ses vœux à l'armée, dans les rangs de laquelle combattent beaucoup de membres de la Société; il espère que ses succès continueront, et qu'après tant d'épreuves un avenir meilleur s'ouvrira pour la France régénérée par la victoire. Ensuite il rappelle quelle émotion vient de soulever le bombardement de la cathédrale de Reims, et livre cet acte inqualifiable au jugement de l'histoire.

La Société applaudit unanimement les paroles de son Président.

Un membre de la Société demande qu'on procède à l'exclusion immédiate des correspondants allemands pour répondre aux destructions barbares commises à Louvain et à Reims. Une discussion s'engage à la suite de laquelle il est décidé que la Société attendra la fin de la guerre pour prendre sur ce point une résolution définitive.

Plusieurs membres demandent qu'on adresse aux Sociétés savantes françaises et étrangères (l'Allemagne exceptée) une protestation contre ces atrocités. Diverses formules sont discutées, finalement celle ci, rédigée et proposée par M. Héron de Villefosse, est adoptée à l'unanimité :

Dans la journée du 19 septembre 1914, l'armée allemande, sans aucune nécessité militaire, a incendié et détruit intentionnelle-

Digitized by Google

ment la cathédrale de Reims. Notre glorieux sanctuaire historique, merveille incomparable de l'art français du Moyen-Age, s'est écroulé dans les flammes. L'univers civilisé a été saisi de stupeur en apprenant ce forfait monstrueux dont la honte retombera à jamais sur ceux qui l'ont froidement prémédité. La lueur des incendies de Louvain et de Reims demeurera ineffaçable et vengeresse, elle éclairera la postérité.

La Société nationale des Antiquaires de France proteste avec indignation contre les outrages répétés de l'armée allemande aux droits les plus sacrés de la science, de l'art, de la foi et de l'humanité.

Elle convie instamment les Sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles elle entretient des relations, à joindre leurs protestations motivées à la sienne.

Prière de faire parvenir les adhésions, le plus promptement possible, au Secrétaire de la Société des Antiquaires de France, au Musée du Louvre, à Paris.

Il est décidé que cette protestation sera communiquée aux journaux, puis adressée à toutes les Sociétés savantes françaises et étrangères avec lesquelles la Société des Antiquaires de France est en correspondance. Un témoignage spécial de sympathie y sera joint pour les sociétés et correspondants belges.

M. Mayeux rappelle dans quelles circonstances tragiques M. Champagne, correspondant de la Société à Dreux, a récemment trouvé la mort.

M. Héron de Villefosse fait une communication sur plusieurs vases antiques en verre peint, dont l'un trouvé dans les Ardennes en 1907 est (ou était) conservé au musée de Reims.

M. P. Eugène Lefèvre donne une explication nouvelle de certaines sculptures du portail méridional de l'église Notre-Dame d'Etampes, grâce à des textes de saint Irénée.

Séance du 4 novembre 1914. — M. le Président rend hommage à la mémoire de trois associés correspondants de la Société, MM. Déchelette, Robert de Fréville de Lorme, Robert André-Michel, tombés au champ d'honneur. Il annonce également le décès de deux autres associés correspondants : MM. Robert Guerlain et Marcel Reymond.

Il communique une lettre de l'Académie de Clermont qui propose que toutes les Sociétés savantes de France facilitent la reconstitution de la Bibliothèque de Louvain, en lui donnant les collections complètes de leurs publications. La Société décide d'attendre la fin de la guerre pour prendre une décision sur ce point.

M. Héron de Villefosse expose à la Société les résultats de la protestation contre le bombardement de la cathédrale de Reims ;

Digitized by Google

plus de 135 sociétés savantes, françaises et étrangères, ont envoyé leur adhésion.

M. Mayeux donne quelques détails techniques au sujet de l'état de la cathédrale de Reims et de l'église Saint-Rémi. M. Enlart ajoute quelques renseignements à ce sujet.

Sur la proposition de M. Héron de Villefosse, la Société proteste contre la destruction du palais archiépiscopal de Reims et des collections scientifiques qu'il contenait (Musées archéologique, ethnographique, champenois) et contre la destruction de l'Hôtel de Ville d'Arras.

Séance du 11 novembre 1914. — M. le Président demande à la Société s'il ne lui conviendrait pas de suivre l'exemple donné par d'autres sociétés françaises qui ont envoyé leurs offrandes aux groupements qui viennent en aide aux soldats et à leurs familles. La Société décide de remettre 1.000 francs à la Croix-Rouge et 1.000 francs au Secours national.

M. Héron de Villefosse a reçu des nouvelles adhésions contre le bombardement de Reims ; M. Jadart fait un récit détaillé des terribles ravages causés par ce bombardement. La Société écoute ce récit avec une profonde émotion et le remercie.

M. le Président annonce la mort de M. Alphonse Gosset, architecte, correspondant de la Société à Reims, qui avait été très affecté du désastre subi par cette ville. M. le Président rend hommage à cette nouvelle victime des horreurs de la guerre.

Séance du 18 novembre 1914. — M. Jadart complète sa communication sur les destructions causées par la guerre tant à Reims que dans le département de la Marne. MM. Héron de Villefosse et Fage ajoutent quelques renseignements.

M. Maurice Roy communique un document inédit relatif à Luca Penni qui apprend que cet artiste a peint aussi des portraits et qu'il eut un fils, nommé Laurent, élève du graveur René Boyvin.

Il signale encore un autre document inédit, trouvé par M. Germain Bapst, qui prouve que Masseot Abaquesne, le potier rouennais bien connu, avait un atelier à Paris en 1546.

M. Dimier estime qu'il serait actuellement impossible de chercher à distinguer la manière de Luca Penni de celle de son fils Laurent et en donne les raisons.

MM. Germain Bapst et Marquet de Vasselot donnent quelques renseignements complémentaires relatifs à Abaquesne.

M. Monceaux communique trois plombs à inscriptions latines trouvés à Carthage par le R. P. Delattre.

Séance du 25 novembre 1914. — M. Héron de Villefosse annonce qu'un officier, en faisant une tranchée dans un champ aux environs d'Autun, a trouvé une monnaie d'argent de Gallien, dont la

Digitized by Google

légende « Victoria Germanica » rappelle la victoire de cet empereur sur les Alamans. Cette découverte, de bon augure, suscite plusieurs observations. M. Babelon en rapproche une monnaie grecque de bronze que va acquérir le Cabinet des médailles, et qui porte, avec l'effigie de Domitien, la représentation de la « Germanie captive ».

M. Chénon complète une communication antérieure relative au Petit Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, où l'on voit une fenêtre de l'ancienne église datée de 1546.

M. Chénon explique ensuite que l'on retrovve, dans des textes du XIII[e] siècle, les premières traces d'un « moratorium » analogue à celui d'aujourd'hui, accordé par le roi de France aux chevaliers partant pour la croisade. MM. Prou, Delaborde et Valois confirment cette remarque en insistant sur l'ancienneté et l'étendue des droits royaux en pareille matière.

Séance du 2 décembre 1914. — M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle la Société des Architectes portugais adhère à la protestation contre le bombardement de la cathédrale de Reims.

Election du bureau et des commissions :

Président : M. Paul Girard ; *1er Vice-Président* : M. Lefèvre-Pontalis ; *2e Vice-Président* : M. Enlart ; *Secrétaire :* M. le comte de Loisne ; *Secrétaire adjoint :* M. Male ; *Trésorier :* M. Henry Martin ; *Bibliothécaire-Archiviste :* M. Espinas.

Commission des Impressions : MM. de Villefosse, Omont, Prou, Michon, Lauer.

Commission des Mettensia : MM. Collignon, Omont, Cagnat, Blanchet.

Commission des Fonds : MM. Lafaye, Blanchet, Valois.

M. Monceaux lit une note sur quelques plombs récemment découverts à Carthage.

M. René Fage explique la distribution et l'organisation du sol, au point de vue agricole, dans le Bas-Limousin, pendant le moyen-âge, il discute les importances relatives de la *curtis*, de la *villa* et du *manse*. MM. Chenon, Prou, Monceaux et de Villefosse ajoutent quelques observations.

M. Enlart communique quelques photographies de la cathédrale d'Arras qui prouvent combien les batteries allemandes se sont acharnées contre cet important monument.

Séance du 9 décembre 1914. — M. Jadart communique une carte de M. le baron de Baye qui lui demande d'envoyer des photographies de Reims pour une exposition qu'organise à Moscou Madame la comtesse Ouvaroff. M. de Villefosse annonce qu'il a déjà correspondu à ce sujet avec M. de Baye.

Digitized by Google

M. Enlart montre des photographies de la cathédrale de Reims exécutées tout récemment ; il annonce que, malheureusement, des éclats d'obus viennent d'endommager encore certaines statues de la façade principale.

M. René Fage complète une communication faite à la séance précédente et montre, par des exemples tirés des chartes des IXe et Xe siècles les différents sens qu'a eus le mot *curtis* en Limousin. M. Monceaux partage les opinions de M. Fage et montre que le sens de certains mots latins (comme *atrium* et *aula*) a subi des transformations analogues, à la fin de l'époque classique et à l'époque chrétienne. M. Fournier et Mgr Batiffol ajoutent quelques observations.

Séance du 16 décembre 1914. — M. le Président annonce la mort de M. Léon Galle, correspondant à Lyon, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. Buttin rappelle l'origine de l'anneau-disque en métal que les soldats Siklis (qui combattent actuellement en France) portent sur leur turban. Il montre que c'est un souvenir d'une arme très ancienne, le tchakra, dont il retrace l'histoire depuis l'époque préhistorique, et dont il montre deux spécimens.

M. Georges Lafaye lit une notice sur le monument romain de la Bastide-Forte, près d'Aix en Provence, détruit en 1760. Il présente la photographie d'un dessin de Peiresc, conservé à la Bibliothèque Nationale, qui donne une vue de ce monument, tel qu'il était en 1628. Cette notice est renvoyée à la Commission des Impressions, pour être publiée dans le Bulletin. M. Toutain ajoute quelques observations.

M. Demaison donne à la Société quelques détails nouveaux sur les désastres causés par le bombardement de Reims. Il fait connaître successivement l'état de la cathédrale de Saint-Remi, de quelques édifices civils, et ajoute divers renseignements sur certaines églises du département de la Marne.

Séance du 23 décembre 1914. — M. le Président communique une lettre de la Société archéologique de Provence qui émet le vœu que les tranchées creusées dans les régions envahies ne soient pas refermées avant que des archéologues aient pu les visiter, car il est probable que dans certaines d'entre elles on pourrait faire des trouvailles intéressantes.

M. Henry Martin, trésorier, annonce qu'il n'a pu encore effectuer que la moitié des versements à la Croix-Rouge française et au Secours National, parce que le Ministre du Travail ne l'a encore autorisé à retirer de la Caisse d'Epargne, qu'une somme de 1.000 francs, pour parfaire la somme de 2.000 francs votée par la Société.

M. de Loisne donne quelques détails sur les dévastations cau-

Digitized by Google

sées par le bombardement à Arras, jusqu'à la fin de novembre ; il signale l'état du Beffroi, de l'Hôtel-de-Ville, de la Poste et de la Grande Place, des Archives municipales et départementales, de l'hôpital Saint-Jean, etc. Ces dégâts ont malheureusement dû être aggravés par suite de la reprise récente du bombardement.

M. Michon annonce que le Musée installé par le Gouvernement italien à Benghazi s'est enrichi récemment d'une statue d'Alexandre le Grand (ou plutôt d'un Dioscure) qui a pris place auprès de l'Aphrodite découverte en 1913. Il énumère à ce propos, les principales statues antiques trouvées dans la Cyrénaïque, notamment l'Impératrice romaine du Louvre.

Séance du 30 décembre 1914. – Mgr Batiffol donne lecture de sa Notice sur son prédécesseur, M. Ruelle ; la Société applaudit à ce travail et décide qu'il sera, suivant l'usage, publié dans le Bulletin.

M. Héron de Villefosse fait une communication appuyée sur diverses inscriptions, relative au commerce des armateurs de Narbonne avec Rome et d'autres régions de l'empire, au deuxième siècle. Ce mémoire sera transmis à la Commission des Impressions.

Le Gérant : Edouard CHAMPION.

Abbeville. – Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

22e Année. N° 4 Janvier-Décembre 1915.

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Fondée par FERNAND BOURNON et F. MAZEROLLE

Dirigée par Ed. MAREUSE

SOMMAIRE :

E. M. : A nos Lecteurs, p. 241. — Paul CLEMEN : La protection allemande des Monuments de l'art pendant la guerre, traduit par Louis DIMIER, p. 243. — Pierre DUFAY : La Chanson populaire dans le Blésois, la Sologne et le Vendômois (*suite*), p. 266. — Liste des immeubles classés parmi les Monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913 (Publiée en exécution du paragraphe 2 de l'art. 2 de ladite loi) (*suite et fin*), p. 288. — Chronique, p. 324.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE E. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1915

Digitized by Google

Digitized by Google

A NOS LECTEURS

Les événements de la guerre rendent de plus en plus difficile l'impression de cette Revue. Néanmoins, notre imprimeur y met la plus grande diligence possible. Quoiqu'il en soit, nous avons été obligés de ne publier qu'un seul numéro pour l'année 1915.

M. F. DE VILLENOISY, *qui n'est pas un inconnu pour vous, attendu qu'il a collaboré pendant de nombreuses années à notre recueil, y a rempli les fonctions de secrétaire et y a publié des chroniques lors de la fondation, veut bien assumer avec moi les fonctions de directeur ; je suis heureux de lui adresser mes sincères remerciements ; grâce à lui, la numismatique qui a été quelque peu négligée dans la Revue, va être étudiée avec le plus grand soin.*

Nous ferons nos efforts pour paraître le plus régulièrement possible, de façon à ce que nous soyons en mesure, dès la fin de la guerre, de publier la Correspondance *dans les conditions antérieures.*

E. M.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PROTECTION ALLEMANDE

DES

MONUMENTS DE L'ART

PENDANT LA GUERRE

Traduit et commenté par Louis DIMIER

L'article dont nous donnons ici la traduction a paru dans le *Mois international de science, d'art et de technique* (Internationale Monatschrift fuer Wissenschaft, Kunst und Technik) du 15 décembre 1914. Il est l'œuvre de M. Paul Clemen, président du Conseil des Monuments de la province Rhénane, commis par l'empereur d'Allemagne à l'inspection officielle des monuments saccagés par l'invasion allemande. Il se recommande à l'attention de deux manières : par les assertions fausses dont il est plein, et qu'on ne devait pas laisser sans réponse ; par le spectacle instructif d'une défense menée contre l'évidence des faits au profit de la cause allemande, au moyen des ressources offertes par la pensée et le génie allemands.

Ce morceau n'est pas le seul où l'on aura pu prendre pareil spectacle. Le *Journal central de l'Administration des bâtiments* (Zentralblatt der Bauverwaltung) du 19 janvier 1915 contient un autre article du même M. Clemen, en forme de rapport sur l'état des monuments de l'art en France dans les provinces atteintes par l'invasion, où il est question de Lille, et de nouveau de la cathédrale de Reims.

Le 14 janvier 1915, un court rapport du même sur les précautions prises en Belgique envers les monuments saccagés a paru entre autres dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Toutes ces pièces ne font que confirmer, soit les conclusions à tirer de la défense qu'on va lire, soit l'impression générale qu'elle laisse.

On remarquera que cette défense n'offre aucun des caractères d'une démonstration en règle ; par son plan comme par son style elle rentre dans la catégorie du plaidoyer. C'est pourquoi, dans

Digitized by Google

les notes dont il a fallu l'accompagner et qui composeront tout le commentaire, j'ai pris soin, non seulement de répondre aux allégations de fait, mais encore de signaler les artifices, invariablement grossiers, de la rhétorique. Plus des trois quarts de l'article qu'on va lire sont employés à jeter de la poudre aux yeux. Un examen critique pouvait les négliger, mais alors la réponse n'eût pas été complète : car ce n'est pas assez de voir que la défense a tort, il faut encore montrer quelle sorte d'illusion elle poursuit, et comment l'auteur s'imagine faire admettre qu'il a raison.

Un pareil examen comporte cet avantage, de ne pas nous instruire seulement du fait, mais du caractère de la nation qui s'efforce de le dissimuler, de la portée de son intelligence et du niveau de ses sentiments.

L. D.

NOTRE PROTECTION DES MONUMENTS DES ARTS

EN TEMPS DE GUERRE

Par Paul CLEMEN

Dans la deuxième moitié de septembre, le gouvernement français a protesté solennellement auprès de ses alliés et auprès des puissances neutres, contre le bombardement de la ville de Reims et la destruction de sa cathédrale. D'après cette protestation, Reims a été bombardée, sa cathédrale a été détruite en violation des conventions signées dans les conférences de La Haye concernant la guerre conduite sur terre. Sans pouvoir invoquer l'apparence d'une nécessité militaire, et pour le seul plaisir de détruire, les troupes allemandes auraient soumis la cathédrale de Reims à un bombardement systématique et furieux. A cette heure, la fameuse basilique ne serait plus qu'un monceau de ruines. Le gouvernement de la République aurait le devoir de dénoncer à l'indignation universelle un acte révoltant de vandalisme, qui, en livrant aux flammes un sanctuaire

Digitized by Google

de son histoire, dérobe à l'humanité une parcelle incomparable de son patrimoine artistique (1).

Depuis qu'a eu lieu cette protestation, ce n'est pas seulement dans le hurlement (2) de l'adversaire, c'est encore dans les plaintes des neutres (3), qui, quoique médiocrement amis, ne sont pas cependant de formels ennemis de l'Allemagne, que retentit sans cesse à notre adresse le nom de *barbares* (4). Nous avons entendu ce nom si souvent depuis le commencement de cette guerre, que l'envie nous viendra bientôt (5) de nous en emparer comme d'un titre d'honneur, à l'exemple des Hollandais qui se sont appelés eux-mêmes les Gueux, du nom que leurs adversaires leur donnaient (6). Il est au moins certain que nous avons eu bien tort de protester avec tant de chaleur contre cette prétendue qualification de nos actes (7); par là nous avons paru reconnaître que nous avions à nous disculper, ce qui était le contraire de ce que nous voulions (8).

Que dit donc vraiment la convention de La Haye à cet égard. La convention concernant les lois et usages de la guerre du 18 octobre 1906 dit en son paragraphe XXVII :

« Dans les sièges et bombardements, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques,

(1) Les paroles qui précèdent sont celles de la protestation, que l'auteur s'est contenté de traduire. Cette protestation fut adressée le 22 septembre.

(2) Dans le texte, *Geheul* : témoignage des fureurs qui agitent l'âme allemande et qui lui soufflent l'insulte après la destruction.

(3) L'inquiétude perce ici, en même temps que la surprise.

(4) Ce mot les vexe. C'est une flèche dans leur flanc qu'ils secouent, mais qui tient.

(5) Pardon. C'est déjà fait. Dans la Walhalla de Donaustauf en Bavière, panthéon de toutes les gloires allemandes, Alaric, Genséric, Odoacre, ont leur monument. Ainsi la tradition des Barbares est formellement invoquée par l'Allemagne ; elle revendique leur héritage, elle prétend à leur succéder. Comme eux, elle se plaît à faire peur. Qu'elle supporte donc d'être appelée comme eux.

(6) Ce nom ne signifiait rien en soi. Ce n'était qu'une moquerie, due à leur costume et aux insignes que le parti portait (V. Van Bastelaer, *l'Origine* et *l'application du mot* gueux *aux signataires du Compromis des nobles*. Anvers, 1912). Barbares a plus de sens et de propriété. Que nos gens s'en parent, s'ils veulent ; ils en verront l'effet.

(7) A quoi donc tend cet article, si ce n'est à protester ? « Nous aurions bien tort, » disent-ils ; et ils le font ! Verbiage d'enfant et de femme en colère.

(8) Tout cela est la sottise même. On peut avoir raison et cependant être tenu de se disculper ; on peut se disculper et avoir tort.

Digitized by Google

les hôpitaux et lieux de rassemblement des malades et des blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire. »

C'est le même passage qui se trouve dans les décisions plus anciennes du 29 juillet 1899 ; il n'y a d'ajouté que les monuments historiques. La convention touchant le bombardement de mer du 18 octobre 1907, répète mot pour mot dans son paragraphe V ces décisions générales.

Que nous aurions eu de plaisir à obéir, dans toutes nos opérations militaires, à des règles qu'on peut dire qui vont presque de soi (1) ! Mais ce n'est jamais qu'à condition (en ce qui concerne les monuments historiques) que ces monuments et la ville même ne sont pas appliqués à l'usage militaire, que les villes avant tout ne soient pas des forteresses, et, si elles en sont, qu'aucune sorte d'opérations militaires n'ait lieu aux environs de ces monuments, qu'avant tout aucune sorte de troupes ni de batteries d'artillerie n'y soient mises à l'abri, qu'ils ne servent en aucune manière de défense (2).

Peut-être est-ce demander l'impossible (3). Reims est une forteresse, une forteresse puissante, protégée par une large ceinture de forts ; il ne lui manquait rien dans les derniers mois en fait de munitions, de batteries et d'armement. Le vieux Théodore Fontane, qui séjourna à Reims en 1871, conte comment les troupes allemandes ont rendu en cette époque les honneurs à la cathédrale (4). Dans cette guerre-ci les armées allemandes ont traversé Reims deux fois, et des troupes allemandes ont occupé longtemps la ville. La cathédrale et tous les autres monuments ont été préservés et conservés scrupuleusement tout ce temps-là (5). Si les Allemands étaient conduits par une rage aveugle (6) de destruction, rien

(1) L'auteur approuve. On ne lui en demande pas tant. Les règlements de La Haye n'exigent pas qu'on fasse leur éloge, mais qu'on les observe.

(2) *Aucune sorte, en aucune manière.* Attention ! L'avocat se prépare, en portant à leur point extrême de rigueur les exceptions admises, à violer le règlement.

(3) Aveu ingénu. Telles que les fait l'auteur, les conditions sont telles, que le règlement n'aura jamais d'effet.

(4) Plaidoyer d'avocat, qui dit : On n'y a pas touché une première fois : pourquoi voudrions-nous qu'on y eût touché la seconde ?

(5) Même jeu.

(6) Aveugle non pas : méditée au contraire, et produisant des effets divers suivant les temps.

Digitized by Google

ne leur aurait été si facile que de détruire la cathédrale alors (1).

Quand nous fûmes forcés de bombarder la ville, dès le début de l'opération, le haut commandement donna la consigne expresse d'épargner la cathédrale et les autres églises (2). C'est seulement après que les Français se furent servis de la cathédrale pour protéger de l'artillerie lourde, comme il est établi formellement et hors de toute contestation possible, c'est quand la cathédrale fut devenue par là, à cause de l'usage qu'on en faisait, une cible à nos projectiles, après qu'au mépris du drapeau hissé sur les tours, un poste de télégraphe sans fil eut été installé sur une d'elles, c'est alors qu'il fallut, par des coups pointés contre cette tour, obliger ce poste à déguerpir (3). C'est pour les mêmes raisons qu'en 1870 il nous fallut bombarder la tour de l'ouest de la cathédrale de Strasbourg.

Qu'on ait mis à pareil usage les tours de la cathédrale de Reims, nous ne devons pas en faire un reproche à l'adversaire (4). Il n'est pas un commandant de place, soit dans un

(1) Alors les Allemands se croyaient maîtres de la France. Ils n'envisageaient qu'une occupation, à laquelle c'était leur intérêt de donner dans les villes une allure pacifique. D'autre part, le refoulement de leurs forces ne leur inspirait pas encore de représailles.

(2) On en a vu l'effet.

(3) Nous tenons ici le corps du mensonge. Les deux points allégués sont faux. Il n'y avait pas de poste d'observation sur les tours de Reims, et on ne s'est pas servi de la cathédrale pour protéger de l'artillerie lourde. Touchant le second point, le rapport du général Rouquerel (9 novembre 1914. Pub. *les Violations des lois de la guerre par l'Allemagne*. Nancy, Berger-Levrault) porte que « la batterie la plus rapprochée de la cathédrale se trouve à 1.200 mètres du monument », et que « le 19 septembre, jour du bombardement principal », les batteries se trouvaient « tout à côté » de cet endroit, où le président du conseil les a trouvées. Pour le premier point, rien davantage. Un rapport de M. Landrieux, archiprêtre de la cathédrale (aujourd'hui évêque de Dijon), et de M. Thinot, maître de chapelle (pub. même ouvrage), porte que les tours ne « servaient pas de poste militaire d'observation ». Ajoutons que, si les Allemands ont pu espérer d'accréditer le mensonge, c'est que le projet fut formé en effet de placer un tel poste sur la cathédrale. Mais ce projet n'eut pas de suite, et le 15 septembre au soir, c'est-à-dire quatre jours avant la catastrophe, il eut été impossible d'en signaler le moindre effet. Au contraire, chose bien remarquable, les Allemands, dans leur courte occupation de Reims, avaient mis un poste d'observation sur les tours de la cathédrale.

(4) Bon trait d'insolence. Notre homme s'institue juge de la moralité du fait. Après qu'il a mis à notre compte un acte de son invention, il tient à nous faire cette grâce de le déclarer légitime. Pour user des

Digitized by Google

fort, soit dans une ville bombardée, qui voulût s'interdire d'user du point le plus élevé de son ressort pour surveiller le champ de tir et contrôler les effets de sa propre artillerie (1). C'est ce qui est arrivé à Malines, à Anvers, et aussi à Ypres et à Arras (2). Cela s'ensuit naturellement du fait que la ville a été mise à usage de forteresse, ou se trouve dans la ligne du front (3).

Jusqu'à quel point l'édifice a souffert du dernier bombardement, nous n'en avons pas connaissance (4). Mais les affirmations émanées de l'ennemi même, et le témoignage d'hommes compétents des nations neutres, déclarent que dans la seconde moitié d'octobre le toit de la cathédrale était brûlé et que les flammes avaient attaqué la partie ouest de la charpente ; que cela n'empêchait pas l'édifice dans l'ensemble d'être parfaitement (5) conservé. Partout les arcs-boutants sont debout, les voûtes ont résisté, la façade avec ses deux tours s'élève comme par le passé dans le ciel (6). Quand le

tours de nos églises militairement au cas où l'envie nous en eût pris, il paraît qu'il nous faut l'approbation de l'Allemagne. Ajoutons que c'est ici quelque chose comme un aveu dans une bouche menteuse. L'Allemand avait fait un poste d'observation de la tour de Reims. Ne faut-il pas que, sous couvert de nous blanchir, il essaie de se blanchir lui-même ?

(1) Que de bonté !

(2) Paroles en l'air. On n'a jamais parlé d'un motif quelconque que les Allemands aient eu de bombarder Arras, et il est constant que les troupes alliées n'avaient pas un soldat dans la ville quand le bombardement eut lieu (*Mémoires relatifs au bombardement de Reims, Arras, Senlis, Louvain, Soissons*. Nancy, Berger-Levrault). Pour Ypres et Malines, même remarque. Le fait que Malines, bombardée le 27 août, le fut « après son évacuation complète par les troupes belges » est consigné dans un rapport officiel belge (Commission d'enquête sur la violation des règles du Droit des gens, même éd.).

(3) Tout cela veut être habile ; tout cela est imprudent. A force de plaider la vraisemblance du fait, l'auteur découvre le peu de confiance qu'il a dans la force des preuves qu'il en donne. De plus s'il est inévitable que tout arrive comme il le dit, quel peu d'effet ne va pas être laissé aux règlements de La Haye ! On voit de nouveau percer l'état d'esprit qui réduit à rien ces règlements.

(4) Ainsi parade le sens critique allemand, avant d'opprimer tous les éléments d'une question sous la chicane, et de la trancher ensuite selon sa fantaisie.

(5) *Durchaus*. Mais remarquez qu'on a soin de n'appliquer ce *durchaus* qu'à l' « ensemble » : *in seiner Substanz*. Le premier mot affirme audacieusement tout ; le second permet de retirer tout. La mauvaise foi de ce plaidoyer s'inscrit jusque dans les paroles.

(6) *Ragt nach wie vor empor*. Tour poétique, introduit fort à propos ici ! Il peint le cuistre et l'avocat.

Digitized by Google

parlait de la cathédrale de Reims comme d'un monceau de ruines, il allait au-delà de l'exagération permise à un document politique (1) ; mise en présence du fait, l'assertion ne doit s'appeler qu'une falsification volontaire (2).

A la nouvelle de chaque combat d'artillerie dont Reims redevient le théâtre, nous tremblons (3). Pas un seul de ces engagements n'a été désiré par nous ; chacun pris en particulier nous a été imposé (4) par l'adversaire ; et véritablement de leur part c'est comme une provocation, une résolution préméditée (5), qui chaque fois les fait se mettre sous la protection de ce monument, que nous respectons, et nous oblige par la position de leur artillerie à viser le voisinage immédiat de la cathédrale, où se trouvent leurs batteries. Cependant nous nous refusons à croire (6) que les Français aient eu la phénoménale légèreté (7) d'oser se servir de la cathédrale de Reims comme d'une protection, en ne nous laissant d'autre parti à prendre que de la bombarder, afin de se donner aux yeux du monde un nouveau prétexte à gouvernement français, dans sa protestation de septembre,

(1) L'exagération prise en soi n'est donc pas interdite en de pareils documents ! Du moins notre Allemand en juge ainsi. Fameux aveu, et qui ne doit pas être perdu.

(2) La falsification, volontaire ou non, est le fait, non des documents français, mais du misérable auteur de tout ce morceau. Une église brûlée du haut en bas. dont les pierres seules tiennent debout, se laisse parfaitement désigner comme « monceau de ruines ». C'est un langage que tout le monde entend. Ce qui s'en faut pour la précision est suppléé par les rapports que le gouvernement a fait faire.

(3) Tableau pathétique des tristesses de l'Allemagne excitées par les destructions qu'elle opère. *Wir zittern.* Avertissons l'auteur que de montrer l'Allemagne *tremblante* en cette affaire, est un peu plus qu'il ne faudrait pour ne pas faire rire des Français. S'il n'écrit que pour ses compatriotes, nous n'avons rien à dire.

(4) *Aufgezwungen.* Toujours le même mot de régent de collège : « Vous allez *me forcer* à vous punir. » En Suisse, au mois de novembre dernier, le *Journal de Genève* rapportait que les Allemands à qui l'on reprochait le sac de Louvain, se bornaient à répéter sans en donner de raison : *aufgezwungen, aufgezwungen.*

(5) Penses-tu qu'on te croie ?

(6) Alors pourquoi le dis-tu ?

(7) *Ungeheurliche Frivolitaet.* La frivolité est le fait du plat avocat qui, dans une question de fait contesté, se jette d'abord sur les intentions, les tourne à sa guise, puis, s'apercevant que l'odieux qu'il y jette est par trop absurde, fait retraite en disant : Nous nous refusons à croire... Vous parlez donc pour ne rien dire, homme grave, homme savant, homme de poids !

Digitized by Google

doléance, afin de pouvoir sonner de nouvelles fanfares d'indignation (1).

Au commencement d'octobre la nouvelle vint de Paris par la presse, que les villes des environs de Paris allaient être fortifiées. Senlis, Gisors, Montmorency, Beauvais, Chantilly, Melun, Nantes, Meaux étaient nommées (2). C'est alors que les amis des arts dans les deux mondes auraient eu à élever des protestations autorisées (3). Fortifier ces différents endroits, c'est offrir les cathédrales de Senlis et de Beauvais (4), le château de Chantilly (5) au bombardement et à tous les risques de la destruction. De même si la protestation du monde civilisé avait à se faire entendre, c'est quand, il y a quelque trente ans, Reims, ville ouverte auparavant, se vit transformer en forteresse (6). Voilà le moment que devaient

(1) Admirez le développement complaisant d'une accusation à laquelle on « se refuse à croire ». Il n'y a pas d'artifice de bazoche plus ravalé. « Fanfare d'indignation » (*Schmetternde Fanfare*) signifiant la douleur ressentie par les Français à la nouvelle de la catastrophe de Reims, peint la brutale férocité de ces gens.

(2) Où prend-il cela ? Sans doute dans des rapports sans consistance, comme ceux qu'écoute sans cesse la méfiance des Allemands, et auxquels leur manque de jugement ajoute foi. Aucun journal n'a mentionné de pareil projet.

(3) Pardon. Est-ce que le droit des gens, est-ce que la convention de La Haye, ne prévoit pas la conservation des monuments au sein même des villes fortes assiégées ? Afin de jeter le ridicule sur nos plaintes, notre homme veut faire croire qu'elles ne tendent à rien moins qu'à supprimer la défense du territoire. Est-ce que justement cette défense n'est pas prévue dans les règlements de La Haye ? Les conventions de La Haye regardent-elles le temps de paix ou le temps de guerre ? Et pour que l'Allemagne eût lieu de satisfaire aux obligations qu'elles édictent, fallait-il que la France lui concédât le libre envahissement de ses provinces ?

(4) Vraiment ! Pourquoi ces cathédrales ? L'Allemand avoue que les lois qui les exceptent ne comptent pas pour ses généraux. Peut-être il répondra que c'est chose impossible que, ces villes étant assiégées, les tours des cathédrales ne servent pas à la défense. Fort bien, mais attendez la suite.

(5) La voici. Le château de Chantilly n'a pas de clocher qui puisse servir à l'observation et par là entrer dans la défense. Cependant l'auteur confesse que le bombardement des Allemands ne l'eût pas épargné. Tout le plaidoyer mené à propos des cathédrales est anéanti par cet aveu.

(6) Répétons-le. Les conventions de La Haye ont justement prévu le cas que l'auteur prétend exclure ; c'est à savoir la protection des monuments dans les villes assiégées, partant dans les villes fortes. Il est ridicule, il est grossier d'oser rendre responsable celui qui se défend des excès commis dans l'attaque, quand une convention qu'on a signée promet d'éviter ces excès.

Digitized by Google

choisir tous les amis sincères des arts dans chaque pays pour donner leurs avertissements.

En conclusion de la discussion soulevée par la malheureuse (1) protestation de l'Association artistique internationale de Rome (2), le *Corriere d'Italia* a publié des lettres de personnalités italiennes au sujet de ce bombardement, entre autres une d'Alphonse Lucifero, lequel écrit :

« J'aurais protesté contre l'absence d'une loi qui mette les villes riches en monuments en dehors des opérations militaire ; j'aurais protesté contre l'imprudence qui fait que l'on permet d'ériger ces villes en forteresses et de leur donner part à la guerre (3). C'est à cette condition seulement qu'on peut demander que les monuments ne soient pas touchés ; à l'heure qu'il est, il n'y a pas moyen de charger un esthète de voir si l'artillerie ne fait pas partir ses bombes à l'abri de quelque ouvrage sublime du génie humain (4), et de faire que l'ennemi épargne des batteries qui vomissent la mort, rien qu'en considération de la beauté des monuments (5). »

Ç'a été un acte très sage (6) de la part de la Commission

(1) Une franche apologie eût dit *injuste*. « Malheureuse » est le biais de la ruse allemande, qui veut que la protestation de l'Association artistique internationale de Rome compte le moins possible.

(2) Parue le 26 septembre, et portant la parole au nom des « représentants des Universités, des Académies, des Instituts d'art, des Musées, des Pinacothèques, des Conservatoires, des Associations d'art et de culture d'Italie. » Le soufflet reçu par l'Allemagne dans cette occasion, administré de haut et d'une main vigoureuse, retentit encore.

(3) L'auteur n'a fait plus haut que copier cette absurdité. Cependant il a veillé à ne donner son original qu'en second. Il voudrait que nous croyions que la force de la vérité a produit entre eux cette rencontre.

(4) Plaisanterie tout à fait digne de l'Allemagne qu'elle défend. Le fait de donner des monuments pour abri à des engins de guerre et celui de fortifier des villes où il se trouve des monuments, sont deux faits distincts. Les destructions que l'un justifierait ne sont nullement rendues inévitables par l'autre. Mais on s'efforce de les confondre, afin de mettre hors d'atteinte le plaidoyer de l'Allemagne. Car si l'on peut contester que la cathédrale de Reims ait abrité des batteries d'artillerie, si l'on prouve qu'elle n'en a pas reçu, on ne peut contester que Reims est fortifiée, ce qui suffit à Clemen et à Lucifero. C'est par là qu'ils filent ; mais nous les rattrapons.

(5) Qui dit cela ? Des fantômes supposés, des interlocuteurs de complaisance que font parler Clemen et Lucifero, pour avoir affaire de leur répondre et esquiver ce qu'on leur objecte.

(6) Chacun se demande en lisant cela : Est-ce qu'une commission française quelconque a trahi la France, pour mériter l'approbation de

Digitized by Google

parisienne de protection des monuments (1), lors du récent bombardement de Soissons, de prier le haut commandement militaire de ne pas placer de batteries d'artillerie dans la direction et aux environs de la cathédrale. C'était la juste manifestation, la seule qu'il y eût lieu de faire, là comme dans tous les autres cas et principalement à Reims. S'il y a des plaintes à faire, c'est nous qui les adresserons aux Français, qui placent sur leur ligne de forts les joyaux de leur art national (2), et qui, des monuments divins dont le style gothique français a fait présent au monde, ont fait des points de stratégie (3). Au surplus, qu'on veuille bien songer que la guerre ne saurait jamais être faite avec des moyens doux (4). L'écrivain anglais Brailsford a parfaitement bien exposé que tout ce que des rapports exagérés ont dit des destructions et des mesures rigoureuses advenues dans cette guerre, est à mettre moins au compte d'une soi-disant barbarie particulière à l'Allemagne, qu'au compte de la cruauté de la guerre (5).

A-t-on donc oublié qu'en 1849 le genéral français Oudinot bombarda Rome, et qu'aux représentations collectives des consuls étrangers, il opposa que les ordres qu'il avait reçus

l'auteur? Non pas; c'est que celui-ci se croit qualité pour dire : *c'est bien, c'est mal,* à des gens qui se moquent de son approbation.

(1) La vérité est que la Commission dont parle l'auteur (*Pariser Spezial kommission zum Schutze der Denkmaeler*) n'existe pas. Seules existent la Commission des Monuments parisiens et celle des Monuments historiques pour toute la France, lesquelles n'ont assurément fait, ni l'une ni l'autre, la démarche que prétend l'auteur. L'argument qu'il en tire se réduit donc à rien.

(2) Nous contestons à l'auteur et en général à la nation au nom de laquelle il parle, toute qualité pour prendre la défense de nos monuments, toute compétence pour juger de ce qu'ils valent, toute intelligence de leur mérite. Nous tenons ce passage pour une grossière parade, destinée à fournir de prétexte oratoire à d'insolentes leçons.

(3) Admirez le sens de tout ceci. Les Allemands, comme amateurs du beau, ont droit à ce que nous sauvions nos monuments, partant à ce que nous omettions de défendre et de fortifier nos villes. L'abandon de notre pays est dû à l'Allemagne, à cause de son amour des arts! Cependant (v. p. 9, n. 3) nos monuments tombent-ils entre leurs mains, ils s'en servent pour les besoins de leur guerre. Peut-être s'ensuit-il qu'alors c'est à nous à ne pas tirer, de peur de rien détruire.

(4) Qui dit cela ?

(5) Brailsford et toi, est-ce que vous ignorez qu'il y a un droit des gens, lequel n'est institué précisément que pour faire la distinction des cruautés de la guerre et des barbaries ajoutées par la férocité d'un peuple.

Digitized by Google

passaient avant la considération des monuments (1) ? En 1870, est-ce que Nino Bixio n'avait pas dessein d'environner d'un feu d'artillerie le Vatican (2) ? Oublie-t-on qu'en 1857 à Delhi, les Anglais n'hésitèrent pas un moment à détruire tout un incomparable monde d'antiques beautés qui s'y trouvaient enfermées (3) ? Il ne faut pas remonter bien loin dans le temps pour trouver le bombardement que les Français, aujourd'hui alliés des Belges, firent de l'innocente Bruxelles sous Villeroy, bombardement qui détruisit toute la ville ancienne à l'exception de Sainte-Gudule et de l'Hôtel de Ville (4). Faut-il rappeler qu'au XVI^e^ siècle, les monuments les plus vénérables étaient utilisés comme moyen de défense et cela grâce aux soins des plus grands artistes (5) ? Michel-Ange fit de la tour de Saint-Miniato de Florence un poste d'artillerie pour les

(1) Rome se défendait et subissait un siège, où le bombardement était de droit. Quant aux monuments, l'auteur voudrait-il bien nous dire lesquels ont été détruits par les bombes françaises ? Ce que nous reprochons aux Allemands n'est pas des paroles, mais des faits.

(2) Des intentions. C'est encore mieux ! Et voyez l'autorité que peut avoir Nino Bixio en cette affaire. Des menaces proférées au cours d'une guerre civile par le premier venu, voilà leur apologie !

(3) Défilé d'arguments d'école entassés au mépris de toute nuance, de circonstances différentes et d'espèce. Répondons pourtant. Les représailles exercées par les Anglais en 1857 à Delhi, répondaient aux atroces massacres commis par Nana-Sahib, lors de la révolte des Cipayes, sur le général Wheeler et sur ses officiers, quoiqu'ils n'eussent rendu Cawnpoure que sur promesse qu'ils auraient la vie sauve. Leurs familles périrent avec eux. Un témoin français, M. de Warren, point ami des Anglais, a cependant écrit : « En présence des restes mutilés de nos femmes et de nos enfants, nous sommes convaincus qu'officiers et soldats nous aurions agi comme eux. » On voudrait savoir quel fait de ce genre les Allemands ont eu à venger sur la cathédrale de Reims.

(4) Il n'y a pas plus de rapport ici. Le bombardement de Bruxelles (1695) répondit à celui que les ennemis avaient fait de Dieppe, du Havre, de Saint-Malo, de Dunkerque, de Calais. Les monuments publics furent épargnés, contrairement à ce que dit l'auteur. Vingt édifices autres que Sainte-Gudule et l'Hôtel de Ville, antérieurs à cette époque, que Bruxelles conserve, église du Béguinage, du Petit-Sablon, de la Chapelle, prouvent son mensonge. Le fameux palais du gouvernement, dit la Cour, aujourd'hui détruit, a subsisté jusqu'en 1731.

(5) L'auteur déraille ici. Nous en étions aux destructions de l'ennemi. En quoi les motifs de détruire qu'on a pu leur offrir, la nécessité où on a pu les mettre de détruire, avancent-ils l'argument ? C'est tout le contraire. On dira à l'auteur : Il fallait bien que ceux que vous prenez pour exemple détruisissent les églises dont vous parlez, puisque vous avouez qu'on en faisait des forts. Prouvez maintenant que vous étiez dans le même cas, que la cathédrale de Reims était fortifiée.

Digitized by Google

Florentins (1). Lors du sac de Rome Benvenuto Cellini mena du château Saint-Ange le bombardement (2). Nous pouvons constater avec sérénité que notre histoire à nous n'offre pas d'époques de destruction systématique et fanatique comparables à celle des iconoclastes en Belgique et de la grande révolution en France (3). Un nom comme celui de Mélac, qui brûla le Palatinat et le château d'Heidelberg, n'appartient pas à l'histoire de l'Allemagne (4).

A la subite déclaration émise par le gouvernement français, la presse catholique d'Allemagne n'a pas manqué d'opposer le rôle joué à l'égard des églises de France par une république qui tout d'un coup s'en vient se poser en protectrice de ces églises (5). Depuis environ dix ans l'entretien des édifices religieux en France est tombé à la charge du service des

(1) Il consentait donc, et les Florentins avec lui, à recevoir les projectiles de l'ennemi. Et ce consentement était avoué, public. Voyez quel raisonnement l'auteur tient ! Puisque Michel-Ange a trouvé bon de livrer à la ruine Saint-Miniato de Florence, souffrez qu'on bombarde votre cathédrale de Reims. Trouvez bon que nous vous traitions comme les Florentins du XVI^e^ siècle ont obligé à les traiter. Ainsi parle cet interprète de la logique allemande.

(2) Pure niaiserie. Le château Saint-Ange était une forteresse.

(3) Cela sort du sujet. Les révolutions ne sont pas des guerres, et ne sauraient servir d'exemple aux guerres. C'est comme si dans un duel l'un des adversaires voulait s'autoriser de l'exemple des assassins. Ceci dit, constatons que la prétention de l'Allemagne est un mensonge. La Réforme a déchaîné chez elle des violences et des destructions qui ne le cèdent à celles de nul autre pays. Elles y ont duré plus d'un siècle ; et, dans la répression, la ruine épouvantable de Magdebourg par Tilly dont la Réforme fut cause, est un fait sans exemple ailleurs.

(4) A la lettre, dans ces incendies du Palatinat, on ne fit que se conformer aux mœurs allemandes. Dans la guerre de Trente Ans, où les Allemands se battirent les uns contre les autres, des ravages de ce genre composaient le train commun des hostilités. Au temps de Louis XIV même on en trouve des exemples. Quinze ans avant les faits que l'auteur allègue, en 1675, l'Alsace avait éprouvé ce sort de la part des armes allemandes. Détail peu connu : une bonne partie des troupes qui ravagèrent le Palatinat sous Mélac étaient des recrues allemandes, et nous savons par le témoignage des chefs, que la brutalité des soldats dépassa les ordres reçus.

(5) Il ne s'agit pas de la République, mais de la France, dont elle est ici l'organe. La République a pu suivre une politique de parti funeste à la conservation des églises ; en quoi cela supprime-t-il le droit de la France à se plaindre des destructions de l'Allemagne par l'organe de la République ? Et que fait là-dedans, je le demande, « la presse catholique allemande » ? Est-ce au nom de la foi catholique qu'elle prend la défense de la destruction de nos églises ? Et s'imagine-t-elle, en prenant cette défense, conserver le moindre droit de critiquer l'abandon dont nos monuments ont souffert ?

Digitized by Google

Monuments historiques ; à l'égard des édifices importants ce changement de régime n'a entraîné aucun dommage (1), et l'entretien de ces édifices s'est poursuivi comme autrefois ; mais la grande quantité des édifices moindres réclame en vain depuis lors les secours nécessaires à leur entretien et même à leur solidité, qu'un gouvernement ennemi de l'Eglise leur refuse. Dans son livre de *la Grande pitié des Eglises de France*, Maurice Barrès a fait de l'abandon de ces églises une peinture vraiment impressionnante (2).

Le respectable philosophe Théobald Ziegler (3) a rappelé à ce propos une admirable parole du Christ : « Le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat ». De même on doit dire que l'art est fait pour l'homme, et non l'homme pour l'art (4). Je ne voudrais pas donner raison à ceux qui, par une illégitime application d'un mot célèbre, disent qu'« il n'y a pas de cathédrale au monde qui vaille les os d'un grenadier poméranien ». Ce sont deux termes qu'on ne saurait comparer, ce sont (au sens mathématique) des grandeurs incommensurables (5). Mais quand, pour l'amour d'une œuvre d'art (supposé même que ce soit la plus précieuse du monde), il s'agit de sacrifier des centaines et des milliers de vies humaines (6), quand à de pareils égards est attaché le succès d'une grande bataille et par là le succès de la guerre même, l'existence de l'Allemagne, la maîtrise de la pensée alle-

(1) Admirez l'insolence de cet étranger, qui, installant chez nous sa polémique, s'institue juge de nos administrations, définit leur ressort, explique leurs effets, distribue le blâme et l'éloge, et trace à chacun son devoir.

(2) Infiniment moins, croyons-nous, que la peinture du sac de Louvain et du bombardement de Reims.

(3) Professeur à l'Université de Strasbourg.

(4) Est-ce que cela ne va pas de soi ? Faut-il aller chercher l'Evangile ? Jésus-Christ a dû faire cette remarque d'une observance sainte, dont le précepte, émané de la volonté divine, pouvait être regardé par les hommes comme quelque chose de plus qu'eux-mêmes ; mais l'art ! La chose est évidente pour l'art. Il n'y a qu'un philosophe allemand pour en douter et pour faire servir le feu du ciel à allumer une petite lanterne.

(5) Ni plus ni moins que tout ce que nous comparons chaque jour dans les échanges de services et d'argent, dans les préférences d'affection, d'intérêt, de devoir, etc. Il n'y a jamais de commune mesure dans ces comparaisons ; cependant la vie nous oblige à les faire, et sans elles il n'y aurait ni conduite humaine, ni société.

(6) Et les os d'un seul grenadier ? On aimerait à savoir à combien de grenadiers commence le devoir de brûler les cathédrales.

Digitized by Google

mande (1), vraiment est-ce que le respect de ce qui est mort peut l'emporter sur le souci des vivants (2) ?

Sur notre front de bataille, dans nos tranchées, il y a peut-être quelque part un jeune Goethe (3), ailleurs un jeune Beethoven, ou un jeune Helmholtz, ou un jeune architecte dont le génie ignoré nous promet quelque chose (4) qui ne sera pas moins splendide qu'une cathédrale du même genre. Ceux-là ne sont-ils pas dans un degré encore supérieur les représentants d'une civilisation nationale (5) ? Est-ce que le monde et la civilisation générale n'aurait pas perdu plus à un boulet de canon qui aurait emporté Goethe jeune homme, qu'à la ruine d'une ancienne cathédrale (6) ? Et que diraient nos adversaires (7) si nous les interpellions ainsi : « Ménagez telles et telles de vos positions, en considération de tels ou tels hommes dont la vie y est exposée. » Voilà les grands sacrifices de la guerre (8), ceux qu'il faut estimer le plus haut.

(1) Gradation oratoire. Elle confond les espèces. Est-ce des vies d'hommes est-ce le sort d'une bataille, est-ce le succès de la guerre, est-ce l'existence de l'Allemagne, est-ce la maîtrise de la pensée allemande, qui doivent autoriser la destruction ? L'auteur osera peut-être dire que l'un entraîne l'autre. On lui demandera alors dans combien de cas cet enchaînement nécessaire se produit, et surtout peut être prévu. La vérité est que ce n'est qu'un entassement, par lequel il s'efforce d'éblouir et de tromper son lecteur.

(2) Qu'est-ce que c'est que cette morale ? La propriété du voisin, toute morte qu'elle est, vous appartiendra-t-elle parce que vous êtes vivant ? Le propriétaire ne l'est-il pas ? Les Français vivants, qui se servaient de la cathédrale de Reims et qui en tiraient de la satisfaction et de l'honneur, ne sont-ils pas à considérer ? De plus elle est à eux, ce qui ne saurait être omis.

(3) Oui, mais il n'y a peut-être rien du tout, et cela casse le nez de ce beau raisonnement.

(4) *Quelque chose.* Nous sommes dans l'indéfini.

(5) Avant d'être « les représentants » de quoi que ce soit, il faudrait d'abord que « ceux-là » fussent. Tu nous as dit qu'ils étaient *peut-être*, que *peut-être* ils nous promettaient *quelque chose.* Conclure au positif d'après ce propos en l'air, est d'un sophiste ou d'un fou.

(6) Il s'ensuit de ce raisonnement que *quelque chose* ne vaut pas mieux que *rien :* vu que *quelque chose* n'a que l'avantage d'être, et que *rien* sera. Ajoutez que *quelque chose* est « ancien » puisqu'il est, au lieu que *rien* n'étant pas encore, sera tout neuf ; d'où il suit que ce n'est pas assez dire que *quelque chose* ne vaut pas mieux que *rien* ; il faut dire : *rien* vaut mieux que *quelque chose*, et on doit sacrifier ce qui est à ce qui n'est pas.

(7) Après les merveilles de raisonnement qui précèdent, ce ton entreprenant est tout à fait bien placé !

(8) Pourquoi ceux-là seulement ? Pourquoi pas ceux-là et ceux-ci ? Dans l'étroit goulot de son esprit, l'Allemand ne peut faire entrer deux choses

Digitized by Google

Nous avons déploré (1) avec la France qu'un des chefs de sa jeunesse, Péguy, doué d'un amour antique de la liberté, exprimé dans une langue passionnée et séduisante (2) que nous admirons aussi bien que nos voisins (3), soit tombé sur le front. Une telle vie ne pèse-t-elle pas autant qu'une bâtisse morte (4) ? Etonnant anachronisme en vérité, intempestive sentimentalité (5) que ce culte des monuments dans un moment où ce dont il s'agit n'est pas d'emporter le prix d'un tournoi, mais d'être ou de ne pas être (6), où toute notre existence nationale est en jeu, où la pensée allemande ou son ascendant dans le monde doit vaincre ou périr (7). Quand les

à la fois. S'il prêche l'utilité des hommes, il faut que les monuments ne servent à rien.

(1) Ce patelinage dégoûte, et Péguy l'eût rejeté.

(2) Qu'est-ce que cet Allemand en peut savoir ?

(3) Un homme poli ou seulement raisonnable eût écrit justement le contraire, Il se fût défendu du ridicule de prétendre apprécier un écrivain français aussi bien que les Français.

(4) Mort et vie : ce contraste enferme toute sa pensée. Le malheur est que jamais personne n'a parlé de la mort des choses inanimées, à moins que cela ne signifiât leur ruine. Durer, pour elles, c'est vivre. Dans cette métaphysique absurde, nous demandons à cause de quoi on peut bien priser si haut les vivants, puisque leurs ouvrages, tenus pour morts, n'ont droit, comme tels, qu'à la suppression.

(5) La sentimentalité n'existe que dans ton imagination. La question obscurcie par tant d'amphigouri, peut être réglée en deux mots. Il ne s'agit de préférer des monuments ni à un Poméranien, ni à cent mille Poméraniens, ni à l'Allemagne, qui vaut peu de chose, ni à la pensée allemande, qui vaut moins que rien. Il s'agit de laisser aux œuvres de la guerre le jeu dont ce fléau a besoin pour aboutir (tout le monde en convient) au règlement de comptes qui fait la paix. Tout ce que ce jeu peut épargner sans complication notable et sans retard certain, doit être épargné : les hommes toujours, les choses si elles sont de prix, ajoutons les institutions et les lois morales, politiques et internationales, qui sont l'abri du genre humain. Il se peut que d'épargner hommes, choses, lois, coûte des pertes. On en accepte le risque, non qu'on mette en balance homme et homme, hemme et chose, homme et institution, homme et loi, mais parce qu'un devoir certain, dont l'objet est présent, ne saurait être sacrifié à la considération d'un but problématique. Le premier doit être préféré. Ce que cette préférence entraînera de conséquences sera réputé l'effet du train des choses, avec lequel, dans tous les cas, on est obligé de compter. Le devoir de ménager la cathédrale de Reims était de cette sorte. Qu'oppose-t-on de précis, de palpable, de déterminé, à l'encontre de ce devoir ? Rien, ou de misérables mensonges.

(6) Tu l'as voulu, ne t'en plains pas. Ce n'est assurément pas la France qui a mis la guerre sur ce pied d'extermination réciproque.

(7) Que veut-il que nous fassions de la pensée allemande ? Ici encore, s'il parle pour son pays, nous n'avons rien à dire ; mais le reste du monde s'en moquera.

Digitized by Google

récits exagérés et déformés (1) de la punition (2) de Louvain (exagérés en partie par notre faute) (3) furent promenés dans le monde, un autre guide de la jeunesse française, Romain Rolland (4), éleva aussi sa voix contre nous (5), et nous avouons ne pas voir sans douleur (6) au nombre de nos accusateurs, l'homme qui, dans son *Jean Christophe* (depuis longtemps pratiqué comme un livre essentiel par la jeunesse allemande) (7), a tracé après Wilhem Meister et Gruener Heinrich (8), le portrait de l'Allemand livré comme Faust à la recherche des choses (9).

Qu'accuse Romain Rolland ? « Le pire despotisme qui mutile les chefs-d'œuvre et assassine l'esprit humain. » Il allègue contre nous que nous avons bombardé Malines, brûlé Rubens, détruit Louvain, et demande : « Etes-vous les descendants de Goethe ou les descendants d'Attila ? »

Il y a longtemps que les réponses nécessaires ont été faites à Romain Rolland. Qu'elles aient été plus ou moins bien conçues, une chose du moins dans toutes ces réponses a dû (10) se faire entendre à lui : c'est que la séparation qu'il

(1) Il n'ose dire *déformés* tout seul. *Exagéré* est requis pour adoucir l'audace du démenti qu'il se permet : cette précaution de l'auteur confirme la vérité des récits auxquels le démenti s'adresse, et qui se trouvent défendus plus haut.

(2) Mot de collège, mot de pédant furieux. Le terme propre serait *représailles*, si les Allemands avaient raison. Etant donné la vérité, c'est *barbarie*.

(3) Truc d'avocat. Celui qui ment se confesse humblement de n'avoir pas assez menti.

(4) On ne sait où cet Allemand prend que M. Romain Rolland soit un guide de la jeunesse française. La vanité de savoir mieux que nous-mêmes notre langue et ce qui se passe chez nous, aboutit à ces coqs-à-l'âne.

(5) Dans le *Journal de Genève* du 15 septembre 1914 et dans une lettre écrite à Gérard Hauptmann (*Cahiers Vaudois*) en octobre suivant. Il est assez extraordinaire d'aller se plaindre aux loups du ravage des bergeries. M. Romain Rolland ne reçut d'Hauptmann que la réponse négative que sa démarche méritait.

(6) Le ton onctueux et pénétré n'orne-t-il pas magnifiquement cette comédie de la sympathie ?

(7) Par la jeunesse allemande, à la bonne heure !

(8) De Godefroid Keller, écrivain suisse. Le rapprochement de M. Romain Rolland et de ces auteurs est pillé de la réponse d'Hauptmann.

(9) L'Allemand à la recherche des choses ! *Das Bild des neuen faustisch suchenden Germanen.* Il faut lire cela dans l'original, pour concevoir ce qu'est chez l'Allemand le don de s'émerveiller de lui-même.

(10) Les termes dont use l'auteur, signifient qu'il ne connaît pas toutes ces réponses. D'où vient qu'il se permet de les donner comme satisfaisantes, en les appelant *nécessaires* ?

Digitized by Google

élève entre l'esprit de carnage du militarisme d'aujourd'hui et l'esprit des poètes et des penseurs de la vieille Allemagne n'existe pas (1). Qu'on le sache bien, l'Allemagne tout entière ne porte dans cette guerre qu'un seul et unanime esprit (2).

Et maintenant, quel aspect présente donc cette Belgique, à laquelle ces amis des arts ont consacré leurs premières plaintes. En exécution d'ordres reçus de l'administration allemande en Belgique, j'ai visité de nouveau les principaux centres d'art (à moi bien connus) de ce pays; j'ai pu examiner tous leurs grands monuments au point de vue de l'état où les a mis la guerre. Le résultat de cette enquête est que nulle part en fait d'architecture il n'y a eu de valeurs irréparables anéanties (3). Pas un seul des grands monuments (4) de la Belgique n'a été détruit; partout l'essentiel (5) de la construction a été conservé ; les restaurations exigées, soit par l'art, soit par l'histoire, seront faciles (6).

A Louvain, où tout juste un sixième (7) de la ville a brûlé dans cette nuit d'épouvante (8) du 22 août, qui vit nos troupes assaillies à la fois par un mouvement parti d'Anvers et par un soulèvement prémédité en ville de francs-tireurs et de milices déguisées (9), le toit de l'église Saint-Pierre a été

(1) Il faudrait distinguer. Tout ce qui est lié au mouvement allemand unitaire de 1813, fonde sur des principes dont les crimes d'aujourd'hui sont certainement la conséquence. Mais Goethe se moquait de ce mouvement, et Leibnitz a vécu cent ans avant qu'il ne se formât. Voilà au moins deux gloires à défalquer de l'autorité qu'on allègue ; or ce sont les seules, dans l'ordre de l'intelligence pure, qui brillent en Allemagne de quelque solide éclat. Nous abandonnons le reste aux destructeurs de Reims.

(2) Nous n'en doutons pas.

(3) L'audace du mensonge croit se couvrir ici de la généralité des termes. Mais il faudrait pour cela que les effets de la destruction fussent moins publics.

(4) *Pas un seul* : assertion absolue. *Des grands monuments* : restriction. Notre homme ne trouvera de *grand* que ce qu'il n'a pas brûlé. En feignant de défier la contradiction, il se donne tous les moyens de l'éluder.

(5) Restriction nouvelle.

(6) A la bonne heure ! Rien n'est détruit, car on pourra rebâtir.

(7) *Knapp ein Sechstel*. Un sixième n'est rien! Remarquez que ce sixième comprend le centre de la ville, les environs de l'hôtel de ville, Saint-Pierre et l'Université.

(8) Diversion d'avocat ; et quel style ! *In jener Schreckensnacht*... Voilà l'épouvante rendue en partie responsable, à la place des Allemands ses auteurs.

(9) Jérémiades burlesques de la part d'un envahisseur, qui s'est vanté lui-même de mépriser le droit des gens ; chicanes stupides de la part

Digitized by Google

incendié, mais les murailles de cette église ont tenu partout (1); dans le chœur seulement la voûte est écroulée (2). A l'intérieur le feu n'a consumé que le tambour du transept du sud et un autel latéral. Hors de là l'église entière est restée intacte (3). Encore pendant que sévissait l'incendie, des officiers allemands au péril de leur vie (4) ont-ils pris soin de sauver les célèbres tableaux de Thierry Bouts contenus dans les chapelles du chœur et de les faire porter à l'hôtel de ville. L'hôtel de ville lui-même, pièce capitale, admirée pour sa surabondance d'ornements, du gothique civil de la dernière époque (5) en Brabant, n'a pas souffert le moindre dommage, également grâce aux soins du commandant des troupes allemandes, qui fit sauter les maisons voisines, d'où l'incendie menaçait de gagner cet édifice.

La perte la plus douloureuse (6) ici est celle de la bibliothèque de l'Université. Aucune précaution (7) ne put faire que la grande salle des livres, dont les larges fenêtres donnaient sur les derrières et sur les cours de petites maisons particulières (8), fût épargnée. L'incendie allumé, aucun employé, aucun bibliothécaire ne se trouva là (9) pour sauver

d'un peuple qui déclare qu'à la guerre, seule la violence mérite de faire loi. De plus le gouvernement belge a répondu là-dessus.

(1) Fameux état de lieu. La pierre n'est pas en poudre !

(2) Ce n'est rien. On la refera ; et quant à ce qu'elle aura écrasé dans sa chute, cela ne compte évidemment pas au nombre des « grands monuments ».

(3) *Intakt*. Intact sous la voûte écroulée, intact sous les flammes alimentées par les deux tambours à l'intérieur même de l'édifice !

(4) Détail infiniment touchant ! Sans aucun péril de leur vie, n'eût-il pas été plutôt fait de ne pas allumer cet incendie ?

(5) La pédanterie ne perd pas ici ses droits. Il faut que nous soyons informés des réserves apportées par le bon goût de l'auteur, sur le mérite d'un édifice que ses sublimes compatriotes ont eu la magnanimité de *sauver*.

(6) Ce mot se dit des accidents qu'on n'a pu empêcher ; les Allemands prennent un autre style, ils l'appliquent aux méfaits dont ils sont les auteurs.

(7) Sauf celle de ne pas allumer le feu. C'est la seule qu'on n'ait pas songé à prendre.

(8) C'est la faute des maisons, c'est la faute des cours. N'est-ce pas aussi la faute des boiseries et des livres, qui avaient le tort d'être combustibles ?

(9) Le drôle a le sinistre aplomb de mettre en cause jusqu'aux personnes. Si les livres auxquels il a mis le feu ont eu le malheur de brûler, c'est que les bibliothécaires n'étaient pas là pour les retirer des flammes. Je ne sais si l'on a jamais vu joindre au crime, un pareil mépris du bon sens, une pareille audace de reproche.

Digitized by Google

au moins le plus précieux en fait de manuscrits et organiser la protection de la bibliothèque, à quoi les troupes allemandes eussent volontiers aidé (1). Nous déplorons la perte de ces collections (2) ; mais quant au bâtiment, quant à la Halle au drap de style gothique avec ses adjonctions de style baroque, les murs en sont debout tout entiers, prêts pour une restauration complète allant jusqu'aux combles (3).

Et Malines ? Ainsi que Lierre et Termonde, elle a été bombardée, cela de deux côtés, du côté belge (4) comme du côté allemand. Aussi peut-on suivre les dégâts de chaque côté de la grande église. Quoique la tour de Saint-Rombaud de Malines, métropole de toute la Belgique, eût été mise à usage d'observatoire, l'église elle-même a été soigneusement épargnée (5). Quatre obus en tout l'ont atteinte, qui n'ont causé que des dégâts de tout à fait mince importance, endommageant quelque partie de fenêtre, avec le mur ou la voûte contiguë. Nulle part il n'y a de dommage plus étendu, ni crevasses, ni affaissement (6). Partout la restauration sera faite ; ici comme à Louvain, on est en train de pourvoir à l'établissement de couvertures et de garnitures destinées à protéger l'édifice contre les accidents de l'hiver (7). La nouvelle qu'un Rubens avait été brûlé est une erreur que la presse belge et la presse française ont répandue au mépris (8) d'une meilleure

(1) En jetant dans le brasier les commis.

(2) Encore une fois, que ne les laissais-tu debout ?

(3) L'Allemand se peint dans cette promptitude à se contenter de restaurations. Les photographies publiées des ruines dont il s'agit existent. Ces ruines sont complètes, irrémédiables.

(4) La même diversion se poursuit. Bombarder une ville assiégée et bombarder exprès les monuments qu'elle contient sont deux choses que notre Allemand fait exprès de confondre. Les Belges ont pu bombarder Malines, mais rien n'excusait les Allemands d'en endommager la cathédrale.

(5) Epargnée ! Et l'on nous annonce que la tour servait cependant d'observatoire. Ainsi le bombardement de Reims ne trouverait plus d'excuse, même selon l'assertion allemande que le commandement en avait utilisé les tours. Tout cela est incohérent.

(6) L'auteur omet de remarquer que personne n'a jamais contesté cela, en sorte que ces faits et ces raisons n'ont que faire dans une apologie de la conduite de l'Allemagne. En revanche on ne nous dit rien de l'église de Termonde, qui est ruinée.

(7) Comédie excellente. Cela pourrait s'intituler l'Incendiaire conservateur.

(8) Point du tout. L'une et l'autre ont pris soin de rectifier elles-mêmes leur méprise.

Digitized by Google

information. Tous les tableaux célèbres de Rubens et de Vandyck, soit à Anvers, soit à Malines, à Lierre et à Alost, ainsi que les fameux primitifs de Gand et de Bruges, avaient été mis en sûreté dès le commencement de la campagne (1).

Reste en fait de monuments belges, les églises de Louvain et de Dinant (2), dont la toiture a été détruite, de Malines et de Lierre, qui ont souffert de quelques obus, outre une série de petites églises rentrant dans le champ de bataille d'Anvers : mais pas un seul des grands monuments nationaux (3) de Belgique n'a disparu. Ajoutez qu'à ce petit nombre d'édifices atteints nous pouvons opposer la mention de ce qui n'a pas souffert (4) : Bruxelles, la capitale ; les trois villes d'art des Flandres : Gand, Bruges, Tournai, et par-dessus tout Anvers.

Sur la tour de la cathédrale d'Anvers, j'ai moi-même constaté les traces, qui n'étaient que trop visibles, d'un poste d'observation pourvu du téléphone. Cependant notre artillerie a eu soin de l'épargner (5). A Namur et à Liège, à Courtray et à Mons, à Nivelles et à Audenarde, à Tongres et à Tirlemont, tous les édifices sont saufs. Si en ce moment, dans les cantons extrêmes de la Flandre occidentale, où la bataille continue de sévir, Ypres et Dixmude sont entrées dans la zone du bombardement, ce n'est pas notre faute, mais celle de nos ennemis qui ont pris cet endroit comme point d'appui de leur artillerie (6).

(1) Sur la bonne réputation de l'Allemagne.

(2) Ce nom est jeté en passant, de peur qu'on ne s'y arrête. La ruine de l'église de Dinant est complète.

(3) Nous avons vu : *grands* monuments ; nous avons vu : ***essentiel*** des *grands* monuments ; voici maintenant : *grands* monuments ***nationaux***. Les précautions abondent, toujours auprès de l'assertion globale et péremptoire : *pas un seul*, intrépidement maintenue.

(4) On ne s'avisait pas de cela ! Je recommande cette méthode à tous les malfaiteurs, qu'on accusera d'un crime : larronage ou meurtre. Ils deront énumérer devant le juge, toutes les personnes qu'ils n'auront pas tuées, tous les biens qu'ils n'auront pas dérobés.

(5) Même remarque que dessus. Que devient toute la défense du bombardement de la cathédrale de Reims, reposant sur ce seul point que les tours servaient de poste militaire ? N'est-ce pas la preuve que l'auteur parle en avocat, jetant à tort et à travers tout ce qu'il croit propre à faire impression, sans s'occuper si cela tient ensemble.

(6) Confusion renouvelée. Il ne s'agissait que d'épargner la Halle aux draps d'Ypres et la cathédrale, non pas d'omettre tout bombardement. Encore un coup, les réclamations du sens commun, sanctionnées par les règlements de La Haye, n'ont pas d'autre objet que ces distinctions, que l'auteur escamote sans cesse.

Digitized by Google

Ce n'est pas le militarisme allemand, c'est l'âme allemande qui mène cette guerre (1). Aussi nos intellectuels, nos savants et nos poètes, nos architectes et nos sculpteurs, nos historiens et nos érudits d'art sont avec toute l'Allemagne au camp (2). Un homme dont l'histoire de l'art était en droit d'attendre chez nous une riche et mûre moisson d'ouvrages, Ernest Heidrich, qui venait d'échanger la chaire de Bâle contre celle de Strasbourg, est tombé devant Dixmude il y a quelques semaines (3). Devant Reims une partie des troupes allemandes est commandée par un général qui lui-même est un élève de nos chaires d'histoire de l'art (4). Il nous faut bien rappeler que cette Allemagne si attaquée, est aujourd'hui la terre classique de la conservation des monuments, le pays où ce mouvement a pris la plus grande intensité qui se soit vue (5). Tous les ans, en Allemagne, cette conservation fait l'objet d'une solennité qui réunit les amis des monuments et les connaisseurs d'Allemagne et d'Autriche dans de fructueuses conférences (6). Le vénérable Edouard Cuypers, qui tient en Hollande un rang illustre parmi les architectes, a récemment montré dans une défense de l'Allemagne, que notre pays était celui des protections patriotiques, que toutes les autorités, toutes les associations y tenaient à honneur d'assurer la protection des paysages et la conservation des lieux. Il a célébré l'admiration qu'il avait trouvée en Allemagne pour l'art flamand et l'art hollandais (7).

(1) On le sait bien.

(2) Et au pillage. Du camp il n'y aurait rien à dire.

(3) Ceci s'appelle faire l'avocat d'assises. *Approchez famille désolée...* Ne touchons pas au respect dû à la mort ; je ne relève que l'argument en soi. Messieurs les juges, Messieurs les jurés, un professeur d'histoire de l'art a été tué devant Dixmude, et on ose dire que nous bombardons les cathédrales !

(4) De mieux en mieux. Comment se plaindre que des monuments brûlent, quand les généraux qui mettent le feu ont étudié l'histoire de l'art ?

(5) Prétention que tout l'univers repousse. L'Allemagne repeint ses tableaux, rebâtit ses édifices, substitue partout un moderne affreux aux monuments hérités des siècles. Tous les Rubens d'Allemagne ne sont-ils pas saccagés ? Les villes anciennes, Nuremberg, Hildesheim étalent-elles autre chose qu'un truquage ? Le grand appareil des bureaux n'y fait rien. Cela s'appelle détruire et non pas conserver.

(6) Malheureux, il ne s'agit pas de solennités ni de conférences, mais de voir où tout cela aboutit. C'est à rebâtir et à brûler.

(7) Même réponse.

Digitized by Google

Nous avons en estime les travaux scientifiques des Français et des Belges touchant l'histoire de leurs arts (1). Mais il convient de rappeler la part considérable que la science allemande a prise à l'étude de leurs monuments. Parmi les érudits d'art allemands, Dehio, Bezold, Gurlitt, Goldschmidt, Weese, Pinder, ont consacré le meilleur de leurs recherches aux cathédrales françaises (2) ; et un des plus fins connaisseurs (3) de la sculpture française, Guillaume Voege, a, ce dernier printemps encore, écrit la plus belle et la plus pénétrante description de la sculpture qui emplit la cathédrale de Reims (4). Et pour l'art belge, ce sont des historiens allemands, Othon de Falke, Hedicke, Braun, qui dans les derniers temps ont apporté le meilleur.

Aussi l'administration civile allemande en Belgique a-t-elle regardé comme son premier devoir, comme un devoir d'honneur, d'organiser d'accord avec les autorités militaires, entre les batailles, un service de conservation des œuvres d'art et des monuments (5).

Peut-on croire (6) vraiment qu'un peuple qui se montre à ce point rempli d'admiration et de zèle pour un art étranger puisse s'emporter à des attaques sacrilèges contre les monuments de l'étranger ? Nous comprenons les craintes, l'inquiétude que ressentent à l'étranger aussi, ceux qu'on doit regarder comme de vrais amateurs de l'art, comme de sincères amis des monuments (7). Nous ne demandons pas

(1) En quoi tout ceci touche-t-il le sujet ? Les Allemands aiment parler de beaux-arts ; mais cela ne fait pas qu'ils s'y connaissent : ils ont donné mille preuves du contraire. Et si quelqu'un là-dessus avait envie de conclure qu'ils en respectent les monuments, ce qu'ils viennent de faire suffirait à le fixer.

(2) Et le meilleur de leur ardeur à en approuver la destruction.

(3) Fin connaisseur, un Allemand ! Non.

(4) Et nous ne sommes pas contents ! Quelqu'un demandera peut-être si les descriptions de M. Voege n'étaient pas un saccage à leur manière, saccage du goût et du bon sens, en attendant le ravage du monument par les bombes.

(5) Quel dommage que dans ce service les mesures préventives n'aient pas été prévues, et qu'il n'ait pas accompagné la guerre !

(6) On ne le croit pas, on le voit.

(7) Ceci sue la peur de l'opinion des neutres. Et que cette peur s'exprime avec bassesse ! *Mit den ernsthaften und wirklicher Sorge erfuellten sachverstaendigen Freunden der Denkmaeler...* Une satire furieuse de ceux qui attaquent l'Allemagne est enveloppée dans cette flatterie. Que cela est allemand ! et que cela est faible ! Tout le plaidoyer montre la corde dans ces passages.

Digitized by Google

mieux que de nous expliquer avec ceux-là. Mais cela ne peut empêcher que nous allions notre chemin tel qu'il nous est tracé (1), avec tranquillité.

Que la guerre ait mis son pied d'airain (2) sur de précieuses vies d'hommes, sur de précieux monuments, nous en ressentons comme eux la peine ; mais la responsabilité en retombe sur ceux (3) qui ont déchaîné cette guerre meurtrière, ennemie de la civilisation.

(1) Je défie qu'on donne un sens à ce membre de phrase.
(2) En avant la musique. La péroraison tapageuse convient au creux de tout le discours.
(3) Les Allemands. L'auteur se croit permis de donner le change là-dessus, en queue d'article et par voie d'allusion. Je me permets de renvoyer à ce que j'en ai écrit dans l'article premier de mes notes à l'*Appel des intellectuels allemands*.

Digitized by Google

LA CHANSON POPULAIRE

DANS LE BLESOIS
LA SOLOGNE ET LE VENDOMOIS

(Suite)

La vraie Solognote vit moins de langueurs et aux délicatesses du sentiment préfère les réalités de l'amour. Son « lit est charmant », mais, « il lui manque un amant : voilà la garniture ».

La Garniture.

Maman, ne me disez-vous rien,
Car, je voudrais bien
Vous dire quelque chose,
Maman, ne me disez-vous rien,
Car, je voudrais bien
Etre dans vos entretiens,
J'ai tant besoin, vous le savez bien,
De vous le dire, je n'ose,
Mais, maman, si vous ne devinez,
Bientôt vous le saurez.

Je ne peux deviner, ma petite Mariette,
Mais dire est mal commode,
Je ne peux deviner, ma petite Mariette,
N'es-tu pas bien parée ?
Tu as des rubans des plus z'hautes prix,
Des coiffures à la mo-ode,
Du ratafia, après tout cela,
Dis-moi ce que tu z'as ?

A tous les repas des morceaux délicats,
Perderix et bécasses
A tous les repas des morceaux délicats,
Tu ne z'en manques pas,

Digitized by Google

Le matin le lait, le soir le café,
Du sucre dans les tasses,
Du ratafia après tout cela,
Dis-moi ce que tu z'as?

Tu z'as chambre garnie,
Belle tapisserie,
Beaux fauteuils à la mode,
Un lit des plus beaux,
Entouré de rideaux,
Tu couches toute seule
Et tu te lèv's quand tu le désires,
N'as-tu pas du plaisir-e?

Vous y êt's à c'moment,
C'est dans mon lit vraiment
Que mon esprit murmure,
Vous y êt's à c'moment
C'est dans mon lit vraiment
Que je parle maint'nant,
Mon lit est charmant ;
Il lui manque un amant,
Voilà la garniture.
Mon lit est charmant,
Il lui manque un amant,
Voilà le sentiment.

Tu z'as raison, ma fille, ton lit n'est pas complet,
Sans qu'il y couche une homme,
Tu z'as raison ma fille, ton lit n'est pas complet,
Sans qu'il y couche un mari.
Ton lit est charmant,
Il t'y manque un amant,
Voilà la garniture,
Ton lit est charmant,
Il t'y manque un amant,
Voilà le sentiment.

Elles ne feront pas la morte, pour leur honneur garder, celles-là, ou, si elles meurent, ce sera à la manière de l'héroïne d'Eugène Lemercier :

Ah ! tu m'as si bien fait mourir
Qu'ça m'rattache à la vie (1).

(1) Eugène Lemercier : *Autour du Moulin. — Chansons de la Butte.* (*Le double Suicide*). Paris, L. Flammarion, D. S. ; in-12.

Digitized by Google

Sans amour même, par curiosité, par occasion plutôt, certaines se donneront avec la plus parfaite ingénuité, quittes à accepter après, un « petit cadeau », pour la suite de bon augure.

La Bergère facile

Une bergère étant aux champs
Gardant ses brebinettes,
Même aussi ses jolis blancs moutons
Qui pâturaient sur l'herbette.

Un cavalier v'nant à passer
Lui a demandé : — La belle,
A qui sont donc ces jolis blancs moutons
Qui pâturent sur l'herbette ?

— Monsieur, ce ne sont pas des moutons,
Ce sont des brebinettes (2),
Qui connaissent le joli jeu d'amour
Aussi bien que leur maîtresse.

Le cavalier entendant cela
Mit le pied à terre ;
Cinq à six fois il l'embrassa
Et puis la renversa par terre.

La belle se mit à pleurer,
Disant : — Ah ! quel dommage
Vous qui n'm'avez jamais rien donné,
Vous avez mon p.....

Le cavalier entendant c'la,
Fouilla dans sa boursette,
Cinq à six louis d'or lui donna
En disant : — Prends, ma poulette.

La belle, rassemblant ses moutons,
S'en retourn' chez son père :
— Tenez, mon père, v'là ce que j'ai gagné
En gardant mes brebinettes.

— Taisez-vous, petite effrontée,
Vous avez pâle mine ;
Je vois à vos jolis yeux bleus
Que l'amour vous domine.

(2) Cf. Sylv. TRÉBUCQ : *Op. cit.* II, p. 40 (Gers).

Digitized by Google

— Ah ! mon père, vous avez raison,
Un cavalier dans la plaine,
En gardant mes jolis blancs moutons,
M'a soulagé de mes peines (1).

Pour se mieux laisser soulager de leurs peines, elles feront, au besoin, semblant de dormir. La malice est cousue de fil blanc, pour ne pas dire décousue. Mais, saurait-on mieux encourager les premiers « larcins » d'un amoureux par trop timide, qui, sans cette feinte, n'aurait, peut-être, osé les commettre.

N'ayez crainte, la dormeuse s'éveillera... quand ?... Trop

(1) Bibliothèque Nationale : *Poésies populaires de la France*, chanson du Loiret communiquée par M. Poquet ; Rolland, tome I[er], p. 134-135. M. J. Tiersot en a recueilli plusieurs versions dans les Alpes (*Op. cit.*, p. 366-367). Les deux derniers couplets diffèrent de la version orléanaise et le cinquième ne contient pas ces deux vers si amusants :

Vous qui n'm'avez jamais rien donné
Vous avez mon p.....

C'est bien ce qui fait pleurer la belle enfant dans le Lochois : des larmes alors que l'autre semble plutôt « avoir le sourire ». Elle connaît le prix de ces prémices : il semble plus élevé en Touraine que dans l'Orléanais. « Le beau bourgeois » sait payer les fruits verts à leur valeur.

Dans cette chanson recueillie, comme tant d'autres, à la Davinière, par Jacques Rougé, le fâcheux « cœur volage » a remplacé le p..... autrement naturel :

La Bargère.

Quand la bargère y va-t-au champ
Filant sa quenouillette
C'est en gardant ses jolis moutons blancs...
Sur le bord de la rivière
Par ici, passe un cavalier
Y la prit, la ranvarse et c'est en lui disant :
— Petite Jeanneton, souviens-toi de ma tendresse...
Voilà la belle se mit à pleurer...
Lui, lui répond : Kavous, kavous, la belle,
Kavous à tant pleurer au bord de la rivière ?
— Mon bon Mossieu, vous le savez,
Je pleure mon cœur volage
Que vous m'avez z'ôté
Tout le long de la rivière
Sans tirer aucun gage.
Le beau bourgeois tira de sa poche
Cent écus qu'il lui donne :
— Petite Jeanneton, souviens-toi
De ma personne.

(*Traditions populaires de la Touraine. — Région de Loches. — Nouvelle contribution.* Paris, Emile Lechevalier, 1913 ; in-8, de 93 p. ; p. 20).

Digitized by Google

tard évidemment pour tenir rigueur au coquebin de sa juvénile ardeur.

C'est un de ces petits accidents dont les artistes du XVIIIe siècle ont semé assez de pimpants croquis, pour que la chanson ait pu résister à la tentation de célébrer à son tour ce jeu faussement innocent :

Lizon dormait dans un bocage,
Un bras par ci, un bras par là,
Son lit était un vert feuillage,
Ah, qu'on dort bien comme cela
Son amant est là qui la guette :
Voyons, dit-il, réveillons-la,
Réveillons-la, réveillons-la.
Il lui tira sa collerette,
Réveillons-la, réveillons-la...
La bergèr' toujours sommeilla.

Jetons, dit-il, sur la dormeuse
Des fleurs par ci, des fleurs par là,
Il en couvrit la sommeilleuse...
Elle dormit malgré cela.
Risquons un baiser sur sa bouche,
Peut-être il la réveillera ?
Voyons ceci, voyons cela :
Un, deux, trois,... rien ne l'effarouche.
Voyons ceci, voyons cela...
La bergèr' toujours sommeilla.

L'Amour à son aide il appelle,
Lui dit par ci, lui dit par là :
Lance tes traits sur cette belle.
— Tiens, on s'en sert comme cela...
Colin prend la flèche légère
Et, d'un bras que l'Amour guida,
Tant la lança, tant la lança,
Tant la lança sur la bergère,
Tant la lança, tant la lança,
Qu'enfin la belle s'éveilla.

Du coup la bergère interdite
Lui dit par ci, lui dit par là :
Colin, allez-vous en bien vite,
On n'agit pas comme cela.

Digitized by Google

— Ma foi, dit-il, j'ai vu l'aurore
Moins belle que vous n'étiez là :
Dormez comm' ci, dormez comm' ça,
Belle Lizon, dormez encore.
Dormez comm' ci, dormez comm ça...
Et Colin vous éveillera (1).

« Ah ! bergères ! bergères ! » — eut chanté Montoya — vous semblez vraiment dans la chanson populaire remplacer les nymphes et les Hamadryades de l'antiquité. En Beauce et en Sologne, vous êtes les petites divinités champêtres, les amoureuses des champs, rieuses et pas farouches, dont, tel le Faune de Mallarmé, semblent devoir rêver longtemps les assembleurs de rimes :

Tâche donc, instrument des fuites, ô maligne
Syrinx, de refleurir aux lacs où tu m'attends
Moi, de ma rumeur fière, je vais parler longtemps
Des déesses ; et par d'idolâtres peintures,
A leur ombre enlever encore des ceintures :
Ainsi quand j'ai des raisins sucé la clarté,
Pour bannir un regret par ma feinte écarté,
Rieur, j'élève au ciel d'été la grappe vide
Et, soufflant dans ses peaux lumineuses, avide
D'ivresse, jusqu'au soir je regarde à travers (2).

Vous perdez parfois vos moutons, mais, savez-vous mieux garder votre vigne ?

Là-haut, là-bas, dedans ces bois, (*bis*)
Lui y a-t-une bergère,
Lonla,
Lui y a-t-une bergère.

Qui chante haut, qui chante bas (*bis*)
Comme une demoiselle,
Lonla,
Comme une demoiselle.

Le fils du roi l'entend chanter (*bis*)
Du logis de son père,
Lonla,
Du logis de son père.

(1) Bibliothèque de Blois. *Recueil manuscrit de chansons.*
(2) *L'Après-midi d'un Faune :* Eglogue, par Stéphane Mallarmé. Paris, Vanier, 1887 ; in-8.

Digitized by Google

Laquais, laquais, brid' mon cheval (*bis*)
Et donne-lui la selle,
Lonla,
Et donne-lui la selle.

Monsieur où qu'vous voulez aller ? (*bis*)
C'n'est qu'un' simple bergère,
Lonla,
C'n'est qu'un' simple bergère.

Bergère ou non je veux la voir (*bis*)
Ou qu'mon cheval en crève,
Lonla,
Ou qu'mon cheval en crève.

Quand il fut au milieu du bois, (*bis*)
La chanson était dite,
Lonla,
La chanson était dite.

Bergèr' recorde ta chanson, (*bis*)
Cell' que tu viens de dire,
Lonla,
Cell' que tu viens de dire.

Hélas, comment qu'je chanterais, (*bis*)
J'ai le cœur en tristesse,
Lonla,
J'ai le cœur en tristesse.

J'avais quatre-vingt-dix moutons, (*bis*)
Le loup m'en a pris quinze,
Lonla,
Le loup m'en a pris quinze.

Bergèr' recorde ta chanson, (*bis*)
Ils reviendront tout quinze,
Lonla,
Ils reviendront tout quinze.

N'en voilà un, n'en voilà deux, (*bis*)
Les voilà tous les quinze,
Lonla,
Les voilà tous les quinze (1).

(1) Bibliothèque Nationale : *Poésies populaires de la France*, VI, p. 490. (Chanson très répandue dans le Vendômois, il y a plusieurs variantes ; communiquée par M. Gendron).
Cf. : « Mon père avait cinq cents moutons. » (TIERSOT : *Op. cit.*, p. 369).

Digitized by Google

Si vous vous défendez quelquefois, oh, faiblement ! bergères, ne demeurez-vous pas l'âme de la pastorale ?

Vous n'ignorez point grand'chose, et lorsque vous suivez votre galant au bois, vous savez ce qui vous y attend :

Après ma journée faite,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
Après ma journée faite,
J'm'en vas m'y promener.

Dans mon chemin j'rencontre,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
Dans mon chemin j'rencontre
Une fille à mon gré.

J'la pris par sa main blanche,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
J'la pris par sa main blanche,
Dans les bois je l'emmenai.

Quand ce fut dans le bois,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
Quand ce fut dans le bois
La bell' s'mit à pleurer.

— Qu'avez-vous donc, la belle,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
Qu'avez-vous donc, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?

— Je pleure mon p.....,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
Je pleure mon p.....
Que vous m'avez ôté.

— Ne pleurez pas, la belle,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
Ne pleurez pas, la belle,
Je vous le renderai (*sic*).

— C'n'est pas un' chose à rendre,
Adjouquette, la dérouquette, jouquette là là !
C'n'est pas un' chose à rendre,
Comm' de l'argent prêté (1).

(1) Communiquée par M. Edouard Fouillet à qui je tiens un gré infini des chansons qu'il a recueillies auprès de sa mère et qu'il a bien voulu me communiquer.

Un p..... ne se rend pas comme de l'argent prêté... Nous verrons la même réponse faite par la passagère aux mariniers dans la chanson de *Sur le bord de l'ile...*

Digitized by Google

Pour celles qui, vraiment, *ne veulent pas* — ou tiennent à feindre de se laisser prendre par force — un cri, des larmes vite essuyées, ont tôt fait de désarmer l'assaillant et de réduire à rien son attaque.

Les garçons ont souvent, plus que les filles, besoin d'être déniaisés.

Et, comme elles savent, les chères enfants, se moquer d'eux et rire de leur défaite et de leur simplicité.

Pastorale.

Là-haut, sur ces montagnes
Gardant mes jolis moutons,
J'aperçus qu'à ma compagne
Michaut prenait le menton :
Pour lui fair' manquer son coup
Je me mis à crier : au loup, au loup.

Michaut laissa là sa prise
Pour venir me secourir.
Moi, qui me pâmais de rire :
Gros lourdaud, lui ai-je dit,
Pour te faire manquer ton coup,
Il ne faut que crier au loup.

— Si je te tenais, brunette,
Seule dans ce petit bois,
Que la chose fut secrète,
Qu'il n'y eut que toi-z-et-moi,
Point ne manquerais mon coup ;
T'aurais beau t'écrier : au loup, au loup,
Au loup (1).

Eh ! non, mon garçon, car c'est là l'*occasion manquée*, cette chose pour les femmes sans excuse.

(1) Bibliothèque Nationale : *Poésies populaires de la France*, VI, p. 491.

Digitized by Google

V

L'Occasion manquée.

Le titre est galant et évoque tout de suite à l'esprit quelque estampe de Watteau ou de Fragonard, avec des envolements de jupes zinzolin et les aperçus polissons autorisés par les hasards heureux des soupers sur l'herbe et de l'escarpolette.

Maintes chansons ont été consacrées à ce court-circuit de l'amour (1) ; elles fournissent un exemple curieux des variantes subies par un texte, suivant les pays et suivant ses interprètes.

Les magasins de confections ont leurs modèles pour dames, jeunes filles ou fillettes. Il en est de même de la chanson.

Pour fillettes, ce sont deux rondes, impeccables, certes, comme moralité, — il est bien permis de s'embrasser même dans un pré, — mais où perce déjà la maligne ironie de ces femmelettes pour le garçon trop timide, effrayé par leurs cris d'oiselles effarouchées, pour avoir osé porter sur elles ses lèvres gourmandes.

Nous étions trois filles
Bonnes à marier.
Nous nous en allâmes
Dans un pré danser.

Dans le pré, mes compagnes,
Qu'il fait bon danser.

(1) M. J.-B. Weckerlin a reproduit une version du XVI[e] siècle de l'Occasion manquée (*Op. cit.*, p. 164-166), empruntée au recueil de la Bibliothèque Nationale, publié à Lyon sous ce titre : *Chant natal contenant sept noelz, ung chant Pastoural, et ung chant Royal, avec ung mystère de la Nativité, par personnages, composez en imitation verbale et musicale de diverses chansons, recueilliz sur l'escripture saincte, et d'icelle illustrez.* Apud Seb. Gryphium, 1539,

Hélas ! où est-il allé,
Ce couart chevalier ?

La chanson de l'*Occasion manquée* se retrouve à peu près dans toute la France.

Cf. CHAMPFLEURY ET WECKERLIN : *Op. cit.*, p. 34 ; J. TIERSOT : *Op. cit.*, p. 168-170 ; etc.

Digitized by Google

Nous nous en allâmes
Dans un pré danser,
Nous fîmes rencontre
D'un joli berger.
Dans le pré...

Nous fîmes rencontre
D'un joli berger,
Il prit la plus jeune
Voulut l'embrasser.
Dans le pré...

Il prit la plus jeune,
Voulut l'embrasser,
Nous nous mîmes toutes
A l'en empêcher.
Dans le pré...

Nous nous mîmes toutes
A l'en empêcher :
Le berger timide
La laissa aller.
Dans le pré...

Le berger timide
La laissa aller.
Nous nous écriâmes :
Ah ! le sot berger !
Dans le pré...

Nous nous écriâmes :
Ah ! le sot berger !
Quand on tient l'anguille
Il faut la manger.
Dans le pré...

Quand on tient l'anguille
Il faut la manger,
Quand on tient les filles
Faut les embrasser.
Dans le pré...

Dans celle-ci, recueillie à Menars, près de l'ancien château de Madame de Pompadour et du marquis de Marigny, son frère, les faits et le danger se précisent.

La scène ne se passe plus dans un pré et des amies ne prennent pas part à ce jeu.

La jeune fille, déjà bonne à marier, a été emmenée au bois.

Elle pleure, puis elle rit et se moque de son galant, regrettant sans doute, aussi, l'occasion manquée.

Voilà ma journée faite
Et mon argent gagné,
Dans mon chemin rencontre
Une fille à marier,
Eh ! houpe, ça, ça, déri, tralala.

J'la pris par sa main blanche,
Au bois je l'emmenai,
Quand ell' fut dans le bois,
Ell' se mit à pleurer,
Eh ! houpe, ça, ça, etc.

Digitized by Google

— Ah ! qu'avez-vous, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
— Je pleure, lui dit-elle,
Qu'au bois vous m'ennenez,
Eh ! houpe, ça, ça, etc.

Quand elle fut hors du bois,
Elle se mit à chanter.
— Ah ! qu'avez-vous, la belle,
Qu'avez-vous à chanter ?

— Je chante le Nicodème
Qu'a pas su m'attraper.
Eh ! houpe, ça, ça, déri, tralala.

Modèle pour jeunes filles.

Celle-ci, à quelques mots près, pouvant aujourd'hui choquer dans la bouche d'une vierge, — nous sommes devenus terriblement chastes... d'oreilles, — ressemble fort à la chanson de Ménars.

L'aimable enfant ne redoute, semble-t-il, ni le mot, ni la chose. Elle ne se contente pas de se moquer, elle est dépitée. La femme ne saurait, on le sait, pardonner le respect dont on ne lui a pas manqué.

Au bois également elle a été emmenée, les bois où l'on « passe », et ses larmes d'être dépourvues d'euphémismes :

Que vous faut-il donc, belle,
Que si fort vous pleurez ?

Je pleure mon p.....
Que vous allez m'ôter.

Comme cri d'une virginité mourante, il est plutôt médiocre. Mais, le bélître ignore ces nuances. Pris au piège, il reconduit hors du bois le Chaperon Rouge et la « rescapée » de chanter :

Je chante ce gros lourdaud
Qui n'm'a osé baiser.

Le gros lourdaud se repent, voudrait bien retourner au bois et — quelle chute, ma chère ! — tourne au « michet sérieux » :

Retournez-y donc, belle,
Cent écus vous aurez.

Digitized by Google

— « Mille carolus d'or, Monsieur, la somme est forte »... s'écrierait, dans *Hernani*, le vieux Ruy Gomez de Silva.

Ignorante des douceurs de la côte d'azur, de l'offre brésilienne et des dentelles argentines, la gosse refuse obstinément de « marcher » et ne devant pas débuter, d'ici peu, sur une scène bien parisienne, repousse galion et lourdaud :

Pour cent et ni pour mille,
Jamais vous n'm'y raurez.

Quand vous teniez l'alouette,
Il fallait la plumer (1).

Quand vous t'niez la fillette,
Il la fallait baiser.

Ni les fables d'Esope, ni celles de La Fontaine, ni même le Bulletin officiel de la Ligue contre la Licence des grues, et ru, et ru tontaine, n'ont, on le voit, le monopole d'avoir une morale.

En Orléans, après des détails scabreux coupablement énumérés, — « la délectation morose » mon enfant, — la fille se montre plus malicieuse, une malice pour le moins germaine de celle des conteurs gaillards du XVIII^e siècle, dont le très érudit A. Van Bever a publié une si jolie anthologie (2), et pousse plus loin la raillerie.

Mais qnand la belle fut
Au jardin de Cythère,
Sitôt lui a levé
Sa jolie jupe verte,
Sa jupe verte et son jupon,
Sa robe blanche bordée de velours,
Lui a découvert
Ses deux blancs genoux.

Mais quand la belle a vu
Ses blancs g'noux découverts,
Sitôt ell' lui a dit :
— Chevalier de Cythère,

(1) Bibliothèque Nationale, *Poésies populaires de la France*, VI, p. 119-120. — Cf. Alb. MEYRAC : *Op. cit.*, p. 279. — A. ORAIN : *Op. cit.* p. 379-382.

(2) Ad. Van Bever : *Contes et Conteurs gaillards du XVIII^e siècle.* Paris, H. Daragon, 1906; in-8.

Digitized by Google

Mon père a de fort beaux chevaux,
Le Roi n'en a pas de plus beaux,
Laissez-moi aller,
Je vous les donnerai.

Mais quand le beau galant,
A vu d'si belles promesses,
Il lui a rabattu
Sa jolie jupe verte,
Sa jupe verte et son jupon.
Sa rob' blanche bordée de velours.
Lui a recouvert
Ses deux blancs genoux.

Mais quand la bell' fut
Au château de son père,
Sitôt elle lui a dit :
— Chevalier de Cythère,
Le bien d'mon père n'est pas le mien,
Mon p..... m'appartient,
Retire-toi d'ici, coquin,
Tu n'auras rien (1).

Le galant refait, en attendant le moine entôlé.

La bergère repoussera bien parfois les avances d'un beau monsieur, leur préférant les rudes étreintes de son berger ou de son Jean-Pierre.

La Bergère et le beau Monsieur.

— Dis-moi, Manon, le nom de ton village ?
— Apprenez-le, Monsieur, vous le saurez.
— Que cherches-tu dans ce vert bocage ?
— Je cherche un sot, Monsieur, je l'ai trouvé (*bis*).

— Que ton berger est heureux, ma bergère !
— Vraiment, Monsieur, il n'est pas malheureux.
— Oh ! s'il t'aimait autant comme je t'aime !
— Vraiment, Monsieur, il m'aime encore bien mieux (*bis*).

— Je n'aime pas toutes ces demoiselles.
— Ni moi, Monsieur, le fils d'un grand seigneur.
— J'aime bien mieux une simple bergère.
— Et moi, Monsieur, le fils d'un laboureur (*bis*).

(1) Bibliothèque Nationale, *Poésies populaires de la France*. Communiqué par M. Poquet.
Rolland, tome II, p. 35.
Cf. J. Tiersot : *Op. cit.*, p. 171-172.

Digitized by Google

— A tes genoux, je tombe ma bergère.
— Tombez, tombez, Monsieur, si vous voulez.
— J'sens approcher mon heure dernière !
— Mourez, mourez, Monsieur, si vous voulez (*bis*) (1).

Elle se moque également en Sologne et la forme ne varie guère.

— Pardon, Madame, vous n'avez pas peur de sortir seule comme ça ?...

Que c'est donc bête un homme, quand il s'agit d'engager la conversation avec une femme et que l'offre d'un bock, d'un porto ou d'une attraction, — water-pelotage de *Magic-City* ou autochatouilleur de *Luna-Park* — ne lui offre pas son aide tutélaire et propitiatoire.

Ces enfants ne doivent pas se faire une crâne idée des Messieurs de la ville... si souvent chauves, cependant !

— Ah, dis-moi donc, bergère,
A qui sont ces moutons ?
— Et, par ma foué, Monsieur,
A ceux qui les gardons.
Et tra la li la a laire
Et tra la li la a la

— Ah, dis-moi donc, bergère,
Combien as-tu d'moutons ?
— Et, par ma foué, Monsieur,
Il faut que j'les comptions.
Et tra la li etc.

— Ah, dis-moi donc, bergère,
L'étang est-il profond ?
— Et, par ma foué, Monsieur,
Il descend jusqu'au fond.
Et tra la li, etc.

(1) Menars (Loir-et-Cher).

Dans toutes les régions, aussi bien dans la Savoie, le Dauphiné ou la Vendée que dans l'Orléanais, la bergère aime à se moquer du beau Monsieur qui cherche à obtenir ses faveurs. Le Monsieur des villes semble jouir auprès de ces enfants d'une méchante réputation : le « michet » ne leur dit rien ou, déjà, les Solognotes se méfient-elles du « lapin ». C'est peut-être là le commencement de la sagesse.

Cf. J. Tiersot : *Op. cit.*, p. 376-377. — S. Trébucq : *Op. cit.*, p. II, p. 252.

Digitized by Google

— Ah, dis-moi donc, bergère,
Le poisson est-il bon ?
— Et, par ma foué, Monsieur,
Pour ceux qui le mangeons.
Et tra la li, etc.

— Ah, dis-moi donc, bergère,
Par où ce chemin va ?
— Et, par ma foué, Monsieur,
Il ne boug' pas de là.
Et tra la li, etc.

-- Ah, dis-moi donc, bergère,
N'as-tu pas peur du loup ?
— Et, par ma foué, Monsieur,
Pas pu du loup que d'vous.
Et tra la li, etc. (1).

Les épaulettes et l'épée d'un capitaine n'auront parfois pas plus de succès ; elle leur préférera la musette de son berger :

Pastorale.

L'autre jour en me promenant
Le long de ces turlututu,
Le long de ces lanladerirette,
Le long de ces verts prés.

J'ai rencontré jeune fillette
J'ai voulu l'em... turlututu,
J'ai voulu l'em... lanladerirette,
J'ai voulu l'embrasser.

Elle a tiré sa quenouillette
Pour m'en vouloir turlututu,
Pour m'en vouloir.,. lanladerirette,
Pour m'en vouloir frapper.

Tout beau, tout beau, ma bergerette,
Je suis votre... turlututu,
Je suis votre... lanladerirette,
Je suis votre berger.

Nos bergers n'ont point d'épaulettes
Ni d'épée au... turlututu,
Ni d'épée au... lanladerirette
Ni d'épée au côté.

(1) Communiquée par M. Ed. Bouillet.

Digitized by Google

Ils ont toujours une houlette,
C'est pour nous faire... turlututu,
C'est pour nous faire... lanladerirette,
C'est pour nous faire danser (1).

Rôdeur et familier, bon garçon et « faiseur de boniments », au besoin se laissant rabrouer, pour toujours revenir, Jean-Pierre est le compagnon des dimanches, le camarade auquel, surprise au bord de l'eau, en train de laver son linge, la fille confessera, sans fausse honte, les infirmités et les tares de son sexe :

Un soir à la brume en m'y promenant
En fumant ma pip' bien gaillardement
J'aperçois-t-un' brun' le long d'un ruisseau
Qui lavait sa ch'mise au courant de l'eau.

— Si je lav' ma ch'mis', c'est par accident
Qu'arrive aux jeun's fill's douze fois par an :
Allez, grand coureur, faiseur d'boniments,
Sans ça après vos fess's j'y lach'rai mon chien.

— Ton chien, ma bergèr', faut pas le lâcher,
Si t'es en colèr', je vas m'en aller.
— Allez d'bourgs en vill's vous en trouverez
Des brun's et des blond's tant que vous voudrez.

— Des brun's et des blond's, non, je n'en veux pas :
Ma bergère est bell', je n'la quitt'rai pas.
J'aim' ma bergère, elle a d'beaux agréments :
J'irai-t-avec ell' le dimanche aux champs (1).

Et s'ils n'allaient aux champs que le dimanche ?

Le jour de Vénus revient plus souvent : elle ne le célèbre pas le vendredi seulement. Que de fois, le soir tombé, la bergère ramènera ses moutons, le corps brisé et les jambes molles.

Ramène tes moutons, bergère,
Ramène tes moutons des champs.

(1) Communiquée par M. Paul Martellière.
MM. Verrier et Onillon donnent sous le titre de la *Bargère* (tome II, p. 412, 420) deux versions de cette chanson.
(1) Ligny-le-Ribault.

Digitized by Google

Elle ne craint pas, celle-là, d'être décoiffée et de voir rompre l'harmonie de ses ondulations. Sa jupe ne redoute pas grand-chose et sa lingerie l'importune encore moins.

Aux bourgeoises en mal d'aventures le fiacre d'Emma Bovary, aux mondaines les 5 à 7 des « frissonnières » du quartier Monceau ; elle, la Grande Nature lui suffit. Elle la contemple et lui rend à sa façon « tout ce qu'ensemble elle avait joint. »

> Qui compta les baisers au temps des saturnales ?
> Qui dira les secrets des belles nuits d'été ?

et le bon Louis Bouilhet chantait les amours de Melænis et de Paulus :

> Paulus avait vingt ans, Melænis était belle.
> — Magnanimes lecteurs, n'en prenez de souci (1) !

Un poète évoquera-t-il jamais les secrets des « pâtuziaux » par les lourdes après-midi de juillet, les enlacements à l'ombre des haies et des buissons, les coins de chair apparus, triomphants, sous des guenilles, tout ce chant de désir brutal de la chanson solognote ?

En l'omber d'un bisson.

Ah ! si tu v'lais, ma bargeze,
En l'omber d'un bisson,
Ah ! si tu voulais ma bargeze,
Alarte, alarte, alarte,
Moué, je serais ton barger,
Ouder, ouder, der, der,
Ouder, ouder, lonla (*bis*).

Ah ! si tu v'lais, ma bargeze,
En l'omber d'un bisson,
Ah ! si tu voulais, ma bargeze,
Alarte, alarte, alarte,
J'nous y binerins tous les deux,
Ouder, ouder, der, der,
Ouder, ouder, lonla (*bis*).

Ah ! si tu v'lais, ma bargeze,
En l'omber d'un bisson,
Ah ! si tu voulais, ma bargeze,
Alarte, alarte, alarte,
J'nous marierins tous les deux,
Ouder, ouder, der, der,
Ouder, ouder, lonla (*bis*).

(1) L. BOUILHET : *Melœnis, conte romain*. Paris, Michel Lévy, 1857 ; in-12, p. 23,

Digitized by Google

Jean Richepin, avant que *Les Annales* aient été pour lui le chemin de Damas et de l'Académie, n'a-t-il pas écrit son *Idylle de Pauvres ?*

O gueux, enivrez-vous de l'amour printanière !
Allez, sous le buisson qui vous sert de tanière,
Personne ne vous voit que le bois et le ciel.
L'abeille, qui bourdonne en butinant son miel,
Ne racontera pas les choses que vous faites.
Le papillon, joyeux de voir les champs en fêtes,
Vole sans bruit parmi la plaine aux cent couleurs,
Et pour vous imiter conte fleurette aux fleurs (1).

Comme Baudelaire, Jean Richepin fut traduit, au nom de la morale outragée, — Bérenger ne sévissait pourtant pas encore, — devant les juges de son pays, et, moins heureux que Flaubert, en trouva pour le condamner.

Il y a donc des choses qu'on ne doit pas dire ?

J' l'avais mêm' dit à M'sieu Rich'pin.
Mais faut croir' que ça doit pas s'dire
Puisque, pour s'êt' fait mon écho,
On l'a fourré dans la tir'lire
Avec les pègres d'Pélago (2).

« Hypocrite lecteur », les hardiesses de la *Chanson des Gueux* ne légitimaient guère les sévérités outrancières de la neuvième chambre correctionnelle (3) et dire que le ministère public jugea qu'un mois de prison ne suffisait pas et interjeta un appel *à minimâ !*

Non, tu es plutôt de l'avis de Lubin — tu permets qu'avec Baudelaire je te tutoie — qui, lui, ne pouvait pas « trouver de mal à ça ».

(1) *La Chanson des Gueux; Pièces supprimées.* Bruxelles, H. Kistemaeckers, 1881 ; in-12.

(2) *La Chanson des Gueux.* Edition définitive. Paris, M. Dreyfous, 1881 ; in-12. (*Voyou*, p. 157).

(3) Jugements des 15 juillet et 27 août 1876. Cf. Fernand Drujon : *Catalogue des ouvrages, écrits et dessins poursuivis, supprimés ou condamnés, depuis le 21 octobre 1814, jusqu'au 31 juillet 1877.* Paris, Edouard Rouveyre, 1879 ; in-8.

Digitized by Google

Annette et Lubin.

Le cœur de ma Nanette
Et le mien ne font qu'un,
Moutons, chiens et houlette,
Chez nous tout est commun.
Et mais, oui-da,
Comment peut-on trouver du mal à ça,
Oh mais, oui-da,
On ne peut pas trouver de mal à ça.

Ses lèvres demi-closes
Respirent un air frais,
Croyant sentir la rose,
Je m'approche tout près.
Et mais, oui-da, etc.

Une abeille farouche,
Un jour, pique ma main ;
Un baiser de sa bouche
En fut le médecin.
Ah mais, oui-da, etc.

Quelquefois je sommeille
Doucement dans ses bras ;
Quelquefois tu m'éveilles,
Mais je ne m'en plains pas.
Ah mais, oui-da, etc.

La sentant à la gêne,
Le soir, dans son corset,
Moi, la voyant en peine,
J'en défais le lacet.
Ah mais, oui-da, etc. (1).

Ah ! méfions-nous des juges et de leurs pourvoyeurs ordinaires, quand ils veulent assainir la chose littéraire. Ce sont de très honnêtes gens, mais ils ont la main lourde et le plus souvent maladroite. Les *Diaboliques* et les *Fleurs du mal* livrées au pilon et Richepin condamné à la prison ; la barque de Thémis serait-elle donc parfois, elle aussi, conduite à la gaffe ?

(1) Bibliothèque de Blois : *Recueil manuscrit de Chansons.*

Digitized by Google

Quant aux vieux messieurs de la Ligue, je crains fort que, en dépit de leurs efforts et de leur encombrante propagande, Fillarette continue longtemps à prendre sa faucille et à aller couper des joncs.

Fillarette.

Fillarette prend sa faucille,
Fillarette, Fillarette,
Fillarette prend sa faucille
Pour aller couper des joncs.

Fillarette fatiguée,
Fillarette, Fillarette,
Fillarette fatiguée,
S'endormit près d'un buisson.

Mais vint à passer par là,
Fillarette, Fillarette,
Mais vint à passer par là,
Trois jeunes gens de renom.

Le premier fut le plus sage,
Fillarette, Fillarette,
Le premier fut le plus sage,
Il la baisa sur le front.

Le second, un peu moins sage,
Fillarette, Fillarette,
Le second, un peu moins sage,
Lui leva son blanc jupon.

Mais ce que fit le troisième,
Fillarette, Fillarette,
Mais ce que fit le troisième,
N'est pas dit dans la chanson.

Si vous le voulez savoir,
Fillarette, Fillarette,
Si vous le voulez savoir,
Allez donc couper des joncs (1).

(1) Cette chanson de *Fillarrette* qui se chantait au Collège de Blois, à l'époque où

... rêveuse bourrique,
Grand diable de seize ans j'étais en rhétorique,

a une ancienneté beaucoup plus grande que nous ne le soupçonnions. Il en figure une version, avec quelques variantes, dans les *Brunettes ou*

Digitized by Google

D'autres, au lieu de couper des joncs, vont à l'herbe... et au cresson. C'est là une cueillette dangereuse. En se penchant pour cueillir la « santé du corps », les pauvrettes risquent de compromettre la leur par un bain accidentel.

Trois cavaliers, il est vrai, passeront par là et retireront la fillette de la fontaine. Mais, ces jouvenceaux émettent, pour leur récompense, des prétentions vraiment exagérées.

La chanson est très répandue : Champfleury en a publié une version du Nivernais (1), M. Sylvain Trébucq une autre de la Vendée (2) et les Ardennes et la Bretagne ne l'ignorent pas.

Petits airs tendres..... recueillies et mises en ordre par Christophe Ballard, seul Imprimeur de musique, et Noteur de la Chapelle du Roy. — Paris, au Mont-Parnasse, 1763, tome I, p. 184-185.

Cf. Bibliothèque Nationale, *Poésies populaires de la France*, VI, p. 38 (ronde des environs de Réthel).

(1) CHAMPFLEURY : *Op. cit.*, p. 124.

(2) S. TRÉBUCQ : *Op. cit.*, II, p. 251.

(A suivre.)

PIERRE DUFAY.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

LISTE DES IMMEUBLES CLASSÉS

PARMI LES

MONUMENTS HISTORIQUES

Avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913

(Publiée en exécution du paragraphe 2 de l'art. 2 de ladite loi)

(Suite)

NIÈVRE *(Suite)*

Nevers. — Cathédrale Saint-Cyr.
— Façade de l'ancienne chapelle des Oratoriens.
— Eglise Saint-Etienne.
— Chapelle du couvent des sœurs de la Charité.
— Ancien palais ducal (aujourd'hui palais de justice).
— Porte du Croux.
— Parois de l'église Saint-Père revêtues de peintures murales classées.
Ourouër. — Eglise.
— Croix en pierre, près l'église.
Prémery. — Eglise.
Rouy. — Eglise.
Saint-Parize-le-Châtel. — Eglise.
Saint-Père. — Eglise.
— Chapelle de la commanderie à Villemoison.
Saint-Pierre-le-Moûtier. — Eglise.
Saint-Révérien. — Chœur de l'église et parois de l'édifice décorés de peintures murales classées.
Saint-Verain. — Eglise.
— Ruines de l'enceinte et du château.
Sémelay. — Eglise.
Surgy. — Eglise.
Tannay. — Eglise.

Digitized by Google

Varzy. — Eglise.
Verneuil. — Eglise.
Villemoison. — (Voir *Saint-Père.*)

NORD.

Avesnes-sur-Helpe. — Eglise.
Bavay. — Ensemble de ruines gallo-romaines (ancienne enceinte, tours d'angles et courtines).
Bavay. — Restes de thermes et aqueduc.
Bergues. — Beffroi.
— Clocher et pignon du transept sud de l'église Saint-Martin.
— Ancien Mont-de-Piété (aujourd'hui caserne de gendarmerie).
Cambrai. — Cathédrale.
— Porte Notre-Dame (1623).
— Deux menhirs dits « Pierres-Jumelles ».
Cassel. — Ancien hôtel de ville (actuellement musée municipal).
— Ancienne châtellenie (actuellement hôtel de la mairie).
Cateau (le). — Hôtel de ville.
— Eglise.
Comines. — Beffroi.
— Ruines du château.
Condé-sur-l'Escaut. — Hôtel de Bailleul.
Cysoing. — Pyramide de Fontenoy (1745).
Denain. — Pyramide.
Douai. — Hôtel de ville et beffroi.
Dunkerque. — Beffroi (ancienne tour Saint-Eloi).
Ecluse (l'). — Menhir dit « la Pierre-du-Diable ».
Famars. — Ruines romaines.
Hamel. — Dolmen.
Hondschoote. — Hôtel de ville.
Houtkerque. — Tour de l'église.
Lez-Fontaine. — Parois de la voûte du chœur de l'église, décorées de peintures murales classées.
Lille. — Eglise Saint-Maurice.
— Porte de Paris.
— Restes du palais de Rihour (Salle du Conclave à l'Hôtel de Ville).
— Façade principale de la chapelle de l'ancien fort Saint-Sauveur, square Ruault, 20.
Orchies. — Beffroi.
Saint-Amand-les-Eaux. — Façade et tours de l'ancienne église abbatiale.
— Hôtel de ville.
Sars-Poteries. — Menhir dit « la Pierre de Dessus-Bise ».
Sercus. — Clocher de l'église.
Solre-le-Château. — Deux menhirs dits « les Pierres-Martines ».
Valenciennes. — Tour de la Dodenne (restes des anciennes fortifications.
Watten. — Tour (affectée aux services de la guerre).

OISE.

Agnetz. — Eglise.
Allonne. — Clocher de l'église.
Angicourt. — Eglise.

Digitized by Google

Angy. — Eglise.
Autrèches. — Eglise.
Baron. — Eglise.
Beauvais. — Cathédrale Saint-Pierre.
— Eglise de la Basse-Œuvre.
— Eglise Saint-Etienne.
— Ancien palais épiscopal (aujourd'hui palais de justice).
— Maison dite « des Trois-Piliers », place Jeanne-Hachette.
— Façade de l'hôtel de ville.
— Restes de remparts gallo-romains, dans l'ancien évêché.
Bellefontaine (Voir *Nampcel*).
Béthisy-Saint-Pierre. — Eglise (à l'exception de la nef et du bâtiment servant de salle de catéchisme).
Bitry. — Eglise.
Bonneuil-en-Valois. — Eglise.
Boutencourt. — Croix de cimetière, pierre, XVI^e^ siècle.
Breteuil. — Chapelle du château.
Bury. — Eglise.
Cambronne-lès-Clermont. — Eglise.
Catenoy. — Eglise.
Chambly. — Eglise Notre-Dame.
Champlieu. — Restes de monuments gallo-romains (temple, théâtre, thermes).
Chaumont-en-Vexin. — Eglise.
Chelles. — Eglise.
Chiry-Ourscamp. — Ruines de l'abbaye d'Ourscamp.
Cires-lès-Mello. — Eglise.
Clermont. — Hôtel de ville.
Compiègne. — Eglise Saint-Antoine.
— Eglise Saint-Jacques.
— Hôtel de ville.
— Restes du prieuré de Saint-Pierre-en-Chastres (dans la forêt).
— Ancien prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson (dans la forêt).
— Poste forestier de Sainte-Périne (dans la forêt).
Couloisy. — Clocher et façade de l'église.
Cramoisy. — Eglise.
Crépy-en-Valois. — Restes de l'église Saint-Thomas.
Cuise-la-Motte. — Eglise.
Ermenonville. — Eglise.
Elincourt-Sainte-Marguerite. — Chœur de l'église.
Eve. — Clocher de l'église.
Foulangues. — Eglise.
Fouquenies. — Crypte et mur pignon de la nef de l'église de Montmille.
Glaignes. — Eglise.
Hainvillers. — Clocher de l'église.
Laigneville. — Eglise.
Lavilletertre. — Eglise.
Maignelay. — Eglise.
Marissel. — Eglise.
Ménévillers. — Croix en pierre sur la place de l'église.
Mogneville. — Clocher de l'ancienne église.
Montagny-Sainte-Félicité. — Eglise.
Montataire. — Eglise.
Montgérain. — Calvaire.
Montjavoult. — Eglise.

Digitized by Google

Morienval. — Eglise.
Nampcel. — Restes de l'ancien prieuré de Bellefontaine.
Nanteuil-le-Haudoin. — Portail de l'église.
Neuilly-sous-Clermont. — Ancienne commanderie des Templiers.
Noël-Saint-Martin (la) (Voir *Villeneuve-sur-Verberie.*)
Nogent-les-Vierges. — Eglise.
Noyon. — Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale), salle capitulaire.
— Cloître et bibliothèque.
— Hôtel de ville.
— Ancien évêché.
Orry-la-Ville. — Lanterne des morts.
Ourscamp (Voir *Chiry-Ourscamp*).
Parnes. — Eglise.
Pierrefonds. — Château.
— Clocher de l'église.
Plailly. — Eglise.
Plessis-de-Roye. — Eglise.
Pontpoint. — Eglise Saint-Gervais.
Quesmy. — Eglise.
Ressons-sur-Matz. — Eglise.
Roye-sur-Matz. — Eglise.
Rhuys. — Eglise.
Rully. — Eglise.
Saint-Etienne. — Abside et travée centrale du transept de l'église.
Saint-Germer. — Eglise et chapelle.
Saint-Jean-aux-Bois. — Eglise et salle capitulaire.
— Entrée de l'abbaye.
Saint-Léger-aux-Bois. — Eglise.
Saint-Leu-d'Esserent. — Eglise et restes de l'ancienne abbaye.
Saint-Martin-aux-Bois. — Eglise.
Saint-Vaast-lès-Mello. — Eglise.
Saint-Vaast-de-Longmont. — Eglise.
Senlis. — Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale).
— Ancienne église Saint-Frambourg.
— Eglise Saint-Vincent.
— Ancienne église Saint-Pierre (actuellement marché).
— Ancien château royal.
— Arènes.
Serans. — Eglise.
Silly. — Chapelle de secours de Tillart.
Sommereux. — Eglise.
Therdonne. — Eglise.
Thiers. — Ruines du château.
Thourotte. — Eglise.
Tracy-le-Val. — Eglise.
Trie-Château. — Eglise.
— Hôtel de ville.
— Dolmen dit « la Pierre-Trouée ».
Verberie. — Eglise.
Versigny. — Eglise.
Vez. — Château.
Villeneuve-sur-Verberie. — Eglise de Noël-Saint-Martin.
Villers-Saint-Frambourg. — Chœur et clocher de l'église.
Villers-Saint-Paul. — Eglise.
Villers-Saint-Sépulcre. — Dolmen dit « la Roche-aux-Fées ».

Digitized by Google

Orne.

Alençon. — Eglise Notre-Dame.
— Restes de l'ancien château (aujourd'hui prison).
— Hôtel de Guise (aujourd'hui préfecture).
— Maison d'Ozé (actuellement musée).
— Tribunal de commerce. — Etendue du classement : greffe, porche, salle des pas-perdus et grande salle d'audiences.
Argentan. — Eglise Saint-Martin.
Argentan. — Château (aujourd'hui palais de justice).
— Eglise Saint-Germain.
Autheuil. — Eglise.
Chambois. — Donjon.
— Eglise.
Courgeon. — Clocher de l'église.
Craménil. — Menhir dit « l'Affiloir-de-Gargantua ».
Domfront. — Eglise Notre-Dame-sur-l'Eau.
— Ruines du donjon.
Ecouché. — Eglise Notre-Dame.
Exmes. — Chœur de l'église.
Flers. — Hôtel de ville.
Joué-du-Bois. — Dolmen dit « la Pierre-au-Loup ».
— Dolmen de la Grandière.
— Menhir des Outres.
Laigle. — Tour de l'église Saint-Martin.
Loisail. — Eglise.
Longny. — Tour de l'église.
— Chapelle Notre-Dame-de-Pitié.
Mortagne. — Eglise Notre-Dame (à l'exception du clocher ouest).
Saint-Cénery. — Eglise.
Saint-Cyr-la-Rosière. — Eglise de l'ancien prieuré de Sainte-Gauburge.
Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. — Parois de la sacristie de l'église, contenant des restes de peintures murales classés.
Saint-Nicolas-de-Sommaire. — Chapelle Saint-Pierre.
Sées. — Cathédrale Notre-Dame.
— Ancien évêché.
Silly-en-Gouffern. — Menhir dit « la Pierre-Levée ».
Vimoutiers. — Façade de la maison dite « Hôtellerie des moines de Jumièges ».

Pas-de-Calais.

Ablain-Saint-Nazaire. — Eglise.
Aire-sur-la-Lys. — Eglise Saint-Pierre.
— Ancien bailliage (aujourd'hui justice de paix).
Arras. — Cathédrale.
— Ancienne abbaye de Saint-Vaast.
— Beffroi.
Auxy-le-Château. — Eglise.
Avesnes-le-Comte. — Eglise Saint-Nicolas.
Béthune. — Beffroi.
— Façade d'une maison du XVI^e^ siècle, sise sur la place.
Boulogne-sur-Mer. — Colonne du camp de Boulogne à Vintimille.
— Porte des Degrés.

Digitized by Google

Boulogne-sur-Mer. — Façade des deux tours formant la porte Gayolle (à l'exclusion des locaux que renferme ladite porte).
— Salle basse dite « la Barbière » et les fenêtres de la grande salle située au-dessus, dans le Château de Boulogne.
— Crypte de l'église Notre-Dame.
Calais. — Eglise Notre-Dame.
Frencq. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Fresnicourt. — Dolmen dit « la Table-des-Fées ».
Fressin. — Eglise.
Guarbecques. — Eglise.
Ham-en-Artois. — Eglise.
Hesdigneul-lez-Béthune. — Chœur de l'église.
Isbergue. — Eglise.
Lambres. — Eglise.
Lestrem. — Eglise (à l'exception du clocher et du porche latéral).
Lillers. — Eglise.
Montreuil-sur-Mer. — Eglise Saint-Saulve.
— Ruines des remparts.
Mont-Saint-Eloi. — Deux menhirs dits « les Pierres-Jumelles ».
Réty. — Eglise.
Sailly-en-Ostrevant. — Cromlec'h des Sept-Bonnettes.
Saint-Amand. — Chapelle du cimetière.
Saint-Omer. — Eglise Notre-Dame.
— Restes de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin.
Waast (le). — Eglise.
Willeman. — Clocher de l'église.

PUY-DE-DÔME.

Aigueperse. — Chœur et portail Nord de l'église.
— Sainte-Chapelle dite aussi chapelle Saint-Louis.
Ambert. — Eglise Saint-Jean.
Arlanc. — Croix de chemin du XVI^e^ siècle.
Artonne. — Eglise.
Augerolles. — Eglise.
Aydat. — Croix de cimetière de Fohet.
— Croix sur la place publique de Fohet.
Bansat. — Eglise.
Beauregard-l'Evêque. — Chapelle de l'ancien couvent des Minimes et bâtiments adjacents.
Besse. — Eglise.
— Beffroi.
— Tour dite « du Château » (actuellement gendarmerie).
Billom. — Eglise Saint-Cerneuf.
— Beffroi.
Bourg-Lastic. — Eglise.
Chamalières. — Eglise.
Chambon. — Monument sépulcral.
— Croix, XVI^e^ siècle, sur la place de l'église.
Champeix. — Menhir dit « la Pierre-Fichade ».
Chas. — Fontaine.
Chastreix. — Eglise.
Châteaugay. — Château.
Chauriat. — Eglise.
Clermont-Ferrand. — Cathédrale Notre-Dame.

Digitized by Google

Clermont-Ferrand. — Eglise Notre-Dame-du-Port.
— Fontaine d'Amboise.
— Maison des Architectes.
— Murailles dites « des Sarrazins ».
— Eglise de Montferrand.
— Maison dite « de l'Eléphant ».
— Maison dite « de l'Apothicaire ».
Compains. — Eglise.
Coudes. — Vieux pont.
Cournols. — Dolmen de la grotte.
Cournon. — Abside de l'église et les quatre travées qui précèdent ainsi que leurs bas-côtés.
Courpière. — Eglise.
Crest (le). — Eglise.
Culhat. — Eglise.
— Lanterne des morts.
Cunlhat. — Eglise.
Davayat. — Menhir.
Ennezat. — Eglise.
Enval. — Croix, lave de Volvic, XVI^e siècle, sur la place.
Gerzat. — Croix de chemin, dite croix du Vignal, lave de Volvic, XVI^e siècle.
Glaine-Montaigut. — Eglise.
Herment. — Eglise.
Heume-l'Eglise. — Eglise.
Issoire. — Eglise Saint-Paul.
Labessette. — Croix de chemin, XV^e siècle.
Lezoux. — Ancienne chapelle.
Mailhat (Voir *la Montgie*).
Manglieu. — Eglise.
Marsac. — Eglise.
Marsat. — Croix, lave de Volvic, XVI^e siècle, sur la place derrière l'église.
Montaigut-le-Blanc. — Ruines du château.
Montfermy. — Croix de cimetière, XVI^e siècle.
— Absides de l'église.
Montgie (la). — Eglise de Mailhat.
Mozac. — Eglise.
Murols. — Ruines du château.
Néronde. — Eglise.
Orcet. — Croix de chemin, pierre, XIV^e siècle.
Orcines. — Restes d'un temple de Mercure, au sommet du Puy-de-Dôme.
Orcival. — Eglise Notre-Dame.
Orsonnette. — Eglise.
Plauzat. — Eglise.
Pont-du-Château. — Eglise Sainte-Martine.
Pontgibaud. — Porte de ville.
Ravel. — Eglise.
Riom. — Eglise Saint-Amable.
— Hôtel de ville (ancien hôtel de Cériers).
— Sainte Chapelle du palais.
— Beffroi.
— Hôtel dit « des Consuls ».
— Maison, rue Sirmond, 1, à l'angle de la rue de Mozat.
— Façade de l'église du Marthuret.

Digitized by Google

Riom. — Fontaine d'Adam-et-Eve, à l'angle de la rue Sirmond;
Royat. — Eglise et ancien prieuré.
— Croix sur la place de l'église.
— Restes de thermes antiques.
Saint-Amant-Roche-Savine. — Eglise.
Saint-Cirgues. — Croix sur la voie publique.
Saint-Dier-d'Auvergne. — Eglise et ancien prieuré.
Saint-Diéry. — Chapelle du château.
Saint-Floret. — Restes du château.
Saint-Georges-sur-Allier. — Portail de l'église.
Saint-Germain-près-Herment. — Dolmen de Farges.
Saint-Gervazy. — Dolmen dit « l'Osteau-du-Loup ».
Saint-Hilaire-la-Croix. — Eglise et ancien monastère.
Saint-Myon. — Eglise.
Saint-Nectaire. — Eglise.
— Croix sur la place de l'église.
— Dolmens.
Saint-Pierre-Colamine. — Grottes de Jonas.
Saint-Remy-de-Blot. — Ruines du château de Blot-le-Rocher dit « Château-Rocher ».
Saint-Saturnin. — Ancien château.
— Eglise.
— Fontaine.
— Croix de chemin, en pierre.
Saint-Victor-Montvianeix. — Croix de chemin de Montvianeix.
Saurier. — Pont.
Sauviat. — Eglise.
— Fût de croix, sur la place de l'église.
Sermentizon. — Croix de chemin.
Tauves. — Eglise.
Thiers. — Eglise Saint-Génès.
— Ancien hôtel du Chariol dit « Château du Piroux ».
Thuret. — Eglise.
Tournoël (Voir *Volvic*).
Valbeleix. — Croix du cimetière.
Vic-le-Comte. — Ancienne Sainte-Chapelle (chœur de l'église moderne).
Vollore-Ville. — Croix du cimetière.
— Croix sur la place.
Volvic. — Château de Tournoël.
— Arcatures romanes du pignon d'une maison occupée par l'école dite « d'architecture ».
— Transepts et chœur de l'église.

Pyrénées (Basses-).

Arthez. — Chapelle de la commanderie de Caubin.
Bayonne. — Cathédrale Notre-Dame et cloître.
— Ruines du château de Marrac.
Bielle. — Mosaïques romaines dans la vallée d'Ossau.
Bilhères. — Cromlec'h.
Buzy. — Dolmen dit « Calhau de Téberno ».
Hôpital d'Orion (l'). — Eglise.
Hôpital Saint-Blaise (l'). — Eglise.
Lembeye. — Eglise (moins le clocher).

Digitized by Google

Lescar. — Eglise.
Monein. — Eglise.
Montaner. — Tour.
Morlaas. — Portail de l'église.
Morlanne. — Eglise.
Nay. — Maison dite de « Jeanne d'Albret ».
Oloron. — Eglise Sainte-Croix.
— Château.
Orthez. — Tour de Moncade.
— Vieux pont.
Pau. — Château.
Saint-Engrace. — Eglise.
Saint-Gladie. — Eglise.
Sauveterre. — Ruines du château de Montréal.
— Restes d'un pont.
— Eglise.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Agos (Voir *Vielle-Aure*).
Arreau. — Façade d'une maison du XVI^e^ siècle.
Aventignan. — Grotte de Gargas.
Bartrès. — Dolmen.
Bize-Nistos. — Dolmen.
Bourisp. — Parois du porche de l'église décorées de peintures murales classées.
Cadéac. — Parois du porche de la chapelle de Pènetaillade décorées de peintures murales classées.
Castelnau-Rivière-Basse. — Eglise de Mazères.
Gouaux. — Parois de la chapelle Saint-Etienne (désaffectée), décorées de peintures murales classées.
Ibos. — Eglise.
Luz. — Eglise.
Madiran. — Chœur, crypte et chapelle de l'église.
Mont. — Eglise et ses annexes, tour et chapelle.
Saint-Pé. — Ancienne église abbatiale.
Saint-Savin. — Eglise.
Sarrancolin. — Eglise.
Tarbes. — Cathédrale.
— Cloître dans le jardin public (anciennement à Saint-Sever-de-Rustan).
Vielle-Aure. — Chapelle d'Agos.
Vielle-Louron. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Amélie-les-Bains. — Restes des thermes romains.
— Fort.
Arboussols. — Ancien prieuré de Marcevol.
Arles-sur-Tech. — Eglise.
— Cloître.
— Croix en fer, XVI^e^ siècle.
— Dolmen.
Banyuls-sur-Mer. — Dolmen.

Digitized by Google

Boule-d'Amont. — Eglise de l'ancienne abbaye de Serrabona.
Boulou (le). — Parois du chœur de l'église de Saint-Martin-del-Fenouilla décorées de peintures murales classées.
Bourg-Madame. — Eglise de Hix.
Brouilla. — Porte romane de l'église.
Casteil. — Restes de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-du-Canigou.
Céret. — Fontaine publique des « Nou raigs ».
— Pont sur le Tech.
Codalet. — Restes de l'ancienne abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa.
Collioure. — Croix, pierre, XVI^e siècle, dans le cimetière.
Corneilla-de-Conflent. — Eglise.
Coustouges. — Eglise.
Ecluse-Haute (l'). — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Elne. — Eglise et cloître.
Espira-de-l'Agly. — Eglise.
Espira-de-Conflent. — Eglise.
Formiguères. — Façade de l'église.
Ille. — Croix de cimetière.
Odeillo. — Porte de l'église.
Passa. — Ancien prieuré de Monastir-del-Camp.
Perpignan. — Cathédrale.
— Ancienne église des Carmes (affectée aux services de la guerre).
— Le Castillet.
— Hôtel de ville.
— Ancien palais de justice (attenant à la mairie).
— Maison Julia, rue d'Espira.
— Murs du cimetière Saint-Jean et chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, dépendant de l'ancien grand séminaire.
— Loge des Marchands.
— Porte, clocher et nef méridionale de l'église du vieux Saint-Jean.
— Citadelle (affectée aux services de la guerre). Le classement s'applique : *a)* à la porte de 1577 qui donne entrée dans la citadelle (façade extérieure seulement) ; *b)* à l'ancien palais des rois de Majorque et d'Aragon, sis dans l'enceinte de la citadelle et, pour cet édifice, il comprend : la chapelle, les fossés, la tour d'accès, les quatre façades sur la cour avec leurs galeries et leurs escaliers.
Planès. — Eglise.
Sahorre. — Eglise.
Saint-André-de-Sorède. — Eglise.
Saint-Genis-des-Fontaines. — Porte de l'église.
Salces. — Ancien château.
Serralongue. — Porche de l'église.
Serrabona (Voir *Boule-d'Amont*).
Toulouges. — Porche de l'église.
Villefranche-de-Conflent. — Eglise.
Villeneuve-de-la-Raho. — Chapelle Saint-Julien.
Vinça. — Croix de cimetière, XV^e siècle.

RHÔNE.

Anse. — Bâtiments des XVI^e et XVII^e siècles du domaine dit « de la Fontaine ».
Beaujeu. — Bras du transept, croisée avec le clocher qui la surmonte et travée du chœur de l'église Saint-Nicolas.

Digitized by Google

Belleville-sur-Saône. — Eglise.
Brignais. — Restes de l'aqueduc (4 arches) dans la vallée du Garon (commune de Brignais).
Chaponost. — Restes de l'aqueduc du Mont-Pila au lieu dit « Plat-de l'air ».
— Restes de l'aqueduc du Mont-Pila (3 arches) situés dans la vallée du Garon (commune de Chaponost).
Châtillon-d'Azergues. — Chapelle Saint-Barthélemy (actuellement dénommée Notre-Dame de Bon-Secours).
Lyon. — Conserve d'eau dite « les bains romains » dans le séminaire.
— Restes du théâtre romain de Fourvière.
— Restes de l'amphithéâtre romain à Fourvière.
— Restes de l'aqueduc romain de Saint-Just, enclavés dans le fort Saint-Irénée.
— Tombeaux romains sur la place de Choulans.
— Porte principale de l'ancien château de la Tourette (aujourd'hui à l'école normale d'institutrices).
— Cathédrale Saint-Jean et ancienne manécanterie.
— Eglise Saint-Irénée.
— Eglise Saint-Martin-d'Ainay.
— Eglise Saint-Nizier.
— Eglise de Saint-Bruno-des-Chartreux.
— Hôtel de ville.
— Façade de la Loge-du-Change.
Sainte-Colombe. — Ruines romaines.
Salles. — Eglise.
Villefranche-sur-Saône. — Eglise Notre-Dame-des-Marais.

Saône (Haute-).

Autrey-les-Gray. — Eglise.
Beaujeu-Saint-Vallier. — Eglise.
Champlitte. — Hôtel de ville.
Faverney. — Eglise.
Gray. — Hôtel de ville.
Héricourt. — Tour du château.
Luxeuil. — Eglise Saint-Pierre et restes du cloître de l'ancienne abbaye.
— Ancien hôtel de ville, dit « Maison Carrée ».
— Thermes et inscriptions antiques.
Membrey. — Ruines et mosaïques romaines.
Pesmes. — Eglise.
Scye. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Traves. — Menhir percé.

Saône-et-Loire.

Ameugny. — Eglise.
Anzy-le-Duc. — Eglise.
Autun. — Porte d'Arroux.
— Porte Saint-André.
— Théâtre romain.
— Temple de Janus.

Digitized by Google

Autun. — Pyramide de Couhard.
— Cathédrale Saint-Lazare.
— Fontaine Saint-Lazare.
— Hôtel du chancelier Rolin.
— Restes du réfectoire des chanoines du chapitre de la cathédrale, dans le jardin de l'évêché.
Baugy. — Eglise.
Berzé-la-Ville. — Chapelle du château des moines.
Blanot. — Chœur et clocher de l'église.
Bois-Sainte-Marie. — Eglise.
Bonnay. — Ruines de l'église du hameau de Saint-Hippolyte.
Bourbon-Lancy. — Eglise Saint-Nazaire.
Bourgneuf-Val-d'Or. — Eglise de Touches.
Chalon-sur-Saône. — Eglise Saint-Vincent (sauf le portail et les tours Ouest).
— Façade de la maison, rue du Châtelet, 37.
Chapaize. — Eglise.
Chapelle-sous-Brancion. — Menhir dit « Pierre-Levée ».
Charmoy. — Donjon de la Tour du Bost.
Châteauneuf. — Eglise.
Cluny. — Ancienne abbaye et ses dépendances.
— Eglise Notre-Dame.
— Tour Fabri.
— Façade de la maison romane, rue de la République, 15.
— Façade de la maison romane, rue d'Avril.
— Chœur, transept et tour de l'église Saint-Marcel.
Cormatin. — Château.
Cuiseaux. — Chapelle du cimetière.
Curgy. — Eglise.
Dezize-les-Maranges. — Les deux tumulus-dolmens du Mont de Senne ou de Borgy.
Farges. — Eglise.
Frette (la). — Eglise.
Givry. — Eglise.
Gourdon. — Eglise.
Iguerande. — Eglise.
Issy-l'Evêque. — Eglise.
Laives. — Ancienne église Saint-Martin.
— Parois de la chapelle de Lenoux décorées de peintures murales classées.
Longepierre. — Croix du cimetière.
Mâcon. — Tours de l'église Saint-Vincent (ancienne cathédrale) et parois de la dite église décorées de peintures murales classées.
Marcigny. — Tour du Moulin.
Martailly-les-Brancion. — Eglise de Brancion.
Mazille. — Eglise.
Mervans. — Maison à pans de bois.
Montceaux-l'Etoile. — Eglise.
Mont-Saint-Vincent. — Eglise.
Paray-le-Monial. — Eglise.
— Maison Jaillet (aujourd'hui hôtel de ville).
— Porte de l'ancien prieuré d'Anzy, provenant de Vindecy, au musée du Hiéron.
Perrecy-les-Forges. — Eglise.
Rully. — Camp de César ou d'Agneux.
Saint-Gervais-sur-Couches. — Eglise.

Digitized by Google

Saint-Julien-de-Jonzy. — Portail et clocher de l'église.
Saint-Laurent-en-Brionnais. — Chœur et clocher de l'église.
Saint-Loup-de-Varennes. — Croix du cimetière.
Saint-Maurice-de-Satonnay. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Saint-Marcel-lès-Chalon. — Eglise de l'ancienne abbaye.
Saint-Point. — Clocher de l'église.
Saint-Vincent-des-Prés. — Eglise.
Saint-Yan. — Chœur et clocher de l'ancienne église.
Saisy. — Chœur et clocher de l'église.
Savigny-en-Revermont. — Statue représentant la Vierge et l'Enfant, pierre, XVe siècle, dans l'église.
Semur-en-Brionnais. — Eglise.
Sennecey-le-Grand. — Eglise de Saint-Julien.
Taizé. — Eglise.
Tournus. — Eglise Saint-Philibert.
— Chapelle Saint-Laurent.
Uchizy. — Eglise.
Vareilles. — Chœur et clocher de l'église.
Varennes-l'Arconce. — Eglise.

SARTHE.

Bazouges. — Eglise.
Bruère (la). — Eglise.
Chevillé. — Eglise.
Clermont-Créans. — Château de Créans et ses dépendances (chapelle, douves, tour).
Conlie. — Parois de l'ancienne église de Verniette décorées de peintures murales classées.
Courgenard. — Parois de la voûte du chœur de l'église décorées de peintures murales classées.
Duneau. — Menhir dit « la Pierre-Fiche ».
— Dolmen dit « la Pierre-Couverte ».
Ferté-Bernard (la). — Eglise.
— Ancienne porte (aujourd'hui hôtel de ville).
Fresnay-sur-Sarthe. — Eglise.
Lamnay. — Pilier de l'église décoré d'une peinture murale classée.
Luché-Pringé. — Chœur de l'église.
Mamers. — Eglise Notre-Dame.
Mans (le). — Restes de l'enceinte romaine.
— Cathédrale Saint-Julien.
— Eglise Notre-Dame-de-la-Couture.
— Eglise Notre-Dame-du-Pré.
— Ancienne collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour.
— Chapelle de la Visitation.
— Maison de l'Ecole communale de dessin.
— Maison dite « d'Adam et Eve », Grande-Rue, 69.
— Maison dite de la reine Bérengère.
— Menhir dit « la Pierre-de-Saint-Julien », dressé contre la cathédrale.
Neuvy-en-Champagne. — Eglise.
Nogent-le-Bernard. — Eglise (moins le clocher).
Pirmil. — Eglise.
Poncé. — Eglise.
Saint-Calais. — Eglise.

Digitized by Google

Saint-Christophe-du-Jambet. — Eglise.
Saint-Pierre-du-Lorouer. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Saint-Rémy-de-Sillé. — Eglise.
Saint-Remy-du-Plain. — Eglise.
Saint-Ulphace. — Chapelle accolée au chœur de l'église.
Ségrie. — Eglise.
Sillé-le-Guillaume. — Château.
— Eglise (moins le clocher).
Solesmes. — Eglise Saint-Pierre.
Tennie. — Eglise.
Vezot. — Paroi de l'église décorée d'une peinture murale classée.
Vivoin. — Eglise.

Savoie.

Aime. — Ancienne église Saint-Martin d'Aime.
Aix-les-Bains. — Escalier de l'ancien château (aujourd'hui hôtel de ville).
Albertville. — Petit palais de Conflans (affecté aux services de la guerre).
— Arc de Campanus.
— Temple romain, dit « de Diane ».
Bessans. — Chapelle Saint-Antoine.
Bourget-du-Lac (le). — Eglise.
— Cloître, galerie et escalier de l'ancien prieuré.
Chambéry. — Château (aujourd'hui préfecture).
— Restes du portail de l'ancienne église Saint-Dominique.
— Cathédrale.
— Maison des Charmettes.
— Crypte de l'église de Lémenc.
— Ancien archevêché.
Châtel (le). — Tour.
Hautecombe (Voir *Saint-Pierre-de-Curtille*).
Hauteluce. — Parois de l'église de Belleville décorées de peintures murales classées surmontant le portail occidental du XV^e^ siècle.
Lanslevillard. — Chapelle Saint-Sébastien.
— Pierre à cupules dite « Pierre-de-Chantelouve ».
— Pierre à cupules dite « Rocher-aux-Pieds ».
Mâcot. — Dolmen de Nantfrozin.
Moutiers. — Cathédrale.
Saint-Jean-de-Maurienne. — Cloître et ancien réfectoire.
— Cathédrale et tour isolée servant de clocher.
Saint-Pierre-de-Curtille. — Abbaye de Hautecombe.

Savoie (Haute-).

Abondance. — Ancienne abbaye.
Allinges (les). — Chapelle du château.
— Bloc erratique sculpté.
Annecy. — Cathédrale.
— Palais de l'Isle.
— Château (affecté aux services de la guerre). Etendue du classement : Bâtiment A : Tour de la Reine ; façade d'entrée avec sa

Digitized by Google

galerie. — Bâtiment B : Logis Nemours ; logis du comte, grande salle, tour Saint-Pierre, tour Saint-Paul, c'est-à-dire tout le bâtiment B à l'exception : 1° des magasins adossés à la façade est de la tour Saint-Paul ; 2° du logis neuf entre la grande salle et le logis Perrière. — Bâtiment C : Logis et tour Perrière. — Les courtines d'enceinte.

Annecy-le-Vieux. — Clocher de l'église.

Anthy. — Pierre à cupules dite « Pierre-du-Sacrifice ».

Contamine-sur-Arve. — Eglise.

Dingy-Saint-Clair et *Naves.* — Portion de voie romaine et inscription commémorative encastrée dans le roc près du pont Saint-Clair.

Habère-Lullin. — Paroi de l'église décorée d'une peinture murale classée.

Reignier. — Dolmen dit « La Pierre-aux-Fées ».

Reposoir (le). — Cloître et porte d'entrée de l'ancienne Chartreuse.

Roche (la). — Croix de chemin, pierre, sur la route de la Roche à Bonneville.

Saint-Cergues. — Dolmen dit « la Cave ou Chambre aux Fées ».

— Croix de chemin, bois sculpté, XVIII^e^ siècle sur la route de Saint-Cergues à Thonon.

Saint-Gervais. — Inscription romaine découverte au col de la Forclaz.

Saint-Jean-d'Aulph. — Ruines de l'ancienne abbaye.

Taninges. — Cloître et ancienne abbaye de Mélan.

Thonon-les-Bains. — Eglise Saint-Hippolyte.

— Escalier et façade de l'ancien château des Guillet-Monthoux.

Villard-sur-Boëge. — Croix de chemin, pierre et marbre, 1803, sur la route d'Habère-Lullin à Boëge.

SEINE.

Arcueil-Cachan. — Eglise.

— Restes d'un aqueduc.

— Maison de la Renaissance.

Aubervilliers. — Eglise Notre-Dame-des-Vertus.

Bagneux. — Eglise.

Boulogne-sur-Seine. — Eglise.

Bourget (le). — Eglise.

Champigny. — Eglise.

Charenton. — Pavillon d'Antoine de Navarre (aujourd'hui hôtel de ville).

Clamart. — Menhir dit « la Pierre-aux-Moines ».

Montreuil-sous-Bois. — Eglise du Haut-Montreuil.

Neuilly. — Temple de la Réserve du roi, dit « Temple de l'Amour », situé sur le point sud de l'île du pont et provenant de l'ancien parc de Monceau.

Nogent-sur-Marne. — Clocher de l'église.

Paris. — Ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs (aujourd'hui Conservatoire des arts et métiers). Etendue du classement : église, réfectoire et restes de l'enceinte.

— Ancien archevêché de Paris (actuellement ministère du travail et de la prévoyance sociale). Etendue du classement : 1° hôtel proprement dit avec les boiseries sculptées qu'il renferme ; 2° porte d'entrée ; 3° murs limitant les communs sur la cour d'honneur.

— Ancien réfectoire du couvent des Cordeliers (musée Dupuytren).

— Ancienne faculté de médecine, rue de la Bûcherie.

Digitized by Google

Paris. — Arc de triomphe du Carrousel.
— Arc de triomphe de l'Etoile.
— Arènes de Lutèce.
— Bas-relief des chevaux du soleil, à l'ancien hôtel de Rohan (Imprimerie nationale).
— Cathédrale Notre-Dame.
— Chapelle de l'ancien collège de Beauvais.
— Cloître des Carmes-Billettes.
— Colonne de l'ancien hôtel de Soissons.
— Ecole militaire de Paris (affectée aux services de la guerre). — Etendue du classement : constructions qui encadrent la cour d'honneur : A. Le bâtiment principal dont la face antérieure donne sur le Champ de Mars et la face postérieure sur la cour d'honneur (pavillon central, deux corps de logis à droite et à gauche, deux pavillons en retour à droite et à gauche sur la cour d'honneur). — B. Les deux galeries qui prolongent ces pavillons de part et d'autre de ladite cour, jusqu'à la grille qui suit. — C. La grille en fer forgé qui sépare la cour d'honneur de la cour Morland et les deux petits corps de garde qui s'y intercalent.
— Eglise de l'Assomption.
— Eglise de Notre-Dame-de-Lorette. — Classement limité aux parois de l'église décorées de peintures murales classées.
— Eglise Saint-Etienne-du-Mont.
— Eglise Saint-Eustache.
— Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois.
— Eglise Saint-Germain-des-Prés.
— Eglise Saint-Germain-de-Charonne.
— Eglise Saint-Gervais.
— Eglise Saint-Julien-le-Pauvre.
— Eglise Saint-Médard.
— Eglise Saint-Merry.
— Eglise Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
— Eglise Saint-Nicolas-des-Champs.
— Eglise Saint-Paul-Saint-Louis.
— Eglise Saint-Denis-du-Saint-Sacrement. — Classement limité à la paroi de l'église décorée d'une peinture murale classée.
— Eglise Saint-Sulpice. — Classement limité aux parois de l'église décorées de peintures murales classées.
— Eglise Saint-Roch. — Classement limité aux parois de l'église décorées de peintures murales classées.
— Eglise Saint-Pierre-de-Montmartre.
— Eglise Saint-Séverin et ancien charnier.
— Eglise Sainte-Marguerite. — Classement limité aux parois de l'église décorées de fresques classées.
— Eglise de la Sorbonne.
— Eglise de la Visitation.
— Eglise de l'ancien couvent des Carmes de la rue de Vaugirard, avec ses chapelles et l'oratoire dit « du chancelier ».
— Façade du château d'Anet, à l'école des Beaux-Arts.
— Façade du ministère de la justice, place Vendôme.
— Façades des hôtels nos 7 et 9, place Vendôme (anciens hôtels de l'état-major de la place et du gouvernement militaire de Paris).
— Façade de la maison dite « de Nicolas-Flamel », rue de Montmorency, 51.
— Façades des hôtels nos 4, 6, 8 et 10, place de la Concorde.
— Fontaine de la rue de Grenelle.

Digitized by Google

Paris. — Fontaine de Médicis.
— Fontaine des Innocents.
— Galerie Mazarine, à la Bibliothèque nationale.
— Hôtel de Béthune-Sully, rue Saint-Antoine, 62.
— Hôtel de Cluny (voir palais des Thermes et hôtel de Cluny).
— Hôtel des Invalides.
— Hôtel de Soubise (palais des archives nationales).
— Hôtel Carnavalet, rue de Sévigné (aujourd'hui musée municipal).
— Hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
— Hôtel rue des Francs-Bourgeois, 31.
— Hôtel Scipion (boulangerie des hôpitaux). — Classement limité à la galerie renaissance.
— Hôtel de Lauzun, quai d'Anjou, 17.
— Hôtel de Sens.
— Lycée Charlemagne. Classement limité aux parois du plafond de l'escalier d'honneur décorées de peintures murales classées.
— Maison place Royale, 14.
— Maison, rue Vieille-du-Temple, 54 et rue des Francs-Bourgeois, 42 (ancien hôtel Herouet).
— Ministère de la marine (ancien garde-meuble).
— Oratoire du Louvre (temple protestant).
— Palais de l'Institut.
— Palais de Justice.
— Palais des Thermes et hôtel de Cluny.
— Palais du Louvre et des Tuileries.
— Palais du Luxembourg.
— Pavillons (2) de l'ancienne barrière d'Enfer (place Denfert-Rochereau).
— Pavillons (2) et deux colonnes de l'ancienne barrière du Trône, place de la Nation.
— Pavillon de Balzac, rue Berton, 24.
— Pont-Marie.
— Pont-Neuf.
— Porte-Saint-Denis.
— Porte Saint-Martin.
— Porte de l'ancien hôtel de Clisson, rue du Chaume (archives nationales).
— Portique du château de Gaillon, à l'école des beaux-arts.
— Regards des anciennes eaux de Belleville et des Prés-Saint-Gervais : 1° eaux de Belleville : regard de la Lanterne, regard Saint-Martin, regard du Chaudron ; 2° eaux du Pré-Saint-Gervais : fontaine du Pré-Saint-Gervais, regard des Maussins, regard du Trou-Marin, regard du Bernage.
— Restes de l'enceinte de Philippe-Auguste.
— Restes de l'hôtel de la Trémoïlle à Paris (à l'école des beaux-arts).
— Restes du collège des Bernardins, rue de Poissy (aujourd'hui caserne de sapeurs-pompiers).
— Rotonde de la Villette.
— Rotonde du parc de Monceau.
— Sainte-Chapelle.
— Tour de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, dite de « Jean-sans-Peur », rue Etienne-Marcel.
— Tour et réfectoire de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève (dans le lycée Henri IV).
— Tour Saint-Jacques de la Boucherie.

Digitized by Google

Paris. — Val-de-Grâce (affecté aux services de la guerre). Etendue du classement : l'église tout entière, les façades nord et sud de la cour d'honneur, le pavillon d'Anne d'Autriche, la statue de Broussais et la statue de Larrey.

Saint-Denis. — Ancienne église abbatiale.

Vincennes. — Château de Vincennes (vieux fort, affecté aux services de la guerre). Etendue du classement : A. Enceinte complète avec ses tours, portes et fossés (extérieurement seulement). — B. Donjon avec sa chemise, son châtelet et ses fossés (extérieur et intérieur). — C. Sainte-Chapelle (extérieur et intérieur.) — D. Pavillon du Roi (façade). — E. Pavillon de la Reine (façade).

Vitry. — Eglise.

SEINE-INFÉRIEURE.

Alvimare. — Croix de chemin dite « Croix-des-Blanques ».
Angerville-l'Orcher. — Porte et clocher de l'église.
Arques. — Eglise.
— Ruines du château.
Auffay. — Eglise.
Aumale. — Eglise.
Boos. — Colombier.
Bourg-Dun (le). — Eglise.
Butot-en-Pavilly. — Croix de cimetière.
Canteleu. — Pavillon de Gustave Flaubert à Croisset.
Caudebec-en-Caux. — Eglise.
— Maison du XIII^e^ siècle, dite « des Templiers », rue de la Boucherie.
Cerlangue (la). — Clocher de l'église.
Crique (la). — Croix située sur le carrefour.
Cuy-Saint-Fiacre. — Croix du XVI^e^ siècle dans le cimetière.
Darnetal. — Tour de Carville.
Dieppe. — Eglise Saint-Jacques.
— Eglise Saint-Remi.
— Château.
— Porte de ville.
Duclair. — Eglise.
Envermeu. — Chœur et collatéraux jusqu'au transept et tour nord-ouest de l'église.
Etretat. — Eglise.
Eu. — Eglise.
— Porte d'entrée et chapelle du collège.
Fécamp. — Eglise de la Trinité.
— Ruines de l'ancien château.
Fultot. — Croix de cimetière.
Gournay-en-Bray. — Eglise.
Graville-Sainte-Honorine. — Eglise.
Hattenville. — Croix de chemin.
Harfleur. — Eglise.
Houppeville. — Eglise.
Lillebonne. — Donjon du château.
— Clocher de l'église.
— Théâtre romain.
Limpiville. — Croix de cimetière.
Londe (la). — Croix du cimetière.
Manéglise. — Eglise.

Digitized by Google

Martainville-Epreville. — Château.
Maulevrier. — Eglise de Sainte-Gertrude.
Mesnières. — Château.
Montivilliers. — Eglise et charnier.
Moulineaux. — Eglise.
Norville. — Eglise.
Petit-Quevilly (le). — Chapelle de l'ancienne léproserie de Saint-Julien-le-Chartreux.
Rouen. — Cathédrale Notre-Dame.
Rouen. — Ancienne église Saint-Laurent.
— Eglise Saint-Ouen et Chambre aux Clercs.
— Eglise Saint-Eloi.
— Eglise Saint-Maclou.
— Aître de Saint-Maclou.
— Eglise Sainte-Madeleine.
— Eglise Saint-Patrice.
— Eglise Saint-Vincent.
— Crypte de l'église Saint-Gervais.
— Eglise Saint-Godard.
— Chapelle du Lycée Corneille.
— Cloître Sainte-Marie (musée des antiquités).
— La Fierte ou chapelle Saint-Romain, à la Haute-Vieille-Tour.
— Tour dite de Jeanne-d'Arc.
— Fontaine de Lisieux.
— Palais de justice.
— Ancien archevêché.
— Ancienne chambre des comptes, rue des Carmes, n° 20.
— La grosse horloge et fontaine.
— Hôtel rue Saint-Patrice (lycée de jeunes filles).
— Maison, rue du Bac, n° 66.
Ry. — Porche de l'église.
Saint-Germain-des-Essours. — Croix de cimetière.
Saint-Jean-d'Abbetot. — Chœur et crypte de l'église.
Saint-Martin-de-Boscherville. — Eglise.
— Salle capitulaire.
— Restes du cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Georges.
Saint-Romain-de-Colbosc. — Croix de chemin dans le square de l'église.
Saint-Valéry-sous-Bures. — Croix de cimetière.
Saint-Wandrille. — Restes de l'abbaye de Saint-Wandrille. — Etendue du classement : 1° le cloître du XV^e^ siècle avec ses portes et son lavabo ; 2° parties existantes de l'ancienne église Saint-Pierre, de la fin du XIII^e^ siècle ; 3° les bases et le périmètre de la dite église ; 4° le réfectoire du XV^e^ siècle, avec son berceau en bois et les arcatures basses des XI^e^ et XII^e^ siècles sur les faces est et sud ; 5° la salle capitulaire sise à l'est du cloître ; 6° corps de bâtiment Louis XIII à l'ouest du cloître ; 7° porche du XVIII^e^ siècle ; 8° chapelle Saint-Saturnin.
Sainte-Austreberthe. — Croix du XVI^e^ siècle dans le cimetière.
Sainte-Marguerite-sur-Mer. — Mosaïques romaines.
Sasseville. — Croix du cimetière.
Sotteville-sous-le-Val. — Croix du cimetière.
Tancarville. — Château.
Toussaint. — Croix de cimetière.
Tréport (le). — Eglise.
— Ancien presbytère.

Digitized by Google

Tréport (le). — Croix de chemin sur la place du Marché.
Valliquerville. — Clocher de l'église.
Varengeville-sur-Mer. — Manoir d'Ango.
Vatteville. — Eglise.
Veulettes. — Eglise.
Virville. — Eglise.
Vittefleur. — Croix de cimetière.
Yainville. — Eglise.

SEINE-ET-MARNE.

Avon. — Eglise.
Beautheil. — Menhir dit « la Pierre-Fitte » ou « Pignon de Saint-Aubierge ».
Blandy. — Château.
Brie-Comte-Robert. — Eglise.
— Restes de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu.
Chailly-en-Brie. — Paroi de la voussure du portail de l'église décorée d'une peinture murale classée.
Chamigny. — Crypte de l'église.
Champeaux. — Eglise.
Chapelle-la-Reine (la). — Porte dans la sacristie de l'église.
Chapelle-sur-Crécy (la). — Eglise.
Chateau-Landon. — Eglise.
Chelles. — Reste du monument dit « de Chilpéric ».
Chevry-en-Sereine. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Couilly. — Eglise.
Diant. — Menhir dit « la Pierre-aux-Couteaux ».
Donnemarie. — Eglise.
Dormelles. — Menhir dit « la Roche-Plantée ».
Ecuelles. — Menhir dit « la Pierre-Droite ».
Egreville. — Halle.
— Tour de l'église.
Ferrières. — Eglise.
Fontainebleau. — Château.
Grez-sur-Loing. — Eglise.
— Ruines du château.
Héricy. — Eglise.
Jaignes. — Polissoir.
Jouarre. — Crypte.
— Croix de l'ancien cimetière.
Lagny. — Eglise.
Laval. — Eglise.
Larchant. — Eglise.
Lésigny. — Eglise.
Lizines. — Eglise.
Longueville. — Eglise de Lourps.
Louan. — Ruines du château de Montaiguillon.
May-en-Multien. — Eglise.
Meaux. — Cathédrale Saint-Etienne.
— Bâtiment dit « le vieux chapitre ».
— Ancien palais épiscopal.
— Chapelle de l'ancien séminaire.
— Restes de l'enceinte gallo-romaine soutenant la terrasse du jardin de l'ancien évêché.

Digitized by Google

Meaux. — Pavillon dit « de Bossuet », sur la terrasse nord du jardin de l'ancien évêché.
Melun. — Eglise Notre-Dame.
Mesnil-Amelot (le). — Eglise.
Moisenay. — Eglise.
Mondreville. — Porche de l'église.
Montarlot. — Eglise.
Montereau-Faut-Yonne. — Eglise Notre-Dame.
Montereau-Faut-Yonne. — Groupe de quatre menhirs.
Moret. — Eglise.
— Portes de Paris et de Bourgogne.
— Maison sise à droite de la porte de Bourgogne.
Nanteau-sur-Lunain. — Menhir dit « la Pierre-Clouée » ou « Pierre-fitte ».
Nantouillet. — Château.
— Portail de l'église.
Othis. — Eglise.
Paley. — Menhir dit « la Pierre-qui-fuit ».
Pécy. — Clocher de l'église.
Provins. — Eglise Saint-Quiriace.
— Eglise Saint-Ayoul. — Etendue du classement : chœur et clocher le surmontant, transept, nef, chapelle et bas-côtés (dans ce classement sont comprises diverses parties affectées aux services de la guerre).
— Cloître des Cordeliers.
— Grange aux dîmes.
— Tour dite « de César ».
— Remparts de la ville haute et porte.
— Tour Notre-Dame-du-Val.
Rampillon. — Eglise.
Rozoy. — Eglise.
Rumont. — Dolmen dit « la Pierre de l'Ormeille ».
Saint-Loup-de-Naud. — Eglise.
Salins. — Eglise.
Souppes. — Eglise.
— Groupe de huit polissoirs.
Thoury-Ferrottes. — Menhir dit « la Pierre-de-Cornoy ».
Vaux-sous-Coulombs. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Villeneuve-le-Comte. — Eglise.
Villiers-sous-Grez. — Eglise.
Voulton. — Eglise.

SEINE-ET-OISE.

Adainville. — Chœur lambrissé de l'église.
Athis. — Clocher de l'église.
Attainville. — Eglise.
Auvers-Saint-Georges. — Dolmen.
Beaumont-sur-Oise. — Eglise.
Bellay-en-Vexin (le). — Clocher de l'église. — Pigeonnier de la ferme de l'Hôtel-Dieu.
Belloy. — Eglise.
Bougival. — Eglise.
Boussy-Saint-Antoine. — Menhir.

Digitized by Google

Brignancourt. — Eglise.
Brunoy. — Menhirs de la propriété Talma.
Cergy. — Eglise (sauf le porche nord-ouest).
— Menhir dit « la Pierre-Fouret » à Gency.
Champagne. — Eglise.
Chars. — Eglise.
Corbeil. — Eglise Saint-Spire.
Corbeil. — Porte de l'ancien cloître Saint-Spire.
Cormeilles-en-Vexin. — Eglise.
Courcelles-sur-Viosne. — Clocher et chœur de l'église.
Domont. — Chœur et croisée du transept de l'église.
Ecouen. — Eglise.
— Château.
Ennery. — Eglise.
Epiais-Rhus. — Eglise.
Epône. — Porte sous le porche et clocher de l'église.
— Dolmens.
Etampes. — Eglise Notre-Dame.
— Eglise Saint-Basile.
— Eglise Saint-Martin.
— Tour Guinette.
— Parois des combles du palais de justice décorées de peintures murales classées.
Etréchy. — Eglise.
Ferté-Alais (la). — Eglise.
Feucherolles. — Eglise.
Fontenay-en-Parisis. — Eglise.
Fosses. — Eglise.
Gassicourt. — Eglise.
Gonesse. — Eglise.
Hardricourt. — Clocher de l'église.
Houdan. — Eglise.
— Donjon.
Jouy-le-Moutier. — Eglise.
Juziers. — Eglise.
Limay. — Clocher de l'église.
Longjumeau. — Eglise.
Longuesse. — Eglise.
Longpont. — Eglise de l'ancienne abbaye.
Louveciennes. — Eglise.
Luzarches. — Eglise.
Magny-en-Vexin. — Eglise.
— Croix en pierre de l'ancien cimetière.
Maisons-Laffitte. — Château de Maisons.
Mantes. — Eglise Notre-Dame.
— Fontaine de l'Hôtel-de-Ville.
— Tour Saint-Maclou.
Mareil-Marly. — Eglise.
Marly. — Abreuvoir.
Marolles-en-Brie. — Eglise.
Maule. — Eglise.
Mesnil-Aubry. — Eglise.
Meudon. — Maison d'Armande Béjart.
Montfort-l'Amaury. — Eglise.
— Porte et cloître du cimetière.
— Ruines du château.

Digitized by Google

Montlhéry. — Restes de l'ancien château.
Montmorency. — Eglise.
Montreuil-sur-Epte. — Dolmen de Coppières.
Morigny. — Restes de l'ancienne abbaye.
— Polissoir.
Nesles-la-Vallée. — Eglise.
— Croix romane, aux Côtes-de-l'Etang.
Neuilly-sur-Marne. — Eglise.
Orgeval. — Clocher de l'église.
Ormesson. — Château.
Parmain. — Eglise de Jouy-le-Comte. — Etendue du classement : chœur avec les deux travées du XII^e^ siècle qui le précèdent ; clocher du XIII^e^ siècle, surmontant la première travée.
Poissy. — Eglise.
Pontoise. — Eglise Saint-Maclou.
Puiselet-le-Marais. — Eglise.
Rambouillet. — Salle de bains et boiseries du château. Dépendances du château : ermitage, laiterie et pavillon des coquillages.
Richebourg. — Eglise.
Roche-Guyon (la). — Ruines du vieux château.
Ronquerolles. — Porche et porte d'entrée de l'église.
Saint-Cloud. — Cascade et bassin du grand jet.
Saint-Germain-en-Laye. — Château vieux et restes du château neuf.
— Grotte du pavillon Henri-IV.
Saint-Gervais. — Eglise.
Saint-Léger-en-Yvelines. — Dolmen dit « la Pierre-Ardroue » dans la forêt de Saint-Léger-en-Yvelines.
Saint-Martin-du-Tertre. — Dolmen dit « la Pierre-Turquoise » dans la forêt de Carnelle.
Saint-Sulpice-de-Favières. — Eglise.
Santeuil. — Eglise.
Sarcelles. — Eglise.
Souzy-la-Briche. — Polissoir.
Taverny. — Eglise.
Thiverval. — Eglise.
Triel. — Eglise.
Vernouillet. — Eglise.
Versailles. — Palais et dépendances.
— Petit parc et dépendances.
— Palais et parc des deux Trianons et dépendances.
— Pavillon de l'étang de Saclay.
— La Grande Ecurie à Versailles (affectée aux services de la guerre). Etendue du classement : A. Façades sur la cour d'honneur ; — B. Façades des deux pavillons et grilles en bordure sur la place d'Armes ; — C. Façades en retour sur les avenues de Paris et de Saint-Cloud.
— La Petite Ecurie à Versailles (affectée aux services de la guerre). Etendue du classement : A. Façades sur la cour d'honneur ; — B. Façades des deux pavillons et grille en bordure de la place d'Armes ; — C. Façades en retour sur les avenues de Paris et de Sceaux ; — D. Bas-relief de Girardon, représentant Alexandre et Bucéphale, dans le fronton de l'avant-corps du pavillon arrière.
— Fontaine des Quatre-Pavés.
— Fontaine de la place Saint-Louis.
— Salle du Jeu de Paume.
— Cathédrale.
Vétheuil. — Eglise.

Digitized by Google

Vigneux. — Menhir dit « la Pierre-à-Mousseaux ».
Villeconin. — Polissoir du bois de la Charmille.
Villeneuve-le-Roi. — Menhir dit « la Pierrefitte ».
Villeron. — Grange de Vaulerent.
Wissous. — Chœur, clocher et bas-côté sud de l'église, ainsi que la paroi de cet édifice décorée d'une peinture murale classée.

SÈVRES (DEUX-).

Aiffres. — Croix du cimetière.
Airvault. — Eglise.
— Pont de Vernay.
Amuré. — Croix du cimetière.
Argenton-Château. — Portail occidental de l'église.
Beaussais. — Abside et chœur du temple protestant.
Béceleuf. — Eglise.
Bougon. — Dolmen dit « la Pierre Levée ».
Bressuire. — Eglise.
Breuil-sous-Argenton. — Ruines du château de l'Ebaupinaie.
Celles-sur-Belle. — Eglise.
— Trois menhirs.
Champdeniers. — Eglise.
Chef-Boutonne. — Eglise de Javarzay. — Château.
Chenay. — Porte latérale, XIII^e siècle, de l'église.
Clussais. — Eglise.
Cormenier (le). — Chœur et abside de l'église.
Fenioux. — Eglise.
Frontenay-Rohan-Rohan. — Clocher et façade de l'église.
Gourgé. — Eglise.
— Croix du cimetière.
Javarzay. — (Voir *Chef-Boutonne*),
Limalonges. — Dolmen dit « la Pierre-Pèse ».
Louin. — Croix du cimetière.
Magné. — Eglise.
Maisonnais. — Portail de l'église.
Marigny. — Chœur et chevet de l'église.
Marnes. — Eglise.
Melle. — Eglise Saint-Hilaire.
— Eglise Saint-Pierre.
— Eglise Saint-Savinien (aujourd'hui prison).
— Porte de l'hospice (provenant du prieuré de Puyberland).
— Tours dites « de l'Evêché » (palais de justice).
Melleran. — Eglise.
Ménigoute. — Chapelle.
Mothe-Saint-Héraye (la). — Eglise (à l'exception de la flèche).
Niort. — Château.
— Ancien hôtel de ville.
— Eglise Notre-Dame.
Oiron. — Eglise.
Pamplie. — Croix du cimetière.
Pamproux. — Eglise.
Parthenay. — Restes de l'ancienne église Notre-Dame-de-la-Couldre.
— Eglise Saint-Laurent.
— Porte Saint-Jacques.
Parthenay-le-Vieux. — Eglise.

Digitized by Google

Périgné. — Eglise.
Pers. — Lanterne des morts.
— Cinq tombeaux, pierre sculptée, XI^e^ et XII^e^ siècles, dans le cimetière.
Peyratte (la). — Eglise.
— Croix du cimetière.
Prahecq. — Eglise.
— Croix du cimetière.
Saint-Christophe-sur-Roc. — Croix du cimetière.
Saint-Génard. — Eglise.
Saint-Généroux. — Eglise.
Saint-Georges-de-Noisné. — Croix du cimetière.
Saint-Jouin-de-Marnes. — Eglise.
Saint-Maixent. — Eglise.
— Crypte de Saint-Léger.
Saint-Maixent-de-Beugné. — Croix du cimetière.
Saint-Marc-la-Lande. — Eglise.
Saint-Martin-de-Sanzay. — Eglise.
Sainte-Ouenne. — Eglise.
Sainte-Soline. — Eglise.
Sauzé-Vaussais. — Eglise de Vaussais.
Thouars. — Château (aujourd'hui prison).
— Chapelle du château.
— Tour du Prince de Galles.
— Tour de l'église Saint-Laon.
— Tour-porte du Prévôt.
— Tourelle de l'hôtel du président Tyndo.
— Eglise Saint-Médard.
Verrines-sous-Celles. — Eglise.

SOMME.

Abbeville. — Eglise du Saint-Sépulcre.
— Clocher de l'église Notre-Dame de la Chapelle
— Eglise, ancienne collégiale de Saint-Vulfran.
Agnières. — Chœur de l'église.
Ailly-le-Haut-Clocher. — Eglise.
Airaines. — Eglise Notre-Dame. — Bâtiments du prieuré.
Amiens. — Cathédrale Notre-Dame.
— Eglise Saint-Germain-l'Ecossais.
— Eglise Saint-Leu.
— Porte du boulevard Montre-Ecu.
Andechy. — Porte ouest de l'église.
Argoules. — Eglise de l'ancienne abbaye de Valloires.
Assevillers. — Polissoir.
Athies. — Portail Sud de l'église.
Berteaucourt-les-Dames. — Eglise de l'ancienne abbaye.
Beuvraignes. — Eglise.
Blangy-sous-Poix. — Clocher de l'église.
Bouttencourt. — Abouts de blochets décorant les charpentes de l'église.
Bray-sur-Somme. — Eglise.
Caix. — Eglise.
Castel. — Calvaire, pierre, XIV^e^ siècle, sur la place publique.
Chaussée-Tirancourt (la). — Camp romain de Tirancourt.

Digitized by Google

Conty. — Eglise.
Coquerel. — Eglise.
Corbie. — Portail de l'ancienne église Saint-Etienne (actuellement orphelinat).
— Eglise de la Neuville-sous-Corbie.
— Entrée de l'ancienne abbaye (actuellement mairie).
Doingt. — Menhir dit « la Pierre-de-Gargantua ».
Domart-en-Ponthieu. — Maison dite des Templiers.
Eppeville. — Menhir dit « la Pierre-qui-pousse ».
Ercheu. — Eglise.
Etoile (l'). — Camp romain.
Falvy. — Eglise.
Folleville. — Eglise.
Fontaine-sur-Somme. — Porte latérale nord de l'église.
Fresnoy-les-Roye. — Croix du cimetière, pierre, XIII^e siècle.
Gamaches. — Eglise.
Ham. — Eglise de l'ancienne abbaye.
— Château (affecté au service de la guerre). — Etendue du classement : l'enceinte comprenant les fossés, les quatre tours d'angle (intérieurement et extérieurement), les courtines, y compris la galerie de la courtine ouest qui surmonte les machicoulis de cette courtine.
Hangest-sur-Somme. — Façade et clocher de l'église.
Harbonnières. — Eglise
Havernas. — Calvaire sur la place du village.
Huppy. — Eglise.
Liercourt. — Eglise.
— Camp romain.
Longpré-les-Corps-Saints. — Portail et clocher de l'église.
Lucheux. — Beffroi.
— Eglise.
Mailly-Maillet. — Portail de l'église.
Mareuil-Caubert. — Eglise.
Monchy-Lagache. — Clocher de l'église.
Moreuil. — Clocher et les deux porches de l'église.
Namps-au-Val. — Eglise.
Nesle. — Crypte de l'église.
Neuville-sous-Corbie (la). — (Voir *Corbie*).
Péronne. — Eglise Saint-Jean.
Picquigny. — Eglise, ancienne collégiale Saint-Martin.
— Ruines du château.
Piennes. — Eglise.
Poix. — Eglise.
Roye. — Eglise Saint-Pierre.
Rue. — Chapelle du Saint-Esprit.
Saint-Riquier. — Eglise et l'ancienne abbaye.
Saint-Valery-sur-Somme. — Porte de Nevers.
— Ruines de la Porte-Guillaume.
Thory. — Croix en pierre sur la place.
Tilloloy. — Eglise.

TARN.

Albi. — Cathédrale Sainte-Cécile.
— Eglise Saint-Salvi.
— Palais de l'archevêché.
— Maison des Viguiers.

Digitized by Google

Albi. — Fontaine avec groupe d'enfants et de dauphins, dans le parc de Rochegude.
Ambialet. — Chapelle du prieuré.
Bastide-Rouairoux (la). — Dolmen du Pio-de-la-Cante ou de Las-Tros-Peyros.
Burlats. — Ruines de l'église.
Campes. — Croix du XV^e^ siècle.
Castelnau-de-Lévis. — Ruines du château.
Cordes. — Maison dite « du Grand-Veneur » (aujourd'hui hôtel de ville).
— Façade de la maison Séguier dite « du Grand Ecuyer ».
— Façade de la maison Fonpeyrouse (ancienne maison d'école).
— Porte de ville dite « des Ormeaux » et les deux tours dont elle est flanquée.
— Porte de la Jane. — Etendue du classement : le parement extérieur (face et retour sur le passage d'entrée) des parties suivantes : tour est et cintre de la porte avec la portion du bâtiment et de l'échauguette qui la surmontent.
— Croix, fer forgé et doré (près des halles).
Gaillac. — Eglise Saint-Michel.
Lacaune. — Fontaine.
— Menhir.
Lavaur. — Eglise Saint-Alain.
Lescure. — Eglise Saint-Michel.
— Tour de l'Horloge (ancienne porte de ville).
Lisle-d'Albi. — Eglise.
Penne. — Ruines du château.
Rabastens. — Eglise Notre-Dame-du-Bourg.
Roussayrolles. — Dolmen.
Sainte-Cécile-du-Cairou. — Dolmen « du Verdier » au lieu dit « Las Peyras ».
Sorèze. — Clocher de l'ancienne église Saint-Martin.
Tanus. — Eglise Notre-Dame-de-Lasplanques.
Vieux. — Eglise.
Vindrac. — Croix de chemin, pierre, XV^e^ siècle, au hameau des Fargues.

TARN-ET-GARONNE.

Auvillar. — Eglise.
Beaumont-de-Lomagne. — Eglise.
Bruniquel. — Ruines du château.
Caussade. — Clocher de l'église.
Caylus. — Eglise.
— Halles.
Ginals. — Ancienne église de Beaulieu.
Lacapelle-Livron. — Ancienne chapelle des Templiers.
Larrazet. — Eglise.
Moissac. — Eglise Saint-Pierre et cloître.
Montauban. — Cathédrale.
— Galeries ou couverts bordant la place nationale.
— Ancien hôtel de ville (ancien palais épiscopal, actuellement musée Ingres).
— Vieux pont.
— Place Nationale : immeubles en bordure de la place, n^os^ 3, 4, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20 et 21.

Digitized by Google

Montech. — Eglise Notre-Dame de la Visitation.
Montpezat. — Eglise.
Negrepelisse. — Clocher de l'église.
Nohic. — Eglise.
Saint-Antonin. — Ancien hôtel de ville.
Septfonds. — Dolmen.
Varen. — Eglise.
Verdun-sur-Garonne. — Eglise.

VAR.

Cabasse. — Menhir de Campdumy.
Cannet-du-Luc (le). — Eglise.
Celle (la). — Restes de l'abbaye.
Comps. — Ancienne chapelle des Templiers.
Draguignan. — Dolmen.
Fréjus. — Cathédrale et baptistère.
— Cloître de la cathédrale.
— Parties anciennes de l'évêché.
— Amphithéâtre.
— Restes de l'ancien aqueduc romain.
— Porte Dorée.
— Restes du quai et môle de l'ancien port romain.
— Restes des remparts.
— Citadelle.
— Restes des thermes.
— Restes de l'ancien théâtre romain.
Hyères. — Eglise Saint-Louis.
— Restes du château.
Plan d'Aups. — Trois oratoires et chapelle dite « des Parisiens », dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume.
Roquebrune. — Dolmen de la Gaillarde-sur-Mer.
Saint-Maximin. — Eglise.
— Petit oratoire dit « du Saint-Pilon ».
Saint-Raphaël. — Ancienne église.
— Tour attenante à l'ancienne église.
— Menhir à Aire-Peyrone, dit « Pierre-Levée ».
Seillans. — Porte dite « Porte Sarrazine » et parties de maison y attenantes.
Six-Fours. — Eglise.
Solliès-Ville. — Eglise.
Thoronet (le). — Ancienne abbaye.
Toulon. — Porte principale de l'arsenal.
— Porte de l'ancien hôpital maritime.

VAUCLUSE.

Apt. — Ancienne cathédrale Sainte-Anne.
Avignon. — Cathédrale Notre-Dame-des-Doms.
— Eglise Saint-Pierre.
— Eglise de Montfavet et tours y annexées.
— Eglise Saint-Martial.
— Chapelle des pénitents noirs de la Miséricorde.
— Chapelle de l'Oratoire.

Digitized by Google

Avignon. — Tour Saint-Jean-le-Vieux.
— Façade de l'église Saint-Agricol.
— Chapelle de Brantes dans l'église Saint-Agricol.
— Façade de l'ancien hôtel des monnaies (aujourd'hui Conservatoire de musique et de déclamation).
— Palais des papes.
— Tour de l'hôtel de ville (beffroi de l'ancien hôtel de ville enclavé dans le nouveau).
— Remparts.
— Tour des Augustins.
— Restes du couvent des Célestins (aujourd'hui caserne d'Haut-poul).
— Restes de l'abbaye de Saint-Ruf.
— Ancien petit séminaire, parties classées : réfectoire, cloître, cuisine, cellier, chapelle et constructions du XIV^e^ siècle, façades sur la place Crillon et en retour à gauche sur la grande cour du XV^e^ siècle.
— Chapelle et pont Saint-Bénezet.
Beaumes. — Chapelle Notre-Dame-d'Aubune.
Bollène. — Eglise Saint-Martin.
Bonnieux. — Pont Julien.
Caderousse. — Chapelle latérale de l'église.
Caromb. — Eglise.
Carpentras. — Arc antique dans la cour du palais de justice.
— Eglise Saint-Siffrein (ancienne cathédrale).
— Ancien palais épiscopal (aujourd'hui palais de justice).
— Hôtel-Dieu.
— Porte d'Orange.
Caumont. — Chapelle Saint-Symphorien.
Cavaillon. — Ancienne cathédrale et cloître.
— Ancien ermitage Saint-Jacques.
— Arc antique.
Châteauneuf-du-Pape. — Donjon du château et bâtiments ruinés qui l'entourent.
Gordes. — Cheminée de l'ancien château (actuellement mairie).
Isle-sur-Sorgue. — Eglise.
Malaucène. — Chapelle du Groseau.
Ménerbes. — Dolmen de la Pichonne.
Monteux. — Porte-Neuve.
— Tour Clémentine.
Mornas. — Eglise.
Orange. — Beffroi de l'hôtel de ville.
— Arc antique dit « de Marius ».
— Amphithéâtre.
— Théâtre.
Pernes. — Eglise (ancienne cathédrale).
— Tour Ferrande.
— Porte Saint-Gilles.
— Fontaine du Pélican.
Pertuis. — Eglise.
Saignon. — Eglise.
Saint-Christol. — Eglise.
Saint-Pantaléon. — Eglise et rocher contigu ainsi qu'une partie de terrain en nature de rocher également contigu à l'édifice.
Thor (le). — Eglise.
Tour-d'Aigues (la). — Ruines du château et mur de soutènement.
Vaison. — Ancienne cathédrale et cloître.

Digitized by Google

Vaison. — Chapelle Saint-Quenin.
— Pont romain.
— Théâtre.
Valréas. — Eglise.
— Hôtel de ville.
Vaucluse. — Eglise.
Venasque. — Baptistère.
— Eglise et bâtiment qui la relie au baptistère.
— Enceinte romaine.

VENDÉE.

Angles. — Eglise.
Avrillé. — Neuf menhirs et une pierre branlante.
Benet. — Eglise.
Bernard (le). — Deux dolmens, dont un dit « de la Frébouchère ».
Boupère (le). — Eglise.
Chaize-le-Vicomte (la). — Eglise.
Curzon. — Crypte de l'église.
Fontenay-le-Comte. — Eglise Notre-Dame.
— Eglise Saint-Jean.
Foussais. — Eglise.
Ile d'Yeu. — Château.
— Eglise de Saint-Sauveur.
— Trois dolmens.
— Menhir.
Luçon. — Cathédrale.
Magnils-Régniers (les). — Eglise.
— Restes de l'ancien prieuré.
Maillezais. — Eglise.
Mareuil-sur-le-Lay. — Eglise.
Mervent. — Vieux pont des Ouillières.
Mortagne-sur-Sèvre. — Eglise.
Moutiers-les-Mauxfaits (les). — Eglise.
Nieul-sur-l'Autise. — Eglise et cloître de l'ancienne abbaye.
Noirmoutier. — Crypte de l'église paroissiale.
— Dolmen submergé dit « de la Table ».
— Dolmen ruiné, dit « de l'Herbaudière » de Retz.
Olonne. — Eglise.
— Menhir dit « de la Conche-Verte », dans la forêt domaniale.
Pouillé. — Eglise.
Pouzauges. — Eglise du Vieux-Pouzauges.
— Ruines du château.
— Deux polissoirs.
Sables-d'Olonne (les). — Façade de l'église.
Saint-Pierre-du-Chemin. — Façade de l'église.
Sallertaine. — Abside et transept de l'église et première travée de la nef contiguë au transept.
Vouvant. — Eglise.

VIENNE.

Angles-sur-l'Anglin. — Croix avec petit autel du XII^e^ siècle dans le cimetière de la ville basse.
Antigny. — Eglise.
— Lanterne des Morts.
— Parois de l'Oratoire du château de Boismorand décorées de peintures murales classées.

Digitized by Google

Aslonnes. — Dolmen à Laverré.
— Cromlec'h à Laverré.
Availles-Limousine. — Menhir dit « la Pierre-Fade ».
Blanzay. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.
Bonnes. — Eglise.
Bonneuil-Matours. — Eglise (moins la nef).
Bournand. — Allée couverte dite « la Pierre-Folle ».
Champniers. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Chapelle-Bâton (la). — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Chapelle-Morthemer (la). — Abside de l'église.
Charroux. — Restes de l'ancienne abbaye.
Château-Larcher. — Lanterne des Morts.
— Eglise et tour accolée à sa façade.
— Poterne comprise dans les ruines du château.
Châtellerault. — Pont Henri IV et les tours dont il est flanqué.
— Parois de la chapelle de l'ancienne commanderie d'Auzon décorées de peintures murales classées.
Chaunay. — Parois intérieures de l'église contenant des peintures murales classées.
Chauvigny. — Château baronial ou des évêques de Poitiers.
— Château d'Harcourt.
— Donjon de Gouzon.
— Eglise Notre-Dame.
— Eglise Saint-Pierre.
Civaux. — Eglise.
Civray. — Eglise Saint-Nicolas.
Dercé. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Fontaine-le-Comte. — Eglise.
Gencey. — Ruines du château.
Ingrande. — Eglise.
Jardres. — Clocher de l'église.
Jaulnay-Clan. — Eglise.
Jazeneuil. — Eglise.
Jouhet-sur-Gartempe. — Chapelle, XV^e^ siècle.
Journet. — Lanterne des Morts.
Lathus. — Dolmen près de Marchain.
Lencloitre. — Eglise.
Ligugé. — Portail de l'ancienne église abbatiale.
Loudun. — Donjon du château.
Lusignan. — Eglise.
Mazerolles. — Monument funéraire du connétable anglais John Chandos.
Montcontour. — Donjon de l'ancien château.
Montmorillon. — Ancienne église Notre-Dame.
— Chapelle octogonale de la Maison-Dieu.
— Lanterne des Morts de Moussac.
Montreuil-Bonnin. — Restes du château.
Morthemer. — Eglise.
Naintré. — Menhir du Vieux-Poitiers.
Neuville-du-Poitou. — Dolmen dit « la Pierre-Levée-de-Bellefaye ».
Nouaillé. — Eglise.
— Parois de la chapelle Notre-Dame-de-Montvinard contenant des restes de peintures murales classés.

Digitized by Google

Poitiers. — Restes des arènes.
— Hypogée.
— Cathédrale Saint-Pierre.
— Eglise Sainte-Radegonde.
— Eglise Saint-Hilaire.
Poitiers. — Eglise Notre-Dame-la-Grande.
— Eglise de Montierneuf.
— Tour et nef de l'église Saint-Porchaire.
— Baptistère de Saint-Jean.
— Le Doyenné (aujourd'hui école normale primaire).
— Palais de justice.
— Hôtel Fumée dit « de la Prévôté ».
— Restes de l'enceinte.
— Chapelle, sacristie et pavillon central d'entrée du lycée (ancien collège de Poitiers).
— Portail de l'ancienne église des Augustins (réédifié à l'entrée du musée de Chièvres).
— Dolmen dit « la Pierre-Levée ».
Roche-Posay (la). — Eglise.
Saint-Maurice. — Eglise.
Saint-Pierre-d'Exideuil. — Eglise.
Saint-Pierre-les-Eglises. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
— Grotte de Jioux.
Saint-Sauveur. — Eglise.
— Restes de l'ancien cloître de l'église.
Saint-Savin. — Eglise.
— Pont.
Sanxay. — Ruines gallo-romaines d'Herbord.
Thuré. — Eglise.
Trimouille (la). — Parois de l'ancienne église Saint-Pierre contenant des restes de peintures murales classés.
Usson. — Eglise.
Vigeant (le). — Clocher de l'église.
Villedieu (la). — Eglise.
Vivonne. — Eglise.

VIENNE (HAUTE-).

Beaune. — Croix en pierre située sur la place de l'église.
Boisseuil. — Ruines du château de Châlucet.
Chalard (le). — Eglise.
Châteauponsac. — Eglise.
Cieux. — Menhir près de Ceinturat.
Compreignac. — Eglise.
Dorat (le). — Eglise.
Eymoutiers. — Eglise.
Ladignac. — Eglise.
Limoges. — Cathédrale Saint-Etienne.
— Ancien évêché.
— Eglise Saint-Michel-des-Lions et lions de granit à l'entrée de la dite église.
— Eglise Saint-Pierre du Queyroix.
— Lion en pierre dans une maison du portail Imbert.
— Borne milliaire sur la petite place du Séminaire.

Digitized by Google

Limoges. — Croix en pierre devant la chapelle Saint-Aurélien.
— Pont Saint-Etienne.
— Pont Saint-Martial.
Magnac-Bourg. — Eglise (sauf le clocher et la première travée de la nef).
Nedde. — Eglise.
Oradour-Saint-Genest. — Lanterne des morts.
Rancon. — Pilier de la halle contenant une inscription classée.
Rochechouart. — Château (aujourd'hui sous-préfecture).
Saint-Amand-Magnazeix. — Lanterne des morts.
Saint-Hilaire-Bonneval. — Contrefort de l'église contenant une épitaphe classée.
Saint-Junien. — Eglise.
— Chapelle Notre-Dame-du-Pont.
Saint-Laurent-sur-Gorre. — Dolmen dit « la Pierre-Levée ».
Saint-Léger-Magnazeix. — Polissoir dit « le Peulvan-de-Séjotte ».
Saint-Léonard. — Eglise.
Saint-Victurnien. — Lanterne des Morts.
Saint-Yrieix. — Eglise.
Salles-Lavauguyon (les). — Eglise.
Solignac. — Eglise.
Vigen (le). — Eglise.

VOSGES.

Aouze. — Croix de village.
Aroffe. — Croix de chemin.
Attignéville. — Croix de village.
Autigny-la-Tour. — Croix de chemin dite « Croix-Vernaie ».
— Autre croix de chemin.
Autreville. — Clocher et abside de l'église.
Autrey. — Eglise de l'ancienne abbaye.
Balléville. — Croix de chemin, pierre, XVI^e siècle.
— Croix, XVI^e siècle, dans le cimetière.
Barville. — Croix de village.
Bayecourt. — Croix, 1630, dans le cimetière.
Beaufremont. — Croix de village.
Champ-le-Duc. — Eglise.
Charmes. — Chapelle Saint-Hubert.
Chatel-sur-Moselle. — Eglise.
Châtenois. — Croix du XV^e siècle dans l'ancien cimetière.
— Croix de chemin au hameau de Mannecourt.
— Croix, 1746, haut de la rue du Breuil.
Châtillon-sur-Saône. — Croix de carrefour.
Courcelles-sous-Chatenois. — Croix de chemin.
Coussey. — Eglise.
Dolaincourt. — Croix de cimetière.
— Croix, pierre, devant l'église.
Dombrot-le-Sec. — Eglise.
Domèvre-sur-Durbion. — Croix de chemin.
Dommartin-sur-Vraine. — Croix de chemin.
Dompaire. — Abside et travée y attenante de l'église de Laviéville.
Domrémy. — Maison de Jeanne d'Arc.
Epinal. — Eglise Saint-Maurice.
Esley. — Crypte de l'église.
Etival. — Eglise de l'ancienne abbaye.

Digitized by Google

Evaux-et-Ménil. — Croix de chemin.
Freville. — Croix de village.
Gendreville. — Croix de chemin sur la place de l'Eglise.
Gigney. — Croix du cimetière.
Godoncourt. — Eglise.
Grand. — Les trois chapelles terminant la nef et les bas-côtés de l'église.
— Ruines d'un amphithéâtre.
— Ruines d'un temple.
Hagnéville. — Croix de chemin.
Igney. — Sonbassement de l'église Saint-Nicolas contenant des restes de peintures murales classés.
Isches. — Eglise.
Liffol-le-Grand. — Croix, pierre, de l'ancien cimetière.
Malaincourt. — Croix de chemin, pierre, XVI^e^ siècle, sur une place.
Martinvelle. — Porte principale de l'église.
Mazirot. — Croix de chemin.
Médonville. — Eglise.
Mirecourt. — Halles.
Moyenmoutier. — Eglise.
Neufchâteau. — Hôtel de ville.
— Eglise Saint-Christophe.
— Eglise Saint-Nicolas.
Noncourt. — Croix de chemin.
— Croix de village.
Pompierre. — Portail de l'église.
Rambervillers. — Hôtel de ville.
Rebeuville. — Croix de chemin (1522).
— Croix de village, XVI^e^ siècle.
— Croix de village, XV^e^ siècle.
— Croix, XV^e^ siècle, près l'école.
Relanges. — Eglise.
Remiremont. — Crypte de l'église.
— Deux menhirs dits « Pierres-Fittes ».
Removille. — Croix de chemin.
Rollainville. — Chœur, abside et clocher de l'église.
— Croix de chemin.
Rouvres-la-Chétive. — Croix de chemin dite « Croix-Saint-Pierre ».
— Croix, pierre, XVII^e^ siècle.
Saint-Dié. — Cathédrale Saint-Dié et cloître.
— Eglise Notre-Dame, attenante au cloître.
Saint-Julien. — Eglise.
Saint-Ouen-les-Parey. — Croix de village.
Sandaucourt. — Croix de chemin.
Val-d'Ajol (le). — Croix de chemin du hameau des Chênes.
— Croix de carrefour à Larrière.
— Croix de carrefour dite « du Jérenceau ».
Vicherey. — Chœur et abside de l'église.
Ville-sur-Illon. — Eglise (sauf la flèche et le clocher).
Vincey. — Croix de carrefour.
Viocourt. — Croix de chemin.
— Croix du cimetière.
Vomécourt-sur-Madon. — Eglise.
Vouxey. — Croix de cimetière.
— Croix d'Imbrecourt.

Digitized by Google

YONNE.

Aillant-sur-Tholon. — Menhir-limite dit « la Pierre-Fitte ».
Annéot. — Eglise.
Appoigny. — Eglise.
Argenteuil. — Eglise.
Auxerre. — Eglise Saint-Etienne (ancienne cathédrale).
— Chapelle de l'ancien séminaire.
— Eglise Saint-Eusèbe.
— Eglise Saint-Germain.
— Eglise Saint-Pierre et porte d'entrée.
— Ancien palais épiscopal (aujourd'hui préfecture).
— Tour de l'Horloge.
Avallon. — Eglise Saint-Lazare.
Bleigny-le-Carreau. — Dolmen.
Bleneau. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classés.
Brienon. — Eglise.
Chablis. — Eglise Saint-Martin.
Châtel-Censoir. — Eglise et sa sacristie du XIII^e^ siècle.
Chevannes. — Eglise.
Chitry. — Eglise.
Civry. — Porche de l'église.
Collan. — Eglise.
Courgenay. — Polissoir du bois du Fauconnais, au lieu dit « les Roches ».
Courlon. — Eglise.
Cravant. — Eglise.
Druyes. — Porte de ville.
— Eglise.
Egriselles-le-Bocage. — Menhir dit « la Pierre-Aiguë ».
Ferté-Loupière (la). — Eglise.
Fleurigny. — Chapelle du château.
Fleys. — Eglise.
Gigny. — Eglise.
Joigny. — Eglise Saint-Jean.
Joux-la-Ville. — Eglise.
Lasson. — Eglise.
Ligny-le-Châtel. — Eglise.
Lucy-sur-Yonne. — Eglise.
Mailly-le-Château. — Eglise.
Michery. — Eglise.
Montréal. — Eglise.
Moulins-les-Noyers. — Calvaire.
Moutiers. — Eglise.
Neuvy-Sautour. — Eglise.
Noyers. — Eglise.
Poilly-sur-Serein. — Eglise.
Pontaubert. — Eglise.
Pontigny. — Eglise.
Pont-sur-Yonne. — Eglise.
Prégilbert. — Eglise.
Ravières. — Eglise.
Saint-Aubin-sur-Yonne. — Eglise.
Saint-Bris. — Eglise.

Digitized by Google

Saint-Cydroine-Laroche. — Eglise.
Saint-Fargeau. — Eglise.
— Chapelle du cimetière.
Saint-Florentin. — Eglise.
Saint-Julien-du-Sault. — Eglise.
Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. — Dolmen de Lancy.
Saint-Père-sous-Vezelay. — Eglise.
Saint-Privé. — Eglise.
Sainte-Colombe-sur-Loing. — Eglise.
Sauvigny-le-Bois. — Restes de l'ancien prieuré de Saint-Jean-des-Bonshommes.
Savigny-en-Terre-Plaine. — Eglise.
Seignelay. — Tour de l'église.
Senan. — Eglise.
Sens. — Cathédrale Saint-Etienne.
— Ancienne église Saint-Jean, servant de chapelle à l'hôpital.
— Eglise Saint-Savinien.
— Salle synodale.
— Façade et porte de l'archevêché, bâtiment François Ier depuis la porte d'entrée et le bâtiment Henri II.
— Tour gallo-romaine.
— Restes de l'ancien mur d'enceinte.
Sièges (les). — Menhir dit « la Pierre-à-Colon ».
Sognes. — Menhir dit « du Pas-Dieu ».
Tonnerre. — Ancienne salle des malades de l'hôpital.
— Crypte de Sainte-Catherine sous la halle.
— Portail ouest de l'église Notre-Dame.
— Portail de l'église Saint-Pierre.
Turny. — Eglise.
Vallery. — Château. — Etendue du classement : porte du XIVe siècle et le corps de logis comprenant le pavillon d'angle et la galerie inachevée.
Vault-de-Lugny. — Eglise.
Vaumort. — Menhir dit « la Pierre-Enlevée » ou « la Pierre-aux-Sorciers ».
Vermenton. — Clochers de l'église.
Vézelay. — Eglise de la Madeleine.
— Ruines des remparts et Porte-Neuve.
Villeneuve-l'Archevêque. — Eglise Notre-Dame.
Villeneuve-sur-Yonne. — Eglise.
— Portes de Sens et de Joigny.
— Tour et restes de l'enceinte.
Villiers-Saint-Benoît. — Parois de l'église décorées de peintures murales classées.

Territoire de Belfort.

Belfort. — Porte de Brisach (à l'exclusion du colombier militaire qui la surmonte), affectée aux services de la guerre.
— Petite fontaine située dans la grande rue.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Classement de monuments historiques. — Par décrets du Président de la République, ont été classés en 1915 :

4 février : la salle capitulaire de l'ancienne abbaye de Massay (Cher) ;

31 mars : le château de Cherveux (Deux-Sèvres), appartenant indivisement à Madame Clouzeau et M. Maynier ;

— — les façadesd'une maison du XVIe siècle, sise à l'angle de la rue du Bourg-Coutant et de la rue du Prieuré, à Aubigny-sur-Néré (Cher) ;

— — le rez-de-chaussée et les solivages et points d'appui tant intérieurs qu'extérieurs qui le surplombent de la maison du XVe siècle, sise place du Marché à Mirepoix (Ariège) et appartenant à MM. Barousse et Cassaigne ;

23 avril : la petite construction du XVIe siècle, en pierre, située dans la cour de l'immeuble sis rue du Poirier, 41, à Orléans (Loiret) ;

4 mai : l'église Saint-Maurice, à Sens (Yonne) ;

26 mai : le mur de clôture qui entoure l'ancien cimetière et la chapelle de Notre-Dame de la Clarté, à Perros-Guirec (Côtes-du-Nord) ;

30 juin : les ruines de l'ancienne abbaye de Longues (Calvados) ;

6 août : le chœur de l'église de Guéron (Calvados) ;

— — la façade de la maison dite du Bon Pasteur, sise rue Vieille-Peignerie, n° 9, à Orléans (Loiret) ;

— — : le donjon de Moricq (Vendée) ;

8 août : la façade de la maison du XVIe siècle, sise en face de l'église, à Blévy (Eure-et-Loir) ;

2 octobre : le tympan et les piédroits de la porte de l'ancienne église de Mervilliers (Eure-et-Loir).

Par décret en date du 20 novembre, la tour de Montlhery (Seine-et-Oise), qui appartient à l'Etat et figure sur la liste des édifices classés parmi les monuments historiques, est affectée, avec ses dépendances, au service de l'administration des beaux-arts.

Nécrologie. — Lucien Augé de Lassus, né à Paris le 24 janvier 1846, aborda de bonne heure les études historiques, qu'il dût

Digitized by Google

interrompre pendant la guerre de 1870, pour s'engager dans la garde nationale mobile. Après de nombreux voyages tant en France qu'à l'étranger, il en publia le récit dans différents ouvrages : *Chez le bey de Tunis*, 1881, *Routes et étapes*, 1876, etc. Passionné pour l'art, il fit paraître dans la Bibliothèque des Merveilles, une série d'études intéressantes : *Voyage aux sept merveilles du monde*, 1878, *les Tombeaux*, 1879, *les Spectacles antiques*, 1888, *le Forum*, 1891. Il continua cette série d'études en donnant : *L'Art égyptien*, 1898. Augé de Lassus a donné à diverses scènes parisiennes : *Le Triomphe d'Auguste*, en collaboration avec François Dellard (1881) ; *Racine à Port-Royal* (Comédie Française, 1885) ; *le Vieux Corneille* (id., 1889) ; *la Conspiration du général Malet*, en collaboration avec d'Horville et G. Richard (1889) ; et écrit plusieurs cantates couronnées par l'Académie des Beaux-Arts, *Endymion* (1889) et *Ahasvérus* (1892). Il est l'auteur de nombreux livrets d'opéras, beaucoup en collaboration avec Saint-Saëns, représentés à l'Opéra-Comique et au casino de Monte-Carlo : *Partie carrée* (1884), *l'Amour vengé* (1888), *Phryné*, 1893, *l'Amour à la Bastille* (1897), le dernier opéra-comique monté par Carvalho avant sa mort, *l'Ancêtre* (1906), etc., etc. Mais son œuvre capitale est la campagne qu'il entreprit tant par la parole que par la plume pour la défense des richesses monumentales de Paris et de la France. Président de nombreuses sociétés savantes et littéraires, recherché comme conférencier, il avait été appelé, dès le début à faire partie de la Commission du Vieux Paris où, avec André Hallays, il défendit nos monuments contre la rage destructrice des architectes et des ingénieurs.

Parmi ses ouvrages relatifs à la capitale, citons : *la Vie au Palais-Royal* (1904), *les Champs-Elysées* (1905), *le Bois de Boulogne* (1908). On doit en outre à Augé de Lassus divers travaux sur la musique et le théâtre : *les Grands maîtres mis en petites comédies* (1894), *Boieldieu, bibliographie critique* (1908), *la Trompette, un demi-siècle de musique de chambre* (1911) et différents volumes de vers, parmi lesquels je citerai : *Coups de cravache* (1904) et *Honneur et Patrie* (1905). Il allait se reposer pendant l'été à Béon, au-dessus de la vallée du Rhône, dans le pays où il avait rencontré l'aimable compagne qui avait bien voulu partager sa vie et s'associer à ses travaux. C'est dans cette délicieuse retraite qu'il a appris la déclaration de guerre, qu'il s'est consacré à l'installation d'une ambulance et que la maladie est venu le frapper. Voulant revoir son cher Paris avant de mourir, il s'y est éteint le 19 décembre 1914, après quelques semaines de maladie.

— Emile Campardon, né à Paris en 1834, était entré à l'école des Chartes en 1857. Nommé à la section judiciaire aux Archives Nationales, il publiait en 1861 une *Histoire du Tribunal révolu-*

Digitized by Google

tionnaire qui obtint un grand succès, et fut suivie d'une étude sur *Marie-Antoinette à la Conciergerie* et d'une autre sur *Marie-Antoinette et le procès du collier*. En 1866, il refondait son ouvrage sur le *Tribunal révolutionnaire*, à l'aide des documents originaux qu'il ne cessait d'étudier dans le dépôt qu'il conservait et réimprimait les listes des personnes qui avaient comparu devant cette juridiction. En 1867, il publiait une étude sur *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIII^e^ siècle;* en 1871, il préludait à ses études sur le théâtre par la publication de *Documents inédits sur J.-B. Poquelin-Molière, découverts et publiés avec des notes et un index alphabétique*. Ce travail était suivi, en 1877, d'une étude sur les *Spectacles de la foire;* en 1878 et en 1880, de deux études sur les *Comédiens du roi de la troupe française et de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles*; de *Nouvelles pièces sur Molière et sur quelques comédiens de sa troupe*; enfin, en 1884, de deux volumes consacrés à l'*Académie royale de musique au XVIII^e^ siècle*.

Dans le cours de cette année 1884, Emile Campardon fut appelé à diriger la section judiciaire des Archives Nationales, où, entré fort jeune, il n'était pas resté moins de vingt ans comme archiviste. Se consacrant alors entièrement au dépôt qu'il dirigea d'une façon remarquable, il a rédigé des milliers de fiches d'inventaires qui rendent les plus grands services aux travailleurs. *Les Quatrains de Campardon* et *les Souvenirs d'un vieil archiviste*, publiés en 1904 et en 1906, rappelleront longtemps son séjour dans l'antique maison où son départ a causé d'unanimes regrets.

Emile Campardon avait en outre publié en 1880 : *La Cheminée de M^me^ de la Pouplinière*; *Un artiste oublié, J.-B. Massé, peintre de Louis XV*; *Voltaire, documents inédits recueillis aux Archives Nationales* (extrait du *Moniteur du Bibliophile*); en 1882 : les *Prodigalités d'un fermier général, complément aux Mémoires de M^me^ d'Epinay;* en 1889 : *Liste des membres de la noblesse impériale dressée d'après les registres de lettres patentes, conservés aux Archives Nationales*; et enfin, dans la collection de la Ville de Paris, avec la collaboration de M. Tuetey, l'*Inventaire des registres des Insinuations du Châtelet de Paris* (règnes de François I^er^ et Henri II), sans parler de nombreux travaux insérés dans diverses revues, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, et dans les publications de la *Société de l'histoire de la Révolution française*. Il avait pris sa retraite en 1908, et s'est éteint le 23 février 1915, après quelques semaines de maladie.

— Joseph Déchelette était né à Roanne en 1862. Au sortir du collège de cette ville, où il fit de brillantes études, il entra

Digitized by Google

dans l'industrie. Mais sous l'inspiration de son oncle Bulliot, il ne tarda pas à se diriger vers les études archéologiques. En 1893, il publiait un travail sur les *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne*; en 1900, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, l'abbé Beure, E. Brassart et Gabriel Trévoux, les *Peintures murales du Moyen-Age et de la Renaissance en Forez*; en 1903, l'*Oppidum de Bibracte, guide du touriste et de l'archéologue au mont Beuvray*; en 1904, les *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise)*, qui lui valut une médaille de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La même année, paraissait dans les Mémoires de la Société éduenne, son compte-rendu des *Fouilles du mont Beuvray, suivi de l'Inventaire général des monnaies recueillies au Beuvray et du Hradischt de Stratonic en Bohême*. L'année suivante il donnait deux études sur les *bas-reliefs gallo-romains du musée et de la cathédrale du Puy* et sur la *nécropole gallo-romaine de Roanne*. Entre temps, il écrivit pour la *Revue archéologique* une série d'études fort documentées : *Catalogue des cartes postales illustrées d'après les monuments romains de la France*, le *Culte du soleil aux temps préhistoriques*, *Essai sur la chronologie préhistorique de la péninsule ibérique*.

Mais son travail magistral est sans contredit son *Manuel d'archéologie préhistorique*, dont les deux premiers volumes, consacrés à l'âge de la pierre, et le second à l'âge du bronze et au premier âge du fer, ont paru successivement en 1908 et en 1910, suivis de deux appendices (1910) et d'un supplément (1913). Cet ouvrage devait embrasser l'ensemble des antiquités de la Gaule, et résumer tout ce qui avait été écrit jusque-là sur le sujet. La troisième partie, consacrée au second âge du fer, était en préparation au moment de la déclaration de la guerre.

Déchelette avait été élu, en 1911, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il prenait une part active aux travaux de la Société française d'Archéologie, où il a publié, en 1909, un *guide des monuments d'Autun*. Adonné à l'étude des langues slaves, il avait traduit du tchèque, en 1906, le *Hradischt de Stradonitz en Bohême*, de J. L. Pic. Conservateur du musée de Roanne, il a légué à cette ville sa magnifique bibliothèque et sa collection de tableaux, et a laissé une somme importante à son musée.

Commandant au 298e régiment d'infanterie, cet érudit de valeur a été frappé à la tête de son bataillon, le 4 septembre 1914, dans le département de l'Aisne.

— Joseph-Eugène-Anatole de Baudot, né à Sarrebourg (Meurthe), le 14 octobre 1834, élève de Labrouste et de Viollet Le Duc, peut être considéré comme le continuateur de l'œuvre de ce dernier.

Digitized by Google

A partir de 1866, il exposa aux différents salons, un grand nombre de projets de restaurations de monuments publics et en particulier d'édifices religieux, et obtint en 1872 une médaille de deuxième classe. En 1882, il fut chargé, par le ministre de l'Instruction publique, de faire un cours d'architecture française du moyen-âge au musée du Trocadéro.

Dès 1864, M. de Baudot publiait un travail sur le décret du 13 novembre 1863, relatif à l'organisation de l'Ecole des Beaux-Arts, et à son influence sur l'étude de l'architecture. Depuis, il a donné : *Eglises de bourgs et villages*, 2 vol., 1861-1869 ; *De l'emploi des matériaux polychromes dans la construction et la céramique en général*, 1884 ; *la Sculpture française au Moyen-Age et à la Renaissance*, 1884. Mais ses deux principaux ouvrages sont, sans contredit, les *Archives de la commission des monuments historiques* (1898-1899) et les *Cathédrales de France* (1905-1907), publiés avec la collaboration de M. Perrault-Dabot. Le premier de ces deux ouvrages avait été entrepris à la demande de l'administration des Beaux-Arts et sous son patronage.

M. de Baudot était président de la Commission des monuments historiques, de l'Union syndicale des architectes français et de la section d'architecture de la Société nationale des Beaux-Arts. Il est mort à Paris le 2 mars dernier.

— M. Auguste Rey était né à Chalon-sur-Saône en 1837. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il entra dans une charge d'agent de change. Il passait ses étés dans le charmant village de Saint-Prix dont il fut maire pendant de nombreuses années. Sous le titre général de *Notes sur mon village et mon voisinage*, M. Rey a publié de nombreuses plaquettes relatives à l'histoire de la vallée de Montmorency : *La fin de l'ancien régime à Saint-Prix*, 1881 ; *Le Naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix*, 1882 ; *Le Château de Leumont d'après les mémoires de J.-N. Dufort, introducteur des ambassadeurs*, 1884 ; *le Fief de Maubuisson et le château de la Terrasse à Saint-Prix*, 1888 ; *Syndics et municipalités à la fin de l'ancien régime*, 1891 ; *les Cahiers de Saint-Prix et de la subdélégation d'Enghien en 1889*, 1892 ; *Boileau et Sylvie*, 1894 ; *Théorie du budget communal suivie de la critique du projet de loi présenté par M. Barthou sur l'organisation communale*, 1897 ; *Journal et impressions du maire et du curé de Saint-Prix pendant la guerre de 1870-71*, 1899 ; le *Château de la Chevrette et Madame d'Epinay*, 1904 ; *Pierre de Rousseville, et la conciergerie de Gouvieux*, 1906 ; *la Vieillesse de Sedaine*, 1906 ; *le Pèlerinage de Saint-Prix*, 1908 ; *Jean-Jacques Rousseau dans la vallée de Montmorency*, 1909.

M. Auguste Rey a publié en outre dans la *Revue de l'histoire de Seine-et-Oise* et dans les publications de deux Sociétés dont il

Digitized by Google

a été le président : la *Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin* et la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, un certain nombre d'études fort intéressantes pour l'histoire locale. Il est mort à Paris le 10 novembre dernier.

— M. Jean-Antoine-Alfred Rey, né à Montauban, le 6 avril 1854, fit ses études au lycée de cette ville. Il entra à la préfecture de police en octobre 1877, fut nommé archiviste-adjoint le 1er avril 1905, et archiviste le 1er janvier 1911. C'est pendant cette longue période qu'il organisa, de concert avec M. Louis Féron, le musée historique de la préfecture de police, dont les collections figurèrent en premier lieu à l'exposition universelle de 1900, et furent developpées lors de leur installation à la préfecture. M. Rey organisa la partie rétrospective des expositions à Liége, Londres, Bruxelles, Gand et Lyon. Il a publié, en 1896, également avec la collaboration de M. Féron, l'*Histoire du corps des gardiens de la paix de la Ville de Paris*. Membre de plusieurs Sociétés parisiennes d'histoire, il a donné dans leurs bulletins un certain nombre de documents se référant à la police parisienne. Il est mort à Paris le 3 décembre.

Élèves de l'École des Chartes tués à l'ennemi. — François Baudry était né à Versailles le 15 janvier 1890. Il sortait de l'École en 1913 avec une thèse intitulée : *Révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme au XVIIIe siècle dans le Bas-Poitou*. Le 25 décembre 1914, il était tué à Steinbach (Alsace).

— François-Gérard Boucher était né à Gérardmer, le 11 mai 1888. Fils du sénateur des Vosges, et ayant des goûts archéologiques très prononcés, il entra à l'École et faisait partie de la promotion de 1912 ; il fut, dès sa sortie, attaché au département des imprimés de la Bibliothèque Nationale. Sa thèse avait pour sujet : *La Cathédrale de Toul, essai archéologique*. Sergent au 152e régiment d'infanterie, il fut tué également à la même bataille de Steinbach.

— André Clerc était né à Poligny (Jura), le 24 avril 1879. De la promotion de 1906, il avait pris comme sujet de thèse un *Essai sur la vie du cardinal de Châtillon*. Il est mort au champ d'honneur à la fin de l'année, sans qu'on ait encore aucun renseignement sur les circonstances de son décès.

— Paul Cornu était né à Livry (Nièvre), le 15 août 1881. Comme André Clerc, il était sorti de l'École en 1906 avec une thèse intitulée : *Étude sur les fonts du Nivernais, particulièrement du XVe à la fin du XVIIIe siècle*. Bibliothécaire à l'Union centrale des Arts décoratifs, il a publié de nombreux ouvrages se rattachant à l'art et à l'archéologie. Sa première étude : *Le Château de Béarn (ancienne maison de l'Électeur) à Saint-Cloud*, était publiée par

Digitized by Google

la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise (1907). Deux ans plus tard, en 1909, il rédigeait, pour la Société de l'histoire de l'Art Français, *la table des procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (1648-1793), et en 1912, pour la même société, celle de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments*. En 1911, il avait publié une étude sur *Corot*, et en 1912, un travail intitulé : *Les Styles à la portée de tous : L'Architecture*. Il entreprenait à la même époque la réimpression de la *Galerie des modes et costumes français* (1778-1787), qui comprend douze livraisons. Il a publié en outre divers travaux dans la *Revue de l'Anjou*. Tombé malade sur le front, il est mort à Commercy, en janvier 1915.

— Edouard Decq était né à Paris le 22 avril 1889. De la promotion de 1911, il avait pris pour sujet de thèse un *Essai sur les origines, l'histoire et l'organisation de l'Administration des Eaux et Forêts dans le domaine royal jusqu'au XVI^e siècle*. Attaché au département des imprimés de la Bibliothèque Nationale, il partit aux premiers jours de la mobilisation et fut tué en Champagne, le 23 septembre 1915.

— Maurice Dieterlin était né à Epinal le 30 août 1886. Il était de la promotion de 1914 ; sa thèse fut consacrée aux *Études de diplomatique sur les actes privés et ducaux de Lorraine du XIII^e au XV^e siècles*. Sous-lieutenant au 297^e régiment d'infanterie alpine, il a été tué en Champagne le 8 octobre 1915.

— Etienne Fages, né à Bretteville-sur-Laize (Calvados), le 7 décembre 1880, était de la promotion de 1903. Sa thèse avait pour sujet : *Jean, duc de Normandie* (1319-1350). Il remplit pendant quelques années les fonctions d'archiviste du département de la Lozère. Sergent au 142^e régiment de ligne, il fut tué près de Dixmude dans les premiers jours de janvier 1915.

— Gabriel Garric était né à Rennes le 25 avril 1886. De la promotion de 1910, il choisissait comme sujet de thèse : *Contribution à l'étude de la jeunesse de Duplessis-Mornay*. Attaché au département des imprimés de la Bibliothèque Nationale, il travaillait au catalogue. Il est mort dès le début de la guerre, en août 1914, sans qu'on ait pu avoir aucun renseignement sur les circonstances de sa disparition.

— Raymond Houdayer, né à Paris le 20 juin 1883, était de la promotion de 1907. Sa thèse avait pour sujet : *Les paysans de Cluny*. Il était, avant la guerre attaché au Ministère de l'Agriculture. Mitrailleur au 368^e régiment d'infanterie, il fut tué en Argonne, le 3 avril 1915.

— Jean Lœw était né à Paris le 14 novembre 1886 ; il était de la promotion de 1912 et avait choisi comme sujet de thèse *Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers* (1539-1595). Il avait

Digitized by Google

pris la direction d'une revue qui datait de 1907 et avait pour titre *le Temps présent*. C'est à la bibliothèque de cette revue qu'il a publié deux études intitulées : *Entretiens et récits* (1911), et *la Passion, chemin de croix* (1912). Il est mort dans l'expédition des Dardanelles en mai 1915.

— Georges Mazeran, né à Paris le 26 avril 1884, était de la promotion de 1911. Sa thèse avait pour sujet : *Essai sur la politique religieuse de Philippe le Bon dans les Pays-Bas*. Il fut tué à Béthincourt (Meuse), le 27 novembre 1915, cité à l'ordre du jour de l'armée.

— Henri Prost, né à Champagnole (Jura), le 8 octobre 1883, licencié ès-lettres, était sorti second de l'École en 1905. Sa thèse avait pour sujet : *Les États du comté de Bourgogne, des origines à 1477*. Attaché dès sa sortie aux travaux du catalogue des manuscrits à la Bibliothèque Nationale, il entra en 1908 comme sous-archiviste aux Archives de la Seine où il a travaillé notamment à un inventaire des titres du Domaine de la Ville et y a fait apprécier la conscience avec laquelle il exécutait son travail. Il a continué la publication, faite sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, des *Inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne*, dont son oncle, Bernard Prost, ancien inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, avait publié le premier volume. Sergent au 260e régiment d'infanterie, il tomba en Alsace le 27 janvier 1915, blessé une première fois en conduisant sa section, et a été de nouveau atteint grièvement quand, ne pouvant plus marcher, il pansait un camarade blessé. Cité pour ce fait à l'ordre du jour de la division, il tombait en Alsace le 27 janvier et succombait à l'hôpital militaire de Belfort le 19 février.

— Henri Vallet était né à Moulins le 22 août 1889. Licencié ès-lettres et diplômé d'études supérieures d'histoire, il avait publié, dès 1911, avec la collaboration d'Ennemond Venet : *Quelques vers*. De la promotion de 1913, il prenait comme sujet de thèse : *La Culture classique dans Raoul de Presles d'après sa traduction de la Cité de Dieu de Saint Augustin*. Entré dans un régiment de zouaves, il fut tué à Tracy-le-Val (Oise) à la fin d'octobre 1914.

— Gustave Valmont, né à Paris le 24 juin 1881, était de la promotion de 1908 et avait choisi comme sujet de thèse : *Etudes sur le commerce des grains dans la généralité de Rouen au XVIIIe siècle*. Comme Henri Vallet, il était l'auteur d'un volume de poésies : *L'Aigle de l'amour* (1911). Il a été tué à Fère-Champenoise le 9 septembre 1915.

— Maurice Rouxin, né à Chauvigny (Vienne), le 23 janvier 1915, était élève de troisième année ; il a été tué dans la région de la Somme, le 28 septembre 1915.

Digitized by Google

— Marcel Ferrand, né à Abzac (Charente), le 19 juin 1892, était un élève de deuxième année des plus brillants; il a succombé à Mesnil-les-Hurlus (Marne), le 22 février 1915.

— Jean Pelletier, né à Orléans le 31 octobre 1894, était élève de première année. Aspirant au 89e d'infanterie, il était tué à Vauquois, le 28 février 1915, cité à l'ordre du jour de l'armée.

— Gaston Robert, né à Marseille le 15 novembre 1890, faisait partie du 346e régiment d'infanterie, il fut tué au bois Le Prêtre, le 8 juin 1915.

— Paul Lecestre, né à Palaiseau (Seine-et-Oise), le 13 mars 1894, était le fils de M. Léon Lecestre, l'éminent archiviste honoraire aux Archives Nationales. Tué à Neuville-Saint-Vaast, le 15 mai 1915 et cité à l'ordre du jour, il laisse, sur l'*Arsenal de Paris*, un travail posthume qui va être publié par la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

— Robert Gallichet, né à Paris le 27 décembre 1892, était le fils de M. Henri Galli, membre du Conseil municipal de Paris. Il venait d'être reçu au concours de 1914.

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 6 janvier 1915.* — M. Valois, en quittant le fauteuil de la présidence, flétrit à nouveau les barbares destructions de nos monuments historiques et envoie ses souvenirs émus aux confrères morts dans l'année, en particulier à ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

M. Paul Girard prend possession du fauteuil de la présidence. Il donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société archéologique de Moscou, en date du 30 octobre 1914, protestant contre les atrocités commises par les Allemands en Belgique et en France.

M. le comte Durrieu expose comment, grâce à l'intervention du regretté Léopold Delisle, il fut chargé de la publication des Très-Riches Heures du duc de Berry, le joyau de la bibliothèque de Chantilly, publication que convoitaient les Allemands, et comment, malgré la demande de leur ambassadeur, appuyé par le Kaiser lui-même, cette œuvre splendide échappa à la *kultur* germanique.

Séance du 13 janvier 1915. — M. Prou présente quelques objets antiques trouvés à Néris, notamment un fragment de poterie, estampillée d'une marque présentant une variante et appartenant à M. Léon Fayol, une statuette représentant le Dieu gaulois dit *à la roue*, divers petits bronzes, un vase de terre noire, un fragment de vase rouge lustré à personnages, etc.

M. Michon entretient la Société d'une mesure romaine décou-

Digitized by Google

verte récemment en Espagne, dans la province de Galice, et qui porte une inscription la désignant comme un *modius* et lui conférant un caractère officiel. MM. Cagnat, Prou et de Villefosse présentent quelques observations.

Séance du 20 janvier 1915. — M. le Président donne lecture de deux protestations contre les actes de vandalisme commis par les Allemands, émanant de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, et de l'Ecole impériale Stroganoff et du musée des Arts décoratifs Alexandre.

M. Emile Eude lit la première partie d'un mémoire sur une ancienne poésie satirique « Le pèlerin passant » qui est surtout intéressante par ses allusions politiques. M. Eude pense que le poète a voulu viser le roi Louis XII, la reine Anne de Bretagne et divers personnages qu'il identifie, notamment Georges d'Amboise, le cardinal-ministre.

M. Martroye commente le sens des mots « *Vicarium postulent* » de l'édit de Milan qui, d'après lui, signifient que le demandeur en indemnité doit présenter requête au magistrat *vicarius*, dans le ressort duquel se trouvent les immeubles restitués aux Chrétiens, MM. Monceaux, Chénon, ainsi que Mgr Batiffol présentent quelques objections à cette interprétation.

M. Héron de Villefosse fait une communication sur l'inscription des thermes de Néris, dont on connaît deux exemplaires et pour laquelle M. Prou a recueilli de nouveaux éléments.

M. Prou ajoute quelques remarques sur l'étymologie du vocable d'origine gallo-romaine de Néris, *Neriacus*, *Aquæ Nerei*.

Séance du 27 janvier 1915. — M. Marquet de Vasselot communique, en les traduisant, les principaux passages d'une brochure que vient de lui faire parvenir M. Brinckmann, Directeur du musée des Arts décoratifs de Hambourg, l'un des signataires du manifeste des intellectuels allemands. Elle contient un article sur la *protection des Monuments de l'Art en temps de guerre* et un rapport officiel sur l'*Etat des édifices de la Belgique*. L'un et l'autre sont signés par M. Clemen, professeur à l'Université de Bonn et ancien professeur du Kronprinz. La thèse soutenue est que les Allemands ne méritent pas le qualificatif de *barbares*, car ils ne se sont attaqués aux monuments que lorsque les Français ont commencé par enfreindre les prescriptions de la Convention de la Haye et que ce n'est pas seulement le militarisme, mais l'esprit allemand lui-même qui dirige la guerre, avec le concours de tous les intellectuels.

MM. Dimier et Omont protestent contre le factum qui précède. M. Omont ajoute qu'il est à craindre que trois manuscrits prêtés

Digitized by Google

par la Bibliothèque Nationale à la Bibliothèque de Louvain n'aient été détruits dans l'incendie allumé par les Allemands.

M. Lefèvre-Pontalis ajoute que le rapport de M. Clemen est un monument de fourberie et de mensonge, M. Fage dit qu'en ce qui concerne le bombardement de la cathédrale de Reims, ce qu'il allègue est complètement faux.

M. Chénon recherche la signification des abréviations *r* ou *re* et *ob* qui se rencontrent parfois, à côté des noms de certains témoins, dans les actes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. En s'appuyant sur divers passages de Beaumanoir et du Grand Coutumier de France relatifs à la preuve littérale, il conclut que *re* signifie *recognovit* et *ob obiit*.

M. de Loisne fait une communication relative à l'iconographie de Jeanne de Boulogne, seconde femme de Jean de France, duc de Berry, appelant l'attention de la Société sur deux statues de la cathédrale de Bourges, dont il présente les photographies, et sur une de celles qui décorent la cheminée monumentale de la grande salle du Palais de Justice de Poitiers.

Séance du 3 février 1915. — M. P. Monceaux communique, au nom du R. P. Delattre, quatre sceaux byzantins récemment découverts à Carthage.

M. Michon présente à la Société la photographie de divers objets antiques provenant des environs du Pouzin (Ardèche) et récemment acquis par le musée du Louvre. Il s'agit du mobilier funéraire d'une riche gallo-romaine, comprenant notamment une très belle coupe en onyx et un coffret en ivoire. La forme de ce dernier et la finesse du travail lui donnent un intérêt particulier. Un coffret de genre analogue a été récemment découvert à Saint-Quentin.

M. de Villenoisy fait remarquer que, sous l'influence du temps, l'ivoire se modifie différemment, selon qu'il s'agit d'ivoire de mammouth ou de celui provenant des défenses de l'éléphant.

M. Germain Bapst déclare au nom de la *Société des Bibliophiles François* qu'il est chargé d'offrir l'adhésion de cette société à la protestation contre le bombardement de la cathédrale de Reims.

M. Lafaye communique, au nom de M. Merlin, associé correspondant de la Société à Tunis, la photographie d'un bas-relief découvert en 1913 à Dougga (Tunisie) par M. Louis Poinsot et conservé au musée du Bardo. Sculpté dans un morceau d'or triangulaire, il représente une scène de chasse dans un amphithéâtre.

Séance du 10 février 1915. — M. Sixten Strombonn, conservateur du Musée Röhssort, est élu associé correspondant étranger à Kelserud, près Stockolm (Suède).

Digitized by Google

M. de Villefosse communique une carte postale qu'il a reçue de M. Majaurie, conservateur du musée de Nîmes et qui représente un curieux bronze gallo-romain conservé à la Maison Carrée. Trouvé en 1864 dans le lit du Rhône, ce bronze en forme d'animal à tête de veau au galop, paraît avoir servi de garniture à l'extrémité d'un timon de char.

M. de Villefosse signale en outre, dans la collection du docteur Fouque, médecin des asiles de la Seine à Dun-sur-Auron (Cher)., le mobilier d'une sépulture mise au jour, près de la petite ville de Martigue, sur les bords de l'étang de Berre. Un grand vase en terre cuite présente l'estampille d'un potier d'Arezzo.

Séance du 17 février 1915. — M. Pallu de Lessert lit une étude sur l'histoire de la Société des Antiquaires de France. Il donne quelques détails sur le fonctionnement de la Société pendant ses quarante premières années et signale l'influence curieuse qu'a eue la loi de 1827 qui donnait aux membres des sociétés royales le droit de figurer sur la liste des jurés.

MM. Martha et Prou présentent quelques observations au sujet de l'impression de ce mémoire.

M. Chénon étudie les renseignements contenus dans divers testaments du XV^e^ siècle au sujet des monuments funéraires demandés par les testateurs, notamment par Guillaume de Chamborant, écuyer du Roi et Denis de Mauroy, procureur général au Parlement de Paris.

Séance du 24 février 1915. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur invitant, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, la Société des Antiquaires de France à prendre part à l'exposition de San Francisco, par l'envoi de son dernier volume du Bulletin et des Mémoires.

M. de Loisne présente à la Société la photographie d'un portrait du XVI^e^ siècle, conservé au musée de peinture de Lille et représentant Maximilien de Longueval, premier comte de Bucquoy, président du Conseil d'Etat des Pays-Bas, le père du héros de la guerre de Trente Ans.

M. Toutain lit un mémoire relatif à quatre inscriptions des premiers siècles de l'ère chrétienne trouvées dans des régions éloignées les unes des autres : au nord de la Bretagne romaine, en Dalmatie, en Thrace et en Numidie. Trois de ces textes sont latins, le quatrième est grec. Tous se rapportent à l'oracle célèbre d'Apollon de Claros ou de Colophon. M. Toutain montre que cet oracle fut souvent consulté sur des questions relatives à la religion païenne et que ses réponses témoignent d'une tendance très marquée vers le syncrétisme. C'est là un fait important pour l'histoire

Digitized by Google

du mouvement des idées religieuses sous l'empire romain. MM. Monceaux, Héron de Villefosse, Babelon, de Villenoisy et Mgr Batiffol présentent quelques observations.

M. Enlart rend compte des nouveaux dégâts causés à la cathédrale de Reims par le bombardement des 20 et 21 février, notamment à la voûte du carré du transept, à la galerie de couronnement du chœur et à la tour du nord-ouest. A la cathédrale de Soissons une travée du triforium et la moitié d'une travée des bas-côtés se sont abattues par suite de la rupture d'une colonne de la nef, frappée par un obus.

M. Marquet de Vasselot fait part des mesures prises par l'Administration pour sauvegardes diverses œuvres d'art de cette dernière cathédrale.

Séance du 3 mars 1915. — M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société philomatique de Verdun, qui adhère à la protestation de la Société contre le bombardement de la cathédrale de Reims.

Mgr Batiffol complète ses observations sur le mémoire lu à la séance précédente par M. Toutain. M. Toutain y répond en quelques mots.

M. Prou, au nom de M. de Vesly, directeur du Musée archéologique de la Seine-Inférieure, lit une note sur la pose de la première pierre, en 1669, de l'abbaye de Saint-Saens. On voit sur cette pierre les armes de Colbert.

M. Monceaux communique, au nom du R. P. Delattre, divers sceaux byzantins, récemment découverts à Carthage.

M. E. Michon signale la découverte, au cours des dernières fouilles d'Ostie, sous les portiques entourant le Forum de Cérès, d'une nouvelle chambre, affectée à une corporation de négociants et marins africains, les *Navicularii Sullectani*. Il mentionne également la découverte à Ostie de plusieurs petits miroirs en verre doublés de plomb, dans le genre de ceux dont il a précédemment donné le catalogue.

Séance du 10 mars 1915. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Vladimir Poliwanoff, associé correspondant étranger, maître de la cour de S. M. l'Empereur de Russie, adhérant à la protestation de la Société contre la destruction des monuments historiques.

M. de Loisne communique à la Société plusieurs gemmes gravées en intaille et anneaux épigraphiés des époques gallo-romaine et gothique, dont il est possesseur. Ces petits monuments ont été recueillis, il y a une soixantaine d'années, dans les environs d'Aire-sur-la-Lys, la plupart, vraisemblablement, sur l'emplacement de l'ancienne ville de Thérouanne. MM. Pallu de Lessert,

Digitized by Google

Prou et Marquet de Vasselot présentent quelques observations.

M. E. Michon commente l'inscription gravée sur une mesure antique en bronze, un *modius*, récemment découvert à Ponte Punide, en Espagne.

MM. Cagnat et Prou soumettent quelques observations.

Séance du 17 mars 1915. — M. le Président fait part à la Société du décès de Mgr Douais, évêque de Beauvais, décédé le 28 février, et se fait l'interprète des condoléances de la Société. Mgr Douais est l'auteur de nombreux travaux historiques et a publié un grand nombre de documents.

M. le Président donne également lecture d'une lettre du directeur du Musée impérial historique de Russie, protestant contre la destruction de nos monuments. Cette lettre lui a été transmise par M. le Ministre de l'Instruction publique, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères.

M. Edgar Mareuse annonce à la Société que les fouilles des Arènes ont été reprises et que les vestiges recouverts en 1870 ont été, de nouveau, mis au jour. Il en communique une photographie exécutée par M. Magne, sous-inspecteur des fouilles de la Ville de Paris, et invite les membres de la Société à aller visiter les travaux.

M. Marquet de Vasselot présente à la Société une très belle coupe d'orfèvrerie exposée à la Galerie d'Apollon et qui, acquise en 1832 par le comte de Clarac, a été attribuée successivement à Benvenuto Cellini et à l'école française. Grâce à la découverte d'un document d'archives et à l'identification du poinçon que porte la pièce, il établit qu'elle provient de Fulda et a été exécutée à Augsbourg, vers 1600, en partie d'après une composition de Hans von Aechen, gravée par Gilles Sadeler, représentant Minerve et les Arts.

M Dimier présente quelques observations et fait remarquer que François Ier avait réuni à Fontainebleau un certain nombre d'artistes flamands. La coupe de la Galerie d'Apollon témoignerait de la diffusion du style de Fontainebleau en Europe.

M. Maurice Roy donne lecture du premier chapitre d'un mémoire sur la vie et l'œuvre du sculpteur italien Jean-Baptiste de Rossi, dit le Rosso. Il parle de ses débuts en Italie, de son arrivée en France, en 1530, à l'appel de François Ier, et lui attribue la belle statue de bronze du musée du Louvre, représentant le comte de Carpi. MM. Paul Vitry et Dimier présentent quelques observations.

Séance du 24 mars 1915. — M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre, en date du 21 février, par laquelle la commission archéologique du ministère de la Cour impériale de Russie s'associe à la

Digitized by Google

protestation de la Société des Antiquaires de France, contre la destruction des monuments historiques par les Allemands.

M. F. Martroye cherche à déterminer la date de la 268e épître de saint Augustin qui, postérieure à 395 et antérieure au 27 juillet 398, a dû être écrite en 397, vraisemblablement au mois d'août, au plus tard vers la fin de l'année. La solution qu'elle indique pour le règlement des difficultés résultant, à l'égard des créanciers privés, de l'exercice du droit d'asile reconnu aux églises, est celle qui, l'année suivante, fut consacrée par la loi. On a ainsi une nouvelle preuve de l'influence des décisions juridiques de saint Augustin sur la législation de son temps. MM. P. Monceaux et Paul Fournier présentent quelques observations.

M. Max Prinet étudie un sceau du xie siècle, qui a été attribué par Doüet d'Arcq à un archevêque de Sens et qu'il restitue à Richard, archevêque de Bourges, en le datant de l'année 1073. M. Chénon présente diverses observations.

Séance du 31 mars 1915. — M. Michon entretient la Société d'un buste récemment acquis par le Louvre, dont il présente une photographie ; la draperie est médiocrement traitée ; mais il est absolument intact jusqu'à la base, où se lit une inscription (2e moitié du iie siècle) ; le buste a été dédié par une prêtresse sortant de charge ; elle était prêtresse dans le Métroon du Pirée, dans les ruines duquel ce buste a été découvert. Il était entré dans la collection d'un officier français, M. de Vassoigne, au milieu de tout un lot d'objets chinois, quand il fut acheté par notre Musée National.

M. Enlart apporte des renseignements inédits sur les destructions allemandes. La cathédrale de Soissons a perdu une travée de plus ; elle est maintenant coupée en deux. Une autre église, à Calais, a été bombardée par un zeppelin ; mais il n'a détruit que des vitraux sans aucune valeur et défoncé une voûte de date récente.

Séance du 7 avril 1915. — M. Esdouhard d'Anisy, au château de Puligny-Montrachet (Côte-d'Or), est élu associé correspondant national.

M. L. Eug. Lefèvre étudie la série des sept grands personnages placés sous des dais et aujourd'hui réduits à quatre, qui précédaient chacune des sept pièces de la tapisserie de l'Apocalypse, à la cathédrale d'Angers, et propose d'identifier ces personnages avec les chefs des sept églises d'Asie. M. Lefèvre attire également l'attention de la Société : 1° sur une tenture représentant une scène apocalyptique, que fit exécuter Mathieu de Loudun, abbé de Saint-Florent de Saumur, plus tard évêque d'Angers (1156) ; 2° sur un manuscrit de l'Apocalypse du xiiie siècle, jadis en la possession

Digitized by Google

de Jean Morus, évêque de Norwich, dont le peintre, nommé Alexandre, aurait été un laïc français. Mgr Batiffol présente quelques réserves à ce sujet.

Séance du 14 avril 1915. — M. le Secrétaire communique une lettre signée par un groupe de savants russes, affirmant leur adhésion à la protestation des Antiquaires de France, contre la destruction des monuments historiques par les Allemands.

M. P. Girard étudie un intéressant vase grec conservé à Schwerin et portant la signature de Pistoxénos, trouvé à Cervétri en 1870, publié par Helbig et commenté en ces derniers temps par F. Maybaum, qui en a donné de remarquables reproductions, ce vase est orné de peintures ayant trait à l'éducation d'Héraclès par le musicien poète Linos.

M. Babelon présente quelques observations.

Séance du 21 avril 1915. — M. Toutain lit une étude sur le rôle des Germains dans la campagne de César contre Vercingétorix, de l'année 58. Après avoir rappelé que, pendant les cinq premières années de la guerre des Gaules, le général romain avait toujours traité les Germains en ennemis, il dit que celui-ci, par nécessité, fut amené à employer la cavalerie germanique en l'an 52 et lui dût divers succès importants, mais que jamais aucune alliance ne fut contractée, comme paraît le croire M. Camille Jullian, dans son *Histoire des Gaules.*

M. Chénon présente quelques observations sur les *Noviodunum* des Bituriges.

M. Max Prinet, complétant une communication antérieure sur les armoiries parlantes pleines, signale divers exemples de brisures parlantes, figurées sur des sceaux du XIVe siècle, notamment sur ceux de Guillaume Pot, Guillaume de Braquemont et Jean du Merle.

Séance du 28 avril 1915. — M. Héron de Villefosse, au nom de M. le commandant Espérandieu, retenu par ses travaux pour l'histoire de la guerre, communique trois inscriptions découvertes en 1914 au territoire de Trèves, près de Feyen. Elles sont gravées sur les faces extérieures de trois cippes de pierre de forme rectangulaire qui accompagnaient une *exèdre* ou banc de pierre et sont particulièrement intéressantes au point de vue de la mythologie celtique. On y voit mentionnés Intaratus, Leenus Mars et Ancamna, parèdre de Leenus Mars ; elles n'avaient pas encore été signalées dans les textes archéologiques intéressant la Gaule belgique.

M. Victor Chapot communique la photographie de deux reliefs provenant d'un autel placé devant le capitol de Cuicul (Mauré-

Digitized by Google

tanie). D'après une inscription, ils dateraient du règne de Gallien. Sur l'un d'eux sont figurés des instruments de sacrifice, avec le taureau, le bélier et un coq, au lieu d'un porc.

M. E. Chénon étudie la date, jusqu'à présent incertaine, d'une pièce intéressant la rédaction officielle des Coutumes de France, et démontre que cette date doit être fixée au 26 août 1481.

Séance du 5 mai 1915. — M. Cagnat communique une inscription découverte en mars 1914 à Djemila, l'ancienne Cuicul, pour le service des Monuments historiques d'Algérie. Elle porte une dédicace au dieu Mars faite aux nones d'avril de l'année 210; elle permet de fixer la date de la légation de Subatianus Proculus et de rectifier sur ce point les « Fastes des Provinces Africaines » de M. Pallu de Lessert.

M. le comte Bégouen fait une communication relative à une grotte préhistorique, qu'il a découverte à Montesquieu-Avantès (Ariège). Elle est décorée de dessins représentant des espèces d'animaux disparues et une femme fantastique coiffée d'une ramure de renne.

Séance du 12 mai 1915. — M. Héron de Villefosse préside et envoie à M. Girard, retenu par les soins qu'il donne à son fils grièvement blessé, l'expression de la sympathie de la Société.

Mgr Batiffol signale, dans le Bulletin paroissial de Notre-Dame, une notice relative à Antoine-Pierre-Marie Gilbert, un des anciens membres de la Société.

M. Cagnat signale la découverte, en Egypte, d'une forteresse romaine, par M. Clédat, au cours de ses fouilles de Cheikh-Zouède, entre El-Arich et Rafah. Dans l'une des salles se trouve une mosaïque représentant la légende de Phèdre et Hippolyte, ainsi que le triomphe de Dionysos et ses mystères.

Séance du 19 mai 1915. — M. Toutain lit un mémoire sur le rite de la plantation du clou dans l'antiquité romaine. Il étudie ce rite, y trouve tantôt un caractère religieux expiatoire, un *piaculum*, auquel on avait recours dans des circonstances exceptionnelles, tantôt un rite annuel. Il réfute la thèse arbitraire de Mommsen, contredite par les textes et arrive à la conclusion qu'aux IIIe et IVe siècles avant notre ère, la plantation du clou, à Rome, était un acte religieux rentrant dans les pratiques magiques.

Séance du 26 mai 1915. — M. Héron de Villefosse donne lecture d'une lettre de M. Demaison, en date du 17 mai, annonçant que la coupe gallo-romaine découverte à Fraillicourt (Ardennes), en

Digitized by Google

août 1907, et dont il avait été question dans une séance antérieure, avait été détruite par le bombardement de Reims.

M. Max Prinet étudie deux sceaux de la collection Charvet, dont les empreintes entrées à la Bibliothèque Nationale, ont été considérées comme d'origine lorraine. Il démontre que ces sceaux ont appartenu, l'un à Accurse de Pazzi, collecteur apostolique dans le midi de la France sous le pontificat d'Eugène IV (1431-1447), l'autre à un des sièges de la gruerie de Bourgogne, vraisemblablement celui de Buxy, aux environs de Chalon.

Mgr Batiffol commente un texte de saint Augustin fort important pour l'histoire du canon de la messe, dans l'église d'Afrique, aux environs de l'an 400 (Contra litteras Petiliani II, 69, Ed. Petscheniz.)

MM. Toutain et Martha présentent quelques observations.

Séance du 2 juin 1915. — M. Max Prinet, complétant l'examen des prétendus sceaux de la collection Charvet, étudie un sceau et un contre-sceau, attribués à des seigneurs de Raon, en Lorraine. Il le restitue aux seigneurs de Rahon, en Franche-Comté, de la maison franc-comtoise de Longwy, qui portait pour armes « D'azur à la bande d'or ». La matrice du sceau a été gravée vers le commencement du XVI^e^ siècle, celle du contre-sceau au XIV^e^ siècle.

M. René Fage, revenant au mémoire lu par M. Toutain, recherche quelle était la signification symbolique de la plantation du clou à Rome, dans le temple capitolin. Partant du sens de gouvernail qu'a parfois le mot Clavus, il voit dans le clou, l'emblème du pouvoir, qu'en entrant en fonctions le consul plante, comme un ex-voto, dans le temple de Jupiter, pour attirer sur son administration la faveur divine. Une sentence de 1106 rapportée par Baluze confirme cette hypothèse. Quant au clou que l'on plantait à Rome, dans les circonstances exceptionnelles, pour conjurer les fléaux, M. Fage y voit une amulette suivant une croyance qui a persisté dans certaines régions du Massif Central, sur le pouvoir magique du clou pour préserver des loups.

MM. Toutain, Chénon, Martha et de Villenoisy présentent quelques critiques et observations.

Séance du 9 juin 1915. — M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 3 mai, invitant les membres des sociétés savantes à noter au jour le jour les événements actuels et à adresser à la direction de l'Enseignement supérieur le résultat de leurs enquêtes, conformément au plan tracé par M. le recteur de l'Académie de Grenoble.

Mgr Batiffol étudie le sens du mot λεόπαρδοι, léopard, employé par saint Ignace d'Antioche, dans son épître aux Romains (V. S.).

Digitized by Google

Les commentateurs y voient une métaphore : les soldats qui conduisent le saint, prisonnier à Rome, sont des bêtes féroces, les plus cruelles d'entre elles, des léopards. Notre confrère, partant de ce fait que diverses cohortes romaines étaient désignées par l'animal qu'elles portaient pour enseigne, voit dans le qualificatif précité, le surnom d'une unité militaire qui avait un léopard comme signe distinctif.

MM. Martroye, Toutain et Babelon présentent quelques observations à ce sujet.

Séance du 16 juin 1915. — M. J. Toutain décrit trois monnaies trouvées en 1913 dans les fouilles d'Alesia, au lieu dit « le cimetière Saint Père ». La première, qui date de Charles le Chauve, offre un intérêt particulier comme provenant de Besançon. M. Prou fait quelques observations au sujet des deux autres qui ont été frappées, l'une dans la principauté des Dombes, à la fin du XVI^e^ siècle, l'autre à Sedan, en 1641.

M. Toutain présente également un fragment de poterie rouge sigillée, recueilli au Mont Auxois, sur lequel est représenté le supplice de Prométhée. Ce sujet rare est traité d'une façon qui diffère des représentations décrites dans l'ouvrage de Déchelette.

M. Demaison entretient la Société des restaurations des sculptures de la façade occidentale de la cathédrale de Reims, qui ont été exécutées aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La Vierge du trumeau du portail central a subi des restitutions exécutées par une main peu habile. Mais, sauf la couronne, la jolie tête de la Madone date bien du XIII^e^ siècle. Les grandes statues des ébrasements des portails, dont plusieurs malheureusement ont été détruites ou fort abîmées par le bombardement, étaient toutes absolument authentiques.

Notre confrère ajoute à sa communication qu'il a fait une enquête sur les dégâts subis par les églises des environs de Reims pendant la guerre. Il a été heureux de constater que les églises d'Orbois et de Vertus, ainsi que les rétables de Fromentières et de Coligny, n'ont pas souffert.

Séance du 23 juin 1915. — M. le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire de la Société royale du Canada, en date du 27 mai, s'indignant contre les dégradations qu'ont fait subir les Allemands aux incomparables monuments de France et de Belgique; cette protestation sera consignée au procès-verbal de la séance.

M. Lafaye recherche l'origine du parcage des huîtres, qui constitue un revenu important pour nos côtes de l'Ouest. Il la trouve en Italie, où, aux environs de l'an 100 av. J.-C., un certain Sergius Orata établit des parcs à huîtres dans les eaux du lac Lucrin.

Digitized by Google

Auparavant, les Grecs ayant constaté que des tessons de poteries jetés à la mer sur la côte de Rhodes, furent retrouvés couverts d'huîtres, avaient profité de cette découverte fortuite pour élever ces mollusques dans des étangs. Il paraît donc que c'est de la Grèce que fut importé en Italie l'usage de recueillir sur des tuiles les « naissains » ou embryons d'huîtres dans des bassins ou parcs d'élevage et que les Romains à leur tour, après la conquête des Gaules, employèrent ces pratiques sur nos côtes de l'Ouest. C'est ce qui explique que dans les fouilles effectuées sur les côtes de l'Océan on a rencontré de nombreux amoncellements d'huitres non ouvertes, mélangés à des fragments de tuiles romaines.

Séance du 30 juin 1915. — M. Marquet de Vasselot fait hommage, au nom de l'auteur M. Dimier, d'une brochure intitulée « Les Tronçons du Serpent » qu'illustre une carte en vingt-deux couleurs et dans laquelle notre confrère indique comment devra être faite la dislocation de l'empire allemand pour assurer la tranquillité de l'Europe et la sécurité de la France.

M. Buttin étudie la coutume qui consistait à racheter ses éperons, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Le chevalier qui avait droit d'assistance au chœur devait, avant d'y entrer, enlever ses éperons. S'il les gardait, ceux-ci étaient attribués aux enfants de chœur et, pour les reprendre, il fallait les racheter.

En fait, il s'agissait d'un genre particulier de redevance dont font mention de nombreux textes.

MM. le comte Delaborde et Valois présentent quelques observations.

Séance du 7 juillet 1915. — M. le Président lit une lettre de Pétrograd par laquelle la princesse Marie Ténicheff joint sa protestation à toutes celles qu'ont provoquées les destructions de monuments historiques en Belgique et en France, et une autre, signée d'un grand nombre de personnalités russes, transmise à la demande de M. le baron de Baye, par le ministère des Affaires étrangères.

M. Octave Roger est élu associé correspondant national à Bourges.

M. Martroye établit, par des motifs juridiques tirés de textes du code Théodosien et par des circonstances de fait exposées dans les Epîtres 113 à 116 de saint Augustin, que ces lettres, postérieures au début de 409, doivent avoir été écrites avant 419.

On voit ainsi la préparation qu'il apporte à l'évolution de la législation de son temps. Une loi du 21 novembre 419 (dite 13^e^ constitution de Simond) consacre en effet le progrès dû à son initiative.

Digitized by Google

Séance du 21 juillet 1915. — M. le Président dépose sur le bureau divers fascicules de publications de sociétés savantes, et lit une lettre de M. le baron de Baye, en date du 3 juillet, informant la Société que le prince Basile Galitzine, directeur du musée Romanoff à Moscou, a rédigé une protestation contre la destruction de nos monuments historiques et annonçant l'envoi de cette protestation revêtue de nombreuses signatures.

M. Chénon retrace l'histoire de deux inscriptions identiques mises au jour, simultanément, au début du XVII[e] siècle, l'une à Levroux (Indre), l'autre à Maubranche (Cher). Ces deux inscriptions sont mentionnées, la première par Scaliger, en 1605, la seconde par Etienne de Clavière, en 1607. Toutes deux concernent un dieu gaulois nommé Cososus, mais leur authenticité est douteuse, bien qu'elles soient insérées au Corpus ; M. Cagnat présente quelques observations à ce sujet et étudie diverses inscriptions relatives à un légat de Numidie, du nom de A. Julius Piso, qui gouverna la province de 175 à 178. Ces inscriptions découvertes à Lambèse viennent d'être complétées par trois autres qui ont été mises au jour dans les fouilles de Djemila, l'ancienne Cuicul. Elles portent, en plus du nom du légat, celui de sa femme et de ses enfants que le conseil municipal de Cuicul avait honorés chacun d'une statue.

Séance du 28 juillet 1915. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron de Baye, transmettant l'adhésion de M. Maltzoff, à la protestation du mois de septembre.

M. Michon offre à la Société, de la part de M. le docteur Carton, sa *Onzième Chronique archéologique nord-africaine* (1912-1913), précieux dépouillement méthodique des travaux qui durant ces deux années ont été consacrés à la Tunisie et à l'Afrique, depuis la préhistoire jusqu'à la période chrétienne.

M. Henry Martin, trésorier, lit son rapport financier annuel sur l'exercice de 1914. La Société lui exprime ses remerciements pour l'excellente gestion de ses finances.

M. Chapot, dans une communication, propose de rattacher à la série des verres peints à décor naturaliste étudiés antérieurement par MM. Michon et Héron de Villefosse, un disque trouvé dans un arénaire de la via Salaria Nova, sur lequel furent peints des oiseaux à riche plumage.

M. Jadart fait hommage d'un mémoire sur « les cartons ou toiles peintes de Pierre Murgallé et les tapisseries de Daniel Pepersack », conservées au musée des Beaux-Arts de Reims, mémoire qui a été lu à la réunion du Congrès des Beaux-Arts des Départements le 17 avril 1914. Il ajoute d'intéressants renseignements sur celles de ces tapisseries qui ont disparu

Digitized by Google

dans le bombardement de Reims et celles qui ont pu être sauvées.

Séance du 22 septembre 1915. — M. le Président se fait l'interprète des condoléances de la Société auprès de notre confrère, M. le comte Delaborde, cruellement éprouvé pour la seconde fois par la mort de l'un de ses fils, au champ d'honneur d'Alsace. Il donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, transmettant l'envoi de la protestation de S. E. le prince Bazile Galitzin contre les crimes allemands, revêtue des signatures d'un grand nombre de personnalités russes et reliée dans un bel album. C'est la protestation dont l'envoi par l'entremise du Ministère des Affaires étrangères avait été annoncé par lettre de M. le baron de Baye, en date du 3 juillet dernier.

M. le Président communique également une lettre de Madame la comtesse Ouvaroff, en date du 14 juillet, annonçant l'envoi de l' « Histoire de la Société archéologique de Moscou ».

M. le comte de Loisne, secrétaire, remet, de la part de M. Roger Rodière, associé correspondant national, une protestation émue de la Commission Départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, contre la destruction d'Arras par les barbares.

M. le comte de Loisne donne quelques détails sur les désastres causés par les bombardements d'Arras des mois de juillet et août derniers, d'après les renseignements qu'il a reçus de M. Rodière, associé correspondant national, et ceux qu'il a recueillis personnellement. M. Omont ajoute quelques renseignements relatifs aux manuscrits de la bibliothèque municipale.

M. Prou donne lecture d'une communication de M. Héron de Villefosse relative aux anciens puits funéraires. L'usage des troupes allemandes de jeter dans des puits des ustensiles de ménage et les reliefs de leurs repas, suivant en cela une vieille tradition barbare, expliquerait, d'après lui, la présence d'objets variés dont les puits gallo-romains sont encombrés. M. de Mély présente quelques observations.

Séance du 3 novembre 1915. — M. le Président annonce la mort du capitaine Engelhard, associé correspondant national pour le département de l'Eure, mort après une longue maladie, et de M. Helbig, associé correspondant étranger, et se fait l'interprète des regrets de la Société. Il donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, en date du 25 septembre, remerciant la Société de son concours à l'exposition de San Francisco et notifiant à la Société l'envoi de deux volumes consacrés à la participation du Ministère de l'Instruction publique à cette exposition.

Digitized by Google

M. le comte Durrieu fait une communication sur un missel daté de 1374 et conservé à la Bibliothèque royale de Munich. Ses belles miniatures portent la signature de l'artiste italien Nicolas de Bologne et le premier feuillet porte les armes du duc Jean de Berry recouvrant le blason du cardinal Pierre d'Estaing, évêque de Ferrare et archevêque de Bourges, pour qui le splendide manuscrit a été enluminé.

Mgr Batiffol présente le résultat de ses recherches sur un recueil d'oracles d'Apollon et autres dieux, publié en 1889 par K. Buresch, dans sa monographie de *Klaros*. Ces oracles peuvent être répartis en deux groupes : l'un d'origine syncrétiste, de la première moitié du IIIe siècle ; l'autre d'origine chrétienne, contemporain des premières lois prohibitives, du milieu du IVe siècle.

M. Martroye présente quelques observations. D'après lui, les oracles du second groupe doivent se placer, comme composition, entre les années 364 et 372.

Séance du 10 novembre 1915. — M. le Président lit une lettre de M. le comte de Loisne, faisant part de la mort de l'un de ses fils au champ d'honneur et se fait l'interprète des condoléances de la Société.

Il annonce un projet de plaquette fixant les traits de J. Déchelette, projet dû à l'initiative de M. Costa de Beauregard.

M. Héron de Villefosse est chargé d'offrir de la part de M. Joulin l'ensemble de ses mémoires sur l'Archéologie nationale publiés depuis quinze ans.

M. le comte Durrieu revient sur le privilège des d'Estaing de porter les armes de France et discute le bien-fondé de leurs prétentions, l'un des leurs ayant sauvé la vie de Philippe-Auguste à Bouvines. Mais il établit que les documents sur lesquels cette maison s'appuie sont faux.

Le R. P. Delattre a retrouvé dans ses fouilles de Carthage des inscriptions diverses, quelques-unes grecques, au milieu des ruines d'un monument rappelant la basilique de Damous-el-Kharita.

M. Héron de Villefosse communique à la Société ces premiers renseignements. Il communique aussi un groupe de deux divinités assises, inédit appartenant à M. Cornudet et découvert à Jully (Saône-et-Loire) : un dieu mâle, au manteau, tenant l'Olla, à côté d'une déesse.

M. Toutain présente quelques observations à ce sujet.

M. Cagnat communique de la part de M. Louis Chatelain une inscription du Maroc (ruines de l'ancienne Volubilis). Il s'agit du texte gravé sur un arc élevé à Caracalla, probablement répété sur les deux faces. On avait de ce texte des fragments divers, étudiés

Digitized by Google

par Tissot; d'autres ont été découverts qui permettent la reconstitution du texte. On y lit le nom du fonctionnaire, auteur de la dédicace et on apprend qu'un attelage de six chevaux couronnait le monument.

Séance du 17 novembre 1915. — M. le Président, à l'occasion de la mort de M. Noël Valois, président pendant l'année 1914, rappelle les hautes qualités de l'homme et du savant et se fait l'interprète du deuil profond de la Société.

M. Dimier signale un article des *Dernières Nouvelles de Leipzig*, où il est fait mention, avec description détaillée, d'un dessin retrouvé récemment, qu'on attribue à Jean Van-Eyck et qu'on pourrait approximativement dater. Il reconnaît tout l'intérêt de l'allégation, mais exprime les réserves nécessaires jusqu'à plus ample examen; il semble toutefois qu'il s'agit d'une pièce de valeur, appartenant à l'ancienne école flamande. Elle se trouve à la bibliothèque de Wolfenbüttel.

M. Toutain revient sur une inscription de Cordoue, mentionnant qu'un autel a été élevé par un homme et sa fille à des *Portae Geminae*. L'éditeur, F. Fita, propose, retenant un passage de Virgile, d'y voir les « Portes du Sommeil »; l'inscription aurait donc un caractère funéraire. Le contexte même engage à repousser cette dernière conclusion. M. Toutain rapproche une inscription africaine du Kef, dédicace à une Porta Nova. En Egypte sur des tessons apparaît l'expression ἱερὰ πύλη Συήνης (de Syène). Il est certain qu'un culte était rendu à certaines portes de villes; il y avait à Cordoue une porte double.

M. Pallu de Lessert rappelle que, dans un texte de Justinien, les portes comptent parmi les *res sanctae*. M. Monceaux a souvenir d'une inscription chrétienne, où une porte est mise sous la protection de deux martyrs.

M. le Président annonce à la Société la mort de M. Rey, associé correspondant national; il exprime les regrets très vifs que cette perte cause à la Société.

M. Monceaux communique divers plombs de Carthage; l'interprétation présente quelque difficulté pour l'un d'eux.

M. Héron de Villefosse communique, d'après les procès-verbaux de la Commission du vieux Paris, la photographie d'un haut relief représentant un Mercure, trouvé en 1914 dans la rue de l'Odéon à Paris, pendant les travaux de construction du Métropolitain.

Séance du 24 novembre 1915. — M. Martroye étudie la législation constantinienne, en matière de célébration des sacrifices et du culte païen. Il examine le sens du mot *superstitio* de la Constitution de 341 et établit que celle-ci n'a pas prohibé les sacrifices

Digitized by Google

de jour, mais seulement l'haruspice et les sacrifices dans les demeures privées. De plus la loi du 23 novembre 353 ne défendit que les sacrifices nocturnes. La prétendue restriction à la ville de Constantinople de la prohibition des sacrifices est donc en opposition avec la législation de la première moitié du IVe siècle ; c'est une pure hypothèse qui ne saurait reposer sur les assertions sujettes à caution de *Sozomène* et sur la *Vita Constantini*, d'Eusèbe, qui ne nous est parvenue qu'altérée.

Mgr Batiffol et M. Monceaux présentent quelques observations, notamment sur le sens du mot *superstitio*, qui désignerait toute croyance étrangère à la religion nationale.

Séance du 1er décembre 1915. — Il est procédé à l'élection du bureau et des commissions pour l'année 1916. Sont élus : MM. E. Lefèvre-Pontalis, *président* ; C. Enlart, 1er *vice-président* ; Henry Martin, 2e *vice-président* ; E. Mâle, *secrétaire* ; P. Vitry, *secrétaire adjoint* ; Chénon, *trésorier* ; Espinas, *bibliothécaire-archiviste*. — *Commission des Impressions* : MM. Héron de Villefosse, Prou, Michon et Lauer. — *Commission des Mettensia* : MM. Collignon, Omont et Blanchet. — *Commission des Fonds* : MM. Lafaye, Blanchet et Girard.

M. de Villefosse communique une note de M. Louis Chatelain, associé correspondant national, lieutenant au 4e tirailleurs à Meknès, sur diverses inscriptions copiées au pavillon de Tanger, à l'exposition franco-marocaine de Casablanca. Plusieurs de ces inscriptions sont inédites et présentent un réel intérêt. M. Monceaux soumet quelques observations à leur sujet.

M. Chénon communique une lettre de M. Paul Gautier, archiviste de la Haute-Marne, lieutenant d'Infanterie au front, faisant part de la découverte d'un cimetière gallo-romain dans les tranchées. Le même confrère communique une fausse monnaie de Henri II, mise récemment au jour à Chavin (Indre), dans le jardin de l'école des filles.

Séance du 8 décembre 1915. — M. le Président dépose sur le bureau le discours patriotique prononcé le 21 novembre 1915, à la Société des Sciences de Turin, par son président M. Paolo Boselli. Il fait part de la décision prise par la commission administrative de la Société, de souscrire à l'emprunt national dans les limites de ses disponibilités.

M. Toutain étudie deux inscriptions latines africaines, dont l'une est l'épitaphe d'un personnage qualifié *Sacerdos Adonis*, l'autre une dédicace *Adoni-Augusto* ; il montre, en outre, que, selon toute vraisemblance, il ne s'agit pas ici du dieu syrien Adonis, mais du Saturne africain, appelé Adon. Le vocable Adon est la transcription d'un mot punique qui signifie seigneur et qui

Digitized by Google

précède fréquemment le nom du dieu Baal, dans les inscriptions puniques et néo-puniques. Saturne est souvent appelé *Dominus* sur les stèles votives qui lui sont consacrées. *Dominus* est la traduction latine du mot punique, dont Adon n'est que la transcription.

M. Prinet présente une explication touchant l'origine des armoiries *palées*, qui se trouvent jointes aux fleurs de lis de France sur les sceaux de diverses juridictions royales des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Les armes palées pourraient être celles de la reine Marguerite de Provence.

M. le comte Durrieu dit que sur divers manuscrits on trouve, comme signe de possession, des armes palées qui font penser à les attribuer au cardinal d'Amboise. Il y a lieu d'examiner ces armes avec soin, car si le palé gueules et or est celui du cardinal, le palé rouge et jaune doit être attribué à Louis XII, qui fit recouvrir de ce blason les armes du sieur de la Gruthuse, dont il avait acquis un certain nombre de manuscrits.

M. Monceaux, au nom de M. Merlin, directeur du service des antiquités de la Tunisie, associé correspondant national, communique des plombs antiques à légendes latines, récemment découverts à Carthage.

Séance du 15 décembre 1915. — M. de Mély communique une suite de noms extraordinaires portés par des miniaturistes du XV^e^ siècle et qui sont de nature à poser aux érudits qui étudient les manuscrits, des problèmes à peu près insolubles.

MM. Chénon, le comte Durrieu et Pallu de Lessert présentent quelques observations.

M. Monceaux, au nom de M. Merlin, directeur des services des antiquités de la Tunisie, communique deux petits objets antiques: plomb chrétien et pastille de verre, qui ont été découverts à Carthage et ajoute d'intéressantes considérations sur l'emploi simultané ou exclusif du latin ou du grec dans l'église d'Afrique à diverses époques.

M. Martroye présente quelques observations, notamment sur la langue écrite, après la conquête vandale.

Séance du 22 décembre 1915. — M. Henry Martin communique une carte postale qu'il a reçue de M. le baron de Baye, par laquelle celui-ci déclare s'associer aux profonds regrets qu'a laissés à la Société la mort de son ancien président, M. Noël Valois.

M. le comte Delaborde, revenant sur la communication faite par M. de Mély à la séance précédente, rectifie l'interprétation donnée par notre confrère, du mot *haubert*, dans un vers de Philippe Mousket. Il signifie cuirasse et non pas chevalier.

Digitized by Google

M. Toutain lit un mémoire sur un monument de Carthage de forme circulaire, dans lequel on a vu un temple de Saturne. MM. Monceaux, Babelon et le comte Durrieu présentent quelques observations.

Séance du 29 décembre 1915. — M. le comte Durrieu signale une très intéressante vue de Paris au xv[e] siècle, miniature du manuscrit des Chroniques de Froissart exécuté entre les années 1469 et 1475 pour le grand bâtard de Bourgogne et conservé à la bibliothèque de Breslau. Cette miniature représente l'entrée d'Isabeau de Bavière dans la ville de Paris et a été exécutée par Philippe de Mazerolles, artiste qui paraît avoir été originaire de l'Angoumois.

M. le Président présente, à ce propos, quelques observations sur la figuration des monuments et paysages dans le théâtre antique.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Etat des Inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières (Supplément 1909-1913). . . . 5

Extraits de la correspondance d'une Famille noble de province pendant le XVIII[e] siècle *(suite)*, publiés par M. le Comte *de Saint-Pol*. 16, 91, 188

Une rixe à Lyon [en 1365], récit anecdotique tiré d'un document judiciaire, par M. *Louis Caillet*. 45

Nomenclature des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'histoire de Paris, et qui ont été exposés depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels *(suite)*, par M. *Lucien Gillet*. 61, 103

Le général Hanriot, d'après des documents nouveaux, par M. *J. Roman*. 81

La Chanson populaire dans le Blésois, la Sologne et le Vendômois, par M. *Pierre Dufay*. 103, 161, 267

Liste des immeubles classés parmi les Monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913, publiée par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution du paragraphe 2 de l'article 2 de ladite loi *(suite et fin)* 123, 196, 288

La protection allemande des Monuments de l'art pendant la guerre, rapport de M. *Paul Clemen* traduit par M. *Louis Dimier* 244

Chronique 73, 152, 228, 324

Renseignements administratifs 151

Le Gérant : Edouard CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073592659

Digitized by Google